



Programmes de cours Droit 2021-2022

Sommaire

Capacité en droit 1 ^{ère} année	5
Capacité en droit 2 ^{ème} année capacité	5
L1 Droit - Parcours classique - Vaugirard 1.....	5
L1 Droit - Parcours réussite - Vaugirard 1.....	13
L2 Droit - Paris.....	18
L 3 Droit-Paris.....	24
Diplôme d'université civilisation, langue et droit allemand.....	31
Collège de droit- 1 ^{ère} année.....	33
Collège de droit – 2 ^{ème} année	33
Collège de droit – 3 ^{ème} année	33
Licence professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle parcours Gestion juridique des contrats d'assurance	33
Licence professionnelle Sécurité des biens et des personnes parcours Activité juridique, directeur d'enquêtes privées	33
L3 Droit mention administration publique (LAP).....	33
Licence en Droit réservée aux sportifs de haut niveau (L3 en apprentissage)	33
Licence double cursus en Droit et Histoire.....	33
Licence double cursus en Droit et Histoire de l'art	45
Licence double cursus en Droit et Sciences	52
Licence double cursus en Droit et Economie-Gestion	59
Licence double cursus en droit et études interculturelles	72
Master Droit Parcours Droits français et européen	84
Master Droit Parcours Droit et métiers de l'entreprise	84
Master Droit Parcours Droit français et droits étrangers.....	88
Master Droit Parcours Droit et métiers de la justice	89
Master Droit comparé Parcours Droit public comparé	93
Master Droit de l'immobilier Parcours Droit immobilier et de la construction	95
Master Droit de la propriété intellectuelle Parcours Droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle.....	97

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Master Droit de la propriété intellectuelle Parcours Propriété industrielle	100
Master Droit des affaires Parcours Droit des affaires	103
Master Droit des affaires Parcours Droit des affaires et droit fiscal - Spécialité Droit des affaires et fiscalité	105
Master Droit des affaires Parcours Droit des affaires et droit fiscal - Spécialité Droit fiscal	107
Master Droit des affaires Parcours Droit des affaires et droit fiscal - Spécialité Fiscalité internationale	110
Master Droit des affaires Parcours Droit des affaires et économie	112
Master Droit des affaires Parcours Droit des affaires et management / MBA	114
Master Droit des affaires Parcours Droit des affaires internationales	117
Master Droit des affaires Parcours Droit européen des affaires et de la concurrence.....	119
Master Droit des affaires Parcours Droit privé et public des affaires (réservé aux sportifs de haut niveau).....	122
Master Droit des affaires Parcours Juriste d'affaires	122
Master Droit des affaires Parcours Techniques de restructuration des entreprises en difficulté ...	124
Master Droit des assurances Parcours Assurances	127
Master Droit des collectivités territoriales Parcours Juriste Conseil des collectivités territoriales.	129
Master Droit des collectivités territoriales Parcours Recherche en droit des collectivités territoriales	130
Master Droit du numérique Parcours Droit des médias	132
Master Droit du numérique Parcours Droit du numérique	136
Master Droit du patrimoine Parcours Gestion du patrimoine privé et professionnel.....	138
Master Droit européen Parcours Droit et contentieux de l'Union Européenne	141
Master Droit européen Parcours Droit européen du marché et de la régulation	146
Master Droit international Parcours Administration internationale	151
Master Droit international Parcours Droit comparé des affaires	155
Master Droit international Parcours Droit international économique.....	159
Master Droit international Parcours Droit international privé et du commerce international	164
Master Droit international Parcours Droit international public	168
Master Droit notarial Parcours Droit notarial	173
Master Droit pénal et sciences criminelles Parcours Criminologie	175
Master Droit pénal et sciences criminelles Parcours Droit pénal et procédure pénale.....	177
Master Droit privé Parcours Ingénierie contractuelle - droit civil économique	180
Master Droit privé Parcours Contentieux international privé	182
Master Droit privé Parcours Droit des personnes et des familles.....	186

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Master Droit privé Parcours Droit du marché et du patrimoine artistiques.....	186
Master Droit privé Parcours Droit privé général	190
Master Droit privé Parcours Histoire du droit	195
Master Droit public Parcours Droit et stratégies de la sécurité.....	198
Master Droit public Parcours Droit public approfondi.....	201
Master Droit public Parcours Droit public de l'économie	208
Master Droit public Parcours Droit sanitaire et social	215
Master Droit public Parcours Histoire du droit	217
Master Droit public Parcours Philosophie du droit et droit politique.....	224
Master Droit public Parcours Préparation aux carrières administratives supérieures.....	233
Master Droit public Parcours Sécurité et défense	240
Master Droit public Parcours Vie publique et relations institutionnelles	248
Master Droit social Parcours Droit et pratique des relations de travail.....	255
Master Droit social Parcours Droit social général.....	257
Master Droit social Parcours Protection sociale et Rémunérations.....	258
Master Droits de l'homme et justice internationale Parcours Droits de l'homme et droit humanitaire	261
Master Droits de l'homme et justice internationale Parcours Justice pénale internationale.....	262
Master Justice, procès et procédures Parcours Justice, procès et procédures – Spécialité Communication juridique, sociologie du droit et de la justice	262
Master Justice, procès et procédures Parcours Justice, procès et procédures - Spécialité Contentieux, arbitrage et modes amiables de résolution des différends.....	267
Master Justice, procès et procédures Parcours Justice, procès et procédures - Spécialité Justice et droit du procès.....	272

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Capacité en droit 1^{ère} année

Capacité en droit 2^{ème} année capacité

L1 Droit - Parcours classique - Vaugirard 1

Introduction historique au droit (3000)

- Cloner le contenu

Code interne : 3000

Responsable(s) :

- M. Franck ROUMY
- Mme Céline COMBETTE
- M. François SAINT-BONNET
- M. Bernard D'ALTEROCHE

Programme de cours :

(mai 2022)

Equipe 1 : Pr. Roumy

Equipe 2 : Pr. D'Alteroche

Equipe 3 : Mme Combette / Monsieur Saint-Bonnet

Cours du Pr. D'Alteroche - eq.2 (mai 2022)

Le cours d'Introduction historique au droit fait partie des « enseignements fondamentaux » de la première année des études de droit (Art. 10 de l'arrêté du 30 avril 1997). Son but est de présenter les racines de ce qui forme le droit français contemporain. Ce dernier, en effet, n'est pas apparu avec

le Code civil. Il est le produit de diverses sources (droit romain, droit canonique, droits germaniques, coutumes, législation des princes...) qui en se combinant et en s'influençant mutuellement ont donné naissance à ce qui allait devenir le droit français.

Le but de ce cours sera donc de montrer cette évolution.

Government and the economy in France: A Historical Perspective(2098)

- Cloner le contenu


Code interne : (2098)

Responsable(s) :

- M. Yves-Marie PÉREON

Programme de cours :

(mai 2022)

Téléchargez le programme de cours ici :  [syllabus government the economy - yves-marie pereon.pdf \(297.95 ko\)](#)

Droit constitutionnel 1 (2062)

- Cloner le contenu

Code interne : 2062

Responsable(s) :

- M. Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET
- M. Armel LE DIVELLEC

Programme de cours :

(Février 2022)

Équipe 1 : Professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022


Équipe 3 : Professeur Armel LE DIVELLEC

Cours du professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET - Équipe 1
(Version à jour février 2022)

Téléchargez le plan de cours :

 [Plan de cours - 1er semestre \(188.55 ko\)](#)

Cours du professeur Armel LE DIVELLEC -
Équipe 3 (Version à jour février 2022)

 [dc.l1.presentation2021-22.pdf \(52.85 ko\)](#)

French business law (1064)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1064

Responsable(s) :

- [M. Matthieu BUCHBERGER](#)

Programme de cours :

(février 2022)

Le cours de « introduction to business law », dispensé en anglais, a pour objectif de présenter l'essentiel du droit des affaires, afin de fournir, principalement à des étudiants étrangers qui n'ont pas encore étudié le droit des affaires, une culture juridique générale dans ces domaines, qui seront approfondis dans d'autres cours des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} années de droit.

Les différents thèmes abordés seront :

- Identification des différents professionnels concernés par le droit des affaires, et présentation

des biens originaux dont ils peuvent être titulaires

- Droit des sociétés
- Droit de la concurrence
- Droit de la distribution
- Droit des procédures collectives

The "introduction to business law" course, taught in English, aims to present the essentials of business law, in order to provide, mainly to foreign students who have not already studied business law, a general legal knowledge in these fields, that will be further developed in other lectures during the 2nd, 3rd and 4th years of law school.

The different topics will be:

- Identification of the different professionals involved in business law, and presentation of the original assets they may own
- Company law
- Competition law
- Distribution Law
- Insolvency law

Duality and other specificities of the French court system (DUAL)

- [Cloner le contenu](#)

Responsable(s) :

- [Mme Géraldine GADBIN-GEORGE](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

This course – taught in English - is split in three parts. The first part focuses on the duality of the French court system (administrative courts and judicial courts which have an ordinary or specific jurisdiction), on the specificity of the joint adjudicatory and advisory role played by the Council of the state at the top of the administrative court system and on the respective roles played by the Conflicts court and the Constitutional court. The second part of the course revolves around the litigation rules which apply before the judicial and administrative courts as well as around the French law professions, in particular those involved with contentious law (judges, advisers/legal representatives). The third and final part of the course looks into recent and forthcoming French reforms including the increasing digitalisation of the judicial process and the role played by ADR with the resolution of disputes as an alternative to the courts.

Droit civil (1381)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1381

Responsable(s) :

- [Mme Cécile PÉRÈS](#)

Programme de cours :

(mars 2022)

Le cours de Droit civil au second semestre de L1 porte sur le droit des personnes et le droit des biens. Y sont présentées les notions fondamentales du droit civil et, au-delà, de l'ensemble de notre

droit: personnalité juridique; droits subjectifs; patrimoine; propriété.

Au titre du droit des personnes, sont abordés l'existence de la personne (naissance, mort), l'état de la personne (sexe, nom, domicile), les droits de la personne (protection du corps humain, droits de la personnalité), la protection de la personne vulnérable (présentation générale du droit des incapacités, protection du mineur et du majeur) ainsi que les personnes morales.

Au titre du droit des biens, sont étudiés les distinctions entre les biens (notamment entre les meubles et les immeubles ou entre les biens corporels et incorporels), la propriété (notion, modes d'acquisition, protection et preuve), les démembrements (usufruit, servitudes). Un aperçu est donné de la propriété collective (notamment de l'indivision).

Droit constitutionnel 2 (2063)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2063

Responsable(s) :

- [M. Armel LE DIVELLEC](#)
- [M. Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET](#)

Programme de cours :

(février 2022)

Équipe 1 : Professeur
Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET


PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Équipe 3 : Professeur Armel LE DIVELLEC

Cours du professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET - Équipe 1
(Version à jour février 2022)

> Plan de cours - 2e semestre

Cours du professeur Armel LE DIVELLEC -
Équipe 3 (Version à jour février 2022)

 [dc.l1.presentation2021-22.pdf](#) (52.85 ko)

Relations internationales (2300)

- Cloner le contenu

Code interne : 2300

Responsable(s) :

- M. Jean-Jacques ROCHE

Programme de cours :

(février 2021)

Ce cours d'initiation aux Relations Internationales a un double objectif. Le premier objectif est de comprendre les raisons qui ont permis de pacifier les relations interétatiques en réduisant considérablement l'anarchie internationale. Avec moins de 80.000 morts provoqués en 2019 par la violence politique, il est possible de considérer que le monde n'a jamais été aussi peu dangereux. Paradoxalement, les images des conflits qui perdurent, le terrorisme, les atteintes à l'environnement, la vitesse de circulation des épidémies induisent un très fort sentiment d'insécurité qui contredit ces évolutions statistiques. La première partie du cours analysera donc ce paradoxe. Il conviendra tout d'abord de

dresser l'inventaire des instruments qui ont permis de réduire la conflictualité internationale. Dans un second temps, il sera possible de montrer que, débarrassés « du fléau de la guerre » (interétatique), les États ont pris en considération d'autres types de menaces qu'ils négligeaient jusqu'alors (terrorisme, violences intérieures, atteintes aux droits de l'homme, dégradation de l'environnement...), induisant de ce fait la perception d'un monde toujours dangereux en dépit du recul de la guerre interétatique.

Le second objectif de ce cours d'initiation sera de proposer différentes grilles d'interprétation du monde de l'après-guerre froide en s'appuyant sur les théories des relations internationales. Pour ce faire, le monde sera découpé en quatre scènes : la scène interétatique, la scène des organisations internationales, la scène de la société-monde, la scène de l'économie-monde). L'examen de chacune de ces scènes permettra de privilégier des paramètres spécifiques mettant en avant des dimensions particulières de la vie internationale (multilatéralisme, gouvernance globale, démocratie de marché...). La prise en compte des dimensions politique, historique, juridique, économique et sociologique des Relations Internationales visera ainsi à comprendre le rôle des multiples acteurs impliqués dans la structuration du monde contemporain, lequel oscille en permanence entre compétition et coopération, amitié et hostilité.

PLAN DU COURS

Introduction

PARTIE I : LA SCENE DE LA SOCIETE INTERETATIQUE

Section I - La souveraineté, principe d'organisation de la vie internationale

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Section II - Le monde westphalien

Section III - L'anarchie tempérée des rapports interétatiques

PARTIE II : LA SCENE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Section I - Coordination et interdépendance

Section II - Le multilatéralisme

Section III - Les relations avec la scène interétatique

PARTIE III : LA SCENE DE LA SOCIETE-MONDE

Section I - Le monde post-westphalien

Section II - La gouvernance globale

Section III - Les relations avec la scène interétatique

PARTIE IV : LA SCENE DE L'ECONOMIE MONDE

Section I - La mondialisation économique

Section II - La démocratie de marché

Section II - Les relations avec la scène interétatique

Conclusion

I - Les nouvelles grilles d'interprétation de la scène interétatique

II - La potentialisation des changements induits par la cohabitation des scènes annexes à la scène interétatique

III - L'influence de la scène des organisations internationales sur la scène interétatique

IV - L'influence de la scène de la société-monde sur la scène interétatique

V - L'influence de la scène de l'économie-monde sur la scène interétatique

Science politique (2315)

- Cloner le contenu

Code interne : 2315

Responsable(s) :

- M. Marc MILET

Programme de cours :

(Février 2021)

Le cours de science politique de la L1 droit vise à proposer une introduction aux questionnements et aux différentes sous-branches de la discipline. La première leçon porte sur une présentation de la construction de la discipline et de son objet. La première partie du cours (5 leçons) relève de la socio-histoire du politique et présente la structuration du champ politique sur le temps long du XIX^e au XXI^e s., (l'avènement de la citoyenneté, genèses et transformations des partis politiques, la transition démocratique,...). La seconde partie (6 leçons) propose des éléments de comportements et vie politiques (relatifs à l'analyse du vote, aux nouveaux courants politiques, à l'action publique).

Histoire du droit et des institutions (3040)

- Cloner le contenu

Code interne : 3040

Responsable(s) :

- M. Anthony MERGEY
- M. Nicolas CORNU-THÉNARD
- M. Pascal GOURGUES

Programme de cours :

Résumé de cours de Monsieur le professeur Anthony Mergey (février 2022)

La tentation contemporaine est de faire de l'État un bloc homogène et uniforme, comme s'il n'avait jamais existé qu'une seule forme d'État. La définition traditionnelle de l'État repose sur des critères organique (une population), géographique (un territoire) et fonctionnel (des institutions exerçant une autorité). Cette définition juridique présente l'intérêt de faire abstraction de la forme d'unité politique (monarchie, république, tyrannie...) et de la nature du régime (absolutiste, libéral, totalitaire...), mais elle fait l'impasse sur l'État en tant que processus, c'est-à-dire comme construction historique. En effet, l'État tel que nous le connaissons n'a pas toujours existé ; il a connu plusieurs figures que l'histoire et le droit révèlent. Il n'est donc pas seulement un « concept » avec son appareillage juridique, il est aussi une création historique qui a pris, à travers les siècles, des formes diverses plus ou moins élaborées. Le déclin, la reconstruction et le triomphe de l'État en France, du Ve siècle à la veille de la Révolution française, constitueront le principal objet de ce cours.

History of the european legal system (3004)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 3004

Responsable(s) :

- [Mme Sophie DÉMARE-LAFONT](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

The purpose of the class is to trace the major steps in the formation of the Civil Law and the Common Law traditions. A first chapter will delineate the antique foundations of both traditions in the Greek and Roman periods, and two other chapters will review the historical development of each system until the 18th century, focusing on the legal sources and the role of codification.

Histoire du droit des personnes et des biens (3058)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 3058

Responsable(s) :

- [M. Jean-Paul ANDRIEUX](#)

Programme de cours :

(Février 2021)

Le cours envisage successivement les personnes et les biens de l'ordre public (I) puis les biens et les personnes de l'ordre privé (II). La première partie traite de la personne divine, modèle de la personne souveraine puis des biens publics et de leurs appropriations. La seconde partie traite des biens privés et de leurs appropriations suivis de la présentation de la personne humaine et du modèle social que cette dernière permet de structurer.

Introduction aux médias et au journalisme (6008)

- Cloner le contenu

Code interne : 6008

Responsable(s) :

- M. Rémy RIEFFEL

Programme de cours :

(Mars 2020)

La place des médias et des nouvelles technologies numériques devient de plus en plus visible et déterminante dans nos sociétés. Nous croyons bien les connaître parce qu'ils font partie de notre environnement quotidien (journaux, radios, télévisions, ordinateurs, smartphones, tablettes, etc.). Pourtant, beaucoup de lieux communs et de jugements hâtifs circulent à leur sujet.

Ce cours a principalement pour objectif de démystifier les idées reçues concernant les médias, leur rôle et leur influence aujourd'hui. Est-il vrai que la presse écrite va disparaître ? Peut-on dire que la télévision fait encore l'élection ? Quel est le véritable pouvoir des images et des réseaux sociaux ? Internet est-il synonyme de révolution culturelle ? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles on tentera de répondre.

Pour ce faire, on décrira le panorama du paysage médiatique français aujourd'hui en analysant le succès grandissant d'Internet et des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, Snapchat, etc.) notamment auprès des jeunes ; en

étudiant la crise de la presse écrite, le poids de la radio et de la télévision. On tentera également de comprendre la manière dont le public utilise aujourd'hui les médias classiques et les médias numériques, de préciser les modalités de travail et le rôle des journalistes, de saisir les enjeux de la nouvelle communication politique ainsi que les mutations du monde de la culture à l'ère numérique.

Formations concernées :

- Licence Information communication
- Licence en Droit

Anglais (7014/7414)

- Cloner le contenu

Code interne : 7014/7414

Programme de cours :

(mars 2022)

Responsables : Monsieur le professeur François LABATUT & Madame le professeur Kathleen LAYLLE

L'anglais juridique en première année vise à offrir une transition entre les acquis du lycée et les attendus de l'enseignement de spécialité en deuxième et troisième années de licence. Le premier semestre prend pour thème les questions de société en lien avec le droit et la science politique aux États-Unis ; le second semestre, au Royaume-Uni.

L'entraînement s'adosse à un corpus d'articles de presse anglophone, de documents audio-visuels et iconographiques de façon à solidifier les

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

acquis de la compréhension et la production, à l'écrit comme à l'oral.

L'enseignement compte douze cours d'1h30 par semestre et est évalué sur la base du contrôle continu (participation et médiation, assiduité, galop d'essai, présentation orale).

The first year of undergraduate Legal English serves as an introductory course to prepare and hone methodological and linguistic skills for second- and third-year classes of Legal English. Students will mainly review social issues pertaining to law and political science. In the fall, the United States is the main focus; in the spring, the British Isles are.

English-speaking press articles, multimedia documents and cartoons serve as teaching material to diversify students' skills in writing, speaking, listening, and reading.

There are twelve 90-minute-long classes per semester. The final grade is based on the continuous assessment of participation, peer mediation, attendance, oral participation, and in-class final exam.

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

L1 Droit - Parcours réussite - Vaugirard 1

Introduction historique au droit (3000)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 3000

Responsable(s) :

- M. Franck ROUMY
- Mme Céline COMBETTE
- M. François SAINT-BONNET
- M. Bernard D'ALTEROCHE

Programme de cours :

(mai 2022)

Equipe 1 : Pr. Roumy

Equipe 2 : Pr. D'Alteroche

Equipe 3 : Mme Combette / Monsieur Saint-Bonnet

Cours du Pr. D'Alteroche - eq.2 (mai 2022)

Le cours d'Introduction historique au droit fait partie des « enseignements fondamentaux » de la première année des études de droit (Art. 10 de l'arrêté du 30 avril 1997).

Son but est de présenter les racines de ce qui forme le droit français contemporain. Ce dernier, en effet, n'est pas apparu avec le Code civil. Il est le produit de diverses sources (droit romain, droit canonique, droits germaniques, coutumes, législation des princes...) qui en se combinant et en s'influençant mutuellement ont donné naissance à ce qui allait devenir le droit

français.

Le but de ce cours sera donc de montrer cette évolution.

Droit constitutionnel 1 (2062)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2062

Responsable(s) :

- [M. Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET](#)
- [M. Armel LE DIVELLEC](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

Équipe 1 : Professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET


Équipe 3 : Professeur Armel LE DIVELLEC

Cours du professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET - Équipe 1 (Version à jour février 2022)

Téléchargez le plan de cours :

 [Plan de cours - 1er semestre \(188.55 ko\)](#)

Cours du professeur Armel LE DIVELLEC - Équipe 3 (Version à jour février 2022)

 [dc.l1.presentation2021-22.pdf \(52.85 ko\)](#)

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Anglais (7014/7414)

- Cloner le contenu

Code interne : 7014/7414

Programme de cours :

(Mars 2022)

Responsables : Monsieur le professeur François LABATUT & Madame le professeur Kathleen LAYLLE

L'anglais juridique en première année vise à offrir une transition entre les acquis du lycée et les attendus de l'enseignement de spécialité en deuxième et troisième années de licence. Le premier semestre prend pour thème les questions de société en lien avec le droit et la science politique aux États-Unis ; le second semestre, au Royaume-Uni.

L'entraînement s'adosse à un corpus d'articles de presse anglophone, de documents audio-visuels et iconographiques de façon à solidifier les acquis de la compréhension et la production, à l'écrit comme à l'oral.

L'enseignement compte douze cours d'1h30 par semestre et est évalué sur la base du contrôle continu (participation et médiation, assiduité, galop d'essai, présentation orale).

The first year of undergraduate Legal English serves as an introductory course to prepare and hone methodological and linguistic skills for second- and third-year classes of Legal English. Students will mainly review social issues pertaining to law and political science. In the fall, the

United States is the main focus; in the spring, the British Isles are.

English-speaking press articles, multimedia documents and cartoons serve as teaching material to diversify students' skills in writing, speaking, listening, and reading.

There are twelve 90-minute-long classes per semester. The final grade is based on the continuous assessment of participation, peer mediation, attendance, oral participation, and in-class final exam.

Droit civil (1381)

- Cloner le contenu

Code interne : 1381

Responsable(s) :

- Mme Cécile PÉRÈS

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours de Droit civil au second semestre de L1 porte sur le droit des personnes et le droit des biens. Y sont présentées les notions fondamentales du droit civil et, au-delà, de l'ensemble de notre droit: personnalité juridique; droits subjectifs; patrimoine; propriété.

Au titre du droit des personnes, sont abordés l'existence de la personne (naissance, mort), l'état de la personne (sexe, nom, domicile), les droits de la personne (protection du corps humain, droits de la personnalité), la protection de la personne vulnérable (présentation générale du droit des incapacités,

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

protection du mineur et du majeur) ainsi que les personnes morales.

Au titre du droit des biens, sont étudiés les distinctions entre les biens (notamment entre les meubles et les immeubles ou entre les biens corporels et incorporels), la propriété (notion, modes d'acquisition, protection et preuve), les démembrements (usufruit, servitudes). Un aperçu est donné de la propriété collective (notamment de l'indivision).

Droit constitutionnel 2 (2063)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2063

Responsable(s) :

- [M. Armel LE DIVELLEC](#)
- [M. Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET](#)

Programme de cours :

(février 2022)

Équipe 1 : Professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET

Équipe 3 : Professeur Armel LE DIVELLEC

Cours du professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET - Équipe 1 (Version à jour février 2022)

[> Plan de cours - 2e semestre](#)

Cours du professeur Armel LE DIVELLEC - Équipe 3 (Version à jour février 2022)

[dc.l1.presentation2021-22.pdf](#) (52.85 ko)

Relations internationales (2300)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2300

Responsable(s) :

- [M. Jean-Jacques ROCHE](#)

Programme de cours :

(février 2021)

Ce cours d'initiation aux Relations Internationales a un double objectif. Le premier objectif est de comprendre les raisons qui ont permis de pacifier les relations interétatiques en réduisant considérablement l'anarchie internationale. Avec moins de 80.000 morts provoqués en 2019 par la violence politique, il est possible de considérer que le monde n'a jamais été aussi peu dangereux. Paradoxalement, les images des conflits qui perdurent, le terrorisme, les atteintes à l'environnement, la vitesse de circulation des épidémies induisent un très fort sentiment d'insécurité qui contredit ces évolutions statistiques. La première partie du cours analysera donc ce paradoxe. Il conviendra tout d'abord de dresser l'inventaire des instruments qui ont permis de réduire la conflictualité internationale. Dans un second temps, il sera possible de montrer que, débarrassés « du fléau de la guerre » (interétatique), les États ont pris en considération d'autres types de menaces qu'ils négligeaient jusqu'alors (terrorisme, violences

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

intérieures, atteintes aux droits de l'homme, dégradation de l'environnement...), induisant de ce fait la perception d'un monde toujours dangereux en dépit du recul de la guerre interétatique.

Le second objectif de ce cours d'initiation sera de proposer différentes grilles d'interprétation du monde de l'après-guerre froide en s'appuyant sur les théories des relations internationales. Pour ce faire, le monde sera découpé en quatre scènes : la scène interétatique, la scène des organisations internationales, la scène de la société-monde, la scène de l'économie-monde). L'examen de chacune de ces scènes permettra de privilégier des paramètres spécifiques mettant en avant des dimensions particulières de la vie internationale (multilatéralisme, gouvernance globale, démocratie de marché...). La prise en compte des dimensions politique, historique, juridique, économique et sociologique des Relations Internationales visera ainsi à comprendre le rôle des multiples acteurs impliqués dans la structuration du monde contemporain, lequel oscille en permanence entre compétition et coopération, amitié et hostilité.

PLAN DU COURS

Introduction

PARTIE I : LA SCENE DE LA SOCIETE INTERETATIQUE

Section I - La souveraineté, principe d'organisation de la vie internationale

Section II - Le monde westphalien

Section III - L'anarchie tempérée des rapports interétatiques

PARTIE II : LA SCENE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Section I - Coordination et

interdépendance

Section II - Le multilatéralisme

Section III - Les relations avec la scène interétatique

PARTIE III : LA SCENE DE LA SOCIETE-MONDE

Section I - Le monde post-westphalien

Section II - La gouvernance globale

Section III - Les relations avec la scène interétatique

PARTIE IV : LA SCENE DE L'ECONOMIE MONDE

Section I - La mondialisation économique

Section II - La démocratie de marché

Section II - Les relations avec la scène interétatique

Conclusion

I - Les nouvelles grilles d'interprétation de la scène interétatique

II - La potentialisation des changements induits par la cohabitation des scènes annexes à la scène interétatique

III - L'influence de la scène des organisations internationales sur la scène interétatique

IV - L'influence de la scène de la société-monde sur la scène interétatique

V - L'influence de la scène de l'économie-monde sur la scène interétatique

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Science politique (2315)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2315

Responsable(s) :

- [M. Marc MILET](#)

Programme de cours :

(Février 2021)

Le cours de science politique de la L1 droit vise à proposer une introduction aux questionnements et aux différentes sous-branches de la discipline. La première leçon porte sur une présentation de la construction de la discipline et de son objet. La première partie du cours (5 leçons) relève de la socio-histoire du politique et présente la structuration du champ politique sur le temps long du XIX^e au XXI^e s., (l'avènement de la citoyenneté, genèses et transformations des partis politiques, la transition démocratique,...). La seconde partie (6 leçons) propose des éléments de comportements et vie politiques (relatifs à l'analyse du vote, aux nouveaux courants politiques, à l'action publique).

Histoire du droit et des institutions (3040)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 3040

Responsable(s) :

- [M. Anthony MERGEY](#)
- [M. Nicolas CORNU-THÉNARD](#)
- [M. Pascal GOURGUES](#)

Programme de cours :

Résumé de cours de Monsieur le professeur Anthony Mergey (février 2022)

La tentation contemporaine est de faire de l'État un bloc homogène et uniforme, comme s'il n'avait jamais existé qu'une seule forme d'État. La définition traditionnelle de l'État repose sur des critères organique (une population), géographique (un territoire) et fonctionnel (des institutions exerçant une autorité). Cette définition juridique présente l'intérêt de faire abstraction de la forme d'unité politique (monarchie, république, tyrannie...) et de la nature du régime (absolutiste, libéral, totalitaire...), mais elle fait l'impasse sur l'État en tant que processus, c'est-à-dire comme construction historique. En effet, l'État tel que nous le connaissons n'a pas toujours existé ; il a connu plusieurs figures que l'histoire et le droit révèlent. Il n'est donc pas seulement un « concept » avec son appareillage juridique, il est aussi une création historique qui a pris, à travers les siècles, des formes diverses plus ou moins élaborées. Le déclin, la reconstruction et le triomphe de l'État en France, du Ve siècle à la veille de la Révolution française, constitueront le principal objet de ce cours.

Anglais (7014/7414)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 7014/7414

Programme de cours :

(Mars 2022)

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Responsables : Monsieur le professeur François LABATUT & Madame le professeur Kathleen LAYLLE

L'anglais juridique en première année vise à offrir une transition entre les acquis du lycée et les attendus de l'enseignement de spécialité en deuxième et troisième années de licence. Le premier semestre prend pour thème les questions de société en lien avec le droit et la science politique aux États-Unis ; le second semestre, au Royaume-Uni.

L'entraînement s'adosse à un corpus d'articles de presse anglophone, de documents audio-visuels et iconographiques de façon à solidifier les acquis de la compréhension et la production, à l'écrit comme à l'oral.

L'enseignement compte douze cours d'1h30 par semestre et est évalué sur la base du contrôle continu (participation et médiation, assiduité, galop d'essai, présentation orale).

The first year of undergraduate Legal English serves as an introductory course to prepare and hone methodological and linguistic skills for second- and third-year classes of Legal English. Students will mainly review social issues pertaining to law and political science. In the fall, the United States is the main focus; in the spring, the British Isles are.

English-speaking press articles, multimedia documents and cartoons serve as teaching material to diversify students' skills in writing, speaking, listening, and reading.

There are twelve 90-minute-long classes per semester. The final grade is based on the continuous assessment of participation, peer mediation, attendance, oral participation, and in-class final exam.

L2 Droit - Paris

Droit administratif (2055)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2055

Responsable(s) :

- [M. Bertrand SEILLER](#)

Programme de cours :

Équipe 1 : Professeur Bertrand SEILLER

French Law of Obligations (FRENCH-CONTRACT)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : (FRENCH-CONTRACT)

Responsable(s) :

- [M. Jean-Sébastien BORGHETTI](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

French Law of Obligations – Jean-Sébastien Borghetti

The aim of this course is to offer an introduction into the French law of obligations in a comparative perspective.

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

After a general introduction on French civil law, the course will focus on what the French Civil Code (code civil) calls the sources of obligations, namely contracts (les contrats), torts (la responsabilité délictuelle) and unjust enrichment (l'enrichissement injuste et les quasi-contrats).

French law makes a distinction between the general rules on contracts (le droit commun des contrats) and rules which are specific to certain types of contracts, such as the contract of sale (le droit des contrats spéciaux). Only the general rules will be considered here, which deal both with the formation and the performance of contracts.

French law recognizes several heads of liability in tort. The course will focus on the most important ones, including liability for fault (la responsabilité pour faute), liability for things (la responsabilité du fait des choses), liability for others ("*la responsabilité du fait d'autrui*"), and traffic accidents liability (la responsabilité du fait des accidents de la circulation).

Unjust enrichment is a relatively minor source of obligations in French law and will be considered last.

Throughout the course, comparisons will be made with the way in which the issues under scrutiny are dealt with in the other major European legal traditions, namely Common Law and German law.

Anglais (7039)

- Cloner le contenu

Code interne : 7039

Responsable(s) :

- Mme Géraldine GADBIN-GEORGE

Programme de cours :

(Mars 2020)

Responsables : Mme Géraldine GADBIN-GEORGE & Mr Hamed JENDOUBI

À compter du L2, l'enseignement de l'anglais est axé simultanément sur l'approfondissement de la langue et l'apprentissage progressif de l'anglais juridique, destinés à permettre aux étudiants d'avoir acquis, en fin de M1, une culture juridique des pays de *common law*.

L'enseignement de L2 se fait au travers de l'étude de certains aspects de droit constitutionnel et des institutions (des États-Unis au 1^{er} semestre et du Royaume-Uni au 2nd). Chaque semestre, une brochure, préparée par l'équipe d'enseignants et constituée de divers chapitres, est remise à chaque étudiant. Chaque chapitre comprend une partie théorique et une partie pratique.

L'enseignement a trois objectifs. Il vise, d'une part, à permettre aux étudiants de maîtriser les systèmes politiques britannique et américain et, d'autre part, à renforcer la compréhension et l'analyse de l'actualité politique et juridique. Enfin, il permet de commencer à acquérir, en anglais, certaines compétences à caractère professionnalisant.

Finances publiques (2160)

- Cloner le contenu

Code interne : 2160

Responsable(s) :

- M. Martin COLLET

Programme de cours :

(Février 2022)

L'étude des finances publiques conduit à envisager l'ensemble des règles relatives aux flux d'argent public comme, au-delà, les objectifs économiques et politiques qui guident ces flux. Il s'agit ainsi de comprendre comment l'État et les différentes administrations publiques (collectivités territoriales, organismes de sécurités sociales, etc.) gagnent puis dépensent l'argent nécessaire à la mise en œuvre de leurs différentes activités d'intérêt général.

Une première partie du cours est consacrée aux grands objectifs que poursuivent les acteurs de la gestion publique : garantir l'équilibre monétaire, d'une part, et assurer un certain équilibre budgétaire, d'autre part. L'accent est mis sur le cadre européen dans lequel s'inscrivent dorénavant ces objectifs. Une seconde partie conduit à observer la pratique quotidienne de la gestion de l'argent public par les différentes administrations : à la fois du point de vue des recettes (prélèvements obligatoires, redevances pour service rendu, emprunt) et des dépenses (programmation, cadre comptable, modalités d'exécution, contrôles).

Introduction au droit de la communication (6039)

- Cloner le contenu

Code interne : 6039

Responsable(s) :

- Mme Agnès GRANCHET

Programme de cours :

(mars 2022)

Le droit de la communication régit l'ensemble des activités de publication ou de mise à disposition publique de messages, quels qu'en soient la forme (orale, écrite, sonore, audiovisuelle, électronique...) ou l'auteur (professionnel des médias ou citoyen « amateur »). La connaissance de ce droit, susceptible de faire l'objet d'une future spécialisation universitaire et professionnelle, est donc utile à tout citoyen dans l'exercice de sa liberté d'expression, notamment sur les services de communication au public en ligne tels que les réseaux sociaux.

Centré, pour l'essentiel, sur l'exposé du droit français, le cours d'Introduction au droit de la communication tend à donner aux étudiants une vision d'ensemble de la matière et à susciter, à la lumière de l'actualité, toujours très riche, de la discipline, un regard critique sur les règles en vigueur.

Après une introduction sur l'objet, les sources et les principes du droit de la communication, ce cours aborde, en deux parties successives, les limites et les garanties de la liberté d'expression.

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Plan indicatif du cours (susceptible de modifications en fonction de l'actualité de la matière)

Introduction : Objet, sources et principes du droit de la communication

Première partie : Limites de la liberté d'expression

Titre 1 - Contrôles judiciaires des contenus

Chapitre 1 : Discours de haine (régime de responsabilité de la loi de 1881)

Chapitre 2 : Atteintes aux droits de la personnalité

Chapitre 3 : Informations relatives à l'action de la police et de la justice

Chapitre 4 : Messages publicitaires

Titre 2 - Contrôles administratifs des contenus

Chapitre 1 : Régulation administrative

Chapitre 2 : Police administrative

Deuxième partie : Garanties de la liberté d'expression

Titre 1 - Statut des journalistes et liberté de la presse

Chapitre 1 : Définition du journaliste professionnel

Chapitre 2 : Droits et obligations des journalistes professionnels

Titre 2 - Propriété littéraire et artistique et liberté de création

Chapitre 1 : Droit d'auteur

Chapitre 2 : Droits voisins

Titre 3 - Réglementation des activités de communication et pluralisme des médias

(sous réserve)

Chapitre 1 : Statut des entreprises médiatiques (presse, audiovisuel, internet)

Chapitre 2 : Droit de réponse

Philosophy of Law (PHIL-LAW)

- Cloner le contenu

Code interne : (PHIL-LAW)

Responsable(s) :

- Mme Élodie DJORDJEVIC-LABBAL

Programme de cours :

(Février 2022)

« *Human Rights and Their Critiques* »

While human rights have recently been presented by a contemporary author as our "last utopia" (S. Moyn), they are nonetheless the object of tenacious, lively

- even virulent - and sometimes contradictory critiques, and this since their advent through their declarations during the revolutions of the 18th century. They are criticized, all at once, for not being "real" rights, for not being sufficiently determined or, on the contrary, for being too determined, for being bearers of an individualism that destroys any truly political perspective or, on the contrary, for being only the seductive mask supporting political aims of domination, for being perfectly impotent as well as instruments that can be used just as effectively for emancipation as for enslavement, etc. However, in spite of these various objections, the reference to human rights has today imposed itself in political speeches, claims and justifications, and their recognition as well as their inscription in positive law are also more and more massive. By examining the issues raised by the questions of what is the foundation of human rights (1), what/who is the man of human rights (2), what is their content (3) and finally what are their possible uses (4), as well as by testing the answers that can be given to them, this course aims at better defining the theoretical, political and legal strengths and weaknesses of human rights.

European Law

- Cloner le contenu

Code interne : (EUROPEAN-LAW)

Responsable(s) :

- Mme Anastasia ILIOPOULOU-PENOT

Programme de cours :

(Mars 2022)

Course description

The course aims at providing an introduction to core elements and key-issues of European Law, both in its institutional and substantive dimensions. It will present the historical evolution of the European construction before discussing what the European Union currently is (its legal nature) and what it can do (the question of its competences). The course will then familiarise students with issues such as European governance, the adoption of European legislation and enforcement mechanisms. It will present the main implications of the two structural principles of the European legal order, i.e. primacy and direct effect and will examine the two pillars of European constitutionalism, i.e. protection of fundamental rights and citizenship of the Union

Finally, the course will focus on the workings of the European internal market as an area without frontiers in which the free movement of persons, goods, services and capital is ensured. The course will enable students to understand the context and implications of European law as well as some of the most significant case law of the Court of Justice of the European Union. It will include the major challenges the European Union has been facing in the recent years: Brexit, the Pandemic, the Rule of Law backsliding in Poland and Hungary as well as the war in Ukraine.

Topics examined

- History, evolution and purposes of the European construction. Treaty reform, process of enlargement.

- The EU and its Member States : accession (article 49 TEU), membership, withdrawal (article 50 TEU). The Rule of Law crisis in Poland and Hungary. Brexit.

- Legitimacy and the exercise of political power by the institutions of the EU (European Council, Council of the Union, European Commission, European Parliament). The Recovery Plan Next Generation EU.

- Legislative procedures and legislative production (typology of EU acts). EU competences. Hierarchy of EU norms.

-The judicial architecture of the EU: the Court of Justice, the General Court, national judges. Judicial remedies. The mechanism of preliminary ruling.

- The autonomy of EU law. Structural principles: primacy and direct effect. Integration of EU law in national legal orders. Resistance by constitutional/supreme courts.

- The internal market : purpose and functioning. Positive integration (harmonisation) and negative integration (judicial elimination of obstacles). The main features of free movement of goods, services and persons (workers and citizens).

- The protection of fundamental rights in the EU: general principles of EU law, Charter of Fundamental Rights, relationship with the ECHR.

-Citizenship of the Union: relationship with nationality. Rights. Constitutional significance.

Examination:

Multiple choice test or oral exam.

and Hungary.

International Relations (2097)

- Cloner le contenu

Code interne : 2097

Responsable(s) :

- Mme Jennifer MERCHANT

Programme de cours :

(février 2022)

INTERNATIONAL RELATIONS IN THE 20th & 21st CENTURIES

Professor Jennifer Merchant

Our world has entered a period of significant change. Increasing global economic integration has led to tremendous wealth for some of the world's inhabitants, yet most of the world's population lives under vulnerable and uncertain economic conditions. Terrorist attacks throughout the world are painful reminders of the sometimes violent nature of world politics. World leaders must confront a number of enduring problems: environmental degradation, chronic underdevelopment in Sub-Saharan Africa, global hunger and malnourishment, failed states, increased global migration, and entrenched cultural

and religious animosity, among other pressing issues.

Serving as an introductory course in international relations, this class will attempt to bring meaning to the modern world through the study of political events, phenomena, and processes which occur beyond the territorial boundaries of the modern state. The course is designed to provide students with the analytical tools and intellectual frameworks needed to understand the behavior of states and other actors in contemporary world politics.

We will first explore the definition(s) of international relations, then move on to the major theoretical approaches to international relations. We will then apply these approaches to address a variety of issues: for example, the rise of the modern state system, the origins of World War I and World War 2, the Cold War and its ramifications, the Gulf and Iraq Wars, genocide in Rwanda, free trade, globalization, North-South relations, the environment, human rights, and the "new" Cold War among others. The primary aim of this course is to familiarize students with some important issues in international politics; and most important, to help students evaluate contemporary issues in international politics.

L 3 Droit-Paris

Droit des affaires 1 - droit des sociétés (1047)

Code interne : 1047

Responsable(s) :

- Mme Caroline COUPET

Programme de cours :

(Février 2022)

1er semestre : Droit des affaires 1

Le premier semestre du cours de droit des affaires est consacré à l'étude du droit commun des sociétés. Il vise à comprendre ce qu'est une société, quelle est l'utilité du recours à la forme sociétaire, et comment fonctionne un tel groupement. Le cours s'articule autour de trois axes. Il commence par l'exposé des règles de constitution des sociétés (les conditions de constitution, les différentes étapes de la constitution d'une société, l'acquisition de la personnalité morale et les attributs qui y sont attachés). Il aborde ensuite le fonctionnement de la société, couvrant ainsi les principes régissant la gouvernance des sociétés (statut des dirigeants, pouvoirs et responsabilités), les droits et obligations des associés (droits financiers, politiques et patrimoniaux), le rôle des organes de contrôle (le commissaire aux comptes notamment). Enfin, le cours se termine par l'évocation des opérations sociétaires les plus fréquentes (transformation, opérations sur capital, fusion, dissolution).

Droit du travail 1 : relations individuelles de travail (1325)

Code interne : 1325

Responsable(s) :

- [M. Patrick MORVAN](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

Ce cours expose dans le plus grand détail - mais en conservant une forme synthétique et dynamique - les règles du droit du travail gouvernant les relations individuelles de travail : les sources, le contrat de travail, le temps de travail, la santé et la sécurité au travail, la rémunération, la rupture du contrat, le licenciement pour motif personnel ou économique. Il utilise un style pédagogique sans sacrifier la précision et l'approfondissement des règles légales et jurisprudentielles.

La version écrite intégrale du cours est offerte gratuitement aux étudiants, ou disponible en version brochée (Patrick Morvan, Droit du travail. Relations individuelles, 2021, en vente sur internet)

Histoire du droit de la famille (3060)

Code interne : 3060

Responsable(s) :

- [Mme Sophie DÉMARE-LAFONT](#)

Programme de cours :

(février 2022)

Ce cours aborde de manière thématique l'histoire du droit de la famille depuis l'époque romaine jusqu'à l'époque contemporaine. Après un aperçu général des principales tendances de l'évolution du droit de la famille depuis l'Antiquité romaine jusqu'à nos jours, on examinera successivement le mariage, la filiation et les incapacités. L'objectif est de mettre en perspective les règles actuelles du droit de la famille grâce à une étude de l'institution familiale sur la longue durée.

Contentieux administratif (2020)


Code interne : 2020

Responsable(s) :

- [M. Bertrand SEILLER](#)

Programme de cours :

(mars 2020)

Téléchargez le résumé de cours ici :  [plan cours ctx.pdf \(283.05 ko\)](#)

Droit allemand des obligations et des biens (1392)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1392

Programme de cours :

(septembre 2022)

Responsable : Franziska Laesle

Dans le cadre de ce cours, vous apprendrez les bases du droit allemand des obligations et du droit des biens. Nous aborderons également les bases du droit

des biens. Le cours est axé sur la pratique et les contenus à apprendre seront illustrés par de nombreux cas.

Droit du travail 1 : relations individuelles de travail (1325)

Code interne : 1325

Responsable(s) :

- M. Patrick MORVAN

Programme de cours :

(février 2022)

Ce cours expose dans le plus grand détail - mais en conservant une forme synthétique et dynamique - les règles du droit du travail gouvernant les relations individuelles de travail : les sources, le contrat de travail, le temps de travail, la santé et la sécurité au travail, la rémunération, la rupture du contrat, le licenciement pour motif personnel ou économique. Il utilise un style pédagogique sans sacrifier la précision et l'approfondissement des règles légales et jurisprudentielles.

La version écrite intégrale du cours est offerte gratuitement aux étudiants, ou disponible en version brochée (Patrick Morvan, Droit du travail. Relations individuelles, 2021, en vente sur internet)

Contentieux administratif (2020)


Code interne : 2020

Responsable(s) :

- M. Bertrand SEILLER

Programme de cours :

(mars 2020)

Téléchargez le résumé de cours ici :  [plan cours ctx.pdf \(283.05 ko\)](#)

Droit du travail 1 : relations individuelles de travail (1325)

Code interne : 1325

Responsable(s) :

- M. Patrick MORVAN

Programme de cours :

(février 2022)

Ce cours expose dans le plus grand détail - mais en conservant une forme synthétique et dynamique - les règles du droit du travail gouvernant les relations individuelles de travail : les sources, le contrat de travail, le temps de travail, la santé et la sécurité au travail, la rémunération, la rupture du contrat, le licenciement pour motif personnel ou économique. Il utilise un style pédagogique sans sacrifier la précision et l'approfondissement des règles légales et jurisprudentielles.

La version écrite intégrale du cours est offerte gratuitement aux étudiants, ou disponible en version brochée (Patrick Morvan, Droit du travail. Relations individuelles, 2021, en vente sur internet)

Contentieux administratif (2020)


Code interne : 2020

Responsable(s) :

- M. Bertrand SEILLER

Programme de cours :

(Mars 2020)

Téléchargez le résumé de cours ici : 
[plan_cours_ctx.pdf \(283.05 ko\)](#)

Droit fiscal (2086)

Code interne : 2086

Responsable(s) :

- M. Martin COLLET

Programme de cours :

(Février 2022)

Le cours de droit fiscal porte sur l'ensemble des règles juridiques relatives à l'impôt. Il présente dans une première partie les grands principes et techniques propres à la matière (spécificité des sources du droit fiscal, modalités d'interprétation de ces règles par les juridictions comme par l'administration, techniques de contrôle des contribuables, contentieux, mécanismes de « régulation fiscale », etc.) puis, dans une seconde partie, envisage les principaux impôts qui forment le système fiscal français contemporain. Sont alors abordées tant la fiscalité des particuliers (impôts sur le revenu et sur le patrimoine) que la fiscalité des entreprises (impôts sur les

bénéfices et la valeur ajoutée, principalement). Le cours s'inscrit dans une logique d'introduction aux grands enjeux de la matière, mais aussi dans une perspective « critique » de discussion des différentes options de politique fiscale poursuivies par les gouvernements successifs.

Droit administratif des biens (2043)

Code interne : 2043

Responsable(s) :

- M. Benoît PLESSIX

Programme de cours :

(Février 2022)

Le cours ambitionne de donner une présentation des rapports entre le droit public et les biens. Dans une première partie, il s'agit de voir comment le droit qui régit l'action des personnes publiques encadre et limite les actions de celles-ci à l'égard des biens. Les collectivités publiques peuvent en effet s'ingérer dans les biens d'autrui, notamment au moyen de prérogatives exorbitantes de droit public (expropriation, réquisition, préemption, servitudes publiques, etc.). Elles peuvent aussi vouloir s'appropriier des biens, de sorte qu'il existe des biens publics sur lesquels on estime qu'elles exercent un droit de propriété dont la nature exacte reste discutée.

Dans une seconde partie, le droit public, entendu comme régime exorbitant et dérogoratoire au droit privé, donne à voir deux régimes juridiques de fond qui n'ont en effet pas leur équivalent en droit privé. Le premier est le régime de la domanialité

publique, qui soumet à des règles originales (inaliénabilité, imprescriptibilité, etc.) ceux des biens publics qui reçoivent une affectation publique. Le second est le régime des travaux publics qui soumet l'opération de construction puis d'entretien des ouvrages publics à des règles spéciales, par exemple en matière de contrats conclus en vue de leur réalisation ou de réparation des dommages causés par leur construction ou leur fonctionnement.

Procédure pénale (1429)

Code interne : 1429

Responsable(s) :

- M. Edouard VERNY

Programme de cours :

(février 2021)

Ce cours expose les principes du procès pénal (le droit à un procès équitable et la preuve), les actions nées de l'infraction (l'action publique et l'action civile), les organes du procès pénal (la police judiciaire, le ministère public et les juridictions répressives), l'enquête de police, le classement sans suite et les alternatives aux poursuites. Il associe des règles techniques avec des réflexions générales sur certains aspects majeurs des droits et libertés fondamentaux. Il peut être prolongé en Master 1 par le cours de « Procédure pénale : jugement et voies de recours ».

Droit des affaires 2 (1054)

Code interne : 1054

Responsable(s) :

- Mme Caroline COUPET

Programme de cours :

(février 2022)

2ème semestre : Droit des affaires 2

Le second semestre est dédié au droit spécial des sociétés. Il vise à approfondir les connaissances acquises au premier semestre par l'étude, pas à pas, de chaque forme sociale. Le cours s'articule autour de deux axes. Le premier tient en l'étude des principales sociétés de personnes (SNC, SCS, SARL), en mettant en exergue les spécificités de leur constitution et de leur fonctionnement. Le second tient en la présentation des principales formes de sociétés par actions (SA, SCA, SAS et SASU). Celle-ci conduit à étudier d'abord leur financement par le biais de l'émission de titres financiers (actions, obligations, valeurs mobilières composées), avant d'aborder les règles de fonctionnement particulières qui les régissent. Ce faisant, le cours conduit à étudier la figure particulière de la société cotée, et ses spécificités.

Droit du travail 2 (1326)

Code interne : 1326

Responsable(s) :

- M. Patrick MORVAN

Programme de cours :

(février 2022)

Ce cours expose dans le plus grand détail mais en conservant une forme synthétique

et dynamique les règles du droit du travail gouvernant les relations collectives : la grève, les syndicats, le comité social et économique, les conventions collectives, le transfert d'entreprise. Il utilise un style pédagogique sans sacrifier la précision et l'approfondissement des règles légales et jurisprudentielles.

La version écrite intégrale du cours est offerte gratuitement aux étudiants, ou disponible en version brochée (Patrick Morvan, Droit du travail. Relations collectives, 2022, en vente sur internet)

Droit des relations de travail dans le secteur public (2150)

Code interne : 2150

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(mars 2022)

Le cours est centré sur le droit de la fonction publique dans son ensemble. Il privilégie la relation de travail sans s'y limiter. L'originalité et la cohérence de ce droit, traversé par des évolutions profondes qui le rapprochent parfois du droit du travail, visent à adapter l'action exécutive aux évolutions des missions du service public et de la société, dans le respect de sa vocation démocratique.

La fonction publique est en effet une composante centrale de la citoyenneté, des politiques publiques, mais aussi de la vie économique et sociale du pays. Les 5,5 millions d'agents publics (environ 80 % de

fonctionnaires et 20 % de contractuels) représentent 25 % de la population active en France.

Sont successivement étudiées les trois questions classiques : 1°) La structuration de la fonction publique (constitution d'un appareil institutionnel - organisation statutaire - hiérarchie des agents publics) ; 2°) Le parcours professionnel des agents publics (accès à la fonction publique – déroulement de la carrière – fin de la carrière – garanties propres à l'agent public contractuel) ; 3°) L'exercice des fonctions (obligations et responsabilités de l'agent public – droits et libertés de l'agent public – contentieux de la fonction publique)

Droit social (1316)

Code interne : 1316

Responsable(s) :

- M. Emeric JEANSEN

Programme de cours :

(mars 2022)

Ce cours présente les règles principales qui organisent la présence des salariés dans les entreprises. Il traite du droit de la relation travail (notamment la notion de contrat de travail, la conclusion du contrat, la santé au travail, la rupture du contrat) et des règles de droit qui détiennent les salariés en tant que collectivité de travail (droit syndical, représentation du personnel, négociation collective, grève)

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Droit des affaires 2 (1054)

Code interne : 1054

Responsable(s) :

- Mme Caroline COUPET

Programme de cours :

(février 2022)

2ème semestre : Droit des affaires 2

Le second semestre est dédié au droit spécial des sociétés. Il vise à approfondir les connaissances acquises au premier semestre par l'étude, pas à pas, de chaque forme sociale. Le cours s'articule autour de deux axes. Le premier tient en l'étude des principales sociétés de personnes (SNC, SCS, SARL), en mettant en exergue les spécificités de leur constitution et de leur fonctionnement. Le second tient en la présentation des principales formes de sociétés par actions (SA, SCA, SAS et SASU). Celle-ci conduit à étudier d'abord leur financement par le biais de l'émission de titres financiers (actions, obligations, valeurs mobilières composées), avant d'aborder les règles de fonctionnement particulières qui les régissent. Ce faisant, le cours conduit à étudier la figure particulière de la société cotée, et ses spécificités.

Droit comparé français et allemand des obligations (1069)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1069

Responsable(s) :

- [Mme Laurence NICOLAS-VULLIERME](#)
- [Mme Suzel RAMACIOTTI](#)

Programme de cours :

(septembre 2022)

1ère partie : dispensée par Suzel Ramaciotti

Reprenant les thématiques fondamentales du droit des obligations, ce cours sélectionne quelques institutions particulières au droit allemand et au droit français, afin de les comparer. Il s'agit donc de replacer ces institutions dans leur contexte général. Les thèmes abordés vont de la responsabilité extracontractuelle à tout le droit des contrats, sans oublier les quasi-contrats et l'ungerechfertigte Bereicherung. Les travaux dirigés initient les étudiants à l'apprentissage d'un nouvel exercice : le commentaire comparé d'arrêts, offrant donc une étude approfondie des arrêts de la Cour de cassation et du Bundesgerichtshof.

2ème partie : dispensée par Laurence Nicolas-Vullierme

Ce cours met en exergue plusieurs spécificités du droit des affaires par rapport au droit des obligations ainsi que l'intérêt d'une approche comparative des droits français et allemand pour mieux

saisir le droit de l'Union européenne. Les travaux dirigés offrent un panel d'exercices incitant à la comparaison des droits français et allemand dans une perspective européenne.

Diplôme d'université civilisation, langue et droit allemand

1^{ère} année

Introduction au droit et droit allemand (9420)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 9420

Programme de cours :

(septembre 2022)

responsable : Felix Schubert

Ce cours dispensé en allemand est destiné à familiariser les étudiants lors d'un premier contact avec le droit allemand avec les bases linguistiques et juridiques nécessaires à la poursuite ultérieure d'enseignements aux universités allemandes partenaires du programme.

Langue Allemande (LANG-ALL)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : (LANG-ALL)

Responsable(s) :

- [Mme Christina KOTT](#)

Programme de cours :

(septembre 2022)

Dans ces TD annuels de 36h, les étudiantes et étudiants sont familiarisés avec l'Allemagne contemporaine tout en approfondissant leurs compétences linguistiques dans les thématiques étudiées. L'accent est mis sur la compréhension et l'expression orales grâce à des méthodes et des outils innovants.

Cours de perfectionnement en allemand pour les étudiants de BerMuPa(BERM)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : (BERM)

Programme de cours :

(septembre 2022)

Responsable : Olivier Duchatelle

Ce cours intensif, divisé en deux sessions de 15 heures (une au début de chaque semestre), vise à préparer les étudiants du cursus BerMuPa à suivre des cours en allemand. Un test de niveau sera organisé par l'intervenant au cours de chaque session.

2^{ème} année

Droit civil allemand (9422)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 9422

Programme de cours :

(septembre 2022)

Responsable : Olivier RINN

Ce cours de droit civil allemand, enseigné en langue allemande, est destiné à donner aux étudiants du Diplôme Universitaire un premier aperçu du droit des contrats allemand et des obligations, ainsi que, en complément des tutorats, une première prise en main de la technique de résolution allemande des cas pratiques. Approximativement calqué sur le programme français du droit des obligations en deuxième année de Licence, ce cours contiendra également des éléments de droit comparé.

Langue Allemande (LANG-ALL)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : (LANG-ALL)

Responsable(s) :

- [Mme Christina KOTT](#)

Programme de cours :

(septembre 2022)

Dans ces TD annuels de 36h, les étudiantes et étudiants sont familiarisés avec l'Allemagne contemporaine tout en approfondissant leurs compétences linguistiques dans les thématiques étudiées. L'accent est mis sur la compréhension et l'expression orales grâce à des méthodes et des outils innovants.

Cours de perfectionnement en allemand pour les étudiants de BerMuPa(BERM)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : (BERM)

Programme de cours :

(septembre 2022)

Responsable : Olivier Duchatelle

Ce cours intensif, divisé en deux sessions de 15 heures (une au début de chaque semestre), vise à préparer les étudiants du cursus BerMuPa à suivre des cours en allemand. Un test de niveau sera organisé par l'intervenant au cours de chaque session.

Collège de droit- 1^{ère} année

Introduction à la microéconomie/gestion (INTRO)

- Cloner le contenu

Code interne : INTRO

Responsable(s) :

- M. Nicolas FRÉMEAUX

Programme de cours :

(juin 2021)

Avant toute analyse économique du droit, dans lequel l'Etat a un rôle prépondérant, il est nécessaire de comprendre ce qui justifie l'intervention de l'Etat, et ce, quelle que soit la forme de cette intervention (impôts, réglementation...). L'objectif de ce cours consiste donc à comprendre comment les économistes justifient l'intervention de l'Etat. Pour cela, nous adoptons une approche microéconomique afin d'étudier le fonctionnement des marchés. Le cours est divisé en deux grandes parties. Nous étudierons dans un premier temps la question de l'allocation des ressources à travers les comportements d'offre et de demande. A cette fin, seront mobilisées de nombreuses notions comme l'élasticité et le surplus. Puis, nous analyserons l'effet de certaines politiques, comme le contrôle des prix et la fiscalité, sur le fonctionnement du marché. Dans certains cas, cette intervention peut être justifiée pour des raisons d'efficacité. Nous étudierons ces motifs d'intervention à travers les exemples des externalités et des biens publics. Tout au long de ce cours, nous appuierons notre analyse sur

des modèles théoriques mais aussi sur de nombreux exemples.

Collège de droit – 2^{ème} année

Collège de droit – 3^{ème} année

Licence professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle parcours Gestion juridique des contrats d'assurance

Licence professionnelle Sécurité des biens et des personnes parcours Activité juridique, directeur d'enquêtes privées

L3 Droit mention administration publique (LAP)

Licence en Droit réservée aux sportifs de haut niveau (L3 en apprentissage)

Licence double cursus en Droit et Histoire

1^{ère} année de double licence

Introduction historique au droit (3000)

- Cloner le contenu

Code interne : 3000

Responsable(s) :

- M. Franck ROUMY
- Mme Céline COMBETTE
- M. François SAINT-BONNET
- M. Bernard D'ALTEROCHE

Programme de cours :

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

(mai 2022)

Equipe 1 : Pr. Roumy

Equipe 2 : Pr. D'Alteroche

Equipe 3 : Mme Combette / Monsieur Saint-Bonnet

Cours du Pr. D'Alteroche - eq.2 (mai 2022)

Le cours d'Introduction historique au droit fait partie des « enseignements fondamentaux » de la première année des études de droit (Art. 10 de l'arrêté du 30 avril 1997).

Son but est de présenter les racines de ce qui forme le droit français contemporain. Ce dernier, en effet, n'est pas apparu avec le Code civil. Il est le produit de diverses sources (droit romain, droit canonique, droits germaniques, coutumes, législation des princes...) qui en se combinant et en s'influençant mutuellement ont donné naissance à ce qui allait devenir le droit français.

Le but de ce cours sera donc de montrer cette évolution.

Droit constitutionnel 1 (2062)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2062

Responsable(s) :

- [M. Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET](#)
- [M. Armel LE DIVELLEC](#)

Programme de cours :

(février 2022)

Équipe 1 : Professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET


Équipe 3 : Professeur Armel LE DIVELLEC

Cours du professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET - Équipe 1 (Version à jour février 2022)

Téléchargez le plan de cours :

 [Plan de cours - 1er semestre \(188.55 ko\)](#)

Cours du professeur Armel LE DIVELLEC - Équipe 3 (Version à jour février 2022)

 [dc.l1.presentation2021-22.pdf \(52.85 ko\)](#)

Duality and other specificities of the French court system (DUAL)

- [Cloner le contenu](#)

Responsable(s) :

- [Mme Géraldine GADBIN-GEORGE](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

This course – taught in English - is split in three parts. The first part focuses on the duality of the French court system (administrative courts and judicial courts which have an ordinary or specific jurisdiction), on the specificity of the joint adjudicatory and advisory role played by the Council of the state at the top of the administrative court system and on the

respective roles played by the Conflicts court and the Constitutional court. The second part of the course revolves around the litigation rules which apply before the judicial and administrative courts as well as around the French law professions, in particular those involved with contentious law (judges, advisers/legal representatives). The third and final part of the course looks into recent and forthcoming French reforms including the increasing digitalisation of the judicial process and the role played by ADR with the resolution of disputes as an alternative to the courts.

Droit constitutionnel 2 (2063)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2063

Responsable(s) :

- [M. Armel LE DIVELLEC](#)
- [M. Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET](#)

Programme de cours :

(février 2021)


Équipe 1 : Professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET

Équipe 3 : Professeur Armel LE DIVELLEC

Cours du professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET - Équipe 1 (Version à jour février 2022)

[> Plan de cours - 2e semestre](#)

Cours du professeur Armel LE DIVELLEC - Équipe 3 (Version à jour février 2022)

 [dc.l1.presentation2021-22.pdf](#)
(52.85 ko)

Relations internationales (2300)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2300

Responsable(s) :

- [M. Jean-Jacques ROCHE](#)

Programme de cours :

(février 2021)

Ce cours d'initiation aux Relations Internationales a un double objectif. Le premier objectif est de comprendre les raisons qui ont permis de pacifier les relations interétatiques en réduisant considérablement l'anarchie internationale. Avec moins de 80.000 morts provoqués en 2019 par la violence politique, il est possible de considérer que le monde n'a jamais été aussi peu dangereux. Paradoxalement, les images des conflits qui perdurent, le terrorisme, les atteintes à l'environnement, la vitesse de circulation des épidémies induisent un très fort sentiment d'insécurité qui contredit ces évolutions statistiques. La première partie du cours analysera donc ce paradoxe. Il conviendra tout d'abord de dresser l'inventaire des instruments qui ont permis de réduire la conflictualité internationale. Dans un second temps, il sera possible de montrer que, débarrassés « du fléau de la guerre » (interétatique), les États ont pris en considération d'autres

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

types de menaces qu'ils négligeaient jusqu'alors (terrorisme, violences intérieures, atteintes aux droits de l'homme, dégradation de l'environnement...), induisant de ce fait la perception d'un monde toujours dangereux en dépit du recul de la guerre interétatique.

Le second objectif de ce cours d'initiation sera de proposer différentes grilles d'interprétation du monde de l'après-guerre froide en s'appuyant sur les théories des relations internationales. Pour ce faire, le monde sera découpé en quatre scènes : la scène interétatique, la scène des organisations internationales, la scène de la société-monde, la scène de l'économie-monde). L'examen de chacune de ces scènes permettra de privilégier des paramètres spécifiques mettant en avant des dimensions particulières de la vie internationale (multilatéralisme, gouvernance globale, démocratie de marché...). La prise en compte des dimensions politique, historique, juridique, économique et sociologique des Relations Internationales visera ainsi à comprendre le rôle des multiples acteurs impliqués dans la structuration du monde contemporain, lequel oscille en permanence entre compétition et coopération, amitié et hostilité.

PLAN DU COURS

Introduction

PARTIE I : LA SCENE DE LA SOCIETE INTERETATIQUE

Section I - La souveraineté, principe d'organisation de la vie internationale

Section II - Le monde westphalien

Section III - L'anarchie tempérée des rapports interétatiques

PARTIE II : LA SCENE DES ORGANISATIONS

INTERNATIONALES

Section I – Coordination et interdépendance

Section II – Le multilatéralisme

Section III – Les relations avec la scène interétatique

PARTIE III : LA SCENE DE LA SOCIETE-MONDE

Section I – Le monde post-westphalien

Section II - La gouvernance globale

Section III – Les relations avec la scène interétatique

PARTIE IV : LA SCENE DE L'ECONOMIE MONDE

Section I - La mondialisation économique

Section II - La démocratie de marché

Section II – Les relations avec la scène interétatique

Conclusion

I – Les nouvelles grilles d'interprétation de la scène interétatique

II – La potentialisation des changements induits par la cohabitation des scènes annexes à la scène interétatique

III - L'influence de la scène des organisations internationales sur la scène interétatique

IV - L'influence de la scène de la société-monde sur la scène interétatique

V - L'influence de la scène de l'économie-monde sur la scène interétatique

Science politique (2315)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2315

Responsable(s) :

- M. Marc MILET

Programme de cours :

(février 2021)

Le cours de science politique de la L1 droit vise à proposer une introduction aux questionnements et aux différentes sous-branches de la discipline. La première leçon porte sur une présentation de la construction de la discipline et de son objet. La première partie du cours (5 leçons) relève de la socio-histoire du politique et présente la structuration du champ politique sur le temps long du XIX^e au XXI^e s., (l'avènement de la citoyenneté, genèses et transformations des partis politiques, la transition démocratique,...). La seconde partie (6 leçons) propose des éléments de comportements et vie politiques (relatifs à l'analyse du vote, aux nouveaux courants politiques, à l'action publique).

Histoire du droit et des institutions (3040)

- Cloner le contenu

Code interne : 3040

Responsable(s) :

- M. Anthony MERGEY
- M. Nicolas CORNU-THÉNARD
- M. Pascal GOURGUES

Programme de cours :

Résumé de cours de Monsieur le professeur Anthony Mergey (février 2022)

La tentation contemporaine est de faire de l'État un bloc homogène et uniforme, comme s'il n'avait jamais existé qu'une seule forme d'État. La définition traditionnelle de l'État repose sur des critères organique (une population), géographique (un territoire) et fonctionnel (des institutions exerçant une autorité). Cette définition juridique présente l'intérêt de faire abstraction de la forme d'unité politique (monarchie, république, tyrannie...) et de la nature du régime (absolutiste, libéral, totalitaire...), mais elle fait l'impasse sur l'État en tant que processus, c'est-à-dire comme construction historique. En effet, l'État tel que nous le connaissons n'a pas toujours existé ; il a connu plusieurs figures que l'histoire et le droit révèlent. Il n'est donc pas seulement un « concept » avec son appareillage juridique, il est aussi une création historique qui a pris, à travers les siècles, des formes diverses plus ou moins élaborées. Le déclin, la reconstruction et le triomphe de l'État en France, du Ve siècle à la veille de la Révolution française, constitueront le principal objet de ce cours.

2^eme année de double licence**Droit administratif (2055)**

- Cloner le contenu

Code interne : 2055

Responsable(s) :

- M. Bertrand SEILLER

Programme de cours :

Équipe 1 : Professeur Bertrand SEILLER

Droit des affaires 2 (1052)

- Cloner le contenu

Code interne : 1052

Responsable(s) :

- M. Dominique BUREAU

Programme de cours :

(Février 2021)

Présentation des données fondamentales du droit de la concurrence et du droit de la distribution.

Finances publiques (2160)

- Cloner le contenu

Code interne : 2160

Responsable(s) :

- M. Martin COLLET

Programme de cours :

(Février 2022)

L'étude des finances publiques conduit à envisager l'ensemble des règles relatives aux flux d'argent public comme, au-delà, les objectifs économiques et politiques qui guident ces flux. Il s'agit ainsi de comprendre comment l'État et les différentes administrations publiques (collectivités territoriales, organismes de sécurités sociales, etc.) gagnent puis dépensent l'argent nécessaire à la mise en œuvre de leurs différentes activités d'intérêt général.

Une première partie du cours est consacrée aux grands objectifs que poursuivent les acteurs de la gestion publique : garantir l'équilibre monétaire, d'une part, et assurer un certain équilibre budgétaire, d'autre part. L'accent est mis sur le cadre européen dans lequel s'inscrivent dorénavant ces objectifs. Une seconde partie conduit à observer la pratique quotidienne de la gestion de l'argent public par les différentes administrations : à la fois du point de vue des recettes (prélèvements obligatoires, redevances pour service rendu, emprunt) et des dépenses (programmation, cadre comptable, modalités d'exécution, contrôles).

Philosophy of Law (PHIL-LAW)

- Cloner le contenu

Code interne : (PHIL-LAW)

Responsable(s) :

- Mme Élodie DJORDJEVIC-LABBAL

Programme de cours :

(février 2022)

« Human Rights and Their Critiques »

While human rights have recently been presented by a contemporary author as our "last utopia" (S. Moyn), they are nonetheless the object of tenacious, lively - even virulent - and sometimes contradictory critiques, and this since their advent through their declarations during the revolutions of the 18th century. They are criticized, all at once, for not being "real" rights, for not being sufficiently determined or, on the contrary, for being too determined, for being bearers of an

individualism that destroys any truly political perspective or, on the contrary, for being only the seductive mask supporting political aims of domination, for being perfectly impotent as well as instruments that can be used just as effectively for emancipation as for enslavement, etc. However, in spite of these various objections, the reference to human rights has today imposed itself in political speeches, claims and justifications, and their recognition as well as their inscription in positive law are also more and more massive. By examining the issues raised by the questions of what is the foundation of human rights (1), what/who is the man of human rights (2), what is their content (3) and finally what are their possible uses (4), as well as by testing the answers that can be given to them, this course aims at better defining the theoretical, political and legal strengths and weaknesses of human rights.

European Law

- Cloner le contenu

Code interne : (EUROPEAN-LAW)

Responsable(s) :

- Mme Anastasia ILIOPOULOU-PENOT

Programme de cours :

(mars 2022)

Course description

The course aims at providing an introduction to core elements and key-issues of European Law, both in its institutional and substantive dimensions.

It will present the historical evolution of the European construction before discussing what the European Union currently is (its legal nature) and what it can do (the question of its competences). The course will then familiarise students with issues such as European governance, the adoption of European legislation and enforcement mechanisms. It will present the main implications of the two structural principles of the European legal order, i.e. primacy and direct effect and will examine the two pillars of European constitutionalism, i.e. protection of fundamental rights and citizenship of the Union

Finally, the course will focus on the workings of the European internal market as an area without frontiers in which the free movement of persons, goods, services and capital is ensured. The course will enable students to understand the context and implications of European law as well as some of the most significant case law of the Court of Justice of the European Union. It will include the major challenges the European Union has been facing in the recent years: Brexit, the Pandemic, the Rule of Law backsliding in Poland and Hungary as well as the war in Ukraine.

Topics examined

- History, evolution and purposes of the European construction. Treaty reform, process of enlargement.
- The EU and its Member States : accession (article 49 TEU), membership, withdrawal (article 50 TEU). The Rule of Law crisis in Poland and Hungary. Brexit.

- Legitimacy and the exercise of political power by the institutions of the EU (European Council, Council of the Union, European Commission, European Parliament). The Recovery Plan Next Generation EU.

- Legislative procedures and legislative production (typology of EU acts). EU competences. Hierarchy of EU norms.

-The judicial architecture of the EU: the Court of Justice, the General Court, national judges. Judicial remedies. The mechanism of preliminary ruling.

- The autonomy of EU law. Structural principles: primacy and direct effect. Integration of EU law in national legal orders. Resistance by constitutional/supreme courts.

- The internal market : purpose and functioning. Positive integration (harmonisation) and negative integration (judicial elimination of obstacles). The main features of free movement of goods, services and persons (workers and citizens).

- The protection of fundamental rights in the EU: general principles of EU law, Charter of Fundamental Rights, relationship with the ECHR.

-Citizenship of the Union: relationship with nationality. Rights. Constitutional significance.

Examination:

Multiple choice test or oral exam.

and Hungary.

International Relations (2097)

- Cloner le contenu

Code interne : 2097

Responsable(s) :

- Mme Jennifer MERCHANT

Programme de cours :

(février 2022)

INTERNATIONAL RELATIONS IN THE 20th & 21st CENTURIES

Professor Jennifer Merchant

Our world has entered a period of significant change. Increasing global economic integration has led to tremendous wealth for some of the world's inhabitants, yet most of the world's population lives under vulnerable and uncertain economic conditions. Terrorist attacks throughout the world are painful reminders of the sometimes violent nature of world politics. World leaders must confront a number of enduring problems: environmental degradation, chronic underdevelopment in Sub-Saharan Africa, global hunger and malnourishment, failed states, increased global migration, and entrenched cultural and religious animosity, among other pressing issues.

Serving as an introductory course in international relations, this class will attempt to bring meaning to the modern world through the study of political events, phenomena, and processes which occur beyond the territorial boundaries of the modern state. The course is designed to provide students with the analytical

tools and intellectual frameworks needed to understand the behavior of states and other actors in contemporary world politics.

We will first explore the definition(s) of international relations, then move on to the major theoretical approaches to international relations. We will then apply these approaches to address a variety of issues: for example, the rise of the modern state system, the origins of World War I and World War 2, the Cold War and its ramifications, the Gulf and Iraq Wars, genocide in Rwanda, free trade, globalization, North-South relations, the environment, human rights, and the "new" Cold War among others. The primary aim of this course is to familiarize students with some important issues in international politics; and most important, to help students evaluate contemporary issues in international politics.

3^{ème} année de double licence

Droit des affaires 1 - droit des sociétés (1047)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1047

Responsable(s) :

- [Mme Caroline COUPET](#)

Programme de cours :

(février 2022)

1er semestre : Droit des affaires 1

Le premier semestre du cours de droit des affaires est consacré à l'étude du droit commun des sociétés. Il vise à comprendre ce qu'est une société, quelle est l'utilité du recours à la forme sociétaire, et comment fonctionne un tel groupement. Le cours s'articule autour de trois axes. Il commence par l'exposé des règles de constitution des sociétés (les conditions de constitution, les différentes étapes de la constitution d'une société, l'acquisition de la personnalité morale et les attributs qui y sont attachés). Il aborde ensuite le fonctionnement de la société, couvrant ainsi les principes régissant la gouvernance des sociétés (statut des dirigeants, pouvoirs et responsabilités), les droits et obligations des associés (droits financiers, politiques et patrimoniaux), le rôle des organes de contrôle (le commissaire aux comptes notamment). Enfin, le cours se termine par l'évocation des opérations sociétaires les plus fréquentes (transformation, opérations sur capital, fusion, dissolution).

Contentieux administratif (2020)

- [Cloner le contenu](#)


Code interne : 2020

Responsable(s) :

- [M. Bertrand SEILLER](#)

Programme de cours :

(mars 2020)

Téléchargez le résumé de cours ici :  [plan cours ctx.pdf \(283.05 ko\)](#)

Histoire du droit de la famille (3060)

- [Cloner le contenu](#)

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Code interne : 3060

Responsable(s) :

- Mme Sophie DÉMARE-LAFONT

Programme de cours :

(février 2022)

Ce cours aborde de manière thématique l'histoire du droit de la famille depuis l'époque romaine jusqu'à l'époque contemporaine. Après un aperçu général des principales tendances de l'évolution du droit de la famille depuis l'Antiquité romaine jusqu'à nos jours, on examinera successivement le mariage, la filiation et les incapacités. L'objectif est de mettre en perspective les règles actuelles du droit de la famille grâce à une étude de l'institution familiale sur la longue durée.

Droit du travail 1 : relations individuelles de travail (1325)

- Cloner le contenu

Code interne : 1325

Responsable(s) :

- M. Patrick MORVAN

Programme de cours :

(février 2022)

Ce cours expose dans le plus grand détail - mais en conservant une forme synthétique et dynamique - les règles du droit du travail gouvernant les relations individuelles de travail : les sources, le contrat de travail, le temps de travail, la santé et la sécurité au travail, la

rémunération, la rupture du contrat, le licenciement pour motif personnel ou économique. Il utilise un style pédagogique sans sacrifier la précision et l'approfondissement des règles légales et jurisprudentielles.

La version écrite intégrale du cours est offerte gratuitement aux étudiants, ou disponible en version brochée (Patrick Morvan, Droit du travail. Relations individuelles, 2021, en vente sur internet)

Droit des affaires 2 (1054)

- Cloner le contenu

Code interne : 1054

Responsable(s) :

- Mme Caroline COUPET

Programme de cours :

(février 2022)

2ème semestre : Droit des affaires 2

Le second semestre est dédié au droit spécial des sociétés. Il vise à approfondir les connaissances acquises au premier semestre par l'étude, pas à pas, de chaque forme sociale. Le cours s'articule autour de deux axes. Le premier tient en l'étude des principales sociétés de personnes (SNC, SCS, SARL), en mettant en exergue les spécificités de leur constitution et de leur fonctionnement. Le second tient en la présentation des principales formes de sociétés par actions (SA, SCA, SAS et

SASU). Celle-ci conduit à étudier d'abord leur financement par le biais de l'émission de titres financiers (actions, obligations, valeurs mobilières composées), avant d'aborder les règles de fonctionnement particulières qui les régissent. Ce faisant, le cours conduit à étudier la figure particulière de la société cotée, et ses spécificités.

Procédure pénale (1429)

- Cloner le contenu

Code interne : 1429

Responsable(s) :

- M. Edouard VERNY

Programme de cours :

(février 2021)

Ce cours expose les principes du procès pénal (le droit à un procès équitable et la preuve), les actions nées de l'infraction (l'action publique et l'action civile), les organes du procès pénal (la police judiciaire, le ministère public et les juridictions répressives), l'enquête de police, le classement sans suite et les alternatives aux poursuites. Il associe des règles techniques avec des réflexions générales sur certains aspects majeurs des droits et libertés fondamentaux. Il peut être prolongé en Master 1 par le cours de « Procédure pénale : jugement et voies de recours ».

Droit administratif des biens (2043)

- Cloner le contenu

Code interne : 2043

Responsable(s) :

- M. Benoît PLESSIX

Programme de cours :

(février 2022)

Le cours ambitionne de donner une présentation des rapports entre le droit public et les biens. Dans une première partie, il s'agit de voir comment le droit qui régit l'action des personnes publiques encadre et limite les actions de celles-ci à l'égard des biens. Les collectivités publiques peuvent en effet s'ingérer dans les biens d'autrui, notamment au moyen de prérogatives exorbitantes de droit public (expropriation, réquisition, préemption, servitudes publiques, etc.). Elles peuvent aussi vouloir s'approprier des biens, de sorte qu'il existe des biens publics sur lesquels on estime qu'elles exercent un droit de propriété dont la nature exacte reste discutée.

Dans une seconde partie, le droit public, entendu comme régime exorbitant et dérogoratoire au droit privé, donne à voir deux régimes juridiques de fond qui n'ont en effet pas leur équivalent en droit privé. Le premier est le régime de la domanialité publique, qui soumet à des règles originales (inaliénabilité, imprescriptibilité, etc.) ceux des biens publics qui reçoivent une affectation publique. Le second est le régime des travaux publics qui soumet l'opération de construction puis d'entretien des ouvrages publics à des règles spéciales, par exemple en matière de contrats conclus en vue de leur réalisation ou de réparation des dommages causés par leur construction ou leur fonctionnement.

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Droit fiscal (2086)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2086

Responsable(s) :

- [M. Martin COLLET](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

Le cours de droit fiscal porte sur l'ensemble des règles juridiques relatives à l'impôt. Il présente dans une première partie les grands principes et techniques propres à la matière (spécificité des sources du droit fiscal, modalités d'interprétation de ces règles par les juridictions comme par l'administration, techniques de contrôle des contribuables, contentieux, mécanismes de « régulation fiscale », etc.) puis, dans une seconde partie, envisage les principaux impôts qui forment le système fiscal français contemporain. Sont alors abordées tant la fiscalité des particuliers (impôts sur le revenu et sur le patrimoine) que la fiscalité des entreprises (impôts sur les bénéfices et la valeur ajoutée, principalement). Le cours s'inscrit dans une logique d'introduction aux grands enjeux de la matière, mais aussi dans une perspective « critique » de discussion des différentes options de politique fiscale poursuivies par les gouvernements successifs.

Droit du travail 2 (1326)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1326

Responsable(s) :

- [M. Patrick MORVAN](#)

Programme de cours :

(février 2022)

Ce cours expose dans le plus grand détail mais en conservant une forme synthétique et dynamique les règles du droit du travail gouvernant les relations collectives : la grève, les syndicats, le comité social et économique, les conventions collectives, le transfert d'entreprise. Il utilise un style pédagogique sans sacrifier la précision et l'approfondissement des règles légales et jurisprudentielles.

La version écrite intégrale du cours est offerte gratuitement aux étudiants, ou disponible en version brochée (Patrick Morvan, Droit du travail. Relations collectives, 2022, en vente sur internet)

Droit des relations de travail dans le secteur public (2150)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2150

Responsable(s) :

- [M. Gilles GUGLIELMI](#)

Programme de cours :

(mars 2022)

Le cours est centré sur le droit de la fonction publique dans son ensemble. Il privilégie la relation de travail sans s'y limiter. L'originalité et la cohérence de ce droit, traversé par des évolutions profondes qui le rapprochent parfois du droit du travail, visent à adapter l'action exécutive aux évolutions des missions du service public et de la société, dans le respect de sa vocation démocratique.

La fonction publique est en effet une composante centrale de la citoyenneté, des politiques publiques, mais aussi de la vie économique et sociale du pays. Les 5,5 millions d'agents publics (environ 80 % de fonctionnaires et 20 % de contractuels) représentent 25 % de la population active en France.

Sont successivement étudiées les trois questions classiques : 1°) La structuration de la fonction publique (constitution d'un appareil institutionnel - organisation statutaire - hiérarchie des agents publics) ; 2°) Le parcours professionnel des agents publics (accès à la fonction publique – déroulement de la carrière – fin de la carrière – garanties propres à l'agent public contractuel) ; 3°) L'exercice des fonctions (obligations et responsabilités de l'agent public – droits et libertés de l'agent public – contentieux de la fonction publique)

Droit social (1316)

- Cloner le contenu

Code interne : 1316

Responsable(s) :

- M. Emeric JEANSEN

Programme de cours :

(mars 2022)

Ce cours présente les règles principales qui organisent la présence des salariés dans les entreprises. Il traite du droit de la relation travail (notamment la notion de contrat de travail, la conclusion du contrat, la santé au travail, la rupture du contrat) et des règles de droit que détiennent les salariés en tant que collectivité de travail (droit syndical, représentation du personnel, négociation collective, grève).

Licence double cursus en Droit et Histoire de l'art

1^{ère} année de double licence

Introduction historique au droit (3000)

- Cloner le contenu

Code interne : 3000

Responsable(s) :

- M. Franck ROUMY
- Mme Céline COMBETTE
- M. François SAINT-BONNET
- M. Bernard D'ALTEROCHE

Programme de cours :

(mai 2022)

Equipe 1 : Pr. Roumy

Equipe 2 : Pr. D'Alteroche

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Equipe 3 : Mme Combette / Monsieur Saint-Bonnet

Cours du Pr. D'Alteroche - eq.2 (mai 2022)

Le cours d'Introduction historique au droit fait partie des « enseignements fondamentaux » de la première année des études de droit (Art. 10 de l'arrêté du 30 avril 1997). Son but est de présenter les racines de ce qui forme le droit français contemporain. Ce dernier, en effet, n'est pas apparu avec le Code civil. Il est le produit de diverses sources (droit romain, droit canonique, droits germaniques, coutumes, législation des princes...) qui en se combinant et en s'influençant mutuellement ont donné naissance à ce qui allait devenir le droit français. Le but de ce cours sera donc de montrer cette évolution.

Droit constitutionnel 1 (2062)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2062

Responsable(s) :

- [M. Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET](#)
- [M. Armel LE DIVELLEC](#)

Programme de cours :


(février 2022)

Équipe 1 : Professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET


Équipe 3 : Professeur Armel LE DIVELLEC

Cours du professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET - Équipe 1 (Version à jour février 2022)

Téléchargez le plan de cours :

 [Plan de cours - 1er semestre \(188.55 ko\)](#)

Cours du professeur Armel LE DIVELLEC - Équipe 3 (Version à jour février 2022)

 [dc.l1.presentation2021-22.pdf \(52.85 ko\)](#)

Droit constitutionnel 2 (2063)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2063

Responsable(s) :

- [M. Armel LE DIVELLEC](#)
- [M. Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET](#)

Programme de cours :

(février 2022)


Équipe 1 : Professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET

Équipe 3 : Professeur Armel LE DIVELLEC

Cours du professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET - Équipe 1 (Version à jour février 2022)

> [Plan de cours - 2e semestre](#)

Cours du professeur Armel LE DIVELLEC - Équipe 3 (Version à jour février 2022)

 [dc.l1.presentation2021-22.pdf \(52.85 ko\)](#)

Relations internationales (2300)

- Cloner le contenu

Code interne : 2300

Responsable(s) :

- M. Jean-Jacques ROCHE

Programme de cours :

(février 2021)

Ce cours d'initiation aux Relations Internationales a un double objectif. Le premier objectif est de comprendre les raisons qui ont permis de pacifier les relations interétatiques en réduisant considérablement l'anarchie internationale. Avec moins de 80.000 morts provoqués en 2019 par la violence politique, il est possible de considérer que le monde n'a jamais été aussi peu dangereux. Paradoxalement, les images des conflits qui perdurent, le terrorisme, les atteintes à l'environnement, la vitesse de circulation des épidémies induisent un très fort sentiment d'insécurité qui contredit ces évolutions statistiques. La première partie du cours analysera donc ce paradoxe. Il conviendra tout d'abord de dresser l'inventaire des instruments qui ont permis de réduire la conflictualité internationale. Dans un second temps, il sera possible de montrer que, débarrassés « du fléau de la guerre » (interétatique), les États ont pris en considération d'autres types de menaces qu'ils négligeaient jusqu'alors (terrorisme, violences intérieures, atteintes aux droits de l'homme, dégradation de l'environnement...), induisant de ce fait la perception d'un monde toujours dangereux en dépit du recul de la guerre interétatique.

Le second objectif de ce cours d'initiation sera de proposer différentes grilles d'interprétation du monde de l'après-guerre froide en s'appuyant sur les théories des relations internationales. Pour ce faire, le monde sera découpé en quatre scènes : la scène interétatique, la scène des organisations internationales, la scène de la société-monde, la scène de l'économie-monde). L'examen de chacune de ces scènes permettra de privilégier des paramètres spécifiques mettant en avant des dimensions particulières de la vie internationale (multilatéralisme, gouvernance globale, démocratie de marché...). La prise en compte des dimensions politique, historique, juridique, économique et sociologique des Relations Internationales visera ainsi à comprendre le rôle des multiples acteurs impliqués dans la structuration du monde contemporain, lequel oscille en permanence entre compétition et coopération, amitié et hostilité.

PLAN DU COURS

Introduction

PARTIE I : LA SCENE DE LA SOCIETE INTERETATIQUE

Section I - La souveraineté, principe d'organisation de la vie internationale

Section II - Le monde westphalien

Section III - L'anarchie tempérée des rapports interétatiques

PARTIE II : LA SCENE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Section I - Coordination et interdépendance

Section II - Le multilatéralisme

Section III - Les relations avec la scène interétatique

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

PARTIE III : LA SCENE DE LA SOCIETE-MONDE

Section I – Le monde post-westphalien

Section II - La gouvernance globale

Section III – Les relations avec la scène interétatique

PARTIE IV : LA SCENE DE L'ECONOMIE MONDE

Section I - La mondialisation économique

Section II - La démocratie de marché

Section II – Les relations avec la scène interétatique

Conclusion

I – Les nouvelles grilles d'interprétation de la scène interétatique

II – La potentialisation des changements induits par la cohabitation des scènes annexes à la scène interétatique

III - L'influence de la scène des organisations internationales sur la scène interétatique

IV - L'influence de la scène de la société-monde sur la scène interétatique

V - L'influence de la scène de l'économie-monde sur la scène interétatique

Histoire du droit et des institutions (3040)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 3040

Responsable(s) :

- [M. Anthony MERGEY](#)
- [M. Nicolas CORNU-THÉNARD](#)
- [M. Pascal GOURGUES](#)

Programme de cours :

Résumé de cours de Monsieur le professeur Anthony Mergey (février 2022)

La tentation contemporaine est de faire de l'État un bloc homogène et uniforme, comme s'il n'avait jamais existé qu'une seule forme d'État. La définition traditionnelle de l'État repose sur des critères organique (une population), géographique (un territoire) et fonctionnel (des institutions exerçant une autorité). Cette définition juridique présente l'intérêt de faire abstraction de la forme d'unité politique (monarchie, république, tyrannie...) et de la nature du régime (absolutiste, libéral, totalitaire...), mais elle fait l'impasse sur l'État en tant que processus, c'est-à-dire comme construction historique. En effet, l'État tel que nous le connaissons n'a pas toujours existé ; il a connu plusieurs figures que l'histoire et le droit révèlent. Il n'est donc pas seulement un « concept » avec son appareillage juridique, il est aussi une création historique qui a pris, à travers les siècles, des formes diverses plus ou moins élaborées. Le déclin, la reconstruction et le triomphe de l'État en France, du Ve siècle à la veille de la Révolution française, constitueront le principal objet de ce cours.

Licence double cursus en Droit et Histoire de l'art – 2^{ème} année

Droit administratif (2055)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2055

Responsable(s) :

- [M. Bertrand SEILLER](#)

Programme de cours :

Équipe 1 : Professeur Bertrand SEILLER

Droit des affaires 1 (1046)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1046

Responsable(s) :

- [M. Dominique BUREAU](#)

Programme de cours :

(février 2021)

Présentation des données fondamentales du droit de la concurrence et du droit de la distribution.

Licence double cursus en Droit et Histoire de l'art – 3ème année

Droit des affaires 1 - droit des sociétés (1047)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1047

Responsable(s) :

- [Mme Caroline COUPET](#)

Programme de cours :

(février 2022)

1er semestre : Droit des affaires 1

Le premier semestre du cours de droit des affaires est consacré à l'étude du droit commun des sociétés. Il vise à comprendre ce qu'est une société, quelle est l'utilité du recours à la forme sociétaire, et comment fonctionne un tel groupement. Le cours s'articule autour de trois axes. Il commence par l'exposé des règles de constitution des sociétés (les conditions de constitution, les différentes étapes de la constitution d'une société, l'acquisition de la personnalité morale et les attributs qui y sont attachés). Il aborde ensuite le fonctionnement de la société, couvrant ainsi les principes régissant la gouvernance des sociétés (statut des dirigeants, pouvoirs et responsabilités), les droits et obligations des associés (droits financiers, politiques et patrimoniaux), le rôle des organes de contrôle (le commissaire aux comptes notamment). Enfin, le cours se termine par l'évocation des opérations sociétaires les plus fréquentes (transformation, opérations sur capital, fusion, dissolution).

Histoire du droit de la famille (3060)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 3060

Responsable(s) :

- [Mme Sophie DÉMARE-LAFONT](#)

Programme de cours :

(février 2022)

Ce cours aborde de manière thématique l'histoire du droit de la famille depuis l'époque romaine jusqu'à l'époque contemporaine. Après un aperçu général des principales tendances de l'évolution du droit de la famille depuis l'Antiquité

romaine jusqu'à nos jours, on examinera successivement le mariage, la filiation et les incapacités. L'objectif est de mettre en perspective les règles actuelles du droit de la famille grâce à une étude de l'institution familiale sur la longue durée.

Droit du travail 1 : relations individuelles de travail (1325)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1325

Responsable(s) :

- [M. Patrick MORVAN](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

Ce cours expose dans le plus grand détail - mais en conservant une forme synthétique et dynamique - les règles du droit du travail gouvernant les relations individuelles de travail : les sources, le contrat de travail, le temps de travail, la santé et la sécurité au travail, la rémunération, la rupture du contrat, le licenciement pour motif personnel ou économique. Il utilise un style pédagogique sans sacrifier la précision et l'approfondissement des règles légales et jurisprudentielles.

La version écrite intégrale du cours est offerte gratuitement aux étudiants, ou disponible en version brochée (Patrick Morvan, Droit du travail. Relations individuelles, 2021, en vente sur internet)

Droit administratif des biens (2043)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2043

Responsable(s) :

- [M. Benoît PLESSIX](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

Le cours ambitionne de donner une présentation des rapports entre le droit public et les biens. Dans une première partie, il s'agit de voir comment le droit qui régit l'action des personnes publiques encadre et limite les actions de celles-ci à l'égard des biens. Les collectivités publiques peuvent en effet s'ingérer dans les biens d'autrui, notamment au moyen de prérogatives exorbitantes de droit public (expropriation, réquisition, préemption, servitudes publiques, etc.). Elles peuvent aussi vouloir s'approprier des biens, de sorte qu'il existe des biens publics sur lesquels on estime qu'elles exercent un droit de propriété dont la nature exacte reste discutée.

Dans une seconde partie, le droit public, entendu comme régime exorbitant et dérogoratoire au droit privé, donne à voir deux régimes juridiques de fond qui n'ont en effet pas leur équivalent en droit privé. Le premier est le régime de la domanialité publique, qui soumet à des règles originales (inaliénabilité, imprescriptibilité, etc.) ceux des biens publics qui reçoivent une affectation publique. Le second est le régime des travaux publics qui soumet l'opération de construction puis d'entretien des ouvrages publics à des règles spéciales, par exemple en matière de contrats conclus en vue de leur réalisation ou de réparation des dommages causés par leur construction ou leur fonctionnement.

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Droit des affaires 2 (1054)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1054

Responsable(s) :

- [Mme Caroline COUPET](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

2ème semestre : Droit des affaires 2

Le second semestre est dédié au droit spécial des sociétés. Il vise à approfondir les connaissances acquises au premier semestre par l'étude, pas à pas, de chaque forme sociale. Le cours s'articule autour de deux axes. Le premier tient en l'étude des principales sociétés de personnes (SNC, SCS, SARL), en mettant en exergue les spécificités de leur constitution et de leur fonctionnement. Le second tient en la présentation des principales formes de sociétés par actions (SA, SCA, SAS et SASU). Celle-ci conduit à étudier d'abord leur financement par le biais de l'émission de titres financiers (actions, obligations, valeurs mobilières composées), avant d'aborder les règles de fonctionnement particulières qui les régissent. Ce faisant, le cours conduit à étudier la figure particulière de la société cotée, et ses spécificités.

Droit du travail 2 (1326)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1326

Responsable(s) :

- [M. Patrick MORVAN](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

Ce cours expose dans le plus grand détail mais en conservant une forme synthétique et dynamique les règles du droit du travail gouvernant les relations collectives : la grève, les syndicats, le comité social et économique, les conventions collectives, le transfert d'entreprise. Il utilise un style pédagogique sans sacrifier la précision et l'approfondissement des règles légales et jurisprudentielles.

La version écrite intégrale du cours est offerte gratuitement aux étudiants, ou disponible en version brochée (Patrick Morvan, Droit du travail. Relations collectives, 2022, en vente sur internet)

Droit fiscal (2086)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2086

Responsable(s) :

- [M. Martin COLLET](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

Le cours de droit fiscal porte sur l'ensemble des règles juridiques relatives à l'impôt. Il présente dans une première partie les grands principes et techniques propres à la matière (spécificité des sources du droit fiscal, modalités

d'interprétation de ces règles par les juridictions comme par l'administration, techniques de contrôle des contribuables, contentieux, mécanismes de « régulation fiscale », etc.) puis, dans une seconde partie, envisage les principaux impôts qui forment le système fiscal français contemporain. Sont alors abordées tant la fiscalité des particuliers (impôts sur le revenu et sur le patrimoine) que la fiscalité des entreprises (impôts sur les bénéfices et la valeur ajoutée, principalement). Le cours s'inscrit dans une logique d'introduction aux grands enjeux de la matière, mais aussi dans une perspective « critique » de discussion des différentes options de politique fiscale poursuivies par les gouvernements successifs.

Licence double cursus en Droit et Sciences – 1^{ère} année

Introduction historique au droit (3000)

- Cloner le contenu

Code interne : 3000

Responsable(s) :

- M. Franck ROUMY
- Mme Céline COMBETTE
- M. François SAINT-BONNET
- M. Bernard D'ALTEROCHE

Programme de cours :

(mai 2022)

Equipe 1 : Pr. Roumy

Equipe 2 : Pr. D'Alteroche

Equipe 3 : Mme Combette / Monsieur Saint-Bonnet

Cours du Pr. D'Alteroche - eq.2 (mai 2022)

Le cours d'Introduction historique au droit fait partie des « enseignements fondamentaux » de la première année des études de droit (Art. 10 de l'arrêté du 30 avril 1997). Son but est de présenter les racines de ce qui forme le droit français contemporain. Ce dernier, en effet, n'est pas apparu avec le Code civil. Il est le produit de diverses sources (droit romain, droit canonique, droits germaniques, coutumes, législation des princes...) qui en se combinant et en s'influençant mutuellement ont donné naissance à ce qui allait devenir le droit

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

français.

Le but de ce cours sera donc de montrer cette évolution.

Droit constitutionnel 1 (2062)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2062

Responsable(s) :

- [M. Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET](#)
- [M. Armel LE DIVELLEC](#)

Programme de cours :


(février 2022)

Équipe 1 : Professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET


Équipe 3 : Professeur Armel LE DIVELLEC

Cours du professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET - Équipe 1 (Version à jour février 2022)

Téléchargez le plan de cours :

 [Plan de cours - 1er semestre \(188.55 ko\)](#)

Cours du professeur Armel LE DIVELLEC - Équipe 3 (Version à jour février 2022)

 [dc.l1.presentation2021-22.pdf \(52.85 ko\)](#)

Droit constitutionnel 2 (2063)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2063

Responsable(s) :

- [M. Armel LE DIVELLEC](#)
- [M. Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET](#)

Programme de cours :

(février 2022)


Équipe 1 : Professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET

Équipe 3 : Professeur Armel LE DIVELLEC

Cours du professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET - Équipe 1 (Version à jour février 2022)

> [Plan de cours - 2e semestre](#)

Cours du professeur Armel LE DIVELLEC - Équipe 3 (Version à jour février 2022)

 [dc.l1.presentation2021-22.pdf \(52.85 ko\)](#)

Relations internationales (2300)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2300

Responsable(s) :

- [M. Jean-Jacques ROCHE](#)

Programme de cours :

(février 2021)

Ce cours d'initiation aux Relations Internationales a un double objectif. Le premier objectif est de comprendre les raisons qui ont permis de pacifier les relations interétatiques en réduisant considérablement l'anarchie internationale. Avec moins de 80.000

morts provoqués en 2019 par la violence politique, il est possible de considérer que le monde n'a jamais été aussi peu dangereux. Paradoxalement, les images des conflits qui perdurent, le terrorisme, les atteintes à l'environnement, la vitesse de circulation des épidémies induisent un très fort sentiment d'insécurité qui contredit ces évolutions statistiques. La première partie du cours analysera donc ce paradoxe. Il conviendra tout d'abord de dresser l'inventaire des instruments qui ont permis de réduire la conflictualité internationale. Dans un second temps, il sera possible de montrer que, débarrassés « du fléau de la guerre » (interétatique), les États ont pris en considération d'autres types de menaces qu'ils négligeaient jusqu'alors (terrorisme, violences intérieures, atteintes aux droits de l'homme, dégradation de l'environnement...), induisant de ce fait la perception d'un monde toujours dangereux en dépit du recul de la guerre interétatique.

Le second objectif de ce cours d'initiation sera de proposer différentes grilles d'interprétation du monde de l'après-guerre froide en s'appuyant sur les théories des relations internationales. Pour ce faire, le monde sera découpé en quatre scènes : la scène interétatique, la scène des organisations internationales, la scène de la société-monde, la scène de l'économie-monde). L'examen de chacune de ces scènes permettra de privilégier des paramètres spécifiques mettant en avant des dimensions particulières de la vie internationale (multilatéralisme, gouvernance globale, démocratie de marché...). La prise en compte des dimensions politique, historique, juridique, économique et sociologique des Relations Internationales visera ainsi à comprendre le rôle des multiples acteurs

impliqués dans la structuration du monde contemporain, lequel oscille en permanence entre compétition et coopération, amitié et hostilité.

PLAN DU COURS

Introduction

PARTIE I : LA SCENE DE LA SOCIETE INTERETATIQUE

Section I - La souveraineté, principe d'organisation de la vie internationale

Section II - Le monde westphalien

Section III - L'anarchie tempérée des rapports interétatiques

PARTIE II : LA SCENE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Section I - Coordination et interdépendance

Section II - Le multilatéralisme

Section III - Les relations avec la scène interétatique

PARTIE III : LA SCENE DE LA SOCIETE-MONDE

Section I - Le monde post-westphalien

Section II - La gouvernance globale

Section III - Les relations avec la scène interétatique

PARTIE IV : LA SCENE DE L'ECONOMIE MONDE

Section I - La mondialisation économique

Section II - La démocratie de marché

Section III - Les relations avec la scène interétatique

Conclusion

I - Les nouvelles grilles d'interprétation de la scène interétatique

II – La potentialisation des changements induits par la cohabitation des scènes annexes à la scène interétatique
III - L'influence de la scène des organisations internationales sur la scène interétatique
IV - L'influence de la scène de la société-monde sur la scène interétatique
V - L'influence de la scène de l'économie-monde sur la scène interétatique

Science politique (2315)

- Cloner le contenu

Code interne : 2315

Responsable(s) :

- M. Marc MILET

Programme de cours :

(février 2021)

Le cours de science politique de la L1 droit vise à proposer une introduction aux questionnements et aux différentes sous-branches de la discipline. La première leçon porte sur une présentation de la construction de la discipline et de son objet. La première partie du cours (5 leçons) relève de la socio-histoire du politique et présente la structuration du champ politique sur le temps long du XIX^e au XXI^e s., (l'avènement de la citoyenneté, genèses et transformations des partis politiques, la transition démocratique,...). La seconde partie (6 leçons) propose des éléments de comportements et vie politiques (relatifs à l'analyse du vote, aux nouveaux courants politiques, à l'action publique).

Licence double cursus en Droit et Sciences – 2^{ème} année

Droit administratif (2055)

- Cloner le contenu

Code interne : 2055

Responsable(s) :

- M. Bertrand SEILLER

Programme de cours :

Équipe 1 : Professeur Bertrand SEILLER

Licence double cursus en Droit et Sciences – 3^{ème} année

Droit des affaires 1 - droit des sociétés (1047)

- Cloner le contenu

Code interne : 1047

Responsable(s) :

- Mme Caroline COUPET

Programme de cours :

(février 2022)

1er semestre : Droit des affaires 1

Le premier semestre du cours de droit des affaires est consacré à l'étude du droit commun des sociétés. Il vise à comprendre ce qu'est une société, quelle est l'utilité du recours à la forme sociétaire, et comment fonctionne un tel groupement. Le cours s'articule autour de trois axes. Il commence par l'exposé des règles de constitution des sociétés (les conditions de constitution, les différentes étapes de la constitution d'une société, l'acquisition de la personnalité morale et les attributs qui y sont attachés). Il aborde ensuite le fonctionnement de la société, couvrant ainsi les principes régissant la gouvernance des sociétés (statut des dirigeants, pouvoirs et responsabilités), les droits et obligations des associés (droits financiers, politiques et patrimoniaux), le rôle des organes de contrôle (le commissaire aux comptes notamment). Enfin, le cours se termine par l'évocation des opérations sociétaires les plus

fréquentes (transformation, opérations sur capital, fusion, dissolution).

Droit du travail 1 : relations individuelles de travail (1325)

- Cloner le contenu

Code interne : 1325

Responsable(s) :

- M. Patrick MORVAN

Programme de cours :

(Février 2022)

Ce cours expose dans le plus grand détail - mais en conservant une forme synthétique et dynamique - les règles du droit du travail gouvernant les relations individuelles de travail : les sources, le contrat de travail, le temps de travail, la santé et la sécurité au travail, la rémunération, la rupture du contrat, le licenciement pour motif personnel ou économique. Il utilise un style pédagogique sans sacrifier la précision et l'approfondissement des règles légales et jurisprudentielles.

La version écrite intégrale du cours est offerte gratuitement aux étudiants, ou disponible en version brochée (Patrick Morvan, Droit du travail. Relations individuelles, 2021, en vente sur internet)

Procédure pénale (1429)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1429

Responsable(s) :

- [M. Edouard VERNY](#)

Programme de cours :

(Février 2021)

Ce cours expose les principes du procès pénal (le droit à un procès équitable et la preuve), les actions nées de l'infraction (l'action publique et l'action civile), les organes du procès pénal (la police judiciaire, le ministère public et les juridictions répressives), l'enquête de police, le classement sans suite et les alternatives aux poursuites. Il associe des règles techniques avec des réflexions générales sur certains aspects majeurs des droits et libertés fondamentaux. Il peut être prolongé en Master 1 par le cours de « Procédure pénale : jugement et voies de recours ».

Droit administratif des biens (2043)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2043

Responsable(s) :

- [M. Benoît PLESSIX](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

Le cours ambitionne de donner une présentation des rapports entre le droit public et les biens. Dans une première

partie, il s'agit de voir comment le droit qui régit l'action des personnes publiques encadre et limite les actions de celles-ci à l'égard des biens. Les collectivités publiques peuvent en effet s'ingérer dans les biens d'autrui, notamment au moyen de prérogatives exorbitantes de droit public (expropriation, réquisition, préemption, servitudes publiques, etc.). Elles peuvent aussi vouloir s'approprier des biens, de sorte qu'il existe des biens publics sur lesquels on estime qu'elles exercent un droit de propriété dont la nature exacte reste discutée.

Dans une seconde partie, le droit public, entendu comme régime exorbitant et dérogoratoire au droit privé, donne à voir deux régimes juridiques de fond qui n'ont en effet pas leur équivalent en droit privé. Le premier est le régime de la domanialité publique, qui soumet à des règles originales (inaliénabilité, imprescriptibilité, etc.) ceux des biens publics qui reçoivent une affectation publique. Le second est le régime des travaux publics qui soumet l'opération de construction puis d'entretien des ouvrages publics à des règles spéciales, par exemple en matière de contrats conclus en vue de leur réalisation ou de réparation des dommages causés par leur construction ou leur fonctionnement.

Droit des affaires 2 (1054)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1054

Responsable(s) :

- [Mme Caroline COUPET](#)

Programme de cours :

(février 2022)

2ème semestre : Droit des affaires 2

Le second semestre est dédié au droit spécial des sociétés. Il vise à approfondir les connaissances acquises au premier semestre par l'étude, pas à pas, de chaque forme sociale. Le cours s'articule autour de deux axes. Le premier tient en l'étude des principales sociétés de personnes (SNC, SCS, SARL), en mettant en exergue les spécificités de leur constitution et de leur fonctionnement. Le second tient en la présentation des principales formes de sociétés par actions (SA, SCA, SAS et SASU). Celle-ci conduit à étudier d'abord leur financement par le biais de l'émission de titres financiers (actions, obligations, valeurs mobilières composées), avant d'aborder les règles de fonctionnement particulières qui les régissent. Ce faisant, le cours conduit à étudier la figure particulière de la société cotée, et ses spécificités.

Droit du travail 2 (1326)

- Cloner le contenu

Code interne : 1326

Responsable(s) :

- M. Patrick MORVAN

Programme de cours :

(février 2022)

Ce cours expose dans le plus grand détail mais en conservant une forme synthétique

et dynamique les règles du droit du travail gouvernant les relations collectives : la grève, les syndicats, le comité social et économique, les conventions collectives, le transfert d'entreprise. Il utilise un style pédagogique sans sacrifier la précision et l'approfondissement des règles légales et jurisprudentielles.

La version écrite intégrale du cours est offerte gratuitement aux étudiants, ou disponible en version brochée (Patrick Morvan, Droit du travail. Relations collectives, 2022, en vente sur internet)

Licence double cursus en Droit et Economie-Gestion – 1^{ère} année

Droit constitutionnel 1 (2062)

- Cloner le contenu

Code interne : 2062

Responsable(s) :

- M. Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET
- M. Armel LE DIVELLEC

Programme de cours :

(février 2022)

Équipe 1 : Professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET


Équipe 3 : Professeur Armel LE DIVELLEC

Cours du professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET - Équipe 1
(Version à jour février 2022)

Téléchargez le plan de cours :

 [Plan de cours - 1er semestre \(188.55 ko\)](#)

Cours du professeur Armel LE DIVELLEC - Équipe 3 (Version à jour février 2022)

 [dc.l1.presentation2021-22.pdf \(52.85 ko\)](#)

Comptabilité générale (4046)

- Cloner le contenu

Code interne : 4046

Programme de cours :

(février 2022)

Responsable : Madame le professeur Sylvie DAMEZ

PROGRAMME COURS DE COMPTABILITE GENERALE

Objectifs de l'enseignement :

L'entreprise travaille avec de nombreux partenaires qui sont reliés entre eux par des flux d'échanges pour constituer un circuit économique. Ces différents partenaires sont : les actionnaires, les salariés, les clients, les fournisseurs, les établissements financiers, l'Etat et les organismes sociaux. Ce cours a pour objectif de présenter l'ensemble des opérations permettant d'enregistrer ces différents flux et d'établir des documents comptables de synthèse faisant état de la situation de l'entreprise, sa performance et son patrimoine. Une attention particulière est accordée dans ce cours, aux règles et à la normalisation comptable pour comprendre à la fois l'aspect normatif et conventionnel des méthodes d'enregistrement et son lien avec la vision économique de l'entreprise, et l'aspect international de ces normes et son lien avec la mondialisation. On divise le travail du comptable en deux types d'activités : d'une part, l'enregistrement des opérations courantes, celles qui surviennent

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

quotidiennement, dans le journal de l'entreprise. La méthode et les règles de cet enregistrement constituent la première partie, et la plus importante de ce cours. D'autre part, les travaux de fin d'exercice qui permettent d'élaborer les documents de synthèse, sont présentés dans la deuxième partie du programme. Cette deuxième partie constitue un pré-requis pour la comptabilité de gestion de la L2.

SOMMAIRE :

PARTIE 1 Présentation de la comptabilité

- CHAPITRE 1 Introduction à la comptabilité
- CHAPITRE 2 Le Bilan
- CHAPITRE 3 Le Compte de résultat

PARTIE 2 Enregistrement des écritures

- CHAPITRE 4 Le grand Livre : Compte en T et plan comptable
- CHAPITRE 5 Le journal et la balance
- CHAPITRE 6 La création d'entreprise
- CHAPITRE 7 La TVA
- CHAPITRE 8 La facturation

- CHAPITRE 9 Les effets de commerce
- CHAPITRE 10 La rémunération du personnel

PARTIE 3 Les Travaux d'inventaire

- CHAPITRE 11 L'inventaire extra comptable
- CHAPITRE 12 Les Amortissements
- CHAPITRE 13 Les Provisions
- CHAPITRE 14 Les Cession d'éléments de l'actif
- CHAPITRE 15 Les autres régularisations

BIBLIOGRAPHIE :

Sylvie DAMEZ Comptabilité générale Logique Règles Exercices Archétype 82
GRANDGUILLOT Comptabilité générale 62 exercices corrigés Collection Université.
MASEO, PHILIPPS et RAULET Comptabilité financière TERTIAIRE SUP
DUNOD
MASEO, PHILIPPS et RAULET Comptabilité financière corrigés
DUNOD
PLAN COMPTABLE GENERAL (PCG) : Plan de comptes

GODARD Le petit compta 2016 notions clé en 21 fiches
DUNOD

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Méthode d'enseignement : Cours avec des exercices d'enregistrement.

Pré-requis : aucun

SOMMAIRE :

PARTIE 1 Présentation de la comptabilité

-CHAPITRE 1 Introduction à la comptabilité

-CHAPITRE 2 Le Bilan

-CHAPITRE 3 Le Compte de résultat

PARTIE 2 Enregistrement des écritures

- CHAPITRE 4 Le grand Livre : Compte en T et plan comptable
- CHAPITRE 5 Le journal et la balance
- CHAPITRE 6 La création d'entreprise
- CHAPITRE 7 La TVA
- CHAPITRE 8 La facturation
- CHAPITRE 9 Les effets de commerce
- CHAPITRE 10 La rémunération du personnel

PARTIE 3 Les Travaux d'inventaire

- CHAPITRE 11 L'inventaire extra comptable
- CHAPITRE 12 Les Amortissements

- CHAPITRE 13 Les Provisions
- CHAPITRE 14 Les Cession d'éléments de l'actif
- CHAPITRE 15 Les autres régularisations

BIBLIOGRAPHIE :

GRANDGUILLOT Comptabilité générale 62 exercices corrigés Collection Université. MASEO, PHILIPPS et RAULET Comptabilité financière TERTIAIRE SUP DUNOD
MASEO, PHILIPPS et RAULET Comptabilité financière corrigés DUNOD
PLAN COMPTABLE GENERAL (PCG): Plan de comptes BACHY LA BOITE A OUTIL DE LA COMPTABILITE DUNOD

GODARD Le petit compta 2016 notions clé en 21 fiches DUNOD

Méthode d'enseignement : Cours avec des exercices d'enregistrement.

Pré-requis : aucun

Statistiques 1 (5099)

- Cloner le contenu

Code interne : 5099

Responsable(s) :

- Mme Lisa MORHAIM

Programme de cours :

(Février 2021)

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Il s'agit d'un cours de statistique descriptive.

- Introduction (statistique descriptive et inférentielle, définitions)
- Etude d'une série statistique à une variable (représentations graphiques, paramètres résumant une série statistique)
- Taux, indices
- Etude d'une série statistique à deux variables (représentations graphiques, paramètres, corrélation, ajustement)
- Introduction aux séries chronologiques (représentation graphique, composantes d'une série chronologique, modèles de composition des composantes).

Droit constitutionnel 2 (2063)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2063

Responsable(s) :

- [M. Armel LE DIVELLEC](#)
- [M. Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET](#)

Programme de cours :

(février 2022)


Équipe 1 : Professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET

Équipe 3 : Professeur Armel LE DIVELLEC

Cours du professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET - Équipe 1 (Version à jour février 2022)

> [Plan de cours - 2e semestre](#)

Cours du professeur Armel LE DIVELLEC - Équipe 3 (Version à jour février 2022)

 [dc.l1.presentation2021-22.pdf](#)
(52.85 ko)

Histoire du droit et des institutions (3040)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 3040

Responsable(s) :

- [M. Anthony MERGEY](#)
- [M. Nicolas CORNU-THÉNARD](#)
- [M. Pascal GOURGUES](#)

Programme de cours :

Résumé de cours de Monsieur le professeur Anthony Mergey (février 2022)

La tentation contemporaine est de faire de l'État un bloc homogène et uniforme, comme s'il n'avait jamais existé qu'une seule forme d'État. La définition traditionnelle de l'État repose sur des critères organique (une population), géographique (un territoire) et fonctionnel (des institutions exerçant une autorité). Cette définition juridique présente l'intérêt de faire abstraction de la forme d'unité politique (monarchie, république, tyrannie...) et de la nature du régime (absolutiste, libéral, totalitaire...), mais elle fait l'impasse sur l'État en tant que

processus, c'est-à-dire comme construction historique. En effet, l'État tel que nous le connaissons n'a pas toujours existé ; il a connu plusieurs figures que l'histoire et le droit révèlent. Il n'est donc pas seulement un « concept » avec son appareillage juridique, il est aussi une création historique qui a pris, à travers les siècles, des formes diverses plus ou moins élaborées. Le déclin, la reconstruction et le triomphe de l'État en France, du Ve siècle à la veille de la Révolution française, constitueront le principal objet de ce cours.

Macroéconomie 2 (4318)

- Cloner le contenu

Code interne : 4318

Responsable(s) :

- M. Damien GAUMONT

Programme de cours :

(février 2021)

Après une introduction générale qui fixe le vocabulaire, définit les concepts de base relatifs au raisonnement scientifique, puis au raisonnement en sciences économiques et en particulier en macroéconomie, ce cours présente la macroéconomie de court terme et de moyen terme. A chaque fois, la théorie s'appuie sur des exemples concrets qui permettent non seulement de comprendre mais surtout de retenir les concepts et le fonctionnement des modèles. Le court terme est abordé en développant de manière formelle l'approche keynésienne conformément à la Théorie Générale de Keynes 1936 et à sa modélisation Sir John Hicks (Nobel

1972). Après avoir précisé la fonction de consommation, la fonction d'épargne, la fonction d'investissement (qui dépend à la fois du taux d'intérêt et du niveau de la demande globale), le cours présente le modèle keynésien simple. Ensuite, la monnaie est introduite et le modèle IS/LM est abordé d'une part dans le cas d'une offre de monnaie exogène puis d'autre part avec une offre de monnaie endogène. Le moyen terme est alors modélisé grâce à l'introduction de prix flexibles dans le modèle précédent. Il y a trois grands prix, le prix des biens et des services, le prix du travail (le salaire) et le prix de la monnaie étrangère exprimée en unité de monnaie nationale (le taux de change qui peut être fixe ou flexible). Les conséquences des politiques budgétaire, monétaire et industrielle sont étudiées dans chacun des cas précédents.

Mathématiques 2 (5298)

- Cloner le contenu

Code interne : 5298

Responsable(s) :

- Mme Lisa MORHAIM

Programme de cours :

(février 2021)

Resolution de systèmes linéaires
Topologie de \mathbb{R}^2

Optimisation sans contraintes et avec contraintes d'égalité

Introduction aux séries numériques.

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Statistiques 2 (5299)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 5299

Responsable(s) :

- [M. Lorenzo BASTIANELLO](#)

Programme de cours :

(février 2022)

- Modélisation d'une expérience aléatoire : tribu, sigma-algèbre, mesure de probabilité, combinatoire.
- Probabilité conditionnelle : formule de Bayes, indépendance en probabilité.
- Variable aléatoire : définition, loi de probabilité, fonction de répartition.
- Variable aléatoire discrète et continue: loi de probabilité, densité de probabilité, fonction de répartition, espérance et variance.
- Lois usuelles : lois discrètes usuelles, lois continues usuelles.

2^{ème} année de licence droit et économie-gestion

Droit administratif (2055)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2055

Responsable(s) :

- [M. Bertrand SEILLER](#)

Programme de cours :

Équipe 1 : Professeur Bertrand SEILLER

Monnaie et finance (4422)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 4422

Responsable(s) :

- [Mme Mariana ROJAS-BREU](#)

Programme de cours :

(Mars 2022)

Résumé. Ce cours a pour objectif de présenter les principaux concepts et aspects institutionnels relatifs à la monnaie et la finance. En introduction, les différentes approches sur la définition et l'origine de la monnaie, ainsi que les débats théoriques sur la monnaie et le crédit, sont abordés. Le cours se poursuit avec l'analyse de la demande et de l'offre de monnaie. Les différentes approches sur la création monétaire sont expliquées à partir des bilans des banques commerciales, de la banque centrale et des agents non financiers. Le cours développe des outils de modélisation de la demande et de l'offre de monnaie, en intégrant les taux d'intérêt réel et nominal, le taux de rendement des actifs, l'inflation, la croissance monétaire. Ensuite, le cours aborde les objectifs et principaux instruments de la politique monétaire. Les différents modèles d'organisation de banque centrale sont comparés, en considérant l'évolution historique des banques centrales. Enfin, le rôle des intermédiaires financiers et des marchés financiers dans l'allocation des ressources de l'économie est étudié. La distinction entre finance externe et

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

finance interne et la notion de structure financière sont abordées.

Mathématiques 3 (5007)

- Cloner le contenu

Code interne : 5007

Responsable(s) :

- Mme Naïla HAYEK

Programme de cours :

(Février 2022)

Ce cours d'algèbre linéaire introduit les notions d'espaces vectoriels, de sous-espaces vectoriels, de bases, d'applications linéaires, de matrices et de déterminants.

Descriptif de l'enseignement :

- Espaces Vectoriels
 - Combinaisons linéaires.
 - Sous-espaces vectoriels.
 - Systèmes libres, systèmes liés.
 - Systèmes générateurs.
- Bases
- Applications linéaires.
 - Isomorphismes.
 - Noyau et Image
 - Théorème des dimensions
- Matrices
 - Opérations sur les matrices.

- L'espace vectoriel des matrices de même format.
- Inversion d'une matrice.
- Systèmes linéaires.
- Liens entre matrices et applications linéaires.

- Déterminants

- Déterminant d'une matrice carrée.
- Déterminant de vecteurs.

Méthode d'enseignement :

- Cours (18h) et TD (9h)

Bibliographie (ouvrages uniquement) :

- Hayek N. & Leca J.P Mathématiques pour l'Economie. Analyse-Algèbre. 6e édition 2019 Dunod
- Hayek N. & Leca J.P Mathématiques pour l'Economie. En 27 Fiches. 2e édition 2011 Dunod
- Lecoutre J-P, Hayek N. & Pilibossian P. TD. Algèbre. 5e édition 2017 Dunod.
- Michel Ph. Cours de Mathématiques pour Economistes. Economica

Finances publiques (2160)

- Cloner le contenu

Code interne : 2160

Responsable(s) :

- M. Martin COLLET

Programme de cours :

(Février 2022)

L'étude des finances publiques conduit à envisager l'ensemble des règles relatives aux flux d'argent public comme, au-delà, les objectifs économiques et politiques qui guident ces flux. Il s'agit ainsi de comprendre comment l'État et les différentes administrations publiques (collectivités territoriales, organismes de sécurités sociales, etc.) gagnent puis dépensent l'argent nécessaire à la mise en œuvre de leurs différentes activités d'intérêt général.

Une première partie du cours est consacrée aux grands objectifs que poursuivent les acteurs de la gestion publique : garantir l'équilibre monétaire, d'une part, et assurer un certain équilibre budgétaire, d'autre part. L'accent est mis sur le cadre européen dans lequel s'inscrivent dorénavant ces objectifs. Une seconde partie conduit à observer la pratique quotidienne de la gestion de l'argent public par les différentes administrations : à la fois du point de vue

des recettes (prélèvements obligatoires, redevances pour service rendu, emprunt) et des dépenses (programmation, cadre comptable, modalités d'exécution, contrôles).

Mathématiques 4 (5287)

- Cloner le contenu

Code interne : 5287

Responsable(s) :

- Mme Naila HAYEK

Programme de cours :

(Février 2022)

Ce cours prolonge le cours Mathématiques 3 du premier semestre. Il traite de valeurs propres et vecteurs propres d'une matrice, de diagonalisation d'une matrice, de formes quadratiques. En un deuxième temps les séries numériques puis les équations de récurrence linéaires et les équations différentielles linéaires sont étudiées.

Descriptif de l'enseignement :

- Diagonalisation de matrices.
- Formes quadratiques.
- Séries numériques.
- Equations de récurrence
 - Equations de récurrence linéaires d'ordre 1 à coefficients constants.
 - Equations de récurrence linéaires d'ordre 2 à coefficients constants.

- Equations différentielles
 - Equations différentielles linéaires d'ordre 1 à coefficients constants.
 - Equations différentielles linéaires d'ordre 1 à coefficients non constants.
 - Equations différentielles linéaires d'ordre 2 à coefficients constants.

Méthode d'enseignement :

- Cours (18h) et TD (9h)

Pré-requis :

- Espaces vectoriels, matrices, suites, intégration.

Bibliographie (*ouvrages uniquement*) :

- Hayek N. & Leca J.P Mathématiques pour l'Economie. Analyse-Algèbre. 6e édition 2019 Dunod
- Hayek N. & Leca J.P Mathématiques pour l'Economie. En 27 Fiches. 2e édition 2011 Dunod
- Lecoutre J-P, Hayek N. & Pilibossian P. TD. Algèbre. 5e édition 2017 Dunod.
- Michel Ph. Cours de Mathématiques pour Economistes. Economica

3^{ème} année de licence droit et économie-gestion

Droit des affaires 1 - droit des sociétés (1047)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1047

Responsable(s) :

- [Mme Caroline COUPET](#)

Programme de cours :

(février 2022)

1er semestre : Droit des affaires 1

Le premier semestre du cours de droit des affaires est consacré à l'étude du droit commun des sociétés. Il vise à comprendre ce qu'est une société, quelle est l'utilité du recours à la forme sociétaire, et comment fonctionne un tel groupement. Le cours s'articule autour de trois axes. Il commence par l'exposé des règles de constitution des sociétés (les conditions de constitution, les différentes étapes de la constitution d'une société, l'acquisition de la personnalité morale et les attributs qui y sont attachés). Il aborde ensuite le fonctionnement de la société, couvrant ainsi les principes régissant la gouvernance des sociétés (statut des dirigeants, pouvoirs et responsabilités), les droits et obligations des associés (droits financiers, politiques et patrimoniaux), le rôle des organes de contrôle (le commissaire aux comptes notamment). Enfin, le cours se termine par l'évocation des opérations sociétaires les plus

fréquentes (transformation, opérations sur capital, fusion, dissolution).

Droit du travail 1 : relations individuelles de travail (1325)

- Cloner le contenu

Code interne : 1325

Responsable(s) :

- M. Patrick MORVAN

Programme de cours :

(février 2022)

Ce cours expose dans le plus grand détail - mais en conservant une forme synthétique et dynamique - les règles du droit du travail gouvernant les relations individuelles de travail : les sources, le contrat de travail, le temps de travail, la santé et la sécurité au travail, la rémunération, la rupture du contrat, le licenciement pour motif personnel ou économique. Il utilise un style pédagogique sans sacrifier la précision et l'approfondissement des règles légales et jurisprudentielles.

La version écrite intégrale du cours est offerte gratuitement aux étudiants, ou disponible en version brochée (Patrick Morvan, Droit du travail. Relations individuelles, 2021, en vente sur internet)

Mathématiques 5 (5305)

- Cloner le contenu

Code interne : 5305

Responsable(s) :

- Mme Naïla HAYEK

Programme de cours :

(février 2022)

La première partie de ce cours s'intéresse aux fonctions réelles de plusieurs variables réelles et particulièrement à l'optimisation sans contraintes et sous contraintes d'égalité et d'inégalité. Des théorèmes d'existence, des conditions nécessaires et des conditions suffisantes d'optimalité sont étudiés. La deuxième partie du cours est consacrée à l'étude des systèmes différentiels : systèmes linéaires et non linéaires, notion d'équilibre et de stabilité des équilibres.

Descriptif de l'enseignement :

- Rappels
 - Diagonalisation de matrices.
 - Formes quadratiques.
- Fonctions réelles de plusieurs variables réelles
 - Topologie de \mathbb{R}^n . (normes, boules, ensembles ouverts, ensembles fermés..).
 - Fonctions de n variables : limite, continuité,

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

dérivées partielles,
différentiabilité.

dérivées partielles
secondes...

- Fonctions concaves, fonctions convexes. Recherche d'extrema sans contrainte.

- Extrema sous contraintes. Le théorème d'optimisation de Weierstrass.

- Extrema sous contraintes d'égalité. Les multiplicateurs de Lagrange.

- Extrema sous contraintes d'égalité et d'inégalité. Le théorème de Kuhn et Tucker.

- **Systèmes Dynamiques**

- Systèmes différentiels linéaires.
- Equilibre et stabilité.
- Systèmes différentiels non linéaires.
- Equilibre et stabilité.

Méthode d'enseignement :

- Cours (24h) et TD (18h)

Pré-requis :

- Fonctions de deux variables, équations différentielles.

Bibliographie (ouvrages uniquement) :

- Hayek N. & Leca J.P Mathématiques pour l'Economie. Analyse-Algèbre. 6e édition 2019 Dunod
- Hayek N. & Leca J.P Mathématiques pour l'Economie. En 27 Fiches. 2e édition 2011 Dunod
- Lecoutre J-P, Hayek N. & Pilibossian P. TD. Analyse. 6e édition 2017 Dunod.
- Michel Ph. Cours de Mathématiques pour Economistes. Economica

Statistiques 5 (5385)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 5385

Responsable(s) :

- [Mme Lisa MORHAIM](#)

Programme de cours :

(février 2021)

Il s'agit d'un cours de statistique inférentielle.

Estimation

Estimation ponctuelle, estimation par intervalles de confiance Tests Tests d'hypothèses simples et multiples, tests de

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

comparaison, tests d'ajustement, tests d'indépendance

Introduction aux processus stochastiques

Droit fiscal (2086)

- Cloner le contenu

Code interne : 2086

Responsable(s) :

- M. Martin COLLET

Programme de cours :

(Février 2022)

Le cours de droit fiscal porte sur l'ensemble des règles juridiques relatives à l'impôt. Il présente dans une première partie les grands principes et techniques propres à la matière (spécificité des sources du droit fiscal, modalités d'interprétation de ces règles par les juridictions comme par l'administration, techniques de contrôle des contribuables, contentieux, mécanismes de « régulation fiscale », etc.) puis, dans une seconde partie, envisage les principaux impôts qui forment le système fiscal français contemporain. Sont alors abordées tant la fiscalité des particuliers (impôts sur le revenu et sur le patrimoine) que la fiscalité des entreprises (impôts sur les bénéfices et la valeur ajoutée, principalement). Le cours s'inscrit dans une logique d'introduction aux grands enjeux de la matière, mais aussi dans une perspective « critique » de discussion des différentes options de politique fiscale poursuivies par les gouvernements successifs.

Droit des affaires 2 (1054)

- Cloner le contenu

Code interne : 1054

Responsable(s) :

- Mme Caroline COUPET

Programme de cours :

(février 2022)

2ème semestre : Droit des affaires 2

Le second semestre est dédié au droit spécial des sociétés. Il vise à approfondir les connaissances acquises au premier semestre par l'étude, pas à pas, de chaque forme sociale. Le cours s'articule autour de deux axes. Le premier tient en l'étude des principales sociétés de personnes (SNC, SCS, SARL), en mettant en exergue les spécificités de leur constitution et de leur fonctionnement. Le second tient en la présentation des principales formes de sociétés par actions (SA, SCA, SAS et SASU). Celle-ci conduit à étudier d'abord leur financement par le biais de l'émission de titres financiers (actions, obligations, valeurs mobilières composées), avant d'aborder les règles de fonctionnement particulières qui les régissent. Ce faisant, le cours conduit à étudier la figure particulière de la société cotée, et ses spécificités.

Droit administratif des biens (2043)

- Cloner le contenu

Code interne : 2043

Responsable(s) :

- M. Benoît PLESSIX

Programme de cours :

(février 2022)

Le cours ambitionne de donner une présentation des rapports entre le droit public et les biens. Dans une première partie, il s'agit de voir comment le droit qui régit l'action des personnes publiques encadre et limite les actions de celles-ci à l'égard des biens. Les collectivités publiques peuvent en effet s'ingérer dans les biens d'autrui, notamment au moyen de prérogatives exorbitantes de droit public (expropriation, réquisition, préemption, servitudes publiques, etc.). Elles peuvent aussi vouloir s'appropriier des biens, de sorte qu'il existe des biens publics sur lesquels on estime qu'elles exercent un droit de propriété dont la nature exacte reste discutée.

Dans une seconde partie, le droit public, entendu comme régime exorbitant et dérogoratoire au droit privé, donne à voir deux régimes juridiques de fond qui n'ont en effet pas leur équivalent en droit privé. Le premier est le régime de la domanialité publique, qui soumet à des règles originales (inaliénabilité, imprescriptibilité, etc.) ceux des biens publics qui reçoivent une affectation publique. Le second est le régime des travaux publics qui soumet l'opération de construction puis d'entretien des ouvrages publics à des règles spéciales, par exemple en matière

de contrats conclus en vue de leur réalisation ou de réparation des dommages causés par leur construction ou leur fonctionnement.

Économie industrielle (4140)

- Cloner le contenu

Code interne : 4140

Responsable(s) :

- M. Damien GAUMONT

Programme de cours :

(février 2021)

Ce premier cours en économie industrielle vise à donner une formation complète sur les concepts fondamentaux de ce domaine, laissant de côté l'économie des réseaux (étudiés en M1 Stratégies de l'entreprise et Économie des Organisations (SEEO)) ainsi que les problèmes de régulation et d'économie des plateformes numériques (étudiés en M2 SEEO). Il repose sur des exemples concrets tirés de la vie de tous les jours, et amène les étudiants à mieux comprendre les raisons de leur écriture formalisée. Il allie en permanence la théorie et l'application. Après une Introduction définissant la firme et le marché, le chapitre 1 du cours présente le concept de bien-être (Théorèmes 1 et 2) et ses mesures : la variation équivalente, la variation compensatrice ainsi que le surplus du consommateur et le surplus du producteur. Le chapitre 2 est consacré au pouvoir de monopole à travers l'indice de Lerner appliqué à différents cas, selon que les biens sont homogènes, hétérogènes (compléments ou substituts) ou que la firme agisse sur différentes périodes. Le

chapitre 3 développe la discrimination par les prix, du premier du second et du troisième degré. Le chapitre 4 analyse l'intégration verticale et ses effets comme la double marginalisation ainsi que les droits de franchisage à travers une tarification linéaire ou non linéaire. Le chapitre 4 étudie la différenciation horizontale et verticale, Le paradoxe de Bertrand / Cournot. Des extensions vers les problèmes posés par la présence d'asymétries d'information sont aussi traités.

Licence double cursus en droit et études interculturelles – 1^{ère} année

Droit constitutionnel 1 (2062)

- Cloner le contenu

Code interne : 2062

Responsable(s) :

- M. Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET
- M. Armel LE DIVELLEC

Programme de cours :

(février 2022)

Équipe 1 : Professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET


Équipe 3 : Professeur Armel LE DIVELLEC

Cours du professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET - Équipe 1 (Version à jour février 2022)

Téléchargez le plan de cours :

 Plan de cours - 1er semestre (188.55 ko)

Cours du professeur Armel LE DIVELLEC - Équipe 3 (Version à jour février 2022)

 dc.l1.presentation2021-22.pdf (52.85 ko)

French business law (1064)

- Cloner le contenu

Code interne : 1064

Responsable(s) :

- M. Matthieu BUCHBERGER

Programme de cours :

(février 2022)

Le cours de « introduction to business law », dispensé en anglais, a pour objectif de présenter l'essentiel du droit des affaires, afin de fournir, principalement à des étudiants étrangers qui n'ont pas encore étudié le droit des affaires, une culture juridique générale dans ces domaines, qui seront approfondis dans d'autres cours des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} années de droit.

Les différents thèmes abordés seront :

- Identification des différents professionnels concernés par le droit des affaires, et présentation des biens originaux dont ils peuvent être titulaires

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

- Droit des sociétés
- Droit de la concurrence
- Droit de la distribution
- Droit des procédures collectives

The "introduction to business law" course, taught in English, aims to present the essentials of business law, in order to provide, mainly to foreign students who have not already studied business law, a general legal knowledge in these fields, that will be further developed in other lectures during the 2nd, 3rd and 4th years of law school.

The different topics will be:

- Identification of the different professionals involved in business law, and presentation of the original assets they may own
- Company law
- Competition law
- Distribution Law
- Insolvency law

Duality and other specificities of the French court system (DUAL)

- Cloner le contenu

Responsable(s) :

- Mme Géraldine GADBIN-GEORGE

Programme de cours :

(Février 2022)

This course – taught in English - is split in three parts. The first part focuses on the

duality of the French court system (administrative courts and judicial courts which have an ordinary or specific jurisdiction), on the specificity of the joint adjudicatory and advisory role played by the Council of the state at the top of the administrative court system and on the respective roles played by the Conflicts court and the Constitutional court. The second part of the course revolves around the litigation rules which apply before the judicial and administrative courts as well as around the French law professions, in particular those involved with contentious law (judges, advisers/legal representatives). The third and final part of the course looks into recent and forthcoming French reforms including the increasing digitalisation of the judicial process and the role played by ADR with the resolution of disputes as an alternative to the courts.

Droit civil (1381)

- Cloner le contenu

Code interne : 1381

Responsable(s) :

- Mme Cécile PÉRÈS

Programme de cours :

(mars 2022)

Le cours de Droit civil au second semestre de L1 porte sur le droit des personnes et le droit des biens. Y sont présentées les notions fondamentales du droit civil et, au-delà, de l'ensemble de notre

droit: personnalité juridique; droits subjectifs; patrimoine; propriété.

Au titre du droit des personnes, sont abordés l'existence de la personne (naissance, mort), l'état de la personne (sexe, nom, domicile), les droits de la personne (protection du corps humain, droits de la personnalité), la protection de la personne vulnérable (présentation générale du droit des incapacités, protection du mineur et du majeur) ainsi que les personnes morales.

Au titre du droit des biens, sont étudiés les distinctions entre les biens (notamment entre les meubles et les immeubles ou entre les biens corporels et incorporels), la propriété (notion, modes d'acquisition, protection et preuve), les démembrements (usufruit, servitudes). Un aperçu est donné de la propriété collective (notamment de l'indivision).

Droit constitutionnel 2 (2063)

- Cloner le contenu

Code interne : 2063

Responsable(s) :

- M. Armel LE DIVELLEC
- M. Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET

Programme de cours :

(février 2022)


Équipe 1 : Professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET

Équipe 3 : Professeur Armel LE DIVELLEC

Cours du professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET - Équipe 1 (Version à jour février 2022)

> Plan de cours - 2e semestre

Cours du professeur Armel LE DIVELLEC - Équipe 3 (Version à jour février 2022)

 dc.l1.presentation2021-22.pdf (52.85 ko)

Relations internationales (2300)

- Cloner le contenu

Code interne : 2300

Responsable(s) :

- M. Jean-Jacques ROCHE

Programme de cours :

(février 2021)

Ce cours d'initiation aux Relations Internationales a un double objectif. Le premier objectif est de comprendre les raisons qui ont permis de pacifier les relations interétatiques en réduisant considérablement l'anarchie internationale. Avec moins de 80.000 morts provoqués en 2019 par la violence politique, il est possible de considérer que le monde n'a jamais été aussi peu dangereux. Paradoxalement, les images des conflits qui perdurent, le terrorisme, les atteintes à l'environnement, la vitesse de circulation des épidémies induisent un très fort sentiment d'insécurité qui contredit ces évolutions statistiques. La première partie du cours analysera donc ce paradoxe. Il conviendra tout d'abord de

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

dresser l'inventaire des instruments qui ont permis de réduire la conflictualité internationale. Dans un second temps, il sera possible de montrer que, débarrassés « du fléau de la guerre » (interétatique), les États ont pris en considération d'autres types de menaces qu'ils négligeaient jusqu'alors (terrorisme, violences intérieures, atteintes aux droits de l'homme, dégradation de l'environnement...), induisant de ce fait la perception d'un monde toujours dangereux en dépit du recul de la guerre interétatique.

Le second objectif de ce cours d'initiation sera de proposer différentes grilles d'interprétation du monde de l'après-guerre froide en s'appuyant sur les théories des relations internationales. Pour ce faire, le monde sera découpé en quatre scènes : la scène interétatique, la scène des organisations internationales, la scène de la société-monde, la scène de l'économie-monde). L'examen de chacune de ces scènes permettra de privilégier des paramètres spécifiques mettant en avant des dimensions particulières de la vie internationale (multilatéralisme, gouvernance globale, démocratie de marché...). La prise en compte des dimensions politique, historique, juridique, économique et sociologique des Relations Internationales visera ainsi à comprendre le rôle des multiples acteurs impliqués dans la structuration du monde contemporain, lequel oscille en permanence entre compétition et coopération, amitié et hostilité.

PLAN DU COURS

Introduction

PARTIE I : LA SCENE DE LA SOCIETE INTERETATIQUE

Section I - La souveraineté, principe d'organisation de la vie internationale

Section II - Le monde westphalien

Section III - L'anarchie tempérée des rapports interétatiques

PARTIE II : LA SCENE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Section I - Coordination et interdépendance

Section II - Le multilatéralisme

Section III - Les relations avec la scène interétatique

PARTIE III : LA SCENE DE LA SOCIETE-MONDE

Section I - Le monde post-westphalien

Section II - La gouvernance globale

Section III - Les relations avec la scène interétatique

PARTIE IV : LA SCENE DE L'ECONOMIE MONDE

Section I - La mondialisation économique

Section II - La démocratie de marché

Section II - Les relations avec la scène interétatique

Conclusion

I - Les nouvelles grilles d'interprétation de la scène interétatique

II - La potentialisation des changements induits par la cohabitation des scènes annexes à la scène interétatique

III - L'influence de la scène des organisations internationales sur la scène interétatique

IV - L'influence de la scène de la société-monde sur la scène interétatique

V - L'influence de la scène de l'économie-monde sur la scène interétatique

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Science politique (2315)

- Cloner le contenu

Code interne : 2315

Responsable(s) :

- M. Marc MILET

Programme de cours :

(février 2021)

Le cours de science politique de la L1 droit vise à proposer une introduction aux questionnements et aux différentes sous-branches de la discipline. La première leçon porte sur une présentation de la construction de la discipline et de son objet. La première partie du cours (5 leçons) relève de la socio-histoire du politique et présente la structuration du champ politique sur le temps long du XIX^e au XXI^e s., (l'avènement de la citoyenneté, genèses et transformations des partis politiques, la transition démocratique,...). La seconde partie (6 leçons) propose des éléments de comportements et vie politiques (relatifs à l'analyse du vote, aux nouveaux courants politiques, à l'action publique).

Histoire du droit et des institutions (3040)

- Cloner le contenu

Code interne : 3040

Responsable(s) :

- M. Anthony MERGEY
- M. Nicolas CORNU-THÉNARD
- M. Pascal GOURGUES

Programme de cours :

Résumé de cours de Monsieur le professeur Anthony Mergey (février 2022)

La tentation contemporaine est de faire de l'État un bloc homogène et uniforme, comme s'il n'avait jamais existé qu'une seule forme d'État. La définition traditionnelle de l'État repose sur des critères organique (une population), géographique (un territoire) et fonctionnel (des institutions exerçant une autorité). Cette définition juridique présente l'intérêt de faire abstraction de la forme d'unité politique (monarchie, république, tyrannie...) et de la nature du régime (absolutiste, libéral, totalitaire...), mais elle fait l'impasse sur l'État en tant que processus, c'est-à-dire comme construction historique. En effet, l'État tel que nous le connaissons n'a pas toujours existé ; il a connu plusieurs figures que l'histoire et le droit révèlent. Il n'est donc pas seulement un « concept » avec son appareillage juridique, il est aussi une création historique qui a pris, à travers les siècles, des formes diverses plus ou moins élaborées. Le déclin, la reconstruction et le triomphe de l'État en France, du Ve siècle à la veille de la Révolution française, constitueront le principal objet de ce cours.

Double licence Droit et Études interculturelles – 2^{ème} année

Finances publiques (2160)

Cloner le contenu

Code interne : 2160

Responsable(s) :

M. Martin COLLET

Programme de cours :

(Février 2022)

L'étude des finances publiques conduit à envisager l'ensemble des règles relatives aux flux d'argent public comme, au-delà, les objectifs économiques et politiques qui guident ces flux. Il s'agit ainsi de comprendre comment l'État et les différentes administrations publiques (collectivités territoriales, organismes de sécurités sociales, etc.) gagnent puis dépensent l'argent nécessaire à la mise en œuvre de leurs différentes activités d'intérêt général.

Une première partie du cours est consacrée aux grands objectifs que poursuivent les acteurs de la gestion publique : garantir l'équilibre monétaire, d'une part, et assurer un certain équilibre budgétaire, d'autre part. L'accent est mis sur le cadre européen dans lequel s'inscrivent dorénavant ces objectifs. Une seconde partie conduit à observer la pratique quotidienne de la gestion de l'argent public par les différentes administrations : à la fois du point de vue des recettes (prélèvements obligatoires, redevances pour service rendu, emprunt) et des dépenses (programmation, cadre comptable, modalités d'exécution, contrôles).

Philosophy of Law (PHIL-LAW)

Cloner le contenu

Code interne : (PHIL-LAW)

Responsable(s) :

Mme Élodie DJORDJEVIC-LABBAL

Programme de cours :

(février 2022)

« Human Rights and Their Critiques »

While human rights have recently been presented by a contemporary author as our "last utopia" (S. Moyn), they are nonetheless the object of tenacious, lively - even virulent - and sometimes contradictory critiques, and this since their advent through their declarations during the revolutions of the 18th century. They are criticized, all at once, for not being "real" rights, for not being sufficiently determined or, on the contrary, for being too determined, for being bearers of an individualism that destroys any truly political perspective or, on the contrary, for being only the seductive mask supporting political aims of domination, for being perfectly impotent as well as instruments that can be used just as effectively for emancipation as for enslavement, etc. However, in spite of these various objections, the reference to human rights has today imposed itself in political speeches, claims and justifications, and their recognition as well as their inscription in positive law are also more and more massive. By examining the issues raised by the questions of what is the foundation of human rights (1), what/who is the man of human rights (2),

what is their content (3) and finally what are their possible uses (4), as well as by testing the answers that can be given to them, this course aims at better defining the theoretical, political and legal strengths and weaknesses of human rights.

European Law

Cloner le contenu

Code interne : (EUROPEAN-LAW)

Responsable(s) :

Mme Anastasia ILIOPOULOU-PENOT

Programme de cours :

(mars 2022)

Course description

The course aims at providing an introduction to core elements and key-issues of European Law, both in its institutional and substantive dimensions. It will present the historical evolution of the European construction before discussing what the European Union currently is (its legal nature) and what it can do (the question of its competences). The course will then familiarise students with issues such as European governance, the adoption of European legislation and enforcement mechanisms. It will present the main implications of the two structural principles of the European legal order, i.e. primacy and direct effect and will examine the two pillars of European constitutionalism, i.e. protection of fundamental rights and citizenship of the Union

Finally, the course will focus on the workings of the European internal market as an area without frontiers in which the free movement of persons, goods, services and capital is ensured. The course will enable students to understand the context and implications of European law as well as some of the most significant case law of the Court of Justice of the European Union. It will include the major challenges the European Union has been facing in the recent years: Brexit, the Pandemic, the Rule of Law backsliding in Poland and Hungary as well as the war in Ukraine.

Topics examined

- History, evolution and purposes of the European construction. Treaty reform, process of enlargement.
- The EU and its Member States : accession (article 49 TEU), membership, withdrawal (article 50 TEU). The Rule of Law crisis in Poland and Hungary. Brexit.
- Legitimacy and the exercise of political power by the institutions of the EU (European Council, Council of the Union, European Commission, European Parliament). The Recovery Plan Next Generation EU.
- Legislative procedures and legislative production (typology of EU acts). EU competences. Hierarchy of EU norms.
- The judicial architecture of the EU: the Court of Justice, the General Court, national judges. Judicial remedies. The mechanism of preliminary ruling.

- The autonomy of EU law. Structural principles: primacy and direct effect. Integration of EU law in national legal orders. Resistance by constitutional/supreme courts.

- The internal market : purpose and functioning. Positive integration (harmonisation) and negative integration (judicial elimination of obstacles). The main features of free movement of goods, services and persons (workers and citizens).

- The protection of fundamental rights in the EU: general principles of EU law, Charter of Fundamental Rights, relationship with the ECHR.

-Citizenship of the Union: relationship with nationality. Rights. Constitutional significance.

Examination:

Multiple choice test or oral exam.

and Hungary.

Double licence Droit et Études interculturelles – 3^{ème} année

Droit des affaires 1 - droit des sociétés (1047)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1047

Responsable(s) :

- [Mme Caroline COUPET](#)

Programme de cours :

(février 2022)

1er semestre : Droit des affaires 1

Le premier semestre du cours de droit des affaires est consacré à l'étude du droit commun des sociétés. Il vise à comprendre ce qu'est une société, quelle est l'utilité du recours à la forme sociétaire, et comment fonctionne un tel groupement. Le cours s'articule autour de trois axes. Il commence par l'exposé des règles de constitution des sociétés (les conditions de constitution, les différentes étapes de la constitution d'une société, l'acquisition de la personnalité morale et les attributs qui y sont attachés). Il aborde ensuite le fonctionnement de la société, couvrant ainsi les principes régissant la gouvernance des sociétés (statut des dirigeants, pouvoirs et responsabilités), les droits et obligations des associés (droits financiers, politiques et patrimoniaux), le rôle des organes de contrôle (le commissaire aux comptes notamment). Enfin, le cours se termine par l'évocation des opérations sociétaires les plus

fréquentes (transformation, opérations sur capital, fusion, dissolution).

Contentieux administratif (2020)

- [Cloner le contenu](#)


Code interne : 2020

Responsable(s) :

- [M. Bertrand SEILLER](#)

Programme de cours :

(mars 2020)

Téléchargez le résumé de cours ici :  [plan cours ctx.pdf \(283.05 ko\)](#)

Histoire du droit de la famille (3060)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 3060

Responsable(s) :

- [Mme Sophie DÉMARE-LAFONT](#)

Programme de cours :

(février 2022)

Ce cours aborde de manière thématique l'histoire du droit de la famille depuis l'époque romaine jusqu'à l'époque contemporaine. Après un aperçu général des principales tendances de l'évolution du droit de la famille depuis l'Antiquité romaine jusqu'à nos jours, on examinera successivement le mariage, la filiation et les incapacités. L'objectif est de mettre en perspective les règles actuelles du droit de la famille grâce à une étude de l'institution familiale sur la longue durée.

Droit du travail 1 : relations individuelles de travail (1325)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1325

Responsable(s) :

- [M. Patrick MORVAN](#)

Programme de cours :

(février 2022)

Ce cours expose dans le plus grand détail - mais en conservant une forme synthétique et dynamique - les règles du droit du travail gouvernant les relations individuelles de travail : les sources, le contrat de travail, le temps de travail, la santé et la sécurité au travail, la rémunération, la rupture du contrat, le licenciement pour motif personnel ou économique. Il utilise un style pédagogique sans sacrifier la précision et l'approfondissement des règles légales et jurisprudentielles.

La version écrite intégrale du cours est offerte gratuitement aux étudiants, ou disponible en version brochée (Patrick Morvan, Droit du travail. Relations individuelles, 2021, en vente sur internet)

Droit des affaires 2 (1054)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1054

Responsable(s) :

- [Mme Caroline COUPET](#)

Programme de cours :

(février 2022)

2ème semestre : Droit des affaires 2

Le second semestre est dédié au droit spécial des sociétés. Il vise à approfondir les connaissances acquises au premier semestre par l'étude, pas à pas, de chaque forme sociale. Le cours s'articule autour de deux axes. Le premier tient en l'étude des principales sociétés de personnes (SNC, SCS, SARL), en mettant en exergue les spécificités de leur constitution et de leur fonctionnement. Le second tient en la présentation des principales formes de sociétés par actions (SA, SCA, SAS et SASU). Celle-ci conduit à étudier d'abord leur financement par le biais de l'émission de titres financiers (actions, obligations, valeurs mobilières composées), avant d'aborder les règles de fonctionnement particulières qui les régissent. Ce faisant, le cours conduit à étudier la figure particulière de la société cotée, et ses spécificités.

Procédure pénale (1429)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1429

Responsable(s) :

- [M. Edouard VERNY](#)

Programme de cours :

(février 2021)

Ce cours expose les principes du procès pénal (le droit à un procès équitable et la preuve), les actions nées de l'infraction (l'action publique et l'action civile), les organes du procès pénal (la police judiciaire, le ministère public et les juridictions répressives), l'enquête de police, le classement sans suite et les alternatives aux poursuites. Il associe des règles techniques avec des réflexions générales sur certains aspects majeurs des droits et libertés fondamentaux. Il peut être prolongé en Master 1 par le cours de « Procédure pénale : jugement et voies de recours ».

Droit administratif des biens (2043)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2043

Responsable(s) :

- [M. Benoît PLESSIX](#)

Programme de cours :

(février 2022)

Le cours ambitionne de donner une présentation des rapports entre le droit public et les biens. Dans une première partie, il s'agit de voir comment le droit qui régit l'action des personnes publiques encadre et limite les actions de celles-ci à l'égard des biens. Les collectivités publiques peuvent en effet s'ingérer dans les biens d'autrui, notamment au moyen de prérogatives exorbitantes de droit public (expropriation, réquisition, préemption, servitudes publiques, etc.). Elles peuvent aussi vouloir s'appropriier des biens, de sorte qu'il existe des biens publics sur lesquels on estime qu'elles

exercent un droit de propriété dont la nature exacte reste discutée.

Dans une seconde partie, le droit public, entendu comme régime exorbitant et dérogoire au droit privé, donne à voir deux régimes juridiques de fond qui n'ont en effet pas leur équivalent en droit privé. Le premier est le régime de la domanialité publique, qui soumet à des règles originales (inaliénabilité, imprescriptibilité, etc.) ceux des biens publics qui reçoivent une affectation publique. Le second est le régime des travaux publics qui soumet l'opération de construction puis d'entretien des ouvrages publics à des règles spéciales, par exemple en matière de contrats conclus en vue de leur réalisation ou de réparation des dommages causés par leur construction ou leur fonctionnement.

Droit fiscal (2086)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2086

Responsable(s) :

- [M. Martin COLLET](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

Le cours de droit fiscal porte sur l'ensemble des règles juridiques relatives à l'impôt. Il présente dans une première partie les grands principes et techniques propres à la matière (spécificité des sources du droit fiscal, modalités d'interprétation de ces règles par les

juridictions comme par l'administration, techniques de contrôle des contribuables, contentieux, mécanismes de « régulation fiscale », etc.) puis, dans une seconde partie, envisage les principaux impôts qui forment le système fiscal français contemporain. Sont alors abordées tant la fiscalité des particuliers (impôts sur le revenu et sur le patrimoine) que la fiscalité des entreprises (impôts sur les bénéfices et la valeur ajoutée, principalement). Le cours s'inscrit dans une logique d'introduction aux grands enjeux de la matière, mais aussi dans une perspective « critique » de discussion des différentes options de politique fiscale poursuivies par les gouvernements successifs.

Droit du travail 2 (1326)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1326

Responsable(s) :

- [M. Patrick MORVAN](#)

Programme de cours :

(février 2022)

Ce cours expose dans le plus grand détail mais en conservant une forme synthétique et dynamique les règles du droit du travail gouvernant les relations collectives : la grève, les syndicats, le comité social et économique, les conventions collectives, le transfert d'entreprise. Il utilise un style

pédagogique sans sacrifier la précision et l'approfondissement des règles légales et jurisprudentielles.

La version écrite intégrale du cours est offerte gratuitement aux étudiants, ou disponible en version brochée (Patrick Morvan, Droit du travail. Relations collectives, 2022, en vente sur internet)

Droit des relations de travail dans le secteur public (2150)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2150

Responsable(s) :

- [M. Gilles GUGLIELMI](#)

Programme de cours :

(mars 2022)

Le cours est centré sur le droit de la fonction publique dans son ensemble. Il privilégie la relation de travail sans s'y limiter. L'originalité et la cohérence de ce droit, traversé par des évolutions profondes qui le rapprochent parfois du droit du travail, visent à adapter l'action exécutive aux évolutions des missions du service public et de la société, dans le respect de sa vocation démocratique.

La fonction publique est en effet une composante centrale de la citoyenneté, des politiques publiques, mais aussi de la vie économique et sociale du pays. Les 5,5 millions d'agents publics (environ 80 % de fonctionnaires et 20 % de contractuels) représentent 25 % de la population active en France.

Sont successivement étudiées les trois questions classiques : 1°) La structuration de la fonction publique (constitution d'un appareil institutionnel - organisation statutaire - hiérarchie des agents publics) ; 2°) Le parcours professionnel des agents publics (accès à la fonction publique – déroulement de la carrière – fin de la carrière – garanties propres à l'agent public contractuel) ; 3°) L'exercice des fonctions (obligations et responsabilités de l'agent public – droits et libertés de l'agent public – contentieux de la fonction publique)

Droit social (1316)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1316

Responsable(s) :

- [M. Emeric JEANSEN](#)

Programme de cours :

(mars 2022)

Ce cours présente les règles principales qui organisent la présence des salariés dans les entreprises. Il traite du droit de la relation travail (notamment la notion de contrat de travail, la conclusion du contrat, la santé au travail, la rupture du contrat) et des règles de droit que détiennent les salariés en tant que collectivité de travail (droit syndical, représentation du personnel, négociation collective, grève).

Master Droit Parcours Droits français et européen

Master Droit Parcours Droit et métiers de l'entreprise

1ère année de master

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- Mme Marie-Hélène MONSÈRIÉ-BON

Programme de cours :

(mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement

sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables, la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Droit de la protection sociale (1317)

Code interne : 1317

Responsable(s) :

- [M. Emeric JEANSEN](#)

Programme de cours :

(mars 2022)

Ce cours a pour objet de présenter les règles régissant l'affiliation à un régime de sécurité sociale et les conséquences qui en découlent. D'abord, pour l'employeur, l'existence de salariés l'oblige à s'acquitter de cotisations sociales auprès des URSSAF, ce que ces dernières contrôlent conduisant, en cas d'irrégularité, au redressement du cotisant. Ensuite, pour les salariés, l'affiliation leur assure la couverture de risques sociaux (maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail et maladie professionnelle, retraite). En cas de survenance du risque, des prestations leurs sont accordés.

Droit pénal international et européen (1018)

Code interne : 1018

Responsable(s) :

- M. Didier REBUT

Programme de cours :

(février 2022)

Le cours de droit pénal international et européen dispensé en Master 1 expose les règles applicables à la répression d'une infraction présentant un caractère d'extranéité. Cette répression donne lieu en effet à la prévision de règles particulières compte-tenu de la séparation territoriale et politique, laquelle interdit à un État d'agir extra-territorialement alors même que cette action serait nécessaire pour la répression d'infractions entrant dans ses cas de compétence.

Dans cette perspective, le cours de droit pénal international étudie la compétence de la loi pénale française de façon à

déterminer précisément les actes et les personnes susceptibles d'être jugés par les juridictions pénales françaises, la coopération judiciaire et l'effet des jugements répressifs étrangers pour déterminer dans quelle mesure ceux-ci peuvent être positivement ou négativement pris en compte par un autre État.

La partie relative à la coopération judiciaire distingue entre l'entraide pénale internationale, qui est le mécanisme de droit commun applicable dans les relations internationales, et le principe de reconnaissance mutuelle, qui est celui mis en œuvre dans l'Union européenne. L'étude de l'entraide pénale internationale se concentre sur l'extradition et les demandes d'entraide judiciaire ; celle du principe de reconnaissance mutuelle expose le mandat d'arrêt européen et la décision d'enquête européenne.

La partie relative aux effets des jugements répressifs étrangers expose les procédures permettant aux jugements pénaux étrangers de produire des effets en France en distinguant selon que les jugements étrangers émanent d'un État non membre de l'Union européenne ou d'un État membre de l'Union européenne.

A la fin du cours, des notions fondamentales relatives à la répression des crimes de droit international sont exposées, la matière faisant l'objet du cours de droit pénal international dispensé en Master 2. Il s'agit que les étudiants qui ne suivront pas cet enseignement en Master 2 aient des connaissances élémentaires sur cette répression.

Droit européen des affaires (1043)

Code interne : 1043

Responsable(s) :

- M. Joël CAVALLINI

Programme de cours :

(février 2022)

Le droit européen des affaires porte sur l'étude des quatre libertés économiques de circulation (biens, capitaux, services et personnes) qui sont les piliers du marché unique européen et expliquent sa réussite. Véritable constitution économique de l'Union européenne, elles entraînent le démantèlement d'un nombre important de réglementations nationales et confèrent au juge le pouvoir de déterminer un équilibre entre l'interdiction des entraves et la protection de certains intérêts légitimes. Le cours analyse d'abord le premier visage de l'Union, celui d'une entité combattant les mesures protectionnistes afin d'instaurer une Europe du «laissez passer», le concept de discrimination étant alors central. Puis, est étudié l'autre visage de l'Union, tourné vers un marché où toute restriction, même indistinctement applicable, est condamnable, les libertés de circulation fusionnant avec la liberté du commerce et de l'industrie. Cette Europe du «laissez faire» basée sur une approche libérale de l'économie confère au juge et en particulier à la Cour de justice de l'Union européenne un rôle dominant dans la construction européenne; le cours présente une étude approfondie de sa jurisprudence, directement applicable dans l'ordre interne.

Téléchargez le plan de cours ici : 

plan_droit_europeen_des_affaires_1043_.pdf (95.72 ko)

Droit de l'environnement (2075)

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- [Mme Pascale MARTIN-BIDOU](#)

Programme de cours :

(mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Droit des transports terrestres et aériens (1335)

Code interne : 1335

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

Le « transport » désigne une activité consistant à déplacer une chose ou une personne à l'aide de moyens matériels dont la mise en œuvre est encadrée par les pouvoirs publics et qui repose juridiquement sur l'utilisation de la figure contractuelle du « contrat de transport ». Le droit des transports étudie l'ensemble des composantes juridiques de cette activité.

Fondamentalement, le droit des transports comporte des aspects qui relèvent du droit public et d'autres du droit privé : cette distinction innervent le plan du cours, dont la première partie porte sur l'organisation des transports, tandis que la seconde porte sur l'opération de transport.

Au titre de l'organisation des transports est étudiée l'organisation par l'État – souvent aujourd'hui dans le sillage du droit européen – des transports routiers, des transports ferroviaires, des transports fluviaux et des transports aériens. Sont abordées des questions aussi diverses que les conditions dans lesquelles le droit européen admet qu'un transporteur routier puisse se livrer à du cabotage dans les pays européens suite à un transport routier international, la réglementation des VTC et taxis, le fonctionnement créneaux horaires d'atterrissage et de décollage dans les aéroports ou encore la nouvelle concurrence existant dans le domaine du transport ferroviaire de voyageurs.

Au titre de l'opération de transport est étudié le contrat de transports dans ses composantes principales, avec des illustrations dans tous les secteurs du transport, y compris le transport maritime. Sont à cette occasion sont présentées les principales conventions internationales relatives au transport de personnes et de marchandises.

Droit des relations de travail dans le secteur public (2150)

Code interne : 2150

Responsable(s) :

M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(mars 2022)

Le cours est centré sur le droit de la fonction publique dans son ensemble. Il privilégie la relation de travail sans s'y limiter. L'originalité et la cohérence de ce droit, traversé par des évolutions profondes qui le rapprochent parfois du droit du travail, visent à adapter l'action exécutive aux évolutions des missions du service public et de la société, dans le respect de sa vocation démocratique.

La fonction publique est en effet une composante centrale de la citoyenneté, des politiques publiques, mais aussi de la vie économique et sociale du pays. Les 5,5 millions d'agents publics (environ 80 % de fonctionnaires et 20 % de contractuels) représentent 25 % de la population active en France.

Sont successivement étudiées les trois questions classiques : 1°) La structuration de la fonction publique (constitution d'un appareil institutionnel - organisation statutaire - hiérarchie des agents publics) ; 2°) Le parcours professionnel des agents publics (accès à la fonction publique – déroulement de la carrière – fin de la carrière – garanties propres à l'agent public contractuel) ; 3°) L'exercice des fonctions (obligations et responsabilités de l'agent public – droits et libertés de l'agent public – contentieux de la fonction publique)

2ème année de master

Droit des transports terrestres et aériens (1335)

Code interne : 1335

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

Le « transport » désigne une activité consistant à déplacer une chose ou une personne à l'aide de moyens matériels dont la mise en œuvre est encadrée par les pouvoirs publics et qui repose juridiquement sur l'utilisation de la figure contractuelle du « contrat de transport ». Le droit des transports étudie l'ensemble des composantes juridiques de cette activité.

Fondamentalement, le droit des transports comporte des aspects qui relèvent du droit public et d'autres du

droit privé : cette distinction innerve le plan du cours, dont la première partie porte sur l'organisation des transports, tandis que la seconde porte sur l'opération de transport.

Au titre de l'organisation des transports est étudiée l'organisation par l'État – souvent aujourd'hui dans le sillage du droit européen – des transports routiers, des transports ferroviaires, des transports fluviaux et des transports aériens. Sont abordées des questions aussi diverses que les conditions dans lesquelles le droit européen admet qu'un transporteur routier puisse se livrer à du cabotage dans les pays européens suite à un transport routier international, la réglementation des VTC et taxis, le fonctionnement créneaux horaires d'atterrissage et de décollage dans les aéroports ou encore la nouvelle concurrence existant dans le domaine du transport ferroviaire de voyageurs.

Au titre de l'opération de transport est étudié le contrat de transports dans ses composantes principales, avec des illustrations dans tous les secteurs du transport, y compris le transport maritime. Sont à cette occasion sont présentées les principales conventions internationales relatives au transport de personnes et de marchandises.

Master Droit Parcours Droit français et droits étrangers

Master Droit Parcours Droit et métiers de la justice

1ère année de master

Droit des transports terrestres et aériens (1335)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1335

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

Le « transport » désigne une activité consistant à déplacer une chose ou une personne à l'aide de moyens matériels dont la mise en œuvre est encadrée par les pouvoirs publics et qui repose juridiquement sur l'utilisation de la figure contractuelle du « contrat de transport ». Le droit des transports étudie l'ensemble des composantes juridiques de cette activité.

Fondamentalement, le droit des transports comporte des aspects qui relèvent du droit public et d'autres du droit privé : cette distinction innervent le plan du cours, dont la première partie porte sur *l'organisation* des transports, tandis que la seconde porte sur *l'opération* de transport.

Au titre de l'organisation des transports est étudiée l'organisation par l'État –

souvent aujourd'hui dans le sillage du droit européen – des transports routiers, des transports ferroviaires, des transports fluviaux et des transports aériens. Sont abordées des questions aussi diverses que les conditions dans lesquelles le droit européen admet qu'un transporteur routier puisse se livrer à du cabotage dans les pays européens suite à un transport routier international, la réglementation des VTC et taxis, le fonctionnement créneaux horaires d'atterrissage et de décollage dans les aéroports ou encore la nouvelle concurrence existant dans le domaine du transport ferroviaire de voyageurs.

Au titre de l'opération de transport est étudié le contrat de transports dans ses composantes principales, avec des illustrations dans tous les secteurs du transport, y compris le transport maritime. Sont à cette occasion sont présentées les principales conventions internationales relatives au transport de personnes et de marchandises.

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- [Mme Marie-Hélène MONSÈRIÉ-BON](#)

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables, la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par

un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Droit pénal international et européen (1018)

- Cloner le contenu

Code interne : 1018

Responsable(s) :

- M. Didier REBUT

Programme de cours :

(Février 2022)

Le cours de droit pénal international et européen dispensé en Master 1 expose les règles applicables à la répression d'une infraction présentant un caractère d'extranéité. Cette répression donne lieu en effet à la prévision de règles particulières compte-tenu de la séparation territoriale et politique, laquelle interdit à un État d'agir extra-territorialement alors même que cette action serait nécessaire pour la répression d'infractions entrant dans ses cas de compétence.

Dans cette perspective, le cours de droit pénal international étudie la compétence de la loi pénale française de façon à déterminer précisément les actes et les personnes susceptibles d'être jugés par les juridictions pénales françaises, la coopération judiciaire et l'effet des jugements répressifs étrangers pour

déterminer dans quelle mesure ceux-ci peuvent être positivement ou négativement pris en compte par un autre État.

La partie relative à la coopération judiciaire distingue entre l'entraide pénale internationale, qui est le mécanisme de droit commun applicable dans les relations internationales, et le principe de reconnaissance mutuelle, qui est celui mis en œuvre dans l'Union européenne. L'étude de l'entraide pénale internationale se concentre sur l'extradition et les demandes d'entraide judiciaire ; celle du principe de reconnaissance mutuelle expose le mandat d'arrêt européen et la décision d'enquête européenne.

La partie relative aux effets des jugements répressifs étrangers expose les procédures permettant aux jugements pénaux étrangers de produire des effets en France en distinguant selon que les jugements étrangers émanent d'un État non membre de l'Union européenne ou d'un État membre de l'Union européenne.

A la fin du cours, des notions fondamentales relatives à la répression des crimes de droit international sont exposées, la matière faisant l'objet du cours de droit pénal international dispensé en Master 2. Il s'agit que les étudiants qui ne suivront pas cet enseignement en Master 2 aient des connaissances élémentaires sur cette répression.

Droit européen des affaires (1043)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1043


Responsable(s) :

- [M. Joël CAVALLINI](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

Le droit européen des affaires porte sur l'étude des quatre libertés économiques de circulation (biens, capitaux, services et personnes) qui sont les piliers du marché unique européen et expliquent sa réussite. Véritable constitution économique de l'Union européenne, elles entraînent le démantèlement d'un nombre important de réglementations nationales et confèrent au juge le pouvoir de déterminer un équilibre entre l'interdiction des entraves et la protection de certains intérêts légitimes. Le cours analyse d'abord le premier visage de l'Union, celui d'une entité combattant les mesures protectionnistes afin d'instaurer une Europe du «laissez passer», le concept de discrimination étant alors central. Puis, est étudié l'autre visage de l'Union, tourné vers un marché où toute restriction, même indistinctement applicable, est condamnable, les libertés de circulation fusionnant avec la liberté du commerce et de l'industrie. Cette Europe du «laissez faire» basée sur une approche libérale de l'économie confère au juge et en particulier à la Cour de justice de l'Union européenne un rôle dominant dans la construction européenne; le cours présente une étude approfondie de sa jurisprudence, directement applicable dans l'ordre interne.

Téléchargez le plan de cours ici :  [plan droit europeen des affaires 1043 .pdf \(95.72 ko\)](#)

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Droit des relations de travail dans le secteur public (2150)

- Cloner le contenu

Code interne : 2150

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(mars 2022)

Le cours est centré sur le droit de la fonction publique dans son ensemble. Il privilégie la relation de travail sans s'y limiter. L'originalité et la cohérence de ce droit, traversé par des évolutions profondes qui le rapprochent parfois du droit du travail, visent à adapter l'action exécutive aux évolutions des missions du service public et de la société, dans le respect de sa vocation démocratique.

La fonction publique est en effet une composante centrale de la citoyenneté, des politiques publiques, mais aussi de la vie économique et sociale du pays. Les 5,5 millions d'agents publics (environ 80 % de fonctionnaires et 20 % de contractuels) représentent 25 % de la population active en France.

Sont successivement étudiées les trois questions classiques : 1°) La structuration de la fonction publique (constitution d'un appareil institutionnel - organisation statutaire - hiérarchie des agents publics) ; 2°) Le parcours professionnel des agents publics (accès à la fonction publique – déroulement de la carrière – fin de la carrière – garanties propres à l'agent public contractuel) ; 3°) L'exercice des fonctions (obligations et responsabilités de l'agent public – droits et libertés de l'agent public – contentieux de la fonction publique)

2ème année de master

Droit des transports terrestres et aériens (1335)

Code interne : 1335

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

Le « transport » désigne une activité consistant à déplacer une chose ou une personne à l'aide de moyens matériels dont la mise en œuvre est encadrée par les pouvoirs publics et qui repose juridiquement sur l'utilisation de la figure contractuelle du « contrat de transport ». Le droit des transports étudie l'ensemble des composantes juridiques de cette activité.

Fondamentalement, le droit des transports comporte des aspects qui relèvent du droit public et d'autres du droit privé : cette distinction innervé le plan du cours, dont la première partie porte sur *l'organisation* des transports, tandis que la seconde porte sur *l'opération* de transport.

Au titre de l'organisation des transports est étudiée l'organisation par l'État – souvent aujourd'hui dans le sillage du droit européen – des transports routiers, des transports ferroviaires, des transports fluviaux et des transports aériens. Sont abordées des questions aussi diverses que les conditions dans lesquelles le droit européen admet qu'un transporteur routier puisse se livrer à du cabotage dans les pays européens suite à un transport routier international, la réglementation des VTC et taxis, le fonctionnement créneaux horaires d'atterrissage et de décollage dans les aéroports ou encore la nouvelle concurrence existant dans le domaine du transport ferroviaire de voyageurs.

Au titre de l'opération de transport est étudié le contrat de transports dans ses composantes principales, avec des illustrations dans tous les secteurs du transport, y compris le transport maritime. Sont à cette occasion sont présentées les principales conventions internationales relatives au transport de personnes et de marchandises.

Master Droit comparé Parcours Droit public comparé

1ère année de master

Droit administratif comparé (2045)

- Cloner le contenu

Code interne : 2045

Responsable(s) :

- M. Maxime MAURY

Programme de cours :

(mars 2022)

Résumé de cours –. Le cours de « Droit administratif comparé » s'adresse à des étudiants aux profils divers (publicistes, internationalistes, européenistes et politistes) qui n'ont pas tous pour spécialités le « droit administratif » et le « droit comparé ». C'est la raison pour laquelle le cours poursuit deux objectifs principaux : 1) présenter aux étudiants certains des systèmes les plus importants en « droit administratif » ; 2) présenter aux étudiants la discipline générale du « Droit comparé » à partir des enseignements tirés du « droit administratif ». Autrement dit, le cours se présente, à titre principal, comme un cours de « Droit administratif comparé »

et, à titre secondaire, comme une introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif »).

C'est ainsi qu'à titre principal, le cours entend présenter aux étudiants un exposé des divers systèmes « administratifs » des pays européens en se concentrant, en particulier, sur les trois « groupes-souches » que sont le droit administratif français, le droit administratif allemand et le « droit administratif » anglais. L'étude de ces trois systèmes a pour mérite d'offrir un panorama relativement complet des manières dont il est possible de régler, juridiquement, la question administrative (tout en permettant de faire des liens avec les systèmes administratifs des autres États européens qui ont pu subir l'influence, plus ou moins déterminante, de ces trois « groupes-souches »).

Pour ce faire, le cours se propose d'exposer les diverses facettes de ces « droits administratifs » en s'interrogeant, successivement, sur les aspects structurels (fondements, principes directeurs, institutions), sur les activités administratives principales (missions de service et missions de police), sur les principaux actes administratifs (unilatéraux et contractuels), sur les moyens de l'administration (matériels et humains), sur les contrôles de l'action administrative (par les autorités administratives et juridictionnelles), sur les modèles de « justice administrative » et sur les grands contentieux de l'administration (légalité et responsabilité).

Par ailleurs, ces divers enseignements sont mis en perspective avec des considérations historiques et systémiques. En effet, pour bien comprendre le visage actuel des différents « droits administratifs » étudiés, le cours se propose de les inscrire dans leurs histoires et dans leurs traditions juridiques respectives à travers une présentation préliminaire des grandes « familles » de droits européens (tradition romano-germanique et tradition de Common law).

Enfin, pour répondre à sa vocation d'introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif»), le cours se propose aussi d'esquisser les grandes questions théoriques, épistémologiques et méthodologiques du « Droit comparé » afin de les mettre à l'épreuve du « droit administratif ».

Master Droit de l'immobilier **Parcours Droit immobilier et de la** **construction**

1ère année de master

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- Cloner le contenu

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- Mme Marie-Hélène MONSÈRIÉ-BON

Programme de cours :

(mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises

(liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables, la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Droit des contrats publics (2038)

- Cloner le contenu

Code interne : 2038

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours de droit des contrats publics se présente comme une vision du droit applicable à l'action contractuelle publique incluant la catégorie devenue plus restreinte des contrats administratifs. Son objectif et sa méthode consistent en l'explication des notions et des catégories juridiques mises en œuvre par l'action contractuelle des personnes publiques et plus largement des entités et pouvoirs adjudicateurs.

Le plan en est le suivant :

1. La notion de contrat en droit public, définition et identification ;
2. La formation des contrats, sources, principes généraux et acteurs ;
3. Le contentieux et la responsabilité née des contrats administratifs ;
4. L'exécution des contrats, courante ou sous l'influence de facteurs nouveaux ;
- 5: Les catégories de contrats (marchés publics, délégations de service public, contrats domaniaux).

Les étudiants sont avertis qu'une bonne connaissance du contentieux administratif général est un pré-requis.

Histoire du droit patrimonial de la famille (3061)

- Cloner le contenu

Code interne : 3061

Responsable(s) :

- Mme Dominique THIRION

Programme de cours :

(février 2022)

La famille, au-delà des liens de parenté, c'est aussi un patrimoine ; patrimoine qu'il s'agit de conserver afin de le transmettre de génération en génération, pour préserver le statut social et économique de la famille.

Le droit a organisé cette gestion patrimoniale de la famille par le biais des règles successorales et des régimes matrimoniaux. Du droit romain au code civil, l'histoire du droit patrimonial de la famille permet de mettre en lumière la manière dont les sociétés ont envisagé le subtil équilibre entre la volonté individuelle de disposer de son patrimoine d'une part, et les intérêts familiaux d'autre part. L'histoire du droit patrimonial de la famille montre aussi comment les sociétés ont organisé les rapports patrimoniaux entre le mari et la femme, en fonction de leurs diverses conceptions du mariage.

Il s'agit donc d'éclairer les choix que le législateur de 1804 a dû nécessairement opérer pour réussir l'uniformisation du droit français, à partir des traditions juridiques, souvent opposées, issues du droit romain ou du droit coutumier.

Master Droit de la propriété intellectuelle Parcours Droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle

1ère année de master

Protection des données à caractère personnel (1038)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1038

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

La protection des données à caractère personnel constitue, aux côtés de l'encadrement de l'intelligence artificielle et de la protection de l'environnement, l'un des trois matières phares de ce début de XXIème siècle.

Si l'avènement du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) n'a pas fondamentalement modifié le régime de protection qui existait déjà en Europe sous l'empire d'une directive adoptée en 1995 sur le sujet, il a en revanche substantiellement contribué à la prise de conscience, tant par les personnes manipulant des données (les « responsables de traitement » et « sous-traitants ») que par la société (les « personnes concernées »), de l'encadrement, des enjeux et dangers liés aux traitements des données à caractère personnel des personnes physiques. Le

RGPD apporte par ailleurs quelques modifications importantes par rapport au régime antérieur, au premier rang desquelles on peut citer une grande uniformité des règles applicables à l'échelle de l'Union européenne, le basculement vers un régime de contrôle a posteriori, ainsi qu'une augmentation substantielle des amendes susceptibles d'être prononcées par les autorités de contrôle en cas de non-respect de ces règles.

Après une introduction portant sur l'évolution de la réglementation en la matière et le champ d'application du RGPD comme de la directive Police-Justice adoptée le même jour, seront étudiés les grands acteurs de la protection des données puis les grands principes qui innervent la matière ; enfin, une typologie des actions en justice possibles en la matière sera présentée, avec une étude particulière de l'action de groupe RGPD.

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- [Mme Marie-Hélène MONSÈRIÉ-BON](#)

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables, la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par

un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Droit pénal international et européen (1018)

- Cloner le contenu

Code interne : 1018

Responsable(s) :

- M. Didier REBUT

Programme de cours :

(Février 2022)

Le cours de droit pénal international et européen dispensé en Master 1 expose les règles applicables à la répression d'une infraction présentant un caractère d'extranéité. Cette répression donne lieu en effet à la prévision de règles particulières compte-tenu de la séparation territoriale et politique, laquelle interdit à un État d'agir extra-territorialement alors même que cette action serait nécessaire pour la répression d'infractions entrant dans ses cas de compétence.

Dans cette perspective, le cours de droit pénal international étudie la compétence de la loi pénale française de façon à déterminer précisément les actes et les personnes susceptibles d'être jugés par les juridictions pénales françaises, la

coopération judiciaire et l'effet des jugements répressifs étrangers pour déterminer dans quelle mesure ceux-ci peuvent être positivement ou négativement pris en compte par un autre État.

La partie relative à la coopération judiciaire distingue entre l'entraide pénale internationale, qui est le mécanisme de droit commun applicable dans les relations internationales, et le principe de reconnaissance mutuelle, qui est celui mis en œuvre dans l'Union européenne. L'étude de l'entraide pénale internationale se concentre sur l'extradition et les demandes d'entraide judiciaire ; celle du principe de reconnaissance mutuelle expose le mandat d'arrêt européen et la décision d'enquête européenne.

La partie relative aux effets des jugements répressifs étrangers expose les procédures permettant aux jugements pénaux étrangers de produire des effets en France en distinguant selon que les jugements étrangers émanent d'un État non membre de l'Union européenne ou d'un État membre de l'Union européenne.

A la fin du cours, des notions fondamentales relatives à la répression des crimes de droit international sont exposées, la matière faisant l'objet du cours de droit pénal international dispensé en Master 2. Il s'agit que les étudiants qui ne suivront pas cet enseignement en Master 2 aient des connaissances élémentaires sur cette répression.

Droit européen des affaires (1043)

- Cloner le contenu

Code interne : 1043


Responsable(s) :

- M. Joël CAVALLINI

Programme de cours :

(Février 2022)

Le droit européen des affaires porte sur l'étude des quatre libertés économiques de circulation (biens, capitaux, services et personnes) qui sont les piliers du marché unique européen et expliquent sa réussite. Véritable constitution économique de l'Union européenne, elles entraînent le démantèlement d'un nombre important de réglementations nationales et confèrent au juge le pouvoir de déterminer un équilibre entre l'interdiction des entraves et la protection de certains intérêts légitimes. Le cours analyse d'abord le premier visage de l'Union, celui d'une entité combattant les mesures protectionnistes afin d'instaurer une Europe du «laissez passer», le concept de discrimination étant alors central. Puis, est étudié l'autre visage de l'Union, tourné vers un marché où toute restriction, même indistinctement applicable, est condamnable, les libertés de circulation fusionnant avec la liberté du commerce et de l'industrie. Cette Europe du «laissez faire» basée sur une approche libérale de l'économie confère au juge et en particulier à la Cour de justice de l'Union européenne un rôle dominant dans la construction européenne; le cours présente une étude approfondie de sa jurisprudence, directement applicable dans l'ordre interne.

Téléchargez le plan de cours ici :  [plan droit europeen des affaires 1043 .pdf \(95.72 ko\)](#)

Master Droit de la propriété intellectuelle Parcours Propriété industrielle

1ère année de master

Protection des données à caractère personnel (1038)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1038

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

La protection des données à caractère personnel constitue, aux côtés de l'encadrement de l'intelligence artificielle et de la protection de l'environnement, l'un des trois matières phares de ce début de XXIème siècle.

Si l'avènement du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) n'a pas fondamentalement modifié le régime de protection qui existait déjà en Europe sous l'empire d'une directive adoptée en 1995 sur le sujet, il a en revanche substantiellement contribué à la prise de conscience, tant par les personnes manipulant des données (les « responsables de traitement » et « sous-traitants ») que par la société (les « personnes concernées »), de

l'encadrement, des enjeux et dangers liés aux traitements des données à caractère personnel des personnes physiques. Le RGPD apporte par ailleurs quelques modifications importantes par rapport au régime antérieur, au premier rang desquelles on peut citer une grande uniformité des règles applicables à l'échelle de l'Union européenne, le basculement vers un régime de contrôle a posteriori, ainsi qu'une augmentation substantielle des amendes susceptibles d'être prononcées par les autorités de contrôle en cas de non-respect de ces règles.

Après une introduction portant sur l'évolution de la réglementation en la matière et le champ d'application du RGPD comme de la directive Police-Justice adoptée le même jour, seront étudiés les grands acteurs de la protection des données puis les grands principes qui innervent la matière ; enfin, une typologie des actions en justice possibles en la matière sera présentée, avec une étude particulière de l'action de groupe RGPD.

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1259

Responsable(s) :

Mme Marie-Hélène MONSÈRIÉ-BON

Programme de cours :

(mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables,

la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Droit pénal international et européen (1018)

- Cloner le contenu

Code interne : 1018

Responsable(s) :

- M. Didier REBUT

Programme de cours :

(Février 2022)

Le cours de droit pénal international et européen dispensé en Master 1 expose les règles applicables à la répression d'une infraction présentant un caractère d'extranéité. Cette répression donne lieu en effet à la prévision de règles particulières compte-tenu de la séparation territoriale et politique, laquelle interdit à un État d'agir extra-territorialement alors même que cette action serait nécessaire pour la répression d'infractions entrant dans ses cas de compétence.

Dans cette perspective, le cours de droit pénal international étudie la compétence de la loi pénale française de façon à déterminer précisément les actes et les personnes susceptibles d'être jugés par les juridictions pénales françaises, la

coopération judiciaire et l'effet des jugements répressifs étrangers pour déterminer dans quelle mesure ceux-ci peuvent être positivement ou négativement pris en compte par un autre État.

La partie relative à la coopération judiciaire distingue entre l'entraide pénale internationale, qui est le mécanisme de droit commun applicable dans les relations internationales, et le principe de reconnaissance mutuelle, qui est celui mis en œuvre dans l'Union européenne. L'étude de l'entraide pénale internationale se concentre sur l'extradition et les demandes d'entraide judiciaire ; celle du principe de reconnaissance mutuelle expose le mandat d'arrêt européen et la décision d'enquête européenne.

La partie relative aux effets des jugements répressifs étrangers expose les procédures permettant aux jugements pénaux étrangers de produire des effets en France en distinguant selon que les jugements étrangers émanent d'un État non membre de l'Union européenne ou d'un État membre de l'Union européenne.

A la fin du cours, des notions fondamentales relatives à la répression des crimes de droit international sont exposées, la matière faisant l'objet du cours de droit pénal international dispensé en Master 2. Il s'agit que les étudiants qui ne suivront pas cet enseignement en Master 2 aient des connaissances élémentaires sur cette répression.

Droit européen des affaires (1043)

Cloner le contenu

Code interne : 1043


Responsable(s) :

M. Joël CAVALLINI

Programme de cours :

(Février 2022)

Le droit européen des affaires porte sur l'étude des quatre libertés économiques de circulation (biens, capitaux, services et personnes) qui sont les piliers du marché unique européen et expliquent sa réussite. Véritable constitution économique de l'Union européenne, elles entraînent le démantèlement d'un nombre important de réglementations nationales et confèrent au juge le pouvoir de déterminer un équilibre entre l'interdiction des entraves et la protection de certains intérêts légitimes. Le cours analyse d'abord le premier visage de l'Union, celui d'une entité combattant les mesures protectionnistes afin d'instaurer une Europe du «laissez passer», le concept de discrimination étant alors central. Puis, est étudié l'autre visage de l'Union, tourné vers un marché où toute restriction, même indistinctement applicable, est condamnable, les libertés de circulation fusionnant avec la liberté du commerce et de l'industrie. Cette Europe du «laissez faire» basée sur une approche libérale de l'économie confère au juge et en particulier à la Cour de justice de l'Union européenne un rôle dominant dans la construction européenne; le cours présente une étude approfondie de sa jurisprudence, directement applicable dans l'ordre interne.

Téléchargez le plan de cours ici : 
[plan droit europeen des affaires 1043 .pdf \(95.72 ko\)](#)

Master Droit des affaires Parcours Droit des affaires

1ère année de master

Droit des transports terrestres et aériens (1335)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1335

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

Le « transport » désigne une activité consistant à déplacer une chose ou une personne à l'aide de moyens matériels dont la mise en œuvre est encadrée par les pouvoirs publics et qui repose juridiquement sur l'utilisation de la figure contractuelle du « contrat de transport ». Le droit des transports étudie l'ensemble des composantes juridiques de cette activité.

Fondamentalement, le droit des transports comporte des aspects qui relèvent du droit public et d'autres du droit privé : cette distinction innervent le plan du cours, dont la première partie porte sur l'organisation des transports, tandis que la seconde porte sur l'opération de transport.

Au titre de l'organisation des transports est étudiée l'organisation par l'État – souvent aujourd'hui dans le sillage du droit européen – des transports routiers, des transports ferroviaires, des transports fluviaux et des transports aériens. Sont abordées des questions aussi diverses que les conditions dans lesquelles le droit européen admet qu'un transporteur routier puisse se livrer à du cabotage dans les pays européens suite à un transport routier international, la réglementation des VTC et taxis, le fonctionnement créneaux horaires d'atterrissage et de décollage dans les aéroports ou encore la nouvelle concurrence existant dans le domaine du transport ferroviaire de voyageurs.

Au titre de l'opération de transport est étudié le contrat de transports dans ses composantes principales, avec des illustrations dans tous les secteurs du transport, y compris le transport maritime. Sont à cette occasion sont présentées les principales conventions internationales relatives au transport de personnes et de marchandises.

Droit de la protection sociale (1317)

- Cloner le contenu

Code interne : 1317

Responsable(s) :

- M. Emeric JEANSEN

Programme de cours :

(Mars 2022)

Ce cours a pour objet de présenter les règles régissant l'affiliation à un régime de sécurité sociale et les conséquences qui en découlent. D'abord, pour l'employeur, l'existence de salariés l'oblige à s'acquitter de cotisations sociales auprès des URSSAF, ce que ces dernières contrôlent conduisant, en cas d'irrégularité, au redressement du cotisant. Ensuite, pour les salariés, l'affiliation leur assure la couverture de risques sociaux (maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail et maladie professionnelle, retraite). En cas de survenance du risque, des prestations leurs sont accordés.

Droit du service public (2191)

- Cloner le contenu

Code interne : 2191

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit du service public se définit comme le cadre normatif des activités de service public. Au-delà de son rôle central dans la théorie et la construction du droit administratif français au début du XXe s., la notion de service public a fondé le développement de nombreuses activités de prestation destinées à maintenir ou développer l'interdépendance sociale. Malgré l'essor des doctrines libérales et la mondialisation de certaines de leurs conséquences, la France conserve à la fois de fortes activités de service public, aussi bien en gestion publique qu'en gestion privée, et un encadrement juridique rigoureux et protecteur des usagers. Le

cours porte donc sur le statut du service public en droit français et en droit européen, et sur ses modalités juridiques de fonctionnement. Il est articulé en dix thèmes:

1. Naissance d'une notion ;
2. Identification du service public en droit positif ;
3. Services publics constitutionnels, services publics nationaux / locaux ;
4. Service public et catégories juridiques du droit de l'Union européenne ;
5. Service public et catégories juridiques du droit administratif français ;
6. Les modes de gestion publique du service public: régie, quasi-régie, établissements publics ;
7. Les modes de gestion privée du service public: Concession, DSP, Marché de partenariat ;
8. Les principes constitutionnels de fonctionnement du service public ;
9. Les autres principes de fonctionnement du service public ;
10. Le statut de l'utilisateur du service public.

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Master Droit des affaires Parcours Droit des affaires et droit fiscal - Spécialité Droit des affaires et fiscalité

1ère année de master

Droit des transports terrestres et aériens (1335)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1335

Responsable(s) :

- M. Pierre-Emmanuel AUDIT

Programme de cours :

(mai 2022)

Le « transport » désigne une activité consistant à déplacer une chose ou une personne à l'aide de moyens matériels dont la mise en œuvre est encadrée par les pouvoirs publics et qui repose juridiquement sur l'utilisation de la figure contractuelle du « contrat de transport ». Le droit des transports étudie l'ensemble des composantes juridiques de cette activité.

Fondamentalement, le droit des transports comporte des aspects qui relèvent du droit public et d'autres du droit privé : cette distinction innerve le plan du cours, dont la première partie porte sur l'organisation des transports, tandis que la seconde porte sur l'opération de transport.

Au titre de l'organisation des transports est étudiée l'organisation par l'État – souvent aujourd'hui dans le sillage du droit européen – des transports routiers, des transports ferroviaires, des transports fluviaux et des transports aériens. Sont abordées des questions aussi diverses que les conditions dans lesquelles le droit européen admet qu'un transporteur routier puisse se livrer à du cabotage dans les pays européens suite à un transport routier international, la réglementation des VTC et taxis, le fonctionnement créneaux horaires d'atterrissage et de décollage dans les aéroports ou encore la nouvelle concurrence existant dans le domaine du transport ferroviaire de voyageurs.

Au titre de l'opération de transport est étudié le contrat de transports dans ses composantes principales, avec des illustrations dans tous les secteurs du transport, y compris le transport maritime. Sont à cette occasion sont présentées les principales conventions internationales relatives au transport de personnes et de marchandises.

Droit de la protection sociale (1317)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1317

Responsable(s) :

- M. Emeric JEANSEN

Programme de cours :

(Mars 2022)

Ce cours a pour objet de présenter les règles régissant l'affiliation à un régime de sécurité sociale et les conséquences qui en découlent. D'abord, pour l'employeur, l'existence de salariés l'oblige à s'acquitter de cotisations sociales auprès des URSSAF, ce que ces dernières contrôlent conduisant, en cas d'irrégularité, au redressement du cotisant. Ensuite, pour les salariés, l'affiliation leur assure la couverture de risques sociaux (maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail et maladie professionnelle, retraite). En cas de survenance du risque, des prestations leur sont accordés.

Droit du service public (2191)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2191

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(mars 2022)

Le droit du service public se définit comme le cadre normatif des activités de service public. Au-delà de son rôle central dans la théorie et la construction du droit administratif français au début du XXe s., la notion de service public a fondé le développement de nombreuses activités de prestation destinées à maintenir ou développer l'interdépendance sociale. Malgré l'essor des doctrines libérales et la mondialisation de certaines de leurs conséquences, la France conserve à la fois de fortes activités de service public, aussi bien en gestion publique qu'en gestion privée, et un encadrement juridique rigoureux et protecteur des usagers. Le cours porte donc sur le statut du service public en droit français et en droit européen, et sur ses modalités juridiques de fonctionnement. Il est articulé en dix thèmes:

1. Naissance d'une notion ;
2. Identification du service public en droit positif ;
3. Services publics constitutionnels, services publics nationaux / locaux ;
4. Service public et catégories juridiques du droit de l'Union européenne ;
5. Service public et catégories juridiques du droit administratif français ;
6. Les modes de gestion publique du service public: régie, quasi-régie, établissements publics ;

7. Les modes de gestion privée du service public: Concession, DSP, Marché de partenariat ;

8. Les principes constitutionnels de fonctionnement du service public ;

9. Les autres principes de fonctionnement du service public ;

10. Le statut de l'usager du service public.

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Master Droit des affaires Parcours Droit des affaires et droit fiscal - Spécialité Droit fiscal

1ère année de master

Droit des transports terrestres et aériens (1335)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1335

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

Le « transport » désigne une activité consistant à déplacer une chose ou une personne à l'aide de moyens matériels dont la mise en œuvre est encadrée par les pouvoirs publics et qui repose juridiquement sur l'utilisation de la figure contractuelle du « contrat de transport ». Le droit des transports étudie l'ensemble des composantes juridiques de cette activité.

Fondamentalement, le droit des transports comporte des aspects qui relèvent du droit public et d'autres du droit privé : cette distinction innervé le plan du cours, dont la première partie porte sur l'organisation des transports, tandis que la seconde porte sur l'opération de transport.

Au titre de l'organisation des transports est étudiée l'organisation par l'État – souvent aujourd'hui dans le sillage du droit européen – des transports routiers, des transports ferroviaires, des transports fluviaux et des transports aériens. Sont abordées des questions aussi diverses que les conditions dans lesquelles le droit européen admet qu'un transporteur routier puisse se livrer à du cabotage dans les pays européens suite à un transport routier international, la réglementation des VTC et taxis, le fonctionnement créneaux horaires d'atterrissage et de décollage dans les aéroports ou encore la nouvelle concurrence existant dans le domaine du transport ferroviaire de voyageurs.

Au titre de l'opération de transport est étudié le contrat de transports dans ses composantes principales, avec des illustrations dans tous les secteurs du transport, y compris le transport maritime. Sont à cette occasion sont présentées les principales conventions internationales relatives au transport de personnes et de marchandises.

Droit de la protection sociale (1317)

- Cloner le contenu

Code interne : 1317

Responsable(s) :

- M. Emeric JEANSEN

Programme de cours :

(mars 2022)

Ce cours a pour objet de présenter les règles régissant l'affiliation à un régime de sécurité sociale et les conséquences qui en découlent. D'abord, pour l'employeur, l'existence de salariés l'oblige à s'acquitter de cotisations sociales auprès des URSSAF, ce que ces dernières contrôlent conduisant, en cas d'irrégularité, au redressement du cotisant. Ensuite, pour les salariés, l'affiliation leur assure la couverture de risques sociaux (maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail et maladie professionnelle, retraite). En cas de survenance du risque, des prestations leurs sont accordés.

Droit du service public (2191)

- Cloner le contenu

Code interne : 2191

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(mars 2022)

Le droit du service public se définit comme le cadre normatif des activités de service public. Au-delà de son rôle central dans la théorie et la construction du droit administratif français au début du XXe s., la notion de service public a fondé le développement de nombreuses activités de prestation destinées à maintenir ou développer l'interdépendance sociale. Malgré l'essor des doctrines libérales et la mondialisation de certaines de leurs conséquences, la France conserve à la fois de fortes activités de service public, aussi bien en gestion publique qu'en gestion privée, et un encadrement juridique rigoureux et protecteur des usagers. Le

cours porte donc sur le statut du service public en droit français et en droit européen, et sur ses modalités juridiques de fonctionnement. Il est articulé en dix thèmes:

1. Naissance d'une notion ;
2. Identification du service public en droit positif ;
3. Services publics constitutionnels, services publics nationaux / locaux ;
4. Service public et catégories juridiques du droit de l'Union européenne ;
5. Service public et catégories juridiques du droit administratif français ;
6. Les modes de gestion publique du service public: régie, quasi-régie, établissements publics ;
7. Les modes de gestion privée du service public: Concession, DSP, Marché de partenariat ;
8. Les principes constitutionnels de fonctionnement du service public ;
9. Les autres principes de fonctionnement du service public ;
10. Le statut de l'usager du service public.

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Master Droit des affaires Parcours Droit des affaires et droit fiscal - Spécialité Fiscalité internationale

1ère année de master

Droit des transports terrestres et aériens (1335)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1335

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

Le « transport » désigne une activité consistant à déplacer une chose ou une personne à l'aide de moyens matériels dont la mise en œuvre est encadrée par les pouvoirs publics et qui repose juridiquement sur l'utilisation de la figure contractuelle du « contrat de transport ». Le droit des transports étudie l'ensemble des composantes juridiques de cette activité.

Fondamentalement, le droit des transports comporte des aspects qui relèvent du droit public et d'autres du droit privé : cette distinction innervé le plan du cours, dont la première partie porte sur l'organisation des transports, tandis que la seconde porte sur l'opération de transport.

Au titre de l'organisation des transports est étudiée l'organisation par l'État – souvent aujourd'hui dans le sillage du droit européen – des transports routiers, des transports ferroviaires, des transports fluviaux et des transports aériens. Sont abordées des questions aussi diverses que les conditions dans lesquelles le droit européen admet qu'un transporteur routier puisse se livrer à du cabotage dans les pays européens suite à un transport routier international, la réglementation des VTC et taxis, le fonctionnement créneaux horaires d'atterrissage et de décollage dans les aéroports ou encore la nouvelle concurrence existant dans le domaine du transport ferroviaire de voyageurs.

Au titre de l'opération de transport est étudié le contrat de transports dans ses composantes principales, avec des illustrations dans tous les secteurs du transport, y compris le transport maritime. Sont à cette occasion sont présentées les principales conventions internationales relatives au transport de personnes et de marchandises.

Droit de la protection sociale (1317)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1317

Responsable(s) :

- [M. Emeric JEANSEN](#)

Programme de cours :

(Mars 2022)

Ce cours a pour objet de présenter les règles régissant l'affiliation à un régime de sécurité sociale et les conséquences qui en découlent. D'abord, pour l'employeur, l'existence de salariés l'oblige à s'acquitter de cotisations sociales auprès des URSSAF, ce que ces dernières contrôlent conduisant, en cas d'irrégularité, au redressement du cotisant. Ensuite, pour les salariés, l'affiliation leur assure la couverture de risques sociaux (maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail et maladie professionnelle, retraite). En cas de survenance du risque, des prestations leurs sont accordés.

Droit du service public (2191)

- Cloner le contenu

Code interne : 2191

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit du service public se définit comme le cadre normatif des activités de service public. Au-delà de son rôle central dans la théorie et la construction du droit administratif français au début du XXe s., la notion de service public a fondé le développement de nombreuses activités de prestation destinées à maintenir ou développer l'interdépendance sociale. Malgré l'essor des doctrines libérales et la mondialisation de certaines de leurs conséquences, la France conserve à la fois de fortes activités de service public, aussi bien en gestion publique qu'en gestion privée, et un encadrement juridique

rigoureux et protecteur des usagers. Le cours porte donc sur le statut du service public en droit français et en droit européen, et sur ses modalités juridiques de fonctionnement. Il est articulé en dix thèmes:

1. Naissance d'une notion ;
2. Identification du service public en droit positif ;
3. Services publics constitutionnels, services publics nationaux / locaux ;
4. Service public et catégories juridiques du droit de l'Union européenne ;
5. Service public et catégories juridiques du droit administratif français ;
6. Les modes de gestion publique du service public: régie, quasi-régie, établissements publics ;
7. Les modes de gestion privée du service public: Concession, DSP, Marché de partenariat ;
8. Les principes constitutionnels de fonctionnement du service public ;
9. Les autres principes de fonctionnement du service public ;
10. Le statut de l'utilisateur du service public.

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Master Droit des affaires Parcours Droit des affaires et économie

1ère année de master

Droit des transports terrestres et aériens (1335)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1335

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

Le « transport » désigne une activité consistant à déplacer une chose ou une

personne à l'aide de moyens matériels dont la mise en œuvre est encadrée par les pouvoirs publics et qui repose juridiquement sur l'utilisation de la figure contractuelle du « contrat de transport ». Le droit des transports étudie l'ensemble des composantes juridiques de cette activité.

Fondamentalement, le droit des transports comporte des aspects qui relèvent du droit public et d'autres du droit privé : cette distinction innervent le plan du cours, dont la première partie porte sur l'organisation des transports, tandis que la seconde porte sur l'opération de transport.

Au titre de l'organisation des transports est étudiée l'organisation par l'État – souvent aujourd'hui dans le sillage du droit européen – des transports routiers, des transports ferroviaires, des transports fluviaux et des transports aériens. Sont abordées des questions aussi diverses que les conditions dans lesquelles le droit européen admet qu'un transporteur routier puisse se livrer à du cabotage dans les pays européens suite à un transport routier international, la réglementation des VTC et taxis, le fonctionnement créneaux horaires d'atterrissage et de décollage dans les aéroports ou encore la nouvelle concurrence existant dans le domaine du transport ferroviaire de voyageurs.

Au titre de l'opération de transport est étudié le contrat de transports dans ses

composantes principales, avec des illustrations dans tous les secteurs du transport, y compris le transport maritime. Sont à cette occasion sont présentées les principales conventions internationales relatives au transport de personnes et de marchandises.

Droit de la protection sociale (1317)

- Cloner le contenu

Code interne : 1317

Responsable(s) :

- M. Emeric JEANSEN

Programme de cours :

(Mars 2022)

Ce cours a pour objet de présenter les règles régissant l'affiliation à un régime de sécurité sociale et les conséquences qui en découlent. D'abord, pour l'employeur, l'existence de salariés l'oblige à s'acquitter de cotisations sociales auprès des URSSAF, ce que ces dernières contrôlent conduisant, en cas d'irrégularité, au redressement du cotisant. Ensuite, pour les salariés, l'affiliation leur assure la couverture de risques sociaux (maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail et maladie professionnelle, retraite). En cas de survenance du risque, des prestations leurs sont accordés.

Droit du service public (2191)

- Cloner le contenu

Code interne : 2191

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit du service public se définit comme le cadre normatif des activités de service public. Au-delà de son rôle central dans la théorie et la construction du droit administratif français au début du XXe s., la notion de service public a fondé le développement de nombreuses activités de prestation destinées à maintenir ou développer l'interdépendance sociale. Malgré l'essor des doctrines libérales et la mondialisation de certaines de leurs conséquences, la France conserve à la fois de fortes activités de service public, aussi bien en gestion publique qu'en gestion privée, et un encadrement juridique rigoureux et protecteur des usagers. Le cours porte donc sur le statut du service public en droit français et en droit européen, et sur ses modalités juridiques de fonctionnement. Il est articulé en dix thèmes:

1. Naissance d'une notion ;
2. Identification du service public en droit positif ;
3. Services publics constitutionnels, services publics nationaux / locaux ;
4. Service public et catégories juridiques du droit de l'Union européenne ;
5. Service public et catégories juridiques du droit administratif français ;
6. Les modes de gestion publique du service public: régie, quasi-régie, établissements publics ;

7. Les modes de gestion privée du service public: Concession, DSP, Marché de partenariat ;

8. Les principes constitutionnels de fonctionnement du service public ;

9. Les autres principes de fonctionnement du service public ;

10. Le statut de l'usager du service public.

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Master Droit des affaires Parcours Droit des affaires et management / MBA

1ère année de master

Droit des transports terrestres et aériens (1335)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1335

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

Le « transport » désigne une activité consistant à déplacer une chose ou une personne à l'aide de moyens matériels dont la mise en œuvre est encadrée par les pouvoirs publics et qui repose juridiquement sur l'utilisation de la figure contractuelle du « contrat de transport ». Le droit des transports étudie l'ensemble des composantes juridiques de cette activité.

Fondamentalement, le droit des transports comporte des aspects qui relèvent du droit public et d'autres du droit privé : cette distinction innervé le plan du cours, dont la première partie porte sur l'organisation des transports, tandis que la seconde porte sur l'opération de transport.

Au titre de l'organisation des transports est étudiée l'organisation par l'État – souvent aujourd'hui dans le sillage du droit européen – des transports routiers, des transports ferroviaires, des transports fluviaux et des transports aériens. Sont abordées des questions aussi diverses que les conditions dans lesquelles le droit européen admet qu'un transporteur routier puisse se livrer à du cabotage dans les pays européens suite à un transport routier international, la réglementation des VTC et taxis, le fonctionnement créneaux horaires d'atterrissage et de décollage dans les aéroports ou encore la nouvelle concurrence existant dans le domaine du transport ferroviaire de voyageurs.

Au titre de l'opération de transport est étudié le contrat de transports dans ses composantes principales, avec des illustrations dans tous les secteurs du transport, y compris le transport maritime. Sont à cette occasion sont présentées les principales conventions internationales relatives au transport de personnes et de marchandises.

Droit de la protection sociale (1317)

- Cloner le contenu

Code interne : 1317

Responsable(s) :

- M. Emeric JEANSEN

Programme de cours :

(Mars 2022)

Ce cours a pour objet de présenter les règles régissant l'affiliation à un régime de sécurité sociale et les conséquences qui en découlent. D'abord, pour l'employeur, l'existence de salariés l'oblige à s'acquitter de cotisations sociales auprès des URSSAF, ce que ces dernières contrôlent conduisant, en cas d'irrégularité, au redressement du cotisant. Ensuite, pour les salariés, l'affiliation leur assure la couverture de risques sociaux (maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail et maladie professionnelle, retraite). En cas de survenance du risque, des prestations leurs sont accordés.

Droit du service public (2191)

- Cloner le contenu

Code interne : 2191

(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit du service public se définit comme le cadre normatif des activités de service public. Au-delà de son rôle central dans la théorie et la construction du droit administratif français au début du XXe s., la notion de service public a fondé le développement de nombreuses activités de prestation destinées à maintenir ou développer l'interdépendance sociale. Malgré l'essor des doctrines libérales et la mondialisation de certaines de leurs conséquences, la France conserve à la fois de fortes activités de service public, aussi bien en gestion publique qu'en gestion privée, et un encadrement juridique

rigoureux et protecteur des usagers. Le cours porte donc sur le statut du service public en droit français et en droit européen, et sur ses modalités juridiques de fonctionnement. Il est articulé en dix thèmes:

1. Naissance d'une notion ;
2. Identification du service public en droit positif ;
3. Services publics constitutionnels, services publics nationaux / locaux ;
4. Service public et catégories juridiques du droit de l'Union européenne ;
5. Service public et catégories juridiques du droit administratif français ;
6. Les modes de gestion publique du service public: régie, quasi-régie, établissements publics ;
7. Les modes de gestion privée du service public: Concession, DSP, Marché de partenariat ;
8. Les principes constitutionnels de fonctionnement du service public ;
9. Les autres principes de fonctionnement du service public ;
10. Le statut de l'utilisateur du service public.

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Master Droit des affaires Parcours Droit des affaires internationales

1ère année de master

Droit des transports terrestres et aériens (1335)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1335

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

Le « transport » désigne une activité consistant à déplacer une chose ou une personne à l'aide de moyens matériels dont la mise en œuvre est encadrée par les pouvoirs publics et qui repose juridiquement sur l'utilisation de la figure contractuelle du « contrat de transport ». Le droit des transports étudie l'ensemble des composantes juridiques de cette activité.

Fondamentalement, le droit des transports comporte des aspects qui relèvent du droit public et d'autres du droit privé : cette distinction innervé le plan du cours, dont la première partie porte sur l'organisation des transports, tandis que la seconde porte sur l'opération de transport.

Au titre de l'organisation des transports est étudiée l'organisation par l'État –

souvent aujourd'hui dans le sillage du droit européen – des transports routiers, des transports ferroviaires, des transports fluviaux et des transports aériens. Sont abordées des questions aussi diverses que les conditions dans lesquelles le droit européen admet qu'un transporteur routier puisse se livrer à du cabotage dans les pays européens suite à un transport routier international, la réglementation des VTC et taxis, le fonctionnement créneaux horaires d'atterrissage et de décollage dans les aéroports ou encore la nouvelle concurrence existant dans le domaine du transport ferroviaire de voyageurs.

Au titre de l'opération de transport est étudié le contrat de transports dans ses composantes principales, avec des illustrations dans tous les secteurs du transport, y compris le transport maritime. Sont à cette occasion sont présentées les principales conventions internationales relatives au transport de personnes et de marchandises.

Droit de la protection sociale (1317)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1317

Responsable(s) :

- [M. Emeric JEANSEN](#)

Programme de cours :

(Mars 2022)

Ce cours a pour objet de présenter les règles régissant l'affiliation à un régime de sécurité sociale et les conséquences qui en

découlent. D'abord, pour l'employeur, l'existence de salariés l'oblige à s'acquitter de cotisations sociales auprès des URSSAF, ce que ces dernières contrôlent conduisant, en cas d'irrégularité, au redressement du cotisant. Ensuite, pour les salariés, l'affiliation leur assure la couverture de risques sociaux (maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail et maladie professionnelle, retraite). En cas de survenance du risque, des prestations leurs sont accordés.

Droit du service public (2191)

- Cloner le contenu

Code interne : 2191

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit du service public se définit comme le cadre normatif des activités de service public. Au-delà de son rôle central dans la théorie et la construction du droit administratif français au début du XXe s., la notion de service public a fondé le développement de nombreuses activités de prestation destinées à maintenir ou développer l'interdépendance sociale. Malgré l'essor des doctrines libérales et la mondialisation de certaines de leurs conséquences, la France conserve à la fois de fortes activités de service public, aussi bien en gestion publique qu'en gestion privée, et un encadrement juridique rigoureux et protecteur des usagers. Le cours porte donc sur le statut du service public en droit français et en droit

européen, et sur ses modalités juridiques de fonctionnement. Il est articulé en dix thèmes:

1. Naissance d'une notion ;
2. Identification du service public en droit positif ;
3. Services publics constitutionnels, services publics nationaux / locaux ;
4. Service public et catégories juridiques du droit de l'Union européenne ;
5. Service public et catégories juridiques du droit administratif français ;
6. Les modes de gestion publique du service public: régie, quasi-régie, établissements publics ;
7. Les modes de gestion privée du service public: Concession, DSP, Marché de partenariat ;
8. Les principes constitutionnels de fonctionnement du service public ;
9. Les autres principes de fonctionnement du service public ;
10. Le statut de l'utilisateur du service public.

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Master Droit des affaires Parcours Droit européen des affaires et de la concurrence

1ère année de master

Droit des transports terrestres et aériens (1335)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1335

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

Le « transport » désigne une activité consistant à déplacer une chose ou une personne à l'aide de moyens matériels dont la mise en œuvre est encadrée par les pouvoirs publics et qui repose juridiquement sur l'utilisation de la figure contractuelle du « contrat de transport ». Le droit des transports étudie l'ensemble des composantes juridiques de cette activité.

Fondamentalement, le droit des transports comporte des aspects qui relèvent du droit public et d'autres du droit privé : cette distinction innerve le plan du cours, dont la première partie porte sur *l'organisation* des transports, tandis que la seconde porte sur *l'opération* de transport.

Au titre de l'organisation des transports est étudiée l'organisation par l'État – souvent aujourd'hui dans le sillage du droit européen – des transports routiers, des transports ferroviaires, des transports fluviaux et des transports aériens. Sont abordées des questions aussi diverses que les conditions dans lesquelles le droit européen admet qu'un transporteur routier puisse se livrer à du cabotage dans les pays européens suite à un transport routier international, la réglementation des VTC et taxis, le fonctionnement créneaux horaires d'atterrissage et de décollage dans les aéroports ou encore la nouvelle concurrence existant dans le domaine du transport ferroviaire de voyageurs.

Au titre de l'opération de transport est étudié le contrat de transports dans ses composantes principales, avec des illustrations dans tous les secteurs du transport, y compris le transport maritime. Sont à cette occasion sont présentées les principales conventions internationales relatives au transport de personnes et de marchandises.

Droit de la protection sociale (1317)

- Cloner le contenu

Code interne : 1317

Responsable(s) :

- M. Emeric JEANSEN

Programme de cours :

(Mars 2022)

Ce cours a pour objet de présenter les règles régissant l'affiliation à un régime de sécurité sociale et les conséquences qui en découlent. D'abord, pour l'employeur, l'existence de salariés l'oblige à s'acquitter de cotisations sociales auprès des URSSAF, ce que ces dernières contrôlent conduisant, en cas d'irrégularité, au redressement du cotisant. Ensuite, pour les salariés, l'affiliation leur assure la couverture de risques sociaux (maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail et maladie professionnelle, retraite). En cas de survenance du risque, des prestations leurs sont accordés.

Droit du service public (2191)

- Cloner le contenu

Code interne : 2191

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit du service public se définit comme le cadre normatif des activités de service public. Au-delà de son rôle central dans la théorie et la construction du droit administratif français au début du XXe s., la notion de service public a fondé le développement de nombreuses activités de prestation destinées à maintenir ou développer l'interdépendance sociale. Malgré l'essor des doctrines libérales et la mondialisation de certaines de leurs conséquences, la France conserve à la fois de fortes activités de service public, aussi bien en gestion publique qu'en gestion privée, et un encadrement juridique

rigoureux et protecteur des usagers. Le cours porte donc sur le statut du service public en droit français et en droit européen, et sur ses modalités juridiques de fonctionnement. Il est articulé en dix thèmes:

1. Naissance d'une notion ;
2. Identification du service public en droit positif ;
3. Services publics constitutionnels, services publics nationaux / locaux ;
4. Service public et catégories juridiques du droit de l'Union européenne ;
5. Service public et catégories juridiques du droit administratif français ;
6. Les modes de gestion publique du service public: régie, quasi-régie, établissements publics ;
7. Les modes de gestion privée du service public: Concession, DSP, Marché de partenariat ;
8. Les principes constitutionnels de fonctionnement du service public ;
9. Les autres principes de fonctionnement du service public ;
10. Le statut de l'utilisateur du service public.

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Master Droit des affaires Parcours Droit privé et public des affaires (réservé aux sportifs de haut niveau)

1ère année de master

2ème année de master

Master Droit des affaires Parcours Juriste d'affaires

1ère année de master

Droit des transports terrestres et aériens (1335)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1335

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

Le « transport » désigne une activité consistant à déplacer une chose ou une personne à l'aide de moyens matériels dont la mise en œuvre est encadrée par les pouvoirs publics et qui repose juridiquement sur l'utilisation de la figure contractuelle du « contrat de transport ». Le droit des transports étudie l'ensemble des composantes juridiques de cette activité.

Fondamentalement, le droit des transports comporte des aspects qui relèvent du droit public et d'autres du droit privé : cette distinction innerve le

plan du cours, dont la première partie porte sur l'organisation des transports, tandis que la seconde porte sur l'opération de transport.

Au titre de l'organisation des transports est étudiée l'organisation par l'État – souvent aujourd'hui dans le sillage du droit européen – des transports routiers, des transports ferroviaires, des transports fluviaux et des transports aériens. Sont abordées des questions aussi diverses que les conditions dans lesquelles le droit européen admet qu'un transporteur routier puisse se livrer à du cabotage dans les pays européens suite à un transport routier international, la réglementation des VTC et taxis, le fonctionnement créneaux horaires d'atterrissage et de décollage dans les aéroports ou encore la nouvelle concurrence existant dans le domaine du transport ferroviaire de voyageurs.

Au titre de l'opération de transport est étudié le contrat de transports dans ses composantes principales, avec des illustrations dans tous les secteurs du transport, y compris le transport maritime. Sont à cette occasion sont présentées les principales conventions internationales relatives au transport de personnes et de marchandises.

Droit de la protection sociale (1317)

- Cloner le contenu

Code interne : 1317

Responsable(s) :

- M. Emeric JEANSEN

Programme de cours :

(mars 2022)

Ce cours a pour objet de présenter les règles régissant l'affiliation à un régime de sécurité sociale et les conséquences qui en découlent. D'abord, pour l'employeur, l'existence de salariés l'oblige à s'acquitter de cotisations sociales auprès des URSSAF, ce que ces dernières contrôlent conduisant, en cas d'irrégularité, au redressement du cotisant. Ensuite, pour les salariés, l'affiliation leur assure la couverture de risques sociaux (maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail et maladie professionnelle, retraite). En cas de survenance du risque, des prestations leur sont accordés.

Droit du service public (2191)

- Cloner le contenu

Code interne : 2191

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(mars 2022)

Le droit du service public se définit comme le cadre normatif des activités de service public. Au-delà de son rôle central dans la

théorie et la construction du droit administratif français au début du XXe s., la notion de service public a fondé le développement de nombreuses activités de prestation destinées à maintenir ou développer l'interdépendance sociale. Malgré l'essor des doctrines libérales et la mondialisation de certaines de leurs conséquences, la France conserve à la fois de fortes activités de service public, aussi bien en gestion publique qu'en gestion privée, et un encadrement juridique rigoureux et protecteur des usagers. Le cours porte donc sur le statut du service public en droit français et en droit européen, et sur ses modalités juridiques de fonctionnement. Il est articulé en dix thèmes:

1. Naissance d'une notion ;
2. Identification du service public en droit positif ;
3. Services publics constitutionnels, services publics nationaux / locaux ;
4. Service public et catégories juridiques du droit de l'Union européenne ;
5. Service public et catégories juridiques du droit administratif français ;
6. Les modes de gestion publique du service public: régie, quasi-régie, établissements publics ;
7. Les modes de gestion privée du service public: Concession, DSP, Marché de partenariat ;
8. Les principes constitutionnels de fonctionnement du service public ;

9. Les autres principes de fonctionnement du service public ;

10. Le statut de l'usager du service public.

Droit de l'environnement (2075)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- [Mme Pascale MARTIN-BIDOU](#)

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Master Droit des affaires Parcours Techniques de restructuration des entreprises en difficulté

1ère année de master

Droit des transports terrestres et aériens (1335)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1335

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

Le « transport » désigne une activité consistant à déplacer une chose ou une personne à l'aide de moyens matériels dont la mise en œuvre est encadrée par les pouvoirs publics et qui repose juridiquement sur l'utilisation de la figure contractuelle du « contrat de transport ». Le droit des transports étudie l'ensemble des composantes juridiques de cette activité.

Fondamentalement, le droit des transports comporte des aspects qui relèvent du droit public et d'autres du droit privé : cette distinction innervé le plan du cours, dont la première partie porte sur l'organisation des transports, tandis que la seconde porte sur l'opération de transport.

Au titre de l'organisation des transports est étudiée l'organisation par l'État – souvent aujourd'hui dans le sillage du droit européen – des transports routiers, des transports ferroviaires, des transports fluviaux et des transports aériens. Sont abordées des questions aussi diverses que les conditions dans lesquelles le droit européen admet qu'un transporteur routier puisse se livrer à du cabotage dans les pays européens suite à un transport routier international, la réglementation des VTC et taxis, le fonctionnement créneaux horaires d'atterrissage et de décollage dans les aéroports ou encore la nouvelle concurrence existant dans le domaine du transport ferroviaire de voyageurs.

Au titre de l'opération de transport est étudié le contrat de transports dans ses composantes principales, avec des illustrations dans tous les secteurs du transport, y compris le transport maritime. Sont à cette occasion sont présentées les principales conventions internationales relatives au transport de personnes et de marchandises.

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- Cloner le contenu

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- Mme Marie-Hélène MONSÉRIÉ-BON

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables,

la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Droit de la protection sociale (1317)

- Cloner le contenu

Code interne : 1317

Responsable(s) :

- M. Emeric JEANSEN

Programme de cours :

(Mars 2022)

Ce cours a pour objet de présenter les règles régissant l'affiliation à un régime de sécurité sociale et les conséquences qui en découlent. D'abord, pour l'employeur, l'existence de salariés l'oblige à s'acquitter de cotisations sociales auprès des URSSAF, ce que ces dernières contrôlent conduisant, en cas d'irrégularité, au redressement du cotisant. Ensuite, pour les salariés, l'affiliation leur assure la couverture de risques sociaux (maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail et maladie professionnelle, retraite). En cas de survenance du risque, des prestations leur sont accordés.

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Master Droit des assurances

Parcours Assurances

1ère année de master

Droit des transports terrestres et aériens (1335)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1335

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

Le « transport » désigne une activité consistant à déplacer une chose ou une personne à l'aide de moyens matériels dont la mise en œuvre est encadrée par les pouvoirs publics et qui repose juridiquement sur l'utilisation de la figure contractuelle du « contrat de transport ». Le droit des transports étudie l'ensemble des composantes juridiques de cette activité.

Fondamentalement, le droit des transports comporte des aspects qui relèvent du droit public et d'autres du droit privé : cette distinction innervent le plan du cours, dont la première partie porte sur *l'organisation* des transports, tandis que la seconde porte sur *l'opération* de transport.

Au titre de l'organisation des transports est étudiée l'organisation par l'État –

souvent aujourd'hui dans le sillage du droit européen – des transports routiers, des transports ferroviaires, des transports fluviaux et des transports aériens. Sont abordées des questions aussi diverses que les conditions dans lesquelles le droit européen admet qu'un transporteur routier puisse se livrer à du cabotage dans les pays européens suite à un transport routier international, la réglementation des VTC et taxis, le fonctionnement créneaux horaires d'atterrissage et de décollage dans les aéroports ou encore la nouvelle concurrence existant dans le domaine du transport ferroviaire de voyageurs.

Au titre de l'opération de transport est étudié le contrat de transports dans ses composantes principales, avec des illustrations dans tous les secteurs du transport, y compris le transport maritime. Sont à cette occasion sont présentées les principales conventions internationales relatives au transport de personnes et de marchandises.

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- [Mme Marie-Hélène MONSÈRIÉ-BON](#)

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables, la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par

un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Droit de la protection sociale (1317)

- Cloner le contenu

Code interne : 1317

Responsable(s) :

- M. Emeric JEANSEN

Programme de cours :

(mars 2022)

Ce cours a pour objet de présenter les règles régissant l'affiliation à un régime de sécurité sociale et les conséquences qui en découlent. D'abord, pour l'employeur, l'existence de salariés l'oblige à s'acquitter de cotisations sociales auprès des URSSAF, ce que ces dernières contrôlent conduisant, en cas d'irrégularité, au redressement du cotisant. Ensuite, pour les salariés, l'affiliation leur assure la couverture de risques sociaux (maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail et maladie professionnelle, retraite). En cas de survenance du risque, des prestations leurs sont accordés.

Master Droit des collectivités territoriales Parcours Juriste **Conseil des collectivités territoriales**

1ère année de master

Droit du service public (2191)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2191

Responsable(s) :

- [M. Gilles GUGLIELMI](#)

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit du service public se définit comme le cadre normatif des activités de service public. Au-delà de son rôle central dans la théorie et la construction du droit administratif français au début du XXe s., la notion de service public a fondé le développement de nombreuses activités de prestation destinées à maintenir ou développer l'interdépendance sociale. Malgré l'essor des doctrines libérales et la mondialisation de certaines de leurs conséquences, la France conserve à la fois de fortes activités de service public, aussi bien en gestion publique qu'en gestion privée, et un encadrement juridique rigoureux et protecteur des usagers. Le cours porte donc sur le statut du service public en droit français et en droit européen, et sur ses modalités juridiques de fonctionnement. Il est articulé en dix thèmes:

1. Naissance d'une notion ;

2. Identification du service public en droit positif ;

3. Services publics constitutionnels, services publics nationaux / locaux ;

4. Service public et catégories juridiques du droit de l'Union européenne ;

5. Service public et catégories juridiques du droit administratif français ;

6. Les modes de gestion publique du service public: régie, quasi-régie, établissements publics ;

7. Les modes de gestion privée du service public: Concession, DSP, Marché de partenariat ;

8. Les principes constitutionnels de fonctionnement du service public ;

9. Les autres principes de fonctionnement du service public ;

10. Le statut de l'usager du service public.

Droit des contrats publics (2038)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2038

Responsable(s) :

- [M. Gilles GUGLIELMI](#)

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours de droit des contrats publics se présente comme une vision du droit applicable à l'action contractuelle publique incluant la catégorie devenue plus restreinte des contrats administratifs.

Son objectif et sa méthode consistent en l'explication des notions et des catégories juridiques mises en œuvre par l'action contractuelle des personnes publiques et plus largement des entités et pouvoirs adjudicateurs.

Le plan en est le suivant :

1. La notion de contrat en droit public, définition et identification ;
2. La formation des contrats, sources, principes généraux et acteurs ;
3. Le contentieux et la responsabilité née des contrats administratifs ;
4. L'exécution des contrats, courante ou sous l'influence de facteurs nouveaux ;
- 5: Les catégories de contrats (marchés publics, délégations de service public, contrats domaniaux).

Les étudiants sont avertis qu'une bonne connaissance du contentieux administratif général est un pré-requis.

Master Droit des collectivités territoriales Parcours Recherche en droit des collectivités territoriales

1ère année de master

Droit du service public (2191)

- Cloner le contenu

Code interne : 2191

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit du service public se définit comme le cadre normatif des activités de service public. Au-delà de son rôle central dans la théorie et la construction du droit administratif français au début du XXe s., la notion de service public a fondé le développement de nombreuses activités de prestation destinées à maintenir ou développer l'interdépendance sociale. Malgré l'essor des doctrines libérales et la mondialisation de certaines de leurs conséquences, la France conserve à la fois de fortes activités de service public, aussi bien en gestion publique qu'en gestion privée, et un encadrement juridique rigoureux et protecteur des usagers. Le cours porte donc sur le statut du service public en droit français et en droit européen, et sur ses modalités juridiques de fonctionnement. Il est articulé en dix thèmes:

1. Naissance d'une notion ;
2. Identification du service public en droit positif ;

3. Services publics constitutionnels, services publics nationaux / locaux ;

4. Service public et catégories juridiques du droit de l'Union européenne ;

5. Service public et catégories juridiques du droit administratif français ;

6. Les modes de gestion publique du service public: régie, quasi-régie, établissements publics ;

7. Les modes de gestion privée du service public: Concession, DSP, Marché de partenariat ;

8. Les principes constitutionnels de fonctionnement du service public ;

9. Les autres principes de fonctionnement du service public ;

10. Le statut de l'usager du service public.

contractuelle des personnes publiques et plus largement des entités et pouvoirs adjudicateurs.

Le plan en est le suivant :

1. La notion de contrat en droit public, définition et identification ;

2. La formation des contrats, sources, principes généraux et acteurs ;

3. Le contentieux et la responsabilité née des contrats administratifs ;

4. L'exécution des contrats, courante ou sous l'influence de facteurs nouveaux ;

5: Les catégories de contrats (marchés publics, délégations de service public, contrats domaniaux).

Les étudiants sont avertis qu'une bonne connaissance du contentieux administratif général est un pré-requis.

Droit des contrats publics (2038)

- Cloner le contenu

Code interne : 2038

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours de droit des contrats publics se présente comme une vision du droit applicable à l'action contractuelle publique incluant la catégorie devenue plus restreinte des contrats administratifs. Son objectif et sa méthode consistent en l'explication des notions et des catégories juridiques mises en œuvre par l'action

Master Droit du numérique **Parcours Droit des médias**

1ère année de master

Protection des données à caractère personnel (1038)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1038

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

La protection des données à caractère personnel constitue, aux côtés de l'encadrement de l'intelligence artificielle et de la protection de l'environnement, l'un des trois matières phares de ce début de XXIème siècle.

Si l'avènement du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) n'a pas fondamentalement modifié le régime de protection qui existait déjà en Europe sous l'empire d'une directive adoptée en 1995 sur le sujet, il a en revanche substantiellement contribué à la prise de conscience, tant par les personnes manipulant des données (les « responsables de traitement » et « sous-traitants ») que par la société (les « personnes concernées »), de l'encadrement, des enjeux et dangers liés aux traitements des données à caractère personnel des personnes physiques. Le RGPD apporte par ailleurs quelques modifications importantes par rapport au

régime antérieur, au premier rang desquelles on peut citer une grande uniformité des règles applicables à l'échelle de l'Union européenne, le basculement vers un régime de contrôle *a posteriori*, ainsi qu'une augmentation substantielle des amendes susceptibles d'être prononcées par les autorités de contrôle en cas de non-respect de ces règles.

Après une introduction portant sur l'évolution de la réglementation en la matière et le champ d'application du RGPD comme de la directive Police-Justice adoptée le même jour, seront étudiés les grands acteurs de la protection des données puis les grands principes qui innervent la matière ; enfin, une typologie des actions en justice possibles en la matière sera présentée, avec une étude particulière de l'action de groupe RGPD.

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- [Mme Marie-Hélène MONSÈRIÉ-BON](#)

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des

entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables, la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- Cloner le contenu

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- Mme Marie-Hélène MONSÈRIÉ-BON

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement

sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables, la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Droit du service public (2191)

- Cloner le contenu

Code interne : 2191

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit du service public se définit comme le cadre normatif des activités de service public. Au-delà de son rôle central dans la théorie et la construction du droit administratif français au début du XXe s., la notion de service public a fondé le développement de nombreuses activités de prestation destinées à maintenir ou développer l'interdépendance sociale. Malgré l'essor des doctrines libérales et la mondialisation de certaines de leurs conséquences, la France conserve à la fois de fortes activités de service public, aussi bien en gestion publique qu'en gestion privée, et un encadrement juridique rigoureux et protecteur des usagers. Le cours porte donc sur le statut du service public en droit français et en droit européen, et sur ses modalités juridiques de fonctionnement. Il est articulé en dix thèmes:

1. Naissance d'une notion ;
2. Identification du service public en droit positif ;
3. Services publics constitutionnels, services publics nationaux / locaux ;
4. Service public et catégories juridiques du droit de l'Union européenne ;
5. Service public et catégories juridiques du droit administratif français ;
6. Les modes de gestion publique du service public: régie, quasi-régie, établissements publics ;
7. Les modes de gestion privée du service public: Concession, DSP, Marché de partenariat ;

8. Les principes constitutionnels de fonctionnement du service public ;

9. Les autres principes de fonctionnement du service public ;

10. Le statut de l'usager du service public.

Droit pénal international et européen (1018)

- Cloner le contenu

Code interne : 1018

Responsable(s) :

- M. Didier REBUT

Programme de cours :

(Février 2022)

Le cours de droit pénal international et européen dispensé en Master 1 expose les règles applicables à la répression d'une infraction présentant un caractère d'extranéité. Cette répression donne lieu en effet à la prévision de règles particulières compte-tenu de la séparation territoriale et politique, laquelle interdit à un État d'agir extra-territorialement alors même que cette action serait nécessaire pour la répression d'infractions entrant dans ses cas de compétence.

Dans cette perspective, le cours de droit pénal international étudie la compétence de la loi pénale française de façon à déterminer précisément les actes et les personnes susceptibles d'être jugés par les juridictions pénales françaises, la coopération judiciaire et l'effet des jugements répressifs étrangers pour déterminer dans quelle mesure ceux-ci peuvent être positivement ou

négativement pris en compte par un autre État.

La partie relative à la coopération judiciaire distingue entre l'entraide pénale internationale, qui est le mécanisme de droit commun applicable dans les relations internationales, et le principe de reconnaissance mutuelle, qui est celui mis en œuvre dans l'Union européenne. L'étude de l'entraide pénale internationale se concentre sur l'extradition et les demandes d'entraide judiciaire ; celle du principe de reconnaissance mutuelle expose le mandat d'arrêt européen et la décision d'enquête européenne.

La partie relative aux effets des jugements répressifs étrangers expose les procédures permettant aux jugements pénaux étrangers de produire des effets en France en distinguant selon que les jugements étrangers émanent d'un État non membre de l'Union européenne ou d'un État membre de l'Union européenne.

A la fin du cours, des notions fondamentales relatives à la répression des crimes de droit international sont exposées, la matière faisant l'objet du cours de droit pénal international dispensé en Master 2. Il s'agit que les étudiants qui ne suivront pas cet enseignement en Master 2 aient des connaissances élémentaires sur cette répression.

Master Droit du numérique **Parcours Droit du numérique**

1ère année de master

Protection des données à caractère personnel (1038)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1038

Responsable(s) :

- M. Pierre-Emmanuel AUDIT

Programme de cours :

(mai 2022)

La protection des données à caractère personnel constitue, aux côtés de l'encadrement de l'intelligence artificielle et de la protection de l'environnement, l'un des trois matières phares de ce début de XXIème siècle.

Si l'avènement du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) n'a pas fondamentalement modifié le régime de protection qui existait déjà en Europe sous l'empire d'une directive adoptée en 1995 sur le sujet, il a en revanche substantiellement contribué à la prise de conscience, tant par les personnes manipulant des données (les « responsables de traitement » et « sous-traitants ») que par la société (les « personnes concernées »), de l'encadrement, des enjeux et dangers liés aux traitements des données à caractère personnel des personnes physiques. Le RGPD apporte par ailleurs quelques modifications importantes par rapport au

régime antérieur, au premier rang desquelles on peut citer une grande uniformité des règles applicables à l'échelle de l'Union européenne, le basculement vers un régime de contrôle a posteriori, ainsi qu'une augmentation substantielle des amendes susceptibles d'être prononcées par les autorités de contrôle en cas de non-respect de ces règles.

Après une introduction portant sur l'évolution de la réglementation en la matière et le champ d'application du RGPD comme de la directive Police-Justice adoptée le même jour, seront étudiés les grands acteurs de la protection des données puis les grands principes qui innervent la matière ; enfin, une typologie des actions en justice possibles en la matière sera présentée, avec une étude particulière de l'action de groupe RGPD.

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- [Mme Marie-Hélène MONSÈRIÉ-BON](#)

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des

entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables, la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Droit pénal international et européen (1018)

- Cloner le contenu

Code interne : 1018

Responsable(s) :

- M. Didier REBUT

Programme de cours :

(Février 2022)

Le cours de droit pénal international et européen dispensé en Master 1 expose les règles applicables à la répression d'une infraction présentant un caractère d'extranéité. Cette répression donne lieu en effet à la prévision de règles particulières compte-tenu de la séparation territoriale et politique, laquelle interdit à un État d'agir extra-territorialement alors même que cette action serait nécessaire pour la répression d'infractions entrant dans ses cas de compétence.

Dans cette perspective, le cours de droit pénal international étudie la compétence de la loi pénale française de façon à déterminer précisément les actes et les personnes susceptibles d'être jugés par les juridictions pénales françaises, la coopération judiciaire et l'effet des jugements répressifs étrangers pour déterminer dans quelle mesure ceux-ci peuvent être positivement ou

négativement pris en compte par un autre État.

La partie relative à la coopération judiciaire distingue entre l'entraide pénale internationale, qui est le mécanisme de droit commun applicable dans les relations internationales, et le principe de reconnaissance mutuelle, qui est celui mis en œuvre dans l'Union européenne. L'étude de l'entraide pénale internationale se concentre sur l'extradition et les demandes d'entraide judiciaire ; celle du principe de reconnaissance mutuelle expose le mandat d'arrêt européen et la décision d'enquête européenne.

La partie relative aux effets des jugements répressifs étrangers expose les procédures permettant aux jugements pénaux étrangers de produire des effets en France en distinguant selon que les jugements étrangers émanent d'un État non membre de l'Union européenne ou d'un État membre de l'Union européenne.

A la fin du cours, des notions fondamentales relatives à la répression des crimes de droit international sont exposées, la matière faisant l'objet du cours de droit pénal international dispensé en Master 2. Il s'agit que les étudiants qui ne suivront pas cet enseignement en Master 2 aient des connaissances élémentaires sur cette répression.

Master Droit du patrimoine **Parcours Gestion du patrimoine** **privé et professionnel**

1ère année de master

Droit des transports terrestres et aériens (1335)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1335

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

Le « transport » désigne une activité consistant à déplacer une chose ou une personne à l'aide de moyens matériels dont la mise en œuvre est encadrée par les pouvoirs publics et qui repose juridiquement sur l'utilisation de la figure contractuelle du « contrat de transport ». Le droit des transports étudie l'ensemble des composantes juridiques de cette activité.

Fondamentalement, le droit des transports comporte des aspects qui relèvent du droit public et d'autres du droit privé : cette distinction innervé le plan du cours, dont la première partie porte sur l'organisation des transports, tandis que la seconde porte sur l'opération de transport.

Au titre de l'organisation des transports est étudiée l'organisation par l'État – souvent aujourd'hui dans le sillage du droit européen – des transports routiers, des transports ferroviaires, des transports fluviaux et des transports aériens. Sont abordées des questions aussi diverses que les conditions dans lesquelles le droit européen admet qu'un transporteur routier puisse se livrer à du cabotage dans les pays européens suite à un transport routier international, la réglementation des VTC et taxis, le fonctionnement créneaux horaires d'atterrissage et de décollage dans les aéroports ou encore la nouvelle concurrence existant dans le domaine du transport ferroviaire de voyageurs.

Au titre de l'opération de transport est étudié le contrat de transports dans ses composantes principales, avec des illustrations dans tous les secteurs du transport, y compris le transport maritime. Sont à cette occasion sont présentées les principales conventions internationales relatives au transport de personnes et de marchandises.

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- Mme Marie-Hélène MONSÈRIÉ-BON

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables,

la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Droit de la protection sociale (1317)

- Cloner le contenu

Code interne : 1317

Responsable(s) :

- M. Emeric JEANSEN

Programme de cours :

(Mars 2022)

Ce cours a pour objet de présenter les règles régissant l'affiliation à un régime de sécurité sociale et les conséquences qui en découlent. D'abord, pour l'employeur, l'existence de salariés l'oblige à s'acquitter de cotisations sociales auprès des URSSAF, ce que ces dernières contrôlent conduisant, en cas d'irrégularité, au redressement du cotisant. Ensuite, pour les salariés, l'affiliation leur assure la couverture de risques sociaux (maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail et maladie professionnelle, retraite). En cas de survenance du risque, des prestations leur sont accordés.

Histoire du droit patrimonial de la famille (3061)

- Cloner le contenu

Code interne : 3061

Responsable(s) :

- Mme Dominique THIRION

Programme de cours :

(Février 2022)

La famille, au-delà des liens de parenté, c'est aussi un patrimoine ; patrimoine qu'il s'agit de conserver afin de le transmettre de génération en génération, pour préserver le statut social et économique de la famille.

Le droit a organisé cette gestion patrimoniale de la famille par le biais des règles successorales et des régimes matrimoniaux. Du droit romain au code civil, l'histoire du droit patrimonial de la famille permet de mettre en lumière la manière dont les sociétés ont envisagé le subtil équilibre entre la volonté individuelle de disposer de son patrimoine d'une part, et les intérêts familiaux d'autre part. L'histoire du droit patrimonial de la famille montre aussi comment les sociétés ont organisé les rapports patrimoniaux entre le mari et la femme, en fonction de leurs diverses conceptions du mariage.

Il s'agit donc d'éclairer les choix que le législateur de 1804 a dû nécessairement opérer pour réussir l'uniformisation du droit français, à partir des traditions juridiques, souvent opposées, issues du droit romain ou du droit coutumier.

Master Droit européen Parcours Droit et contentieux de l'Union Européenne

1ère année de master

Droit des transports terrestres et aériens (1335)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1335

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

Le « transport » désigne une activité consistant à déplacer une chose ou une personne à l'aide de moyens matériels dont la mise en œuvre est encadrée par les pouvoirs publics et qui repose juridiquement sur l'utilisation de la figure contractuelle du « contrat de transport ». Le droit des transports étudie l'ensemble des composantes juridiques de cette activité.

Fondamentalement, le droit des transports comporte des aspects qui relèvent du droit public et d'autres du droit privé : cette distinction innervé le plan du cours, dont la première partie porte sur *l'organisation* des transports, tandis que la seconde porte sur *l'opération* de transport.

Au titre de l'organisation des transports est étudiée l'organisation par l'État – souvent aujourd'hui dans le sillage du droit européen – des transports routiers, des transports ferroviaires, des transports fluviaux et des transports aériens. Sont abordées des questions aussi diverses que les conditions dans lesquelles le droit européen admet qu'un transporteur routier puisse se livrer à du cabotage dans les pays européens suite à un transport routier international, la réglementation des VTC et taxis, le fonctionnement créneaux horaires d'atterrissage et de décollage dans les aéroports ou encore la nouvelle concurrence existant dans le domaine du transport ferroviaire de voyageurs.

Au titre de l'opération de transport est étudié le contrat de transports dans ses composantes principales, avec des illustrations dans tous les secteurs du transport, y compris le transport maritime. Sont à cette occasion sont présentées les principales conventions internationales relatives au transport de personnes et de marchandises.

Protection des données à caractère personnel (1038)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1038

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

La protection des données à caractère personnel constitue, aux côtés de l'encadrement de l'intelligence artificielle et de la protection de l'environnement, l'un des trois matières phares de ce début de XXIème siècle.

Si l'avènement du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) n'a pas fondamentalement modifié le régime de protection qui existait déjà en Europe sous l'empire d'une directive adoptée en 1995 sur le sujet, il a en revanche substantiellement contribué à la prise de conscience, tant par les personnes manipulant des données (les « responsables de traitement » et « sous-traitants ») que par la société (les « personnes concernées »), de l'encadrement, des enjeux et dangers liés aux traitements des données à caractère personnel des personnes physiques. Le RGPD apporte par ailleurs quelques modifications importantes par rapport au régime antérieur, au premier rang desquelles on peut citer une grande uniformité des règles applicables à l'échelle de l'Union européenne, le basculement vers un régime de contrôle *a posteriori*, ainsi qu'une augmentation substantielle des amendes susceptibles d'être prononcées par les autorités de contrôle en cas de non-respect de ces règles.

Après une introduction portant sur l'évolution de la réglementation en la matière et le champ d'application du RGPD comme de la directive Police-Justice adoptée le même jour, seront étudiés les grands acteurs de la protection des

données puis les grands principes qui innervent la matière ; enfin, une typologie des actions en justice possibles en la matière sera présentée, avec une étude particulière de l'action de groupe RGPD.

Droit pénal international et européen (1018)

Cloner le contenu

Code interne : 1018

Responsable(s) :

M. Didier REBUT

Programme de cours :

(Février 2022)

Le cours de droit pénal international et européen dispensé en Master 1 expose les règles applicables à la répression d'une infraction présentant un caractère d'extranéité. Cette répression donne lieu en effet à la prévision de règles particulières compte-tenu de la séparation territoriale et politique, laquelle interdit à un État d'agir extra-territorialement alors même que cette action serait nécessaire pour la répression d'infractions entrant dans ses cas de compétence.

Dans cette perspective, le cours de droit pénal international étudie la compétence de la loi pénale française de façon à déterminer précisément les actes et les personnes susceptibles d'être jugés par les juridictions pénales françaises, la coopération judiciaire et l'effet des jugements répressifs étrangers pour déterminer dans quelle mesure ceux-ci

peuvent être positivement ou négativement pris en compte par un autre État.

La partie relative à la coopération judiciaire distingue entre l'entraide pénale internationale, qui est le mécanisme de droit commun applicable dans les relations internationales, et le principe de reconnaissance mutuelle, qui est celui mis en œuvre dans l'Union européenne. L'étude de l'entraide pénale internationale se concentre sur l'extradition et les demandes d'entraide judiciaire ; celle du principe de reconnaissance mutuelle expose le mandat d'arrêt européen et la décision d'enquête européenne.

La partie relative aux effets des jugements répressifs étrangers expose les procédures permettant aux jugements pénaux étrangers de produire des effets en France en distinguant selon que les jugements étrangers émanent d'un État non membre de l'Union européenne ou d'un État membre de l'Union européenne.

A la fin du cours, des notions fondamentales relatives à la répression des crimes de droit international sont exposées, la matière faisant l'objet du cours de droit pénal international dispensé en Master 2. Il s'agit que les étudiants qui ne suivront pas cet enseignement en Master 2 aient des connaissances élémentaires sur cette répression.

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- Cloner le contenu

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- Mme Marie-Hélène MONSÈRIÉ-BON

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés

dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables, la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Droit administratif comparé (2045)

- Cloner le contenu

Code interne : 2045

Responsable(s) :

- M. Maxime MAURY

Programme de cours :

(Mars 2022)

Résumé de cours –. Le cours de « Droit administratif comparé » s'adresse à des étudiants aux profils divers (publicistes, internationalistes, européenistes et politistes) qui n'ont pas tous pour spécialités le « droit administratif » et le

« droit comparé ». C'est la raison pour laquelle le cours poursuit deux objectifs principaux : 1) présenter aux étudiants certains des systèmes les plus importants en « droit administratif » ; 2) présenter aux étudiants la discipline générale du « Droit comparé » à partir des enseignements tirés du « droit administratif ». Autrement dit, le cours se présente, à titre principal, comme un cours de « Droit administratif comparé » et, à titre secondaire, comme une introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif »).

C'est ainsi qu'à titre principal, le cours entend présenter aux étudiants un exposé des divers systèmes « administratifs » des pays européens en se concentrant, en particulier, sur les trois « groupes-souches » que sont le droit administratif français, le droit administratif allemand et le « droit administratif » anglais. L'étude de ces trois systèmes a pour mérite d'offrir un panorama relativement complet des manières dont il est possible de régler, juridiquement, la question administrative (tout en permettant de faire des liens avec les systèmes administratifs des autres États européens qui ont pu subir l'influence, plus ou moins déterminante, de ces trois « groupes-souches »).

Pour ce faire, le cours se propose d'exposer les diverses facettes de ces « droits administratifs » en s'interrogeant, successivement, sur les aspects structurels (fondements, principes directeurs, institutions), sur les activités administratives principales (missions de

service et missions de police), sur les principaux actes administratifs (unilatéraux et contractuels), sur les moyens de l'administration (matériels et humains), sur les contrôles de l'action administrative (par les autorités administratives et juridictionnelles), sur les modèles de « justice administrative » et sur les grands contentieux de l'administration (légalité et responsabilité).

Par ailleurs, ces divers enseignements sont mis en perspective avec des considérations historiques et systémiques. En effet, pour bien comprendre le visage actuel des différents « droits administratifs » étudiés, le cours se propose de les inscrire dans leurs histoires et dans leurs traditions juridiques respectives à travers une présentation préliminaire des grandes « familles » de droits européens (tradition romano-germanique et tradition de Common law).

Enfin, pour répondre à sa vocation d'introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif), le cours se propose aussi d'esquisser les grandes questions théoriques, épistémologiques et méthodologiques du « Droit comparé » afin de les mettre à l'épreuve du « droit administratif ».

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

2ème année de master

Anglais juridique (ANG-JURIDIQUE)

- Cloner le contenu

Code interne : (ANG-JURIDIQUE)

Responsable(s) :

- Mme Géraldine GADBIN-GEORGE

Programme de cours :

(Mars 2022)

L'enseignement vise à conforter les étudiants dans leur maîtrise de l'anglais juridique (tant à l'écrit qu'à l'oral) pour leur permettre de comprendre, de rédiger, voire de traduire des documents utilisés quotidiennement en droit européen. Des exposés de droit européen sont réalisés en anglais, développant la capacité des étudiants à faire de la recherche juridique dans cette langue. Divers ateliers professionnalisants sont en outre organisés, notamment pour familiariser les étudiants avec les *moot courts* (style ELMC).

Master Droit européen Parcours Droit européen du marché et de la régulation

1ère année de master

Droit des transports terrestres et aériens (1335)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1335

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

Le « transport » désigne une activité consistant à déplacer une chose ou une personne à l'aide de moyens matériels dont la mise en œuvre est encadrée par les pouvoirs publics et qui repose juridiquement sur l'utilisation de la figure contractuelle du « contrat de transport ». Le droit des transports étudie l'ensemble des composantes juridiques de cette activité.

Fondamentalement, le droit des transports comporte des aspects qui relèvent du droit public et d'autres du droit privé : cette distinction innervé le plan du cours, dont la première partie porte sur *l'organisation* des transports, tandis que la seconde porte sur *l'opération* de transport.

Au titre de l'organisation des transports est étudiée l'organisation par l'État – souvent aujourd'hui dans le sillage du droit européen – des transports routiers, des transports ferroviaires, des transports fluviaux et des transports aériens. Sont abordées des questions aussi diverses que les conditions dans lesquelles le droit européen admet qu'un transporteur routier puisse se livrer à du cabotage dans les pays européens suite à un transport routier international, la réglementation des VTC et taxis, le fonctionnement créneaux horaires d'atterrissage et de décollage dans les aéroports ou encore la nouvelle concurrence existant dans le domaine du transport ferroviaire de voyageurs.

Au titre de l'opération de transport est étudié le contrat de transports dans ses composantes principales, avec des illustrations dans tous les secteurs du transport, y compris le transport maritime. Sont à cette occasion sont présentées les principales conventions internationales relatives au transport de personnes et de marchandises.

Protection des données à caractère personnel (1038)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1038

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

La protection des données à caractère personnel constitue, aux côtés de l'encadrement de l'intelligence artificielle et de la protection de l'environnement, l'un des trois matières phares de ce début de XXI^{ème} siècle.

Si l'avènement du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) n'a pas fondamentalement modifié le régime de protection qui existait déjà en Europe sous l'empire d'une directive adoptée en 1995 sur le sujet, il a en revanche substantiellement contribué à la prise de conscience, tant par les personnes manipulant des données (les « responsables de traitement » et « sous-traitants ») que par la société (les « personnes concernées »), de l'encadrement, des enjeux et dangers liés aux traitements des données à caractère personnel des personnes physiques. Le RGPD apporte par ailleurs quelques modifications importantes par rapport au régime antérieur, au premier rang desquelles on peut citer une grande uniformité des règles applicables à l'échelle de l'Union européenne, le basculement vers un régime de contrôle *a posteriori*, ainsi qu'une augmentation substantielle des amendes susceptibles d'être prononcées par les autorités de contrôle en cas de non-respect de ces règles.

Après une introduction portant sur l'évolution de la réglementation en la matière et le champ d'application du RGPD comme de la directive Police-Justice adoptée le même jour, seront étudiés les grands acteurs de la protection des

données puis les grands principes qui innervent la matière ; enfin, une typologie des actions en justice possibles en la matière sera présentée, avec une étude particulière de l'action de groupe RGPD.

Droit pénal international et européen (1018)

- Cloner le contenu

Code interne : 1018

Responsable(s) :

- M. Didier REBUT

Programme de cours :

(Février 2022)

Le cours de droit pénal international et européen dispensé en Master 1 expose les règles applicables à la répression d'une infraction présentant un caractère d'extranéité. Cette répression donne lieu en effet à la prévision de règles particulières compte-tenu de la séparation territoriale et politique, laquelle interdit à un État d'agir extra-territorialement alors même que cette action serait nécessaire pour la répression d'infractions entrant dans ses cas de compétence.

Dans cette perspective, le cours de droit pénal international étudie la compétence de la loi pénale française de façon à déterminer précisément les actes et les personnes susceptibles d'être jugés par les juridictions pénales françaises, la coopération judiciaire et l'effet des jugements répressifs étrangers pour déterminer dans quelle mesure ceux-ci peuvent être positivement ou

négativement pris en compte par un autre État.

La partie relative à la coopération judiciaire distingue entre l'entraide pénale internationale, qui est le mécanisme de droit commun applicable dans les relations internationales, et le principe de reconnaissance mutuelle, qui est celui mis en œuvre dans l'Union européenne. L'étude de l'entraide pénale internationale se concentre sur l'extradition et les demandes d'entraide judiciaire ; celle du principe de reconnaissance mutuelle expose le mandat d'arrêt européen et la décision d'enquête européenne.

La partie relative aux effets des jugements répressifs étrangers expose les procédures permettant aux jugements pénaux étrangers de produire des effets en France en distinguant selon que les jugements étrangers émanent d'un État non membre de l'Union européenne ou d'un État membre de l'Union européenne.

A la fin du cours, des notions fondamentales relatives à la répression des crimes de droit international sont exposées, la matière faisant l'objet du cours de droit pénal international dispensé en Master 2. Il s'agit que les étudiants qui ne suivront pas cet enseignement en Master 2 aient des connaissances élémentaires sur cette répression.

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- Cloner le contenu

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- Mme Marie-Hélène MONSÈRIÉ-BON

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés

dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables, la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Droit administratif comparé (2045)

- Cloner le contenu

Code interne : 2045

Responsable(s) :

- M. Maxime MAURY

Programme de cours :

(Mars 2022)

Résumé de cours –. Le cours de « Droit administratif comparé » s'adresse à des étudiants aux profils divers (publicistes, internationalistes, européens et politistes) qui n'ont pas tous pour spécialités le « droit administratif » et le

« droit comparé ». C'est la raison pour laquelle le cours poursuit deux objectifs principaux : 1) présenter aux étudiants certains des systèmes les plus importants en « droit administratif » ; 2) présenter aux étudiants la discipline générale du « Droit comparé » à partir des enseignements tirés du « droit administratif ». Autrement dit, le cours se présente, à titre principal, comme un cours de « Droit administratif comparé » et, à titre secondaire, comme une introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif »).

C'est ainsi qu'à titre principal, le cours entend présenter aux étudiants un exposé des divers systèmes « administratifs » des pays européens en se concentrant, en particulier, sur les trois « groupes-souches » que sont le droit administratif français, le droit administratif allemand et le « droit administratif » anglais. L'étude de ces trois systèmes a pour mérite d'offrir un panorama relativement complet des manières dont il est possible de régler, juridiquement, la question administrative (tout en permettant de faire des liens avec les systèmes administratifs des autres États européens qui ont pu subir l'influence, plus ou moins déterminante, de ces trois « groupes-souches »).

Pour ce faire, le cours se propose d'exposer les diverses facettes de ces « droits administratifs » en s'interrogeant, successivement, sur les aspects structurels (fondements, principes directeurs, institutions), sur les activités administratives principales (missions de

service et missions de police), sur les principaux actes administratifs (unilatéraux et contractuels), sur les moyens de l'administration (matériels et humains), sur les contrôles de l'action administrative (par les autorités administratives et juridictionnelles), sur les modèles de « justice administrative » et sur les grands contentieux de l'administration (légalité et responsabilité).

Par ailleurs, ces divers enseignements sont mis en perspective avec des considérations historiques et systémiques. En effet, pour bien comprendre le visage actuel des différents « droits administratifs » étudiés, le cours se propose de les inscrire dans leurs histoires et dans leurs traditions juridiques respectives à travers une présentation préliminaire des grandes « familles » de droits européens (tradition romano-germanique et tradition de Common law).

Enfin, pour répondre à sa vocation d'introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif »), le cours se propose aussi d'esquisser les grandes questions théoriques, épistémologiques et méthodologiques du « Droit comparé » afin de les mettre à l'épreuve du « droit administratif ».

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Master Droit international Parcours Administration internationale

1ère année de master

Droit pénal international et européen (1018)

- Cloner le contenu

Code interne : 1018

Responsable(s) :

- M. Didier REBUT

Programme de cours :

(Février 2022)

Le cours de droit pénal international et européen dispensé en Master 1 expose les règles applicables à la répression d'une infraction présentant un caractère d'extranéité. Cette répression donne lieu en effet à la prévision de règles particulières compte-tenu de la séparation territoriale et politique, laquelle interdit à un État d'agir extra-territorialement alors même que cette action serait nécessaire pour la répression d'infractions entrant dans ses cas de compétence.

Dans cette perspective, le cours de droit pénal international étudie la compétence de la loi pénale française de façon à déterminer précisément les actes et les personnes susceptibles d'être jugés par les juridictions pénales françaises, la coopération judiciaire et l'effet des jugements répressifs étrangers pour déterminer dans quelle mesure ceux-ci peuvent être positivement ou négativement pris en compte par un autre État.

La partie relative à la coopération judiciaire distingue entre l'entraide pénale internationale, qui est le mécanisme de droit commun applicable dans les relations internationales, et le principe de reconnaissance mutuelle, qui est celui mis en œuvre dans l'Union européenne. L'étude de l'entraide pénale internationale se concentre sur l'extradition et les demandes d'entraide judiciaire ; celle du principe de reconnaissance mutuelle expose le mandat d'arrêt européen et la décision d'enquête européenne.

La partie relative aux effets des jugements répressifs étrangers expose les procédures permettant aux jugements pénaux étrangers de produire des effets en France en distinguant selon que les jugements étrangers émanent d'un État non membre de l'Union européenne ou d'un État membre de l'Union européenne.

A la fin du cours, des notions fondamentales relatives à la répression des crimes de droit international sont exposées, la matière faisant l'objet du cours de droit pénal international dispensé en Master 2. Il s'agit que les étudiants qui ne suivront pas cet enseignement en Master 2 aient des connaissances élémentaires sur cette répression.

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- Cloner le contenu

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- Mme Marie-Hélène MONSÈRIÉ-BON

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés

dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables, la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Droit administratif comparé (2045)

Cloner le contenu

Code interne : 2045

Responsable(s) :

M. Maxime MAURY

Programme de cours :

(Mars 2022)

Résumé de cours –. Le cours de « Droit administratif comparé » s'adresse à des étudiants aux profils divers (publicistes, internationalistes, européenistes et politistes) qui n'ont pas tous pour

spécialités le « droit administratif » et le « droit comparé ». C'est la raison pour laquelle le cours poursuit deux objectifs principaux : 1) présenter aux étudiants certains des systèmes les plus importants en « droit administratif » ; 2) présenter aux étudiants la discipline générale du « Droit comparé » à partir des enseignements tirés du « droit administratif ». Autrement dit, le cours se présente, à titre principal, comme un cours de « Droit administratif comparé » et, à titre secondaire, comme une introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif »).

C'est ainsi qu'à titre principal, le cours entend présenter aux étudiants un exposé des divers systèmes « administratifs » des pays européens en se concentrant, en particulier, sur les trois « groupes-souches » que sont le droit administratif français, le droit administratif allemand et le « droit administratif » anglais. L'étude de ces trois systèmes a pour mérite d'offrir un panorama relativement complet des manières dont il est possible de régler, juridiquement, la question administrative (tout en permettant de faire des liens avec les systèmes administratifs des autres États européens qui ont pu subir l'influence, plus ou moins déterminante, de ces trois « groupes-souches »).

Pour ce faire, le cours se propose d'exposer les diverses facettes de ces « droits administratifs » en s'interrogeant, successivement, sur les aspects structurels (fondements, principes directeurs, institutions), sur les activités

administratives principales (missions de service et missions de police), sur les principaux actes administratifs (unilatéraux et contractuels), sur les moyens de l'administration (matériels et humains), sur les contrôles de l'action administrative (par les autorités administratives et juridictionnelles), sur les modèles de « justice administrative » et sur les grands contentieux de l'administration (légalité et responsabilité).

Par ailleurs, ces divers enseignements sont mis en perspective avec des considérations historiques et systémiques. En effet, pour bien comprendre le visage actuel des différents « droits administratifs » étudiés, le cours se propose de les inscrire dans leurs histoires et dans leurs traditions juridiques respectives à travers une présentation préliminaire des grandes « familles » de droits européens (tradition romano-germanique et tradition de Common law).

Enfin, pour répondre à sa vocation d'introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif), le cours se propose aussi d'esquisser les grandes questions théoriques, épistémologiques et méthodologiques du « Droit comparé » afin de les mettre à l'épreuve du « droit administratif ».

Droit européen des affaires (1043)

- Cloner le contenu

Code interne : 1043


Responsable(s) :

- M. Joël CAVALLINI

Programme de cours :

(Février 2022)

Le droit européen des affaires porte sur l'étude des quatre libertés économiques de circulation (biens, capitaux, services et personnes) qui sont les piliers du marché unique européen et expliquent sa réussite. Véritable constitution économique de l'Union européenne, elles entraînent le démantèlement d'un nombre important de réglementations nationales et confèrent au juge le pouvoir de déterminer un équilibre entre l'interdiction des entraves et la protection de certains intérêts légitimes. Le cours analyse d'abord le premier visage de l'Union, celui d'une entité combattant les mesures protectionnistes afin d'instaurer une Europe du « laissez passer », le concept de discrimination étant alors central. Puis, est étudié l'autre visage de l'Union, tourné vers un marché où toute restriction, même indistinctement applicable, est condamnable, les libertés de circulation fusionnant avec la liberté du commerce et de l'industrie. Cette Europe du « laissez faire » basée sur une approche libérale de l'économie confère au juge et en particulier à la Cour de justice de l'Union européenne un rôle dominant dans la construction européenne; le cours présente une étude approfondie de sa jurisprudence, directement applicable dans l'ordre interne.

Téléchargez le plan de cours ici :  [plan droit europeen des affaires 1043 .pdf \(95.72 ko\)](#)

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Master Droit international Parcours Droit comparé des affaires

1ère année de master

Droit pénal international et européen (1018)

- Cloner le contenu

Code interne : 1018

Responsable(s) :

- M. Didier REBUT

Programme de cours :

(Février 2022)

Le cours de droit pénal international et européen dispensé en Master 1 expose les règles applicables à la répression d'une infraction présentant un caractère d'extranéité. Cette répression donne lieu en effet à la prévision de règles particulières compte-tenu de la séparation territoriale et politique, laquelle interdit à un État d'agir extra-territorialement alors même que cette action serait nécessaire pour la répression d'infractions entrant dans ses cas de compétence.

Dans cette perspective, le cours de droit pénal international étudie la compétence de la loi pénale française de façon à déterminer précisément les actes et les personnes susceptibles d'être jugés par les juridictions pénales françaises, la coopération judiciaire et l'effet des jugements répressifs étrangers pour déterminer dans quelle mesure ceux-ci peuvent être positivement ou négativement pris en compte par un autre État.

La partie relative à la coopération judiciaire distingue entre l'entraide pénale internationale, qui est le mécanisme de droit commun applicable dans les relations internationales, et le principe de reconnaissance mutuelle, qui est celui mis en œuvre dans l'Union européenne. L'étude de l'entraide pénale internationale se concentre sur l'extradition et les demandes d'entraide judiciaire ; celle du principe de reconnaissance mutuelle expose le mandat d'arrêt européen et la décision d'enquête européenne.

La partie relative aux effets des jugements répressifs étrangers expose les procédures permettant aux jugements pénaux étrangers de produire des effets en France en distinguant selon que les jugements étrangers émanent d'un État non membre de l'Union européenne ou d'un État membre de l'Union européenne.

A la fin du cours, des notions fondamentales relatives à la répression des crimes de droit international sont exposées, la matière faisant l'objet du cours de droit pénal international dispensé en Master 2. Il s'agit que les étudiants qui ne suivront pas cet enseignement en Master 2 aient des connaissances élémentaires sur cette répression.

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- [Mme Marie-Hélène MONSÈRIÉ-BON](#)

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés

dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables, la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Droit administratif comparé (2045)

- Cloner le contenu

Code interne : 2045

Responsable(s) :

- M. Maxime MAURY

Programme de cours :

(Mars 2022)

Résumé de cours –. Le cours de « Droit administratif comparé » s'adresse à des étudiants aux profils divers (publicistes, internationalistes, européenistes et politistes) qui n'ont pas tous pour spécialités le « droit administratif » et le

« droit comparé ». C'est la raison pour laquelle le cours poursuit deux objectifs principaux : 1) présenter aux étudiants certains des systèmes les plus importants en « droit administratif » ; 2) présenter aux étudiants la discipline générale du « Droit comparé » à partir des enseignements tirés du « droit administratif ». Autrement dit, le cours se présente, à titre principal, comme un cours de « Droit administratif comparé » et, à titre secondaire, comme une introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif »).

C'est ainsi qu'à titre principal, le cours entend présenter aux étudiants un exposé des divers systèmes « administratifs » des pays européens en se concentrant, en particulier, sur les trois « groupes-souches » que sont le droit administratif français, le droit administratif allemand et le « droit administratif » anglais. L'étude de ces trois systèmes a pour mérite d'offrir un panorama relativement complet des manières dont il est possible de régler, juridiquement, la question administrative (tout en permettant de faire des liens avec les systèmes administratifs des autres États européens qui ont pu subir l'influence, plus ou moins déterminante, de ces trois « groupes-souches »).

Pour ce faire, le cours se propose d'exposer les diverses facettes de ces « droits administratifs » en s'interrogeant, successivement, sur les aspects structurels (fondements, principes directeurs, institutions), sur les activités administratives principales (missions de

service et missions de police), sur les principaux actes administratifs (unilatéraux et contractuels), sur les moyens de l'administration (matériels et humains), sur les contrôles de l'action administrative (par les autorités administratives et juridictionnelles), sur les modèles de « justice administrative » et sur les grands contentieux de l'administration (légalité et responsabilité).

Par ailleurs, ces divers enseignements sont mis en perspective avec des considérations historiques et systémiques. En effet, pour bien comprendre le visage actuel des différents « droits administratifs » étudiés, le cours se propose de les inscrire dans leurs histoires et dans leurs traditions juridiques respectives à travers une présentation préliminaire des grandes « familles » de droits européens (tradition romano-germanique et tradition de Common law).

Enfin, pour répondre à sa vocation d'introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif), le cours se propose aussi d'esquisser les grandes questions théoriques, épistémologiques et méthodologiques du « Droit comparé » afin de les mettre à l'épreuve du « droit administratif ».

Droit européen des affaires (1043)

- Cloner le contenu

Code interne : 1043


Responsable(s) :

- M. Joël CAVALLINI

Programme de cours :

(Février 2022)

Le droit européen des affaires porte sur l'étude des quatre libertés économiques de circulation (biens, capitaux, services et personnes) qui sont les piliers du marché unique européen et expliquent sa réussite. Véritable constitution économique de l'Union européenne, elles entraînent le démantèlement d'un nombre important de réglementations nationales et confèrent au juge le pouvoir de déterminer un équilibre entre l'interdiction des entraves et la protection de certains intérêts légitimes. Le cours analyse d'abord le premier visage de l'Union, celui d'une entité combattant les mesures protectionnistes afin d'instaurer une Europe du « laissez passer », le concept de discrimination étant alors central. Puis, est étudié l'autre visage de l'Union, tourné vers un marché où toute restriction, même indistinctement applicable, est condamnable, les libertés de circulation fusionnant avec la liberté du commerce et de l'industrie. Cette Europe du « laissez faire » basée sur une approche libérale de l'économie confère au juge et en particulier à la Cour de justice de l'Union européenne un rôle dominant dans la construction européenne; le cours présente une étude approfondie de sa jurisprudence, directement applicable dans l'ordre interne.

Téléchargez le plan de cours ici :  [plan droit europeen des affaires 1043 .pdf \(95.72 ko\)](#)

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Master Droit international Parcours Droit international économique

1ère année de master

Droit pénal international et européen (1018)

- Cloner le contenu

Code interne : 1018

Responsable(s) :

- M. Didier REBUT

Programme de cours :

(Février 2022)

Le cours de droit pénal international et européen dispensé en Master 1 expose les règles applicables à la répression d'une infraction présentant un caractère d'extranéité. Cette répression donne lieu en effet à la prévision de règles particulières compte-tenu de la séparation territoriale et politique, laquelle interdit à un État d'agir extra-territorialement alors même que cette action serait nécessaire pour la répression d'infractions entrant dans ses cas de compétence.

Dans cette perspective, le cours de droit pénal international étudie la compétence de la loi pénale française de façon à déterminer précisément les actes et les personnes susceptibles d'être jugés par les juridictions pénales françaises, la coopération judiciaire et l'effet des jugements répressifs étrangers pour déterminer dans quelle mesure ceux-ci peuvent être positivement ou négativement pris en compte par un autre État.

La partie relative à la coopération judiciaire distingue entre l'entraide pénale internationale, qui est le mécanisme de droit commun applicable dans les relations internationales, et le principe de reconnaissance mutuelle, qui est celui mis en œuvre dans l'Union européenne. L'étude de l'entraide pénale internationale se concentre sur l'extradition et les demandes d'entraide judiciaire ; celle du principe de reconnaissance mutuelle expose le mandat d'arrêt européen et la décision d'enquête européenne.

La partie relative aux effets des jugements répressifs étrangers expose les procédures permettant aux jugements pénaux étrangers de produire des effets en France en distinguant selon que les jugements étrangers émanent d'un État non membre de l'Union européenne ou d'un État membre de l'Union européenne.

A la fin du cours, des notions fondamentales relatives à la répression des crimes de droit international sont exposées, la matière faisant l'objet du cours de droit pénal international dispensé en Master 2. Il s'agit que les étudiants qui ne suivront pas cet enseignement en Master 2 aient des connaissances élémentaires sur cette répression.

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- [Mme Marie-Hélène MONSÈRIÉ-BON](#)

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés

dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables, la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Droit administratif comparé (2045)

- Cloner le contenu

Code interne : 2045

Responsable(s) :

- M. Maxime MAURY

Programme de cours :

(Mars 2022)

Résumé de cours –. Le cours de « Droit administratif comparé » s'adresse à des étudiants aux profils divers (publicistes, internationalistes, européenistes et politistes) qui n'ont pas tous pour spécialités le « droit administratif » et le « droit comparé ». C'est la raison pour laquelle le cours poursuit deux objectifs principaux : 1) présenter aux étudiants certains des systèmes les plus importants en « droit administratif » ; 2) présenter aux étudiants la discipline générale du « Droit comparé » à partir des enseignements tirés du « droit administratif ». Autrement dit, le cours se présente, à titre principal, comme un cours de « Droit administratif comparé » et, à titre secondaire, comme une introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif »).

C'est ainsi qu'à titre principal, le cours entend présenter aux étudiants un exposé des divers systèmes « administratifs » des pays européens en se concentrant, en particulier, sur les trois « groupes-souches » que sont le droit administratif français, le droit administratif allemand et le « droit administratif » anglais. L'étude de ces trois systèmes a pour mérite

d'offrir un panorama relativement complet des manières dont il est possible de régler, juridiquement, la question administrative (tout en permettant de faire des liens avec les systèmes administratifs des autres États européens qui ont pu subir l'influence, plus ou moins déterminante, de ces trois « groupes-souches »).

Pour ce faire, le cours se propose d'exposer les diverses facettes de ces « droits administratifs » en s'interrogeant, successivement, sur les aspects structurels (fondements, principes directeurs, institutions), sur les activités administratives principales (missions de service et missions de police), sur les principaux actes administratifs (unilatéraux et contractuels), sur les moyens de l'administration (matériels et humains), sur les contrôles de l'action administrative (par les autorités administratives et juridictionnelles), sur les modèles de « justice administrative » et sur les grands contentieux de l'administration (légalité et responsabilité).

Par ailleurs, ces divers enseignements sont mis en perspective avec des considérations historiques et systémiques. En effet, pour bien comprendre le visage actuel des différents « droits administratifs » étudiés, le cours se propose de les inscrire dans leurs histoires et dans leurs traditions juridiques respectives à travers une présentation préliminaire des grandes « familles » de droits européens (tradition romano-germanique et tradition de Common law).

Enfin, pour répondre à sa vocation d'introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif »), le cours se propose aussi d'esquisser les grandes questions théoriques, épistémologiques et méthodologiques du « Droit comparé » afin de les mettre à l'épreuve du « droit administratif ».

Droit européen des affaires (1043)

- Cloner le contenu

Code interne : 1043

Responsable(s) :

- M. Joël CAVALLINI


Programme de cours :

(Février 2022)

Le droit européen des affaires porte sur l'étude des quatre libertés économiques de circulation (biens, capitaux, services et personnes) qui sont les piliers du marché unique européen et expliquent sa réussite. Véritable constitution économique de l'Union européenne, elles entraînent le démantèlement d'un nombre important de réglementations nationales et confèrent au juge le pouvoir de déterminer un équilibre entre l'interdiction des entraves et la protection de certains intérêts légitimes. Le cours analyse d'abord le premier visage de l'Union, celui d'une entité combattant les mesures protectionnistes afin d'instaurer une Europe du « laissez passer », le concept de discrimination étant alors central. Puis, est étudié l'autre visage de l'Union, tourné vers un marché où toute restriction, même indistinctement applicable, est condamnable, les libertés de circulation fusionnant avec la liberté du commerce et

de l'industrie. Cette Europe du «laissez faire» basée sur une approche libérale de l'économie confère au juge et en particulier à la Cour de justice de l'Union européenne un rôle dominant dans la construction européenne; le cours présente une étude approfondie de sa jurisprudence, directement applicable dans l'ordre interne.

question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Téléchargez le plan de cours ici : 
[plan droit europeen des affaires 1043 .pdf \(95.72 ko\)](#)

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la

Master Droit international Parcours Droit international privé et du commerce international

1ère année de master

Droit pénal international et européen (1018)

- Cloner le contenu

Code interne : 1018

Responsable(s) :

- M. Didier REBUT

Programme de cours :

(Février 2022)

Le cours de droit pénal international et européen dispensé en Master 1 expose les règles applicables à la répression d'une infraction présentant un caractère d'extranéité. Cette répression donne lieu en effet à la prévision de règles particulières compte-tenu de la séparation territoriale et politique, laquelle interdit à un État d'agir extra-territorialement alors même que cette action serait nécessaire pour la répression d'infractions entrant dans ses cas de compétence.

Dans cette perspective, le cours de droit pénal international étudie la compétence de la loi pénale française de façon à déterminer précisément les actes et les personnes susceptibles d'être jugés par les juridictions pénales françaises, la coopération judiciaire et l'effet des jugements répressifs étrangers pour déterminer dans quelle mesure ceux-ci peuvent être positivement ou

négativement pris en compte par un autre État.

La partie relative à la coopération judiciaire distingue entre l'entraide pénale internationale, qui est le mécanisme de droit commun applicable dans les relations internationales, et le principe de reconnaissance mutuelle, qui est celui mis en œuvre dans l'Union européenne. L'étude de l'entraide pénale internationale se concentre sur l'extradition et les demandes d'entraide judiciaire ; celle du principe de reconnaissance mutuelle expose le mandat d'arrêt européen et la décision d'enquête européenne.

La partie relative aux effets des jugements répressifs étrangers expose les procédures permettant aux jugements pénaux étrangers de produire des effets en France en distinguant selon que les jugements étrangers émanent d'un État non membre de l'Union européenne ou d'un État membre de l'Union européenne.

A la fin du cours, des notions fondamentales relatives à la répression des crimes de droit international sont exposées, la matière faisant l'objet du cours de droit pénal international dispensé en Master 2. Il s'agit que les étudiants qui ne suivront pas cet enseignement en Master 2 aient des connaissances élémentaires sur cette répression.

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- Cloner le contenu

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- Mme Marie-Hélène MONSÉRIÉ-BON

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés

dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables, la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Droit administratif comparé (2045)

Cloner le contenu

Code interne : 2045

Responsable(s) :

M. Maxime MAURY

Programme de cours :

(Mars 2022)

Résumé de cours –. Le cours de « Droit administratif comparé » s'adresse à des étudiants aux profils divers (publicistes, internationalistes, européens et politistes) qui n'ont pas tous pour

spécialités le « droit administratif » et le « droit comparé ». C'est la raison pour laquelle le cours poursuit deux objectifs principaux : 1) présenter aux étudiants certains des systèmes les plus importants en « droit administratif » ; 2) présenter aux étudiants la discipline générale du « Droit comparé » à partir des enseignements tirés du « droit administratif ». Autrement dit, le cours se présente, à titre principal, comme un cours de « Droit administratif comparé » et, à titre secondaire, comme une introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif »).

C'est ainsi qu'à titre principal, le cours entend présenter aux étudiants un exposé des divers systèmes « administratifs » des pays européens en se concentrant, en particulier, sur les trois « groupes-souches » que sont le droit administratif français, le droit administratif allemand et le « droit administratif » anglais. L'étude de ces trois systèmes a pour mérite d'offrir un panorama relativement complet des manières dont il est possible de régler, juridiquement, la question administrative (tout en permettant de faire des liens avec les systèmes administratifs des autres États européens qui ont pu subir l'influence, plus ou moins déterminante, de ces trois « groupes-souches »).

Pour ce faire, le cours se propose d'exposer les diverses facettes de ces « droits administratifs » en s'interrogeant, successivement, sur les aspects structurels (fondements, principes directeurs, institutions), sur les activités

administratives principales (missions de service et missions de police), sur les principaux actes administratifs (unilatéraux et contractuels), sur les moyens de l'administration (matériels et humains), sur les contrôles de l'action administrative (par les autorités administratives et juridictionnelles), sur les modèles de « justice administrative » et sur les grands contentieux de l'administration (légalité et responsabilité).

Par ailleurs, ces divers enseignements sont mis en perspective avec des considérations historiques et systémiques. En effet, pour bien comprendre le visage actuel des différents « droits administratifs » étudiés, le cours se propose de les inscrire dans leurs histoires et dans leurs traditions juridiques respectives à travers une présentation préliminaire des grandes « familles » de droits européens (tradition romano-germanique et tradition de Common law).

Enfin, pour répondre à sa vocation d'introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif »), le cours se propose aussi d'esquisser les grandes questions théoriques, épistémologiques et méthodologiques du « Droit comparé » afin de les mettre à l'épreuve du « droit administratif ».

Droit européen des affaires (1043)

- Cloner le contenu

Code interne : 1043


Responsable(s) :

- M. Joël CAVALLINI

Programme de cours :

(Février 2022)

Le droit européen des affaires porte sur l'étude des quatre libertés économiques de circulation (biens, capitaux, services et personnes) qui sont les piliers du marché unique européen et expliquent sa réussite. Véritable constitution économique de l'Union européenne, elles entraînent le démantèlement d'un nombre important de réglementations nationales et confèrent au juge le pouvoir de déterminer un équilibre entre l'interdiction des entraves et la protection de certains intérêts légitimes. Le cours analyse d'abord le premier visage de l'Union, celui d'une entité combattant les mesures protectionnistes afin d'instaurer une Europe du «laissez passer», le concept de discrimination étant alors central. Puis, est étudié l'autre visage de l'Union, tourné vers un marché où toute restriction, même indistinctement applicable, est condamnable, les libertés de circulation fusionnant avec la liberté du commerce et de l'industrie. Cette Europe du «laissez faire» basée sur une approche libérale de l'économie confère au juge et en particulier à la Cour de justice de l'Union européenne un rôle dominant dans la construction européenne; le cours présente une étude approfondie de sa jurisprudence, directement applicable dans l'ordre interne.

Téléchargez le plan de cours ici :  [plan droit europeen des affaires 1043 .pdf \(95.72 ko\)](#)

Droit de l'environnement (2075)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- [Mme Pascale MARTIN-BIDOU](#)

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

2ème année de master

Droits de la common law (1153)

- Cloner le contenu

Code interne : 1153

Programme de cours :

(Mars 2022)

Responsable du cours : Paul Schmidtberger

Enseignement assuré au 2nd semestre

L'objectif de ce cours est de fournir les bases théoriques sur lesquelles se fonde la common law et une compréhension générale du système juridique américain.

Le cours abordera les grands principes de la common law et sa distinction par rapport au droit civil. Il commencera par la structure et le fonctionnement du système juridique des Etats-Unis. Ensuite, les domaines principaux du droit américain seront examinés, à savoir le droit constitutionnel, le droit de la responsabilité civile, le droit de la propriété intellectuelle, l'arbitrage international, et (si le temps le permet) le droit du travail et/ou le droit pénale des affaires national et international. L'étude de chaque domaine sera réalisée à travers l'analyse de la jurisprudence américaine.

Le cours sera dispensé entièrement en anglais et incorporera des éléments de la

méthode dite « socratique » utilisée systématiquement dans les écoles de droit aux Etats-Unis. Il s'agit d'une approche interactive, à base de questions/réponses sur le sujet étudié. La participation des étudiants sera donc primordiale.

Master Droit international Parcours Droit international public

1ère année de master

Droit pénal international et européen (1018)

- Cloner le contenu

Code interne : 1018

Responsable(s) :

- M. Didier REBUT

Programme de cours :

(Février 2022)

Le cours de droit pénal international et européen dispensé en Master 1 expose les règles applicables à la répression d'une infraction présentant un caractère d'extranéité. Cette répression donne lieu en effet à la prévision de règles particulières compte-tenu de la séparation territoriale et politique, laquelle interdit à un État d'agir extra-territorialement alors même que cette action serait nécessaire pour la répression d'infractions entrant dans ses cas de compétence.

Dans cette perspective, le cours de droit pénal international étudie la compétence de la loi pénale française de façon à déterminer précisément les actes et les personnes susceptibles d'être jugés par les

juridictions pénales françaises, la coopération judiciaire et l'effet des jugements répressifs étrangers pour déterminer dans quelle mesure ceux-ci peuvent être positivement ou négativement pris en compte par un autre État.

La partie relative à la coopération judiciaire distingue entre l'entraide pénale internationale, qui est le mécanisme de droit commun applicable dans les relations internationales, et le principe de reconnaissance mutuelle, qui est celui mis en œuvre dans l'Union européenne. L'étude de l'entraide pénale internationale se concentre sur l'extradition et les demandes d'entraide judiciaire ; celle du principe de reconnaissance mutuelle expose le mandat d'arrêt européen et la décision d'enquête européenne.

La partie relative aux effets des jugements répressifs étrangers expose les procédures permettant aux jugements pénaux étrangers de produire des effets en France en distinguant selon que les jugements étrangers émanent d'un État non membre de l'Union européenne ou d'un État membre de l'Union européenne.

A la fin du cours, des notions fondamentales relatives à la répression des crimes de droit international sont exposées, la matière faisant l'objet du cours de droit pénal international dispensé en Master 2. Il s'agit que les étudiants qui ne suivront pas cet enseignement en Master 2 aient des connaissances élémentaires sur cette répression.

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- Cloner le contenu

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- Mme Marie-Hélène MONSÈRIÉ-BON

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés

dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables, la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Droit administratif comparé (2045)

- Cloner le contenu

Code interne : 2045

Responsable(s) :

- M. Maxime MAURY

Programme de cours :

(Mars 2022)

Résumé de cours –. Le cours de « Droit administratif comparé » s'adresse à des étudiants aux profils divers (publicistes, internationalistes, européenistes et politistes) qui n'ont pas tous pour spécialités le « droit administratif » et le « droit comparé ». C'est la raison pour laquelle le cours poursuit deux objectifs principaux : 1) présenter aux étudiants certains des systèmes les plus importants en « droit administratif » ; 2) présenter aux étudiants la discipline générale du « Droit comparé » à partir des enseignements tirés du « droit administratif ». Autrement dit, le cours se présente, à titre principal, comme un cours de « Droit administratif comparé » et, à titre secondaire, comme une introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif »).

C'est ainsi qu'à titre principal, le cours entend présenter aux étudiants un exposé des divers systèmes « administratifs » des pays européens en se concentrant, en particulier, sur les trois « groupes-souches » que sont le droit administratif français, le droit administratif allemand et le « droit administratif » anglais. L'étude de ces trois systèmes a pour mérite

d'offrir un panorama relativement complet des manières dont il est possible de régler, juridiquement, la question administrative (tout en permettant de faire des liens avec les systèmes administratifs des autres États européens qui ont pu subir l'influence, plus ou moins déterminante, de ces trois « groupes-souches »).

Pour ce faire, le cours se propose d'exposer les diverses facettes de ces « droits administratifs » en s'interrogeant, successivement, sur les aspects structurels (fondements, principes directeurs, institutions), sur les activités administratives principales (missions de service et missions de police), sur les principaux actes administratifs (unilatéraux et contractuels), sur les moyens de l'administration (matériels et humains), sur les contrôles de l'action administrative (par les autorités administratives et juridictionnelles), sur les modèles de « justice administrative » et sur les grands contentieux de l'administration (légalité et responsabilité).

Par ailleurs, ces divers enseignements sont mis en perspective avec des considérations historiques et systémiques. En effet, pour bien comprendre le visage actuel des différents « droits administratifs » étudiés, le cours se propose de les inscrire dans leurs histoires et dans leurs traditions juridiques respectives à travers une présentation préliminaire des grandes « familles » de droits européens (tradition romano-germanique et tradition de Common law).

Enfin, pour répondre à sa vocation d'introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif »), le cours se propose aussi d'esquisser les grandes questions théoriques, épistémologiques et méthodologiques du « Droit comparé » afin de les mettre à l'épreuve du « droit administratif ».

Droit européen des affaires (1043)

- Cloner le contenu

Code interne : 1043

Responsable(s) :


- M. Joël CAVALLINI

Programme de cours :

(Février 2022)

Le droit européen des affaires porte sur l'étude des quatre libertés économiques de circulation (biens, capitaux, services et personnes) qui sont les piliers du marché unique européen et expliquent sa réussite. Véritable constitution économique de l'Union européenne, elles entraînent le démantèlement d'un nombre important de réglementations nationales et confèrent au juge le pouvoir de déterminer un équilibre entre l'interdiction des entraves et la protection de certains intérêts légitimes. Le cours analyse d'abord le premier visage de l'Union, celui d'une entité combattant les mesures protectionnistes afin d'instaurer une Europe du « laissez passer », le concept de discrimination étant alors central. Puis, est étudié l'autre visage de l'Union, tourné vers un marché où toute restriction, même indistinctement applicable, est condamnable, les libertés de circulation fusionnant avec la liberté du commerce et

de l'industrie. Cette Europe du «laissez faire» basée sur une approche libérale de l'économie confère au juge et en particulier à la Cour de justice de l'Union européenne un rôle dominant dans la construction européenne; le cours présente une étude approfondie de sa jurisprudence, directement applicable dans l'ordre interne.

Téléchargez le plan de cours ici :  [plan droit europeen des affaires 1043 .pdf \(95.72 ko\)](#)

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations

classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

2ème année de master

Droits de la common law (1153)

- Cloner le contenu

Code interne : 1153

Programme de cours :

(Mars 2022)

Responsable du cours : Paul Schmidtberger

Enseignement assuré au 2nd semestre

L'objectif de ce cours est de fournir les bases théoriques sur lesquelles se fonde la common law et une compréhension générale du système juridique américain.

Le cours abordera les grands principes de la common law et sa distinction par rapport au droit civil. Il commencera par la structure et le fonctionnement du système juridique des Etats-Unis. Ensuite, les domaines principaux du droit américain seront examinés, à savoir le droit constitutionnel, le droit de la responsabilité civile, le droit de la propriété intellectuelle, l'arbitrage international, et (si le temps le permet) le droit du travail et/ou le droit pénale des affaires national et international. L'étude de chaque domaine sera réalisée à travers l'analyse de la jurisprudence américaine.

Le cours sera dispensé entièrement en anglais et incorporera des éléments de la méthode dite « socratique » utilisée systématiquement dans les écoles de droit aux Etats-Unis. Il s'agit d'une approche interactive, à base de questions/réponses sur le sujet étudié. La participation des étudiants sera donc primordiale.

Master Droit notarial Parcours

Droit notarial

1ère année de master

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- Cloner le contenu

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- Mme Marie-Hélène MONSÈRIÉ-BON

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures

concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables, la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Histoire du droit patrimonial de la famille (3061)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 3061

Responsable(s) :

- [Mme Dominique THIRION](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

La famille, au-delà des liens de parenté, c'est aussi un patrimoine ; patrimoine qu'il s'agit de conserver afin de le transmettre de génération en génération, pour préserver le statut social et économique de la famille.

Le droit a organisé cette gestion patrimoniale de la famille par le biais des règles successorales et des régimes matrimoniaux. Du droit romain au code civil, l'histoire du droit patrimonial de la famille permet de mettre en lumière la manière dont les sociétés ont envisagé le subtil équilibre entre la volonté individuelle de disposer de son patrimoine d'une part, et les intérêts familiaux d'autre part. L'histoire du droit patrimonial de la famille montre aussi comment les sociétés ont organisé les rapports patrimoniaux entre le mari et la femme, en fonction de leurs diverses conceptions du mariage.

Il s'agit donc d'éclairer les choix que le législateur de 1804 a dû nécessairement opérer pour réussir l'uniformisation du droit français, à partir des traditions juridiques, souvent opposées, issues du droit romain ou du droit coutumier.

Master Droit pénal et sciences criminelles Parcours Criminologie

1ère année de master

Protection des données à caractère personnel (1038)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1038

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

La protection des données à caractère personnel constitue, aux côtés de l'encadrement de l'intelligence artificielle et de la protection de l'environnement, l'un des trois matières phares de ce début de XXIème siècle.

Si l'avènement du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) n'a pas fondamentalement modifié le régime de protection qui existait déjà en Europe sous l'empire d'une directive adoptée en 1995 sur le sujet, il a en revanche substantiellement contribué à la prise de conscience, tant par les personnes manipulant des données (les « responsables de traitement » et « sous-traitants ») que par la société (les « personnes concernées »), de l'encadrement, des enjeux et dangers liés aux traitements des données à caractère personnel des personnes physiques. Le RGPD apporte par ailleurs quelques modifications importantes par rapport au

régime antérieur, au premier rang desquelles on peut citer une grande uniformité des règles applicables à l'échelle de l'Union européenne, le basculement vers un régime de contrôle *a posteriori*, ainsi qu'une augmentation substantielle des amendes susceptibles d'être prononcées par les autorités de contrôle en cas de non-respect de ces règles.

Après une introduction portant sur l'évolution de la réglementation en la matière et le champ d'application du RGPD comme de la directive Police-Justice adoptée le même jour, seront étudiés les grands acteurs de la protection des données puis les grands principes qui innervent la matière ; enfin, une typologie des actions en justice possibles en la matière sera présentée, avec une étude particulière de l'action de groupe RGPD.

Histoire du droit pénal et de la procédure pénale (3141)

- Cloner le contenu

Code interne : 3141

Responsable(s) :

- M. Bernard D'ALTEROCHE

Programme de cours :

(mai 2022)

Le cours d'histoire du droit pénal et de la procédure pénale a pour but de retracer l'histoire du droit pénal français. Cependant, pour les périodes les plus

anciennes, il est impossible de se limiter à la France qui, du reste, n'apparaît pas dans l'histoire, comme entité politique, avant le milieu du ix^e siècle. Pour autant, les origines du droit pénal français sont évidemment antérieures. Elles plongent leurs racines dans le droit romain, dont dérivent, à des degrés divers, tous les droits occidentaux contemporains. Mais le droit pénal français, notamment dans ses aspects procéduriers, trouve aussi son origine dans le droit canonique qui n'a rien de spécifiquement français et qui, comme le droit romain, a exercé une influence dans toute l'Europe occidentale.

Il faut aussi se pencher sur les anciens droits qu'on qualifie de germaniques, en vigueur durant la période du haut Moyen Âge qui ont, eux aussi, exercé une influence déterminante sur les notions de peine et de réparation. Ces droits dits « germaniques », ne sont en rien spécifiques aux territoires qui ont ensuite formé la France. Ils ont, eux aussi, exercé une influence en Allemagne, en Angleterre, en Italie ou en Espagne.

À la période féodale encore, certaines règles et certaines institutions qui se mettent en place ne sont pas spécifiques à la France. On ne peut parler - et, encore, avec des réserves -, d'un droit pénal proprement français qu'à partir du xv^e siècle. Autrement dit, à partir de la période dite des Temps Modernes.

Pour chaque période étudiée, seront présentés les délits et les peines, qui forment le droit pénal stricto sensu ainsi que la procédure pénale afin de voir les différentes évolutions qui ont conduit aux principes actuels du droit et de la procédure pénale.

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- Cloner le contenu

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- Mme Marie-Hélène MONSÈRIÉ-BON

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés

dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables, la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Master Droit pénal et sciences criminelles Parcours Droit pénal et procédure pénale

1ère année de master

Protection des données à caractère personnel (1038)

- Cloner le contenu

Code interne : 1038

Responsable(s) :

- M. Pierre-Emmanuel AUDIT

Programme de cours :

(mai 2022)

La protection des données à caractère personnel constitue, aux côtés de l'encadrement de l'intelligence artificielle et de la protection de l'environnement, l'un des trois matières phares de ce début de XXIème siècle.

Si l'avènement du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) n'a pas fondamentalement modifié le régime de protection qui existait déjà en Europe sous l'empire d'une directive adoptée en 1995 sur le sujet, il a en revanche substantiellement contribué à la prise de conscience, tant par les personnes manipulant des données (les « responsables de traitement » et « sous-traitants ») que par la société (les « personnes concernées »), de l'encadrement, des enjeux et dangers liés aux traitements des données à caractère personnel des personnes physiques. Le

RGPD apporte par ailleurs quelques modifications importantes par rapport au régime antérieur, au premier rang desquelles on peut citer une grande uniformité des règles applicables à l'échelle de l'Union européenne, le basculement vers un régime de contrôle a posteriori, ainsi qu'une augmentation substantielle des amendes susceptibles d'être prononcées par les autorités de contrôle en cas de non-respect de ces règles.

Après une introduction portant sur l'évolution de la réglementation en la matière et le champ d'application du RGPD comme de la directive Police-Justice adoptée le même jour, seront étudiés les grands acteurs de la protection des données puis les grands principes qui innervent la matière ; enfin, une typologie des actions en justice possibles en la matière sera présentée, avec une étude particulière de l'action de groupe RGPD.

Histoire du droit pénal et de la procédure pénale (3141)

- Cloner le contenu

Code interne : 3141

Responsable(s) :

- M. Bernard D'ALTEROCHE

Programme de cours :

(mai 2022)

Le cours d'histoire du droit pénal et de la procédure pénale a pour but de retracer

l'histoire du droit pénal français. Cependant, pour les périodes les plus anciennes, il est impossible de se limiter à la France qui, du reste, n'apparaît pas dans l'histoire, comme entité politique, avant le milieu du ix^e siècle. Pour autant, les origines du droit pénal français sont évidemment antérieures. Elles plongent leurs racines dans le droit romain, dont dérivent, à des degrés divers, tous les droits occidentaux contemporains. Mais le droit pénal français, notamment dans ses aspects procéduriers, trouve aussi son origine dans le droit canonique qui n'a rien de spécifiquement français et qui, comme le droit romain, a exercé une influence dans toute l'Europe occidentale.

Il faut aussi se pencher sur les anciens droits qu'on qualifie de germaniques, en vigueur durant la période du haut Moyen Âge qui ont, eux aussi, exercé une influence déterminante sur les notions de peine et de réparation. Ces droits dits « germaniques », ne sont en rien spécifiques aux territoires qui ont ensuite formé la France. Ils ont, eux aussi, exercé une influence en Allemagne, en Angleterre, en Italie ou en Espagne.

À la période féodale encore, certaines règles et certaines institutions qui se mettent en place ne sont pas spécifiques à la France. On ne peut parler - et, encore, avec des réserves -, d'un droit pénal proprement français qu'à partir du xv^e siècle. Autrement dit, à partir de la période dite des Temps Modernes.

Pour chaque période étudiée, seront présentés les délits et les peines, qui forment le droit pénal stricto sensu ainsi que la procédure pénale afin de voir les différentes évolutions qui ont conduit au

principes actuels du droit et de la procédure pénale.

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- Cloner le contenu

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- Mme Marie-Hélène MONSÈRIÉ-BON

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le

chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables, la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Master Droit privé Parcours Ingénierie contractuelle - droit civil économique

1ère année de master

Protection des données à caractère personnel (1038)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1038

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

La protection des données à caractère personnel constitue, aux côtés de l'encadrement de l'intelligence artificielle et de la protection de l'environnement, l'un des trois matières phares de ce début de XXIème siècle.

Si l'avènement du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) n'a pas fondamentalement modifié le régime de protection qui existait déjà en Europe sous l'empire d'une directive adoptée en 1995 sur le sujet, il a en revanche substantiellement contribué à la prise de conscience, tant par les personnes manipulant des données (les « responsables de traitement » et « sous-traitants ») que par la société (les « personnes concernées »), de l'encadrement, des enjeux et dangers liés aux traitements des données à caractère personnel des personnes physiques. Le RGPD apporte par ailleurs quelques

modifications importantes par rapport au régime antérieur, au premier rang desquelles on peut citer une grande uniformité des règles applicables à l'échelle de l'Union européenne, le basculement vers un régime de contrôle *a posteriori*, ainsi qu'une augmentation substantielle des amendes susceptibles d'être prononcées par les autorités de contrôle en cas de non-respect de ces règles.

Après une introduction portant sur l'évolution de la réglementation en la matière et le champ d'application du RGPD comme de la directive Police-Justice adoptée le même jour, seront étudiés les grands acteurs de la protection des données puis les grands principes qui innervent la matière ; enfin, une typologie des actions en justice possibles en la matière sera présentée, avec une étude particulière de l'action de groupe RGPD.

Droit des transports terrestres et aériens (1335)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1335

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

Le « transport » désigne une activité consistant à déplacer une chose ou une personne à l'aide de moyens matériels dont la mise en œuvre est encadrée par les pouvoirs publics et qui repose juridiquement sur l'utilisation de la figure

contractuelle du « contrat de transport ». Le droit des transports étudie l'ensemble des composantes juridiques de cette activité.

Fondamentalement, le droit des transports comporte des aspects qui relèvent du droit public et d'autres du droit privé : cette distinction innervent le plan du cours, dont la première partie porte sur *l'organisation* des transports, tandis que la seconde porte sur *l'opération* de transport.

Au titre de l'organisation des transports est étudiée l'organisation par l'État – souvent aujourd'hui dans le sillage du droit européen – des transports routiers, des transports ferroviaires, des transports fluviaux et des transports aériens. Sont abordées des questions aussi diverses que les conditions dans lesquelles le droit européen admet qu'un transporteur routier puisse se livrer à du cabotage dans les pays européens suite à un transport routier international, la réglementation des VTC et taxis, le fonctionnement créneaux horaires d'atterrissage et de décollage dans les aéroports ou encore la nouvelle concurrence existant dans le domaine du transport ferroviaire de voyageurs.

Au titre de l'opération de transport est étudié le contrat de transports dans ses composantes principales, avec des illustrations dans tous les secteurs du transport, y compris le transport maritime. Sont à cette occasion sont présentées les

principales conventions internationales relatives au transport de personnes et de marchandises.

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- Cloner le contenu

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- Mme Marie-Hélène MONSÈRIÉ-BON

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises

(liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables, la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Master Droit privé Parcours Contentieux international privé

1ère année de master

Droit des transports terrestres et aériens (1335)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1335

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

Le « transport » désigne une activité consistant à déplacer une chose ou une personne à l'aide de moyens matériels dont la mise en œuvre est encadrée par les pouvoirs publics et qui repose juridiquement sur l'utilisation de la figure contractuelle du « contrat de transport ». Le droit des transports étudie l'ensemble des composantes juridiques de cette activité.

Fondamentalement, le droit des transports comporte des aspects qui relèvent du droit public et d'autres du droit privé : cette distinction innerve le plan du cours, dont la première partie porte sur *l'organisation* des transports, tandis que la seconde porte sur *l'opération* de transport.

Au titre de l'organisation des transports est étudiée l'organisation par l'État –

souvent aujourd'hui dans le sillage du droit européen – des transports routiers, des transports ferroviaires, des transports fluviaux et des transports aériens. Sont abordées des questions aussi diverses que les conditions dans lesquelles le droit européen admet qu'un transporteur routier puisse se livrer à du cabotage dans les pays européens suite à un transport routier international, la réglementation des VTC et taxis, le fonctionnement créneaux horaires d'atterrissage et de décollage dans les aéroports ou encore la nouvelle concurrence existant dans le domaine du transport ferroviaire de voyageurs.

Au titre de l'opération de transport est étudié le contrat de transports dans ses composantes principales, avec des illustrations dans tous les secteurs du transport, y compris le transport maritime. Sont à cette occasion sont présentées les principales conventions internationales relatives au transport de personnes et de marchandises.

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- Cloner le contenu

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- Mme Marie-Hélène MONSÈRIÉ-BON

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables, la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par

un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Droit de la protection sociale (1317)

- Cloner le contenu

Code interne : 1317

Responsable(s) :

- M. Emeric JEANSEN

Programme de cours :

(Mars 2022)

Ce cours a pour objet de présenter les règles régissant l'affiliation à un régime de sécurité sociale et les conséquences qui en découlent. D'abord, pour l'employeur, l'existence de salariés l'oblige à s'acquitter de cotisations sociales auprès des URSSAF, ce que ces dernières contrôlent conduisant, en cas d'irrégularité, au redressement du cotisant. Ensuite, pour les salariés, l'affiliation leur assure la couverture de risques sociaux (maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail et maladie professionnelle, retraite). En cas de survenance du risque, des prestations leurs sont accordés.

Droit pénal international et européen (1018)

- Cloner le contenu

Code interne : 1018

Responsable(s) :

- M. Didier REBUT

Programme de cours :

(Février 2022)

Le cours de droit pénal international et européen dispensé en Master 1 expose les règles applicables à la répression d'une infraction présentant un caractère d'extranéité. Cette répression donne lieu en effet à la prévision de règles particulières compte-tenu de la séparation territoriale et politique, laquelle interdit à un État d'agir extra-territorialement alors même que cette action serait nécessaire pour la répression d'infractions entrant dans ses cas de compétence.

Dans cette perspective, le cours de droit pénal international étudie la compétence de la loi pénale française de façon à déterminer précisément les actes et les personnes susceptibles d'être jugés par les juridictions pénales françaises, la coopération judiciaire et l'effet des jugements répressifs étrangers pour déterminer dans quelle mesure ceux-ci peuvent être positivement ou négativement pris en compte par un autre État.

La partie relative à la coopération judiciaire distingue entre l'entraide pénale internationale, qui est le mécanisme de droit commun applicable dans les relations internationales, et le principe de reconnaissance mutuelle, qui est celui mis en œuvre dans l'Union européenne. L'étude de l'entraide pénale internationale se concentre sur l'extradition et les demandes d'entraide judiciaire ; celle du

principe de reconnaissance mutuelle expose le mandat d'arrêt européen et la décision d'enquête européenne.

La partie relative aux effets des jugements répressifs étrangers expose les procédures permettant aux jugements pénaux étrangers de produire des effets en France en distinguant selon que les jugements étrangers émanent d'un État non membre de l'Union européenne ou d'un État membre de l'Union européenne.

A la fin du cours, des notions fondamentales relatives à la répression des crimes de droit international sont exposées, la matière faisant l'objet du cours de droit pénal international dispensé en Master 2. Il s'agit que les étudiants qui ne suivront pas cet enseignement en Master 2 aient des connaissances élémentaires sur cette répression.

Droit européen des affaires (1043)

Cloner le contenu

Code interne : 1043

Responsable(s) :


M. Joël CAVALLINI

Programme de cours :

(Février 2022)

Le droit européen des affaires porte sur l'étude des quatre libertés économiques de circulation (biens, capitaux, services et personnes) qui sont les piliers du marché unique européen et expliquent sa réussite.

Véritable constitution économique de l'Union européenne, elles entraînent le démantèlement d'un nombre important de réglementations nationales et confèrent au juge le pouvoir de déterminer un équilibre entre l'interdiction des entraves et la protection de certains intérêts légitimes. Le cours analyse d'abord le premier visage de l'Union, celui d'une entité combattant les mesures protectionnistes afin d'instaurer une Europe du «laissez passer», le concept de discrimination étant alors central. Puis, est étudié l'autre visage de l'Union, tourné vers un marché où toute restriction, même indistinctement applicable, est condamnable, les libertés de circulation fusionnant avec la liberté du commerce et de l'industrie. Cette Europe du «laissez faire» basée sur une approche libérale de l'économie confère au juge et en particulier à la Cour de justice de l'Union européenne un rôle dominant dans la construction européenne; le cours présente une étude approfondie de sa jurisprudence, directement applicable dans l'ordre interne.

Téléchargez le plan de cours ici :  [plan droit europeen des affaires 1043 .pdf \(95.72 ko\)](#)

Sociologie historique du droit (3165)

- Cloner le contenu

Code interne : 3165

Responsable(s) :

- Mme Dominique THIRION

Programme de cours :

(Février 2022)

Thème d'étude choisi : « Droit et religion à Rome »

Quels sont les rapports entre droit et religion ? Pour étayer une réflexion très actuelle, tournons-nous vers l'histoire. Le droit romain nous offre l'exemple très remarquable d'un droit laïc qui se sépare très tôt du droit sacré mais reste profondément imprégné de son mode de pensée, lequel met le divin au service de la Cité. Dès lors, le basculement religieux de l'Empire, au IV^{ème} siècle, du polythéisme traditionnel au monothéisme chrétien, qui devient religion d'état, aura des répercussions sur la manière de penser le droit comme sur son contenu, que ce soit du point de vue du droit civil ou des rapports entre le pouvoir impérial et l'Église naissante.

Histoire du droit patrimonial de la famille (3061)

- Cloner le contenu

Code interne : 3061

Responsable(s) :

- Mme Dominique THIRION

Programme de cours :

(Février 2022)

La famille, au-delà des liens de parenté, c'est aussi un patrimoine ; patrimoine qu'il s'agit de conserver afin de le transmettre de génération en génération, pour préserver le statut social et économique de la famille.

Le droit a organisé cette gestion patrimoniale de la famille par le biais des règles successorales et des régimes matrimoniaux. Du droit romain au code civil, l'histoire du droit patrimonial de la famille permet de mettre en lumière la manière dont les sociétés ont envisagé le subtil équilibre entre la volonté individuelle de disposer de son patrimoine d'une part, et les intérêts familiaux d'autre part. L'histoire du droit patrimonial de la famille montre aussi comment les sociétés ont organisé les rapports patrimoniaux entre le mari et la femme, en fonction de leurs diverses conceptions du mariage.

Il s'agit donc d'éclairer les choix que le législateur de 1804 a dû nécessairement opérer pour réussir l'uniformisation du droit français, à partir des traditions juridiques, souvent opposées, issues du droit romain ou du droit coutumier.

Master Droit privé Parcours Droit des personnes et des familles

1^{ère} année de master

Master Droit privé Parcours Droit du marché et du patrimoine artistiques

1^{ère} année de master

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- Cloner le contenu

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- Mme Marie-Hélène MONSÉRIÉ-BON

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de

permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables, la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Droit de la protection sociale (1317)

- Cloner le contenu

Code interne : 1317

Responsable(s) :

- M. Emeric JEANSEN

Programme de cours :

(Mars 2022)

Ce cours a pour objet de présenter les règles régissant l'affiliation à un régime de sécurité sociale et les conséquences qui en découlent. D'abord, pour l'employeur, l'existence de salariés l'oblige à s'acquitter de cotisations sociales auprès des URSSAF, ce que ces dernières contrôlent conduisant, en cas d'irrégularité, au redressement du cotisant. Ensuite, pour les salariés, l'affiliation leur assure la couverture de risques sociaux (maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail et maladie professionnelle, retraite). En cas de survenance du risque,

des prestations leurs sont accordés.

Droit pénal international et européen (1018)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1018

Responsable(s) :

- [M. Didier REBUT](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

Le cours de droit pénal international et européen dispensé en Master 1 expose les règles applicables à la répression d'une infraction présentant un caractère d'extranéité. Cette répression donne lieu en effet à la prévision de règles particulières compte-tenu de la séparation territoriale et politique, laquelle interdit à un État d'agir extra-territorialement alors même que cette action serait nécessaire pour la répression d'infractions entrant dans ses cas de compétence.

Dans cette perspective, le cours de droit pénal international étudie la compétence de la loi pénale française de façon à déterminer précisément les actes et les personnes susceptibles d'être jugés par les juridictions pénales françaises, la coopération judiciaire et l'effet des jugements répressifs étrangers pour déterminer dans quelle mesure ceux-ci peuvent être positivement ou négativement pris en compte par un autre État.

La partie relative à la coopération judiciaire distingue entre l'entraide pénale

internationale, qui est le mécanisme de droit commun applicable dans les relations internationales, et le principe de reconnaissance mutuelle, qui est celui mis en œuvre dans l'Union européenne. L'étude de l'entraide pénale internationale se concentre sur l'extradition et les demandes d'entraide judiciaire ; celle du principe de reconnaissance mutuelle expose le mandat d'arrêt européen et la décision d'enquête européenne.

La partie relative aux effets des jugements répressifs étrangers expose les procédures permettant aux jugements pénaux étrangers de produire des effets en France en distinguant selon que les jugements étrangers émanent d'un État non membre de l'Union européenne ou d'un État membre de l'Union européenne.

A la fin du cours, des notions fondamentales relatives à la répression des crimes de droit international sont exposées, la matière faisant l'objet du cours de droit pénal international dispensé en Master 2. Il s'agit que les étudiants qui ne suivront pas cet enseignement en Master 2 aient des connaissances élémentaires sur cette répression.

Sociologie historique du droit (3165)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 3165

Responsable(s) :

- [Mme Dominique THIRION](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

Thème d'étude choisi : « **Droit et religion à Rome** »

Quels sont les rapports entre droit et religion ? Pour étayer une réflexion très actuelle, tournons-nous vers l'histoire. Le droit romain nous offre l'exemple très remarquable d'un droit laïc qui se sépare très tôt du droit sacré mais reste profondément imprégné de son mode de pensée, lequel met le divin au service de la Cité. Dès lors, le basculement religieux de l'Empire, au IV^{ème} siècle, du polythéisme traditionnel au monothéisme chrétien, qui devient religion d'état, aura des répercussions sur la manière de penser le droit comme sur son contenu, que ce soit du point de vue du droit civil ou des rapports entre le pouvoir impérial et l'Église naissante.

Histoire du droit patrimonial de la famille (3061)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 3061

Responsable(s) :

- [Mme Dominique THIRION](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

La famille, au-delà des liens de parenté, c'est aussi un patrimoine ; patrimoine qu'il s'agit de conserver afin de le transmettre de génération en génération, pour préserver le statut social et économique de la famille.

Le droit a organisé cette gestion patrimoniale de la famille par le biais des règles successorales et des régimes matrimoniaux. Du droit romain au code civil, l'histoire du droit patrimonial de la famille permet de mettre en lumière la manière dont les sociétés ont envisagé le subtil équilibre entre la volonté individuelle de disposer de son patrimoine d'une part, et les intérêts familiaux d'autre part. L'histoire du droit patrimonial de la famille montre aussi comment les sociétés ont organisé les rapports patrimoniaux entre le mari et la femme, en fonction de leurs diverses conceptions du mariage.

Il s'agit donc d'éclairer les choix que le législateur de 1804 a dû nécessairement opérer pour réussir l'uniformisation du droit français, à partir des traditions juridiques, souvent opposées, issues du droit romain ou du droit coutumier.

Droit des transports terrestres et aériens (1335)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1335

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

Le « transport » désigne une activité consistant à déplacer une chose ou une personne à l'aide de moyens matériels dont la mise en œuvre est encadrée par les pouvoirs publics et qui repose juridiquement sur l'utilisation de la figure contractuelle du « contrat de transport ». Le droit des transports étudie l'ensemble

des composantes juridiques de cette activité.

Fondamentalement, le droit des transports comporte des aspects qui relèvent du droit public et d'autres du droit privé : cette distinction innerve le plan du cours, dont la première partie porte sur *l'organisation* des transports, tandis que la seconde porte sur *l'opération* de transport.

Au titre de l'organisation des transports est étudiée l'organisation par l'État – souvent aujourd'hui dans le sillage du droit européen – des transports routiers, des transports ferroviaires, des transports fluviaux et des transports aériens. Sont abordées des questions aussi diverses que les conditions dans lesquelles le droit européen admet qu'un transporteur routier puisse se livrer à du cabotage dans les pays européens suite à un transport routier international, la réglementation des VTC et taxis, le fonctionnement créneaux horaires d'atterrissage et de décollage dans les aéroports ou encore la nouvelle concurrence existant dans le domaine du transport ferroviaire de voyageurs.

Au titre de l'opération de transport est étudié le contrat de transports dans ses composantes principales, avec des illustrations dans tous les secteurs du transport, y compris le transport maritime. Sont à cette occasion sont présentées les principales conventions internationales

relatives au transport de personnes et de marchandises.

Master Droit privé Parcours Droit privé général

1ère année de master

Droit des transports terrestres et aériens (1335)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1335

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

Le « transport » désigne une activité consistant à déplacer une chose ou une personne à l'aide de moyens matériels dont la mise en œuvre est encadrée par les pouvoirs publics et qui repose juridiquement sur l'utilisation de la figure contractuelle du « contrat de transport ». Le droit des transports étudie l'ensemble des composantes juridiques de cette activité.

Fondamentalement, le droit des transports comporte des aspects qui relèvent du droit public et d'autres du droit privé : cette distinction innerve le plan du cours, dont la première partie porte sur *l'organisation* des transports, tandis que la seconde porte sur *l'opération* de transport.

Au titre de l'organisation des transports est étudiée l'organisation par l'État – souvent aujourd'hui dans le sillage du droit européen – des transports routiers, des transports ferroviaires, des transports fluviaux et des transports aériens. Sont abordées des questions aussi diverses que les conditions dans lesquelles le droit européen admet qu'un transporteur routier puisse se livrer à du cabotage dans les pays européens suite à un transport routier international, la réglementation des VTC et taxis, le fonctionnement créneaux horaires d'atterrissage et de décollage dans les aéroports ou encore la nouvelle concurrence existant dans le domaine du transport ferroviaire de voyageurs.

Au titre de l'opération de transport est étudié le contrat de transports dans ses composantes principales, avec des illustrations dans tous les secteurs du transport, y compris le transport maritime. Sont à cette occasion sont présentées les principales conventions internationales relatives au transport de personnes et de marchandises.

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- Cloner le contenu

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- Mme Marie-Hélène MONSÈRIÉ-BON

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de

sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables, la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Droit de la protection sociale (1317)

- Cloner le contenu

Code interne : 1317

Responsable(s) :

- M. Emeric JEANSEN

Programme de cours :

(Mars 2022)

Ce cours a pour objet de présenter les règles régissant l'affiliation à un régime de sécurité sociale et les conséquences qui en découlent. D'abord, pour l'employeur, l'existence de salariés l'oblige à s'acquitter de cotisations sociales auprès des URSSAF, ce que ces dernières contrôlent conduisant, en cas d'irrégularité, au redressement du cotisant. Ensuite, pour les salariés, l'affiliation leur assure la couverture de risques sociaux (maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail et maladie professionnelle, retraite). En cas de survenance du risque, des prestations leurs sont accordés.

Droit pénal international et européen (1018)

- Cloner le contenu

Code interne : 1018

Responsable(s) :

- M. Didier REBUT

Programme de cours :

(Février 2022)

Le cours de droit pénal international et européen dispensé en Master 1 expose les règles applicables à la répression d'une infraction présentant un caractère d'extranéité. Cette répression donne lieu en effet à la prévision de règles particulières compte-tenu de la séparation territoriale et politique, laquelle interdit à un État d'agir extra-territorialement alors même que cette action serait nécessaire pour la répression d'infractions entrant dans ses cas de compétence.

Dans cette perspective, le cours de droit pénal international étudie la compétence de la loi pénale française de façon à déterminer précisément les actes et les personnes susceptibles d'être jugés par les juridictions pénales françaises, la coopération judiciaire et l'effet des jugements répressifs étrangers pour déterminer dans quelle mesure ceux-ci peuvent être positivement ou négativement pris en compte par un autre État.

La partie relative à la coopération judiciaire distingue entre l'entraide pénale internationale, qui est le mécanisme de droit commun applicable dans les relations internationales, et le principe de

reconnaissance mutuelle, qui est celui mis en œuvre dans l'Union européenne. L'étude de l'entraide pénale internationale se concentre sur l'extradition et les demandes d'entraide judiciaire ; celle du principe de reconnaissance mutuelle expose le mandat d'arrêt européen et la décision d'enquête européenne.

La partie relative aux effets des jugements répressifs étrangers expose les procédures permettant aux jugements pénaux étrangers de produire des effets en France en distinguant selon que les jugements étrangers émanent d'un État non membre de l'Union européenne ou d'un État membre de l'Union européenne.

A la fin du cours, des notions fondamentales relatives à la répression des crimes de droit international sont exposées, la matière faisant l'objet du cours de droit pénal international dispensé en Master 2. Il s'agit que les étudiants qui ne suivront pas cet enseignement en Master 2 aient des connaissances élémentaires sur cette répression.

Sociologie historique du droit (3165)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 3165

Responsable(s) :

- [Mme Dominique THIRION](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

Thème d'étude choisi : « Droit et religion à Rome »

Quels sont les rapports entre droit et religion ? Pour étayer une réflexion très actuelle, tournons-nous vers l'histoire. Le droit romain nous offre l'exemple très remarquable d'un droit laïc qui se sépare très tôt du droit sacré mais reste profondément imprégné de son mode de pensée, lequel met le divin au service de la Cité. Dès lors, le basculement religieux de l'Empire, au IV^{ème} siècle, du polythéisme traditionnel au monothéisme chrétien, qui devient religion d'état, aura des répercussions sur la manière de penser le droit comme sur son contenu, que ce soit du point de vue du droit civil ou des rapports entre le pouvoir impérial et l'Église naissante.

Histoire du droit patrimonial de la famille (3061)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 3061

Responsable(s) :

- [Mme Dominique THIRION](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

La famille, au-delà des liens de parenté, c'est aussi un patrimoine ; patrimoine qu'il s'agit de conserver afin de le transmettre de génération en génération, pour préserver le statut social et économique de la famille.

Le droit a organisé cette gestion patrimoniale de la famille par le biais des règles successorales et des régimes

matrimoniaux. Du droit romain au code civil, l'histoire du droit patrimonial de la famille permet de mettre en lumière la manière dont les sociétés ont envisagé le subtil équilibre entre la volonté individuelle de disposer de son patrimoine d'une part, et les intérêts familiaux d'autre part. L'histoire du droit patrimonial de la famille montre aussi comment les sociétés ont organisé les rapports patrimoniaux entre le mari et la femme, en fonction de leurs diverses conceptions du mariage.

Il s'agit donc d'éclairer les choix que le législateur de 1804 a dû nécessairement opérer pour réussir l'uniformisation du droit français, à partir des traditions juridiques, souvent opposées, issues du droit romain ou du droit coutumier.

2ème année de master

Droits de la common law (1153)

- Cloner le contenu

Code interne : 1153

Programme de cours :

(Mars 2022)

Responsable du cours : Paul Schmidtberger

Enseignement assuré au 2nd semestre

L'objectif de ce cours est de fournir les bases théoriques sur lesquelles se fonde la *common law* et une compréhension générale du système juridique américain.

Le cours abordera les grands principes de la *common law* et sa distinction par

rapport au droit civil. Il commencera par la structure et le fonctionnement du système juridique des Etats-Unis. Ensuite, les domaines principaux du droit américain seront examinés, à savoir le droit constitutionnel, le droit de la responsabilité civile, le droit de la propriété intellectuelle, l'arbitrage international, et (si le temps le permet) le droit du travail et/ou le droit pénale des affaires national et international. L'étude de chaque domaine sera réalisée à travers l'analyse de la jurisprudence américaine.

Le cours sera dispensé entièrement en anglais et incorporera des éléments de la méthode dite « socratique » utilisée systématiquement dans les écoles de droit aux Etats-Unis. Il s'agit d'une approche interactive, à base de questions/réponses sur le sujet étudié. La participation des étudiants sera donc primordiale.

Master Droit privé Parcours

Histoire du droit

1ère année de master

Droit des transports terrestres et aériens (1335)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1335

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

Le « transport » désigne une activité consistant à déplacer une chose ou une personne à l'aide de moyens matériels dont la mise en œuvre est encadrée par les pouvoirs publics et qui repose juridiquement sur l'utilisation de la figure contractuelle du « contrat de transport ». Le droit des transports étudie l'ensemble des composantes juridiques de cette activité.

Fondamentalement, le droit des transports comporte des aspects qui relèvent du droit public et d'autres du droit privé : cette distinction innervé le plan du cours, dont la première partie porte sur *l'organisation* des transports, tandis que la seconde porte sur *l'opération* de transport.

Au titre de l'organisation des transports est étudiée l'organisation par l'État –

souvent aujourd'hui dans le sillage du droit européen – des transports routiers, des transports ferroviaires, des transports fluviaux et des transports aériens. Sont abordées des questions aussi diverses que les conditions dans lesquelles le droit européen admet qu'un transporteur routier puisse se livrer à du cabotage dans les pays européens suite à un transport routier international, la réglementation des VTC et taxis, le fonctionnement créneaux horaires d'atterrissage et de décollage dans les aéroports ou encore la nouvelle concurrence existant dans le domaine du transport ferroviaire de voyageurs.

Au titre de l'opération de transport est étudié le contrat de transports dans ses composantes principales, avec des illustrations dans tous les secteurs du transport, y compris le transport maritime. Sont à cette occasion sont présentées les principales conventions internationales relatives au transport de personnes et de marchandises.

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- [Mme Marie-Hélène MONSÈRIÉ-BON](#)

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables, la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par

un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Droit de la protection sociale (1317)

- Cloner le contenu

Code interne : 1317

Responsable(s) :

- M. Emeric JEANSEN

Programme de cours :

(Mars 2022)

Ce cours a pour objet de présenter les règles régissant l'affiliation à un régime de sécurité sociale et les conséquences qui en découlent. D'abord, pour l'employeur, l'existence de salariés l'oblige à s'acquitter de cotisations sociales auprès des URSSAF, ce que ces dernières contrôlent conduisant, en cas d'irrégularité, au redressement du cotisant. Ensuite, pour les salariés, l'affiliation leur assure la couverture de risques sociaux (maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail et maladie professionnelle, retraite). En cas de survenance du risque, des prestations leur sont accordés.

Droit pénal international et européen (1018)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1018

Responsable(s) :

- [M. Didier REBUT](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

Le cours de droit pénal international et européen dispensé en Master 1 expose les règles applicables à la répression d'une infraction présentant un caractère d'extranéité. Cette répression donne lieu en effet à la prévision de règles particulières compte-tenu de la séparation territoriale et politique, laquelle interdit à un État d'agir extra-territorialement alors même que cette action serait nécessaire pour la répression d'infractions entrant dans ses cas de compétence.

Dans cette perspective, le cours de droit pénal international étudie la compétence de la loi pénale française de façon à déterminer précisément les actes et les personnes susceptibles d'être jugés par les juridictions pénales françaises, la coopération judiciaire et l'effet des jugements répressifs étrangers pour déterminer dans quelle mesure ceux-ci peuvent être positivement ou négativement pris en compte par un autre État.

La partie relative à la coopération judiciaire distingue entre l'entraide pénale internationale, qui est le mécanisme de droit commun applicable dans les relations internationales, et le principe de

reconnaissance mutuelle, qui est celui mis en œuvre dans l'Union européenne. L'étude de l'entraide pénale internationale se concentre sur l'extradition et les demandes d'entraide judiciaire ; celle du principe de reconnaissance mutuelle expose le mandat d'arrêt européen et la décision d'enquête européenne.

La partie relative aux effets des jugements répressifs étrangers expose les procédures permettant aux jugements pénaux étrangers de produire des effets en France en distinguant selon que les jugements étrangers émanent d'un État non membre de l'Union européenne ou d'un État membre de l'Union européenne.

A la fin du cours, des notions fondamentales relatives à la répression des crimes de droit international sont exposées, la matière faisant l'objet du cours de droit pénal international dispensé en Master 2. Il s'agit que les étudiants qui ne suivront pas cet enseignement en Master 2 aient des connaissances élémentaires sur cette répression.

Sociologie historique du droit (3165)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 3165

Responsable(s) :

- [Mme Dominique THIRION](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

Thème d'étude choisi : « **Droit et religion à Rome** »

Quels sont les rapports entre droit et religion ? Pour étayer une réflexion très actuelle, tournons-nous vers l'histoire. Le droit romain nous offre l'exemple très remarquable d'un droit laïc qui se sépare très tôt du droit sacré mais reste profondément imprégné de son mode de pensée, lequel met le divin au service de la Cité. Dès lors, le basculement religieux de l'Empire, au IV^{ème} siècle, du polythéisme traditionnel au monothéisme chrétien, qui devient religion d'état, aura des répercussions sur la manière de penser le droit comme sur son contenu, que ce soit du point de vue du droit civil ou des rapports entre le pouvoir impérial et l'Église naissante.

Histoire du droit patrimonial de la famille (3061)

- Cloner le contenu

Code interne : 3061

Responsable(s) :

- Mme Dominique THIRION

Programme de cours :

(Février 2022)

La famille, au-delà des liens de parenté, c'est aussi un patrimoine ; patrimoine qu'il s'agit de conserver afin de le transmettre de génération en génération, pour préserver le statut social et économique de la famille.

Le droit a organisé cette gestion patrimoniale de la famille par le biais des règles successorales et des régimes matrimoniaux. Du droit romain au code

civil, l'histoire du droit patrimonial de la famille permet de mettre en lumière la manière dont les sociétés ont envisagé le subtil équilibre entre la volonté individuelle de disposer de son patrimoine d'une part, et les intérêts familiaux d'autre part. L'histoire du droit patrimonial de la famille montre aussi comment les sociétés ont organisé les rapports patrimoniaux entre le mari et la femme, en fonction de leurs diverses conceptions du mariage.

Il s'agit donc d'éclairer les choix que le législateur de 1804 a dû nécessairement opérer pour réussir l'uniformisation du droit français, à partir des traditions juridiques, souvent opposées, issues du droit romain ou du droit coutumier.

Master Droit public Parcours Droit et stratégies de la sécurité

1^{ère} année de master

Cours de déontologie de la sécurité (2078)

- Cloner le contenu

Code interne : 2078

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(Mars 2022)

L'Etat doit veiller «sur l'ensemble du territoire de la République, à la défense des institutions et des intérêts nationaux, au respect des lois, au maintien de la paix

et de l'ordre publics, à la protection des personnes et des biens» (CSI, art. L.111-1).

Dans ce cadre, l'action des acteurs publics nationaux ou locaux et des acteurs privés est réglementée.

Le cours aborde la notion de déontologie, la nécessité de doter certaines professions de règles déontologiques. Puis, après avoir distingué la déontologie d'autres notions (éthique, morale, discipline, conflit d'intérêts), le cours traite des sources de la déontologie, des policiers et des gendarmes en particulier.

Le contenu des règles déontologiques des policiers et des gendarmes est ensuite étudié.

Sont également traitées les autorités garantes du respect de ces règles (Défenseur des droits notamment).

Enfin, une partie du cours permet d'échanger avec les professionnels (IGPN, IGGN, magistrat ...)

Droit du service public (2191)

- Cloner le contenu

Code interne : 2191

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit du service public se définit comme le cadre normatif des activités de service public. Au-delà de son rôle central dans la théorie et la construction du droit

administratif français au début du XXe s., la notion de service public a fondé le développement de nombreuses activités de prestation destinées à maintenir ou développer l'interdépendance sociale. Malgré l'essor des doctrines libérales et la mondialisation de certaines de leurs conséquences, la France conserve à la fois de fortes activités de service public, aussi bien en gestion publique qu'en gestion privée, et un encadrement juridique rigoureux et protecteur des usagers. Le cours porte donc sur le statut du service public en droit français et en droit européen, et sur ses modalités juridiques de fonctionnement. Il est articulé en dix thèmes:

1. Naissance d'une notion ;
2. Identification du service public en droit positif ;
3. Services publics constitutionnels, services publics nationaux / locaux ;
4. Service public et catégories juridiques du droit de l'Union européenne ;
5. Service public et catégories juridiques du droit administratif français ;
6. Les modes de gestion publique du service public: régie, quasi-régie, établissements publics ;
7. Les modes de gestion privée du service public: Concession, DSP, Marché de partenariat ;
8. Les principes constitutionnels de fonctionnement du service public ;
9. Les autres principes de fonctionnement du service public ;

10. Le statut de l'usager du service public.

(Février 2022)

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Politiques publiques (2280)

- Cloner le contenu

Code interne : 2280

Responsable(s) :

- Mme Natacha GALLY

Programme de cours :

Ce cours présente les principaux outils développés en science politique pour analyser l'action publique et ses transformations. L'analyse des politiques publiques, issues des policy sciences nées aux États-Unis au tournant du XIXe siècle, s'est développée en France à partir des années 1980 en se revendiquant d'une approche sociologique visant à analyser l'« État au concret ». Saisi à travers les activités de formulation, de décision et de mise en œuvre des politiques publiques, l'État se donne en effet à voir non plus comme une institution abstraite et monolithique, mais comme un ensemble d'acteurs et d'organisations partiellement concurrents dont il s'agit alors de comprendre et d'expliquer les rationalités et les rapports de force. Au-delà du système politico-administratif, la prise en compte d'une variété d'acteurs privés – entreprises, groupes d'intérêts, associations - qui interviennent dans la fabrication de l'action publique éclaire sous un angle nouveau les rapports entre l'État et la société dans son ensemble.

Master Droit public Parcours Droit public approfondi

1ère année de master

Droit du service public (2191)

- Cloner le contenu

Code interne : 2191

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit du service public se définit comme le cadre normatif des activités de service public. Au-delà de son rôle central dans la théorie et la construction du droit administratif français au début du XXe s., la notion de service public a fondé le développement de nombreuses activités de prestation destinées à maintenir ou développer l'interdépendance sociale. Malgré l'essor des doctrines libérales et la mondialisation de certaines de leurs conséquences, la France conserve à la fois de fortes activités de service public, aussi bien en gestion publique qu'en gestion privée, et un encadrement juridique rigoureux et protecteur des usagers. Le cours porte donc sur le statut du service public en droit français et en droit européen, et sur ses modalités juridiques de fonctionnement. Il est articulé en dix thèmes:

1. Naissance d'une notion ;
2. Identification du service public en droit positif ;

3. Services publics constitutionnels, services publics nationaux / locaux ;
4. Service public et catégories juridiques du droit de l'Union européenne ;
5. Service public et catégories juridiques du droit administratif français ;
6. Les modes de gestion publique du service public: régie, quasi-régie, établissements publics ;
7. Les modes de gestion privée du service public: Concession, DSP, Marché de partenariat ;
8. Les principes constitutionnels de fonctionnement du service public ;
9. Les autres principes de fonctionnement du service public ;
10. Le statut de l'utilisateur du service public.

Droit administratif comparé (2045)

- Cloner le contenu

Code interne : 2045

Responsable(s) :

- M. Maxime MAURY

Programme de cours :

(Mars 2022)

Résumé de cours –. Le cours de « Droit administratif comparé » s'adresse à des étudiants aux profils divers (publicistes, internationalistes, européenistes et politistes) qui n'ont pas tous pour spécialités le « droit administratif » et le « droit comparé ». C'est la raison pour laquelle le cours poursuit deux objectifs principaux : 1) présenter aux étudiants certains des systèmes les plus importants en « droit administratif » ; 2) présenter aux étudiants la discipline générale du « Droit comparé » à partir des enseignements tirés du « droit administratif ». Autrement dit, le cours se présente, à titre principal, comme un cours de « Droit administratif comparé » et, à titre secondaire, comme une introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif »).

C'est ainsi qu'à titre principal, le cours entend présenter aux étudiants un exposé des divers systèmes « administratifs » des pays européens en se concentrant, en particulier, sur les trois « groupes-souches » que sont le droit administratif français, le droit administratif allemand et le « droit administratif » anglais. L'étude de ces trois systèmes a pour mérite

d'offrir un panorama relativement complet des manières dont il est possible de régler, juridiquement, la question administrative (tout en permettant de faire des liens avec les systèmes administratifs des autres États européens qui ont pu subir l'influence, plus ou moins déterminante, de ces trois « groupes-souches »).

Pour ce faire, le cours se propose d'exposer les diverses facettes de ces « droits administratifs » en s'interrogeant, successivement, sur les aspects structurels (fondements, principes directeurs, institutions), sur les activités administratives principales (missions de service et missions de police), sur les principaux actes administratifs (unilatéraux et contractuels), sur les moyens de l'administration (matériels et humains), sur les contrôles de l'action administrative (par les autorités administratives et juridictionnelles), sur les modèles de « justice administrative » et sur les grands contentieux de l'administration (légalité et responsabilité).

Par ailleurs, ces divers enseignements sont mis en perspective avec des considérations historiques et systémiques. En effet, pour bien comprendre le visage actuel des différents « droits administratifs » étudiés, le cours se propose de les inscrire dans leurs histoires et dans leurs traditions juridiques respectives à travers une présentation préliminaire des grandes « familles » de droits européens (tradition romano-germanique et tradition de Common law).

Enfin, pour répondre à sa vocation d'introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif), le cours se propose aussi d'esquisser les grandes questions théoriques, épistémologiques et méthodologiques du « Droit comparé » afin de les mettre à l'épreuve du « droit administratif ».

Droit des contrats publics (2038)

- Cloner le contenu

Code interne : 2038

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours de droit des contrats publics se présente comme une vision du droit applicable à l'action contractuelle publique incluant la catégorie devenue plus restreinte des contrats administratifs. Son objectif et sa méthode consistent en l'explication des notions et des catégories juridiques mises en œuvre par l'action contractuelle des personnes publiques et plus largement des entités et pouvoirs adjudicateurs.

Le plan en est le suivant :

1. La notion de contrat en droit public, définition et identification ;
2. La formation des contrats, sources, principes généraux et acteurs ;
3. Le contentieux et la responsabilité née des contrats administratifs ;

4. L'exécution des contrats, courante ou sous l'influence de facteurs nouveaux ;

5: Les catégories de contrats (marchés publics, délégations de service public, contrats domaniaux).

Les étudiants sont avertis qu'une bonne connaissance du contentieux administratif général est un pré-requis.

Philosophie politique 2 (2284)

- Cloner le contenu

Code interne : 2284

Responsable(s) :

- Mme Géraldine MUHLMANN

Programme de cours :

(Février 2022)

Master 1 de Science politique

Master 1 de Droit public

« Philosophie politique 2 » : Cours de Géraldine MUHLMANN

2e semestre, printemps 2022

Le XIXe siècle, siècle de crises dans la pensée

Plan du cours

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

1. A l'orée du XIXe siècle, après la Révolution française : une profonde crise du rationalisme

- a. Conservatismes et pensées contre-révolutionnaires
- b. « La révolution romantique » (Paul Bénichou)
- c. Le triomphe des « religions du cœur »

2. Certaines origines plus anciennes de la crise du rationalisme moderne

- a) Retour sur la crise sceptique déclenchée par David Hume
- b) La réponse de Kant à Hume, et les pointillés que laisse derrière lui le kantisme

3. Le romantisme comme crise : désirs contradictoires, désaccords internes, enjeux politiques et religieux

- a) Chateaubriand ou le romantisme serein (apparemment)
- b) Benjamin Constant ou le romantisme tourmenté

4. Ce qui pourrait « retenir » l'âge démocratique : le regard de Tocqueville

- a) Une critique libérale du règne de l'« égalité »
- b) Des tonalités antimodernes beaucoup plus profondes (et beaucoup plus pessimistes aussi)

5. Rationalité et progrès : la ligne française

- a) Condorcet, Saint-Simon, Auguste Comte : un progrès de la raison par « étapes » historiques
- b) Rayonnements et échos dans l'Angleterre de John Stuart Mill, de Charles Darwin et de Herbert Spencer

6. Rationalité et progrès : la ligne française (suite), ou Durkheim à la fois comme aboutissement et comme nouveau départ

- a) Durkheim : l'individualisme moderne sous conditions sociologiques
- b) Durkheim : ce que la science finira par changer, ou la question des « cultes de l'avenir »

7. Rationalité et dialectique : la ligne allemande, ouverte par Hegel

- a. Quelques repères dans la vie et l'œuvre de Hegel, enjeux du « système » hégélien
- b. L'aliénation de l'individu moderne
- c. Des points de débat qui diviseront ses disciples

8. Rationalité et dialectique : la ligne allemande (suite), ou les crises de l'après-Hegel

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

a. Les Jeunes-Hégéliens ou l'acception radicale de la dialectique : l'inconnu de l'histoire, mais une véritable confiance dans la raison	et l'impossibilité d'affirmer un sens de l'histoire
b. Feuerbach ou les « manques » de la théorie	12. Séance de conclusion
c. L'entrée en crise du jeune Marx	Bibliographie
9. La crise Marx	On pourra consulter les ouvrages généraux suivants :
a. « Lutte de classes », « idéologie », « infrastructure/superstructure » : la raison comme problème	
b. Les possibilités de la « théorie » quand c'est la « praxis » qui mène la danse	Raymond Aron, Les Etapes de la pensée sociologique, 1967, Gallimard
	Robert A. Nisbet, La tradition sociologique, 1966, PUF
10. La crise Nietzsche	S. Rials et Ph. Raynaud, Dictionnaire de philosophie politique, PUF
a. La généalogie des « conduites de vie » (ou « attitudes de vie », Lebensführungen)	E. Pisier, F. Châtelet et O. Duhamel, Dictionnaire des Œuvres politiques, PUF.
b. Nietzsche inclassable et irrécupérable	G. Muhlmann, E. Pisier, F. Châtelet et O. Duhamel, Histoire des idées politiques, PUF
11. Max Weber : réceptacle de toutes les crises de la pensée allemande du XIXe siècle, et fondateur de la sociologie « compréhensive »	Ci-dessous, les références des œuvres principales évoquées en cours et de travaux qui leurs sont consacrés (des extraits seront parfois distribués sous formes de photocopies) :
a. Après Nietzsche : « conduites de vie » et sociologie religieuse	
b. Après Marx : des causalités à plusieurs sens	
c. Après Hegel : des « rationalisations » dans divers secteurs de l'« activité sociale » occidentale, mais discontinues,	Pierre Ansart, Marx et l'anarchisme, Paris, PUF, 1969

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Agnès Antoine, L'Impensé de la démocratie : Tocqueville, la citoyenneté et la religion, Paris, Fayard, 2003

Paul Bénichou, Le Sacre de l'écrivain 1750-1830. Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïque dans la France moderne (1973) et Le Temps des prophètes (1977), réédités dans P. Bénichou, Romantismes français I, Paris, Gallimard, « Quarto », 2004

François-René de Chateaubriand, Le Génie du christianisme (1802), édition au choix

Benjamin Constant, De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes (1819), édition au choix ; et De la religion considérée dans sa source, ses formes et ses développements (1824-1827), texte intégral présenté par Tzvetan Todorov et Etienne Hofmann, Actes Sud, 1999.

Charles Darwin, L'Origine des espèces (1859), édition française au choix.

Gilles Deleuze, Nietzsche et la philosophie, Paris, PUF, 1962

Emile Durkheim, De la division du travail social (1893) ; Les Règles de la méthode sociologique (1895) ; Le Suicide (1897); Les Formes élémentaires de la vie religieuse (1912), éditions contemporaines Paris, PUF, coll. « Quadrige »

Ludwig Feuerbach, L'Essence du christianisme (1841), trad. fr., Paris, Gallimard, coll. « Tel »

G.W.F. Hegel, Phénoménologie de l'esprit (1807) et Principes de la philosophie du droit (1820), éditions françaises au choix ; et La Raison dans l'histoire, trad. fr., Paris, Plon, 1965

Stephen Holmes, Benjamin Constant et la genèse du libéralisme moderne (1984), trad. fr. O. Champeau, Paris, PUF, 1993

David Hume, Enquête sur l'entendement humain (1748), édition française au choix.

Emmanuel Kant, Qu'est-ce que les Lumières ? (1784), Critique de la faculté de juger (1790), éditions françaises au choix

Dominique Lecourt, L'Amérique entre la Bible et Darwin, Paris, PUF, 1992 et sa présentation de : Charles Darwin. Origines - Lettres choisies 1828-1859, Paris, Bayard, 2009

Karl Löwith, De Hegel à Nietzsche (1941), trad. fr. R. Laureillard, Paris, Gallimard, « Tel », 1969

Karl Löwith, Max Weber et Karl Marx (1932), trad. fr. M. Dautrey, Paris, Payot, 2009

Marx, Philosophie, textes traduits et édités par M. Rubel, Paris, Gallimard « Folio »

Friedrich Nietzsche, Généalogie de la morale (1887) Le Cas Wagner (1888), L'Antéchrist (1896), éditions françaises au choix

Claude-Henri de Saint-Simon, La parabole suivi de Sur la querelle des abeilles et des frelons (1819), présentation par Pierre Musso, éditions D'Ores et Déjà

Alexis de Tocqueville, De la démocratie en Amérique, 2 vol. (1835-1840), Paris, Garnier-Flammarion

Max Weber, L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme (1904-1905), trad.

fr., Paris, Plon, 1964, coll. de poche Agora et nouvelle trad. J.-P. Grossein, Gallimard, « Tel » ; Sociologie des religions, trad. fr. J.-P. Grossein, Paris, Gallimard, « Tel » ; Sociologie de la religion, trad. Isabelle Kolakowski, Paris, Flammarion coll. « Champs » ; et Le Savant et le Politique, nouvelle trad. C. Colliot-Thélène, Paris, Editions La Découverte.

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Politiques publiques (2280)

- Cloner le contenu

Code interne : 2280

Responsable(s) :

- Mme Natacha GALLY

Programme de cours :

(Février 2022)

Ce cours présente les principaux outils développés en science politique pour analyser l'action publique et ses transformations. L'analyse des politiques publiques, issues des policy sciences nées aux États-Unis au tournant du XIXe siècle, s'est développée en France à partir des années 1980 en se revendiquant d'une approche sociologique visant à analyser l'« État au concret ». Saisi à travers les activités de formulation, de décision et de mise en œuvre des politiques publiques, l'État se donne en effet à voir non plus comme une institution abstraite et monolithique, mais comme un ensemble d'acteurs et d'organisations partiellement concurrents dont il s'agit alors de comprendre et d'expliquer les rationalités et les rapports de force. Au-delà du système politico-administratif, la prise en compte d'une variété d'acteurs privés – entreprises, groupes d'intérêts, associations – qui interviennent dans la fabrique de l'action publique éclaire sous un angle nouveau les rapports entre l'État et la société dans son ensemble.

Master Droit public Parcours Droit public de l'économie

1ère année de master

Droit du service public (2191)

- Cloner le contenu

Code interne : 2191

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit du service public se définit comme le cadre normatif des activités de service public. Au-delà de son rôle central dans la théorie et la construction du droit administratif français au début du XXe s., la notion de service public a fondé le développement de nombreuses activités de prestation destinées à maintenir ou développer l'interdépendance sociale. Malgré l'essor des doctrines libérales et la mondialisation de certaines de leurs conséquences, la France conserve à la fois de fortes activités de service public, aussi bien en gestion publique qu'en gestion privée, et un encadrement juridique rigoureux et protecteur des usagers. Le cours porte donc sur le statut du service public en droit français et en droit européen, et sur ses modalités juridiques de fonctionnement. Il est articulé en dix thèmes:

1. Naissance d'une notion ;
2. Identification du service public en droit positif ;

3. Services publics constitutionnels, services publics nationaux / locaux ;

4. Service public et catégories juridiques du droit de l'Union européenne ;

5. Service public et catégories juridiques du droit administratif français ;

6. Les modes de gestion publique du service public: régie, quasi-régie, établissements publics ;

7. Les modes de gestion privée du service public: Concession, DSP, Marché de partenariat ;

8. Les principes constitutionnels de fonctionnement du service public ;

9. Les autres principes de fonctionnement du service public ;

10. Le statut de l'utilisateur du service public.

Droit administratif comparé (2045)

- Cloner le contenu

Code interne : 2045

Responsable(s) :

- M. Maxime MAURY

Programme de cours :

(Mars 2022)

Résumé de cours –. Le cours de « Droit administratif comparé » s'adresse à des étudiants aux profils divers (publicistes, internationalistes, européenistes et politistes) qui n'ont pas tous pour spécialités le « droit administratif » et le « droit comparé ». C'est la raison pour

laquelle le cours poursuit deux objectifs principaux : 1) présenter aux étudiants certains des systèmes les plus importants en « droit administratif » ; 2) présenter aux étudiants la discipline générale du « Droit comparé » à partir des enseignements tirés du « droit administratif ». Autrement dit, le cours se présente, à titre principal, comme un cours de « Droit administratif comparé » et, à titre secondaire, comme une introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif »).

C'est ainsi qu'à titre principal, le cours entend présenter aux étudiants un exposé des divers systèmes « administratifs » des pays européens en se concentrant, en particulier, sur les trois « groupes-souches » que sont le droit administratif français, le droit administratif allemand et le « droit administratif » anglais. L'étude de ces trois systèmes a pour mérite d'offrir un panorama relativement complet des manières dont il est possible de régler, juridiquement, la question administrative (tout en permettant de faire des liens avec les systèmes administratifs des autres États européens qui ont pu subir l'influence, plus ou moins déterminante, de ces trois « groupes-souches »).

Pour ce faire, le cours se propose d'exposer les diverses facettes de ces « droits administratifs » en s'interrogeant, successivement, sur les aspects structurels (fondements, principes directeurs, institutions), sur les activités administratives principales (missions de service et missions de police), sur les

principaux actes administratifs (unilatéraux et contractuels), sur les moyens de l'administration (matériels et humains), sur les contrôles de l'action administrative (par les autorités administratives et juridictionnelles), sur les modèles de « justice administrative » et sur les grands contentieux de l'administration (légalité et responsabilité).

Par ailleurs, ces divers enseignements sont mis en perspective avec des considérations historiques et systémiques. En effet, pour bien comprendre le visage actuel des différents « droits administratifs » étudiés, le cours se propose de les inscrire dans leurs histoires et dans leurs traditions juridiques respectives à travers une présentation préliminaire des grandes « familles » de droits européens (tradition romano-germanique et tradition de Common law).

Enfin, pour répondre à sa vocation d'introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif »), le cours se propose aussi d'esquisser les grandes questions théoriques, épistémologiques et méthodologiques du « Droit comparé » afin de les mettre à l'épreuve du « droit administratif ».

Droit des contrats publics (2038)

- Cloner le contenu

Code interne : 2038

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours de droit des contrats publics se présente comme une vision du droit applicable à l'action contractuelle publique incluant la catégorie devenue plus restreinte des contrats administratifs. Son objectif et sa méthode consistent en l'explication des notions et des catégories juridiques mises en œuvre par l'action contractuelle des personnes publiques et plus largement des entités et pouvoirs adjudicateurs.

Le plan en est le suivant :

1. La notion de contrat en droit public, définition et identification ;
2. La formation des contrats, sources, principes généraux et acteurs ;
3. Le contentieux et la responsabilité née des contrats administratifs ;
4. L'exécution des contrats, courante ou sous l'influence de facteurs nouveaux ;
- 5: Les catégories de contrats (marchés publics, délégations de service public, contrats domaniaux).

Les étudiants sont avertis qu'une bonne connaissance du contentieux administratif général est un pré-requis.

Philosophie politique 2 (2284)

- Cloner le contenu

Code interne : 2284

Responsable(s) :

- Mme Géraldine MUHLMANN

Programme de cours :

(Février 2022)

Master 1 de Science politique

Master 1 de Droit public

« Philosophie politique 2 » : Cours de Géraldine MUHLMANN

2e semestre, printemps 2022

Le XIXe siècle, siècle de crises dans la pensée

Plan du cours

1. A l'orée du XIXe siècle, après la Révolution française : une profonde crise du rationalisme

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

- a. Conservatismes et pensées contre-révolutionnaires
- b. « La révolution romantique » (Paul Bénichou)
- c. Le triomphe des « religions du cœur »

a) Condorcet, Saint-Simon, Auguste Comte : un progrès de la raison par « étapes » historiques

b) Rayonnements et échos dans l'Angleterre de John Stuart Mill, de Charles Darwin et de Herbert Spencer

2. Certaines origines plus anciennes de la crise du rationalisme moderne

a) Retour sur la crise sceptique déclenchée par David Hume

b) La réponse de Kant à Hume, et les pointillés que laisse derrière lui le kantisme

6. Rationalité et progrès : la ligne française (suite), ou Durkheim à la fois comme aboutissement et comme nouveau départ

a) Durkheim : l'individualisme moderne sous conditions sociologiques

b) Durkheim : ce que la science finira par changer, ou la question des « cultes de l'avenir »

3. Le romantisme comme crise : désirs contradictoires, désaccords internes, enjeux politiques et religieux

a) Chateaubriand ou le romantisme serein (apparemment)

b) Benjamin Constant ou le romantisme tourmenté

7. Rationalité et dialectique : la ligne allemande, ouverte par Hegel

a. Quelques repères dans la vie et l'œuvre de Hegel, enjeux du « système » hégélien

b. L'aliénation de l'individu moderne
c. Des points de débat qui diviseront ses disciples

4. Ce qui pourrait « retenir » l'âge démocratique : le regard de Tocqueville

a) Une critique libérale du règne de l'« égalité »

b) Des tonalités antimodernes beaucoup plus profondes (et beaucoup plus pessimistes aussi)

8. Rationalité et dialectique : la ligne allemande (suite), ou les crises de l'après-Hegel

a. Les Jeunes-Hégéliens ou l'acceptation radicale de la

5. Rationalité et progrès : la ligne française

dialectique : l'inconnu de l'histoire, mais une véritable confiance dans la raison

- b. Feuerbach ou les « manques » de la théorie
- c. L'entrée en crise du jeune Marx

9. La crise Marx

- a. « Lutte de classes », « idéologie », « infrastructure/superstructure » : la raison comme problème
- b. Les possibilités de la « théorie » quand c'est la « praxis » qui mène la danse

10. La crise Nietzsche

- a. La généalogie des « conduites de vie » (ou « attitudes de vie », Lebensführungen)
- b. Nietzsche inclassable et irrécupérable

11. Max Weber : réceptacle de toutes les crises de la pensée allemande du XIXe siècle, et fondateur de la sociologie « compréhensive »

- a. Après Nietzsche : « conduites de vie » et sociologie religieuse
- b. Après Marx : des causalités à plusieurs sens
- c. Après Hegel : des « rationalisations » dans divers secteurs de l'« activité sociale » occidentale, mais discontinues, et l'impossibilité d'affirmer un sens de l'histoire

12. Séance de conclusion

Bibliographie

On pourra consulter les ouvrages généraux suivants :

Raymond Aron, Les Etapes de la pensée sociologique, 1967, Gallimard

Robert A. Nisbet, La tradition sociologique, 1966, PUF

S. Rials et Ph. Raynaud, Dictionnaire de philosophie politique, PUF

E. Pisier, F. Châtelet et O. Duhamel, Dictionnaire des Œuvres politiques, PUF.

G. Muhlmann, E. Pisier, F. Châtelet et O. Duhamel, Histoire des idées politiques, PUF

Ci-dessous, les références des œuvres principales évoquées en cours et de travaux qui leurs sont consacrés (des extraits seront parfois distribués sous formes de photocopies) :

Pierre Ansart, Marx et l'anarchisme, Paris, PUF, 1969

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Agnès Antoine, L'Impensé de la démocratie : Tocqueville, la citoyenneté et la religion, Paris, Fayard, 2003

Paul Bénichou, Le Sacre de l'écrivain 1750-1830. Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïque dans la France moderne (1973) et Le Temps des prophètes (1977), réédités dans P. Bénichou, Romantismes français I, Paris, Gallimard, « Quarto », 2004

François-René de Chateaubriand, Le Génie du christianisme (1802), édition au choix

Benjamin Constant, De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes (1819), édition au choix ; et De la religion considérée dans sa source, ses formes et ses développements (1824-1827), texte intégral présenté par Tzvetan Todorov et Etienne Hofmann, Actes Sud, 1999.

Charles Darwin, L'Origine des espèces (1859), édition française au choix.

Gilles Deleuze, Nietzsche et la philosophie, Paris, PUF, 1962

Emile Durkheim, De la division du travail social (1893) ; Les Règles de la méthode sociologique (1895) ; Le Suicide (1897); Les Formes élémentaires de la vie religieuse (1912), éditions contemporaines Paris, PUF, coll. « Quadrige »

Ludwig Feuerbach, L'Essence du christianisme (1841), trad. fr., Paris, Gallimard, coll. « Tel »

G.W.F. Hegel, Phénoménologie de l'esprit (1807) et Principes de la philosophie du droit (1820), éditions françaises au choix ; et La Raison dans l'histoire, trad. fr., Paris, Plon, 1965

Stephen Holmes, Benjamin Constant et la genèse du libéralisme moderne (1984), trad. fr. O. Champeau, Paris, PUF, 1993

David Hume, Enquête sur l'entendement humain (1748), édition française au choix.

Emmanuel Kant, Qu'est-ce que les Lumières ? (1784), Critique de la faculté de juger (1790), éditions françaises au choix

Dominique Lecourt, L'Amérique entre la Bible et Darwin, Paris, PUF, 1992 et sa présentation de : Charles Darwin. Origines - Lettres choisies 1828-1859, Paris, Bayard, 2009

Karl Löwith, De Hegel à Nietzsche (1941), trad. fr. R. Laureillard, Paris, Gallimard, « Tel », 1969

Karl Löwith, Max Weber et Karl Marx (1932), trad. fr. M. Dautrey, Paris, Payot, 2009

Marx, Philosophie, textes traduits et édités par M. Rubel, Paris, Gallimard « Folio »

Friedrich Nietzsche, Généalogie de la morale (1887) Le Cas Wagner (1888), L'Antéchrist (1896), éditions françaises au choix

Claude-Henri de Saint-Simon, La parabole suivi de Sur la querelle des abeilles et des frelons (1819), présentation par Pierre Musso, éditions D'Ores et Déjà

Alexis de Tocqueville, De la démocratie en Amérique, 2 vol. (1835-1840), Paris, Garnier-Flammarion

Max Weber, L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme (1904-1905), trad.

fr., Paris, Plon, 1964, coll. de poche Agora et nouvelle trad. J.-P. Grossein, Gallimard, « Tel » ; Sociologie des religions, trad. fr. J.-P. Grossein, Paris, Gallimard, « Tel » ; Sociologie de la religion, trad. Isabelle Kolakowski, Paris, Flammarion coll. « Champs » ; et Le Savant et le Politique, nouvelle trad. C. Colliot-Thélène, Paris, Editions La Découverte.

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Politiques publiques (2280)

- Cloner le contenu

Code interne : 2280

Responsable(s) :

- Mme Natacha GALLY

Programme de cours :

(février 2022)

Ce cours présente les principaux outils développés en science politique pour analyser l'action publique et ses transformations. L'analyse des politiques publiques, issues des policy sciences nées aux États-Unis au tournant du XIXe siècle, s'est développée en France à partir des années 1980 en se revendiquant d'une approche sociologique visant à analyser l'« État au concret ». Saisi à travers les activités de formulation, de décision et de mise en œuvre des politiques publiques, l'État se donne en effet à voir non plus comme une institution abstraite et monolithique, mais comme un ensemble d'acteurs et d'organisations partiellement concurrents dont il s'agit alors de comprendre et d'expliquer les rationalités et les rapports de force. Au-delà du système politico-administratif, la prise en compte d'une variété d'acteurs privés – entreprises, groupes d'intérêts, associations – qui interviennent dans la fabrique de l'action publique éclaire sous un angle nouveau les rapports entre l'État et la société dans son ensemble.

Master Droit public Parcours Droit sanitaire et social

1ère année de master

Droit du service public (2191)

- Cloner le contenu

Code interne : 2191

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit du service public se définit comme le cadre normatif des activités de service public. Au-delà de son rôle central dans la théorie et la construction du droit administratif français au début du XXe s., la notion de service public a fondé le développement de nombreuses activités de prestation destinées à maintenir ou développer l'interdépendance sociale. Malgré l'essor des doctrines libérales et la mondialisation de certaines de leurs conséquences, la France conserve à la fois de fortes activités de service public, aussi bien en gestion publique qu'en gestion privée, et un encadrement juridique rigoureux et protecteur des usagers. Le cours porte donc sur le statut du service public en droit français et en droit européen, et sur ses modalités juridiques de fonctionnement. Il est articulé en dix thèmes:

1. Naissance d'une notion ;
2. Identification du service public en droit positif ;

3. Services publics constitutionnels, services publics nationaux / locaux ;

4. Service public et catégories juridiques du droit de l'Union européenne ;

5. Service public et catégories juridiques du droit administratif français ;

6. Les modes de gestion publique du service public: régie, quasi-régie, établissements publics ;

7. Les modes de gestion privée du service public: Concession, DSP, Marché de partenariat ;

8. Les principes constitutionnels de fonctionnement du service public ;

9. Les autres principes de fonctionnement du service public ;

10. Le statut de l'utilisateur du service public.

Droit des contrats publics (2038)

- Cloner le contenu

Code interne : 2038

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours de droit des contrats publics se présente comme une vision du droit applicable à l'action contractuelle publique incluant la catégorie devenue plus restreinte des contrats administratifs. Son objectif et sa méthode consistent en l'explication des notions et des catégories juridiques mises en œuvre par l'action contractuelle des personnes publiques et plus largement des entités et pouvoirs adjudicateurs.

Le plan en est le suivant :

1. La notion de contrat en droit public, définition et identification ;
2. La formation des contrats, sources, principes généraux et acteurs ;
3. Le contentieux et la responsabilité née des contrats administratifs ;
4. L'exécution des contrats, courante ou sous l'influence de facteurs nouveaux ;
- 5: Les catégories de contrats (marchés publics, délégations de service public, contrats domaniaux).

Les étudiants sont avertis qu'une bonne connaissance du contentieux administratif général est un pré-requis.

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Politiques publiques (2280)

- Cloner le contenu

Code interne : 2280

Responsable(s) :

- Mme Natacha GALLY

Programme de cours :

(Février 2022)

Ce cours présente les principaux outils développés en science politique pour analyser l'action publique et ses transformations. L'analyse des politiques publiques, issues des policy sciences nées aux États-Unis au tournant du XIXe siècle, s'est développée en France à partir des années 1980 en se revendiquant d'une approche sociologique visant à analyser l'« État au concret ». Saisi à travers les activités de formulation, de décision et de mise en œuvre des politiques publiques, l'État se donne en effet à voir non plus comme une institution abstraite et monolithique, mais comme un ensemble d'acteurs et d'organisations partiellement concurrents dont il s'agit alors de comprendre et d'expliquer les rationalités et les rapports de force. Au-delà du système politico-administratif, la prise en compte d'une variété d'acteurs privés – entreprises, groupes d'intérêts, associations - qui interviennent dans la fabrique de l'action publique éclaire sous un angle nouveau les rapports entre l'État et la société dans son ensemble.

Master Droit public Parcours Histoire du droit

1ère année de master

Droit du service public (2191)

- Cloner le contenu

Code interne : 2191

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit du service public se définit comme le cadre normatif des activités de service public. Au-delà de son rôle central dans la théorie et la construction du droit administratif français au début du XXe s., la notion de service public a fondé le développement de nombreuses activités de prestation destinées à maintenir ou développer l'interdépendance sociale. Malgré l'essor des doctrines libérales et la mondialisation de certaines de leurs conséquences, la France conserve à la fois de fortes activités de service public, aussi bien en gestion publique qu'en gestion privée, et un encadrement juridique rigoureux et protecteur des usagers. Le cours porte donc sur le statut du service public en droit français et en droit européen, et sur ses modalités juridiques de fonctionnement. Il est articulé en dix thèmes:

1. Naissance d'une notion ;
2. Identification du service public en droit positif ;

3. Services publics constitutionnels, services publics nationaux / locaux ;

4. Service public et catégories juridiques du droit de l'Union européenne ;

5. Service public et catégories juridiques du droit administratif français ;

6. Les modes de gestion publique du service public: régie, quasi-régie, établissements publics ;

7. Les modes de gestion privée du service public: Concession, DSP, Marché de partenariat ;

8. Les principes constitutionnels de fonctionnement du service public ;

9. Les autres principes de fonctionnement du service public ;

10. Le statut de l'usager du service public.

Droit administratif comparé (2045)

- Cloner le contenu

Code interne : 2045

Responsable(s) :

- M. Maxime MAURY

Programme de cours :

(Mars 2022)

Résumé de cours –. Le cours de « Droit administratif comparé » s'adresse à des étudiants aux profils divers (publicistes, internationalistes, européenistes et politistes) qui n'ont pas tous pour spécialités le « droit administratif » et le « droit comparé ». C'est la raison pour laquelle le cours poursuit deux objectifs principaux : 1) présenter aux étudiants certains des systèmes les plus importants en « droit administratif » ; 2) présenter aux étudiants la discipline générale du « Droit comparé » à partir des enseignements tirés du « droit administratif ». Autrement dit, le cours se présente, à titre principal, comme un cours de « Droit administratif comparé » et, à titre secondaire, comme une introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif »).

C'est ainsi qu'à titre principal, le cours entend présenter aux étudiants un exposé des divers systèmes « administratifs » des pays européens en se concentrant, en particulier, sur les trois « groupes-souches » que sont le droit administratif français, le droit administratif allemand et le « droit administratif » anglais. L'étude de ces trois systèmes a pour mérite

d'offrir un panorama relativement complet des manières dont il est possible de régler, juridiquement, la question administrative (tout en permettant de faire des liens avec les systèmes administratifs des autres États européens qui ont pu subir l'influence, plus ou moins déterminante, de ces trois « groupes-souches »).

Pour ce faire, le cours se propose d'exposer les diverses facettes de ces « droits administratifs » en s'interrogeant, successivement, sur les aspects structurels (fondements, principes directeurs, institutions), sur les activités administratives principales (missions de service et missions de police), sur les principaux actes administratifs (unilatéraux et contractuels), sur les moyens de l'administration (matériels et humains), sur les contrôles de l'action administrative (par les autorités administratives et juridictionnelles), sur les modèles de « justice administrative » et sur les grands contentieux de l'administration (légalité et responsabilité).

Par ailleurs, ces divers enseignements sont mis en perspective avec des considérations historiques et systémiques. En effet, pour bien comprendre le visage actuel des différents « droits administratifs » étudiés, le cours se propose de les inscrire dans leurs histoires et dans leurs traditions juridiques respectives à travers une présentation préliminaire des grandes « familles » de droits européens (tradition romano-germanique et tradition de Common law).

Enfin, pour répondre à sa vocation d'introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif »), le cours se propose aussi d'esquisser les grandes questions théoriques, épistémologiques et méthodologiques du « Droit comparé » afin de les mettre à l'épreuve du « droit administratif ».

Droit des contrats publics (2038)

- Cloner le contenu

Code interne : 2038

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours de droit des contrats publics se présente comme une vision du droit applicable à l'action contractuelle publique incluant la catégorie devenue plus restreinte des contrats administratifs. Son objectif et sa méthode consistent en l'explication des notions et des catégories juridiques mises en œuvre par l'action contractuelle des personnes publiques et plus largement des entités et pouvoirs adjudicateurs.

Le plan en est le suivant :

1. La notion de contrat en droit public, définition et identification ;
2. La formation des contrats, sources, principes généraux et acteurs ;
3. Le contentieux et la responsabilité née des contrats administratifs ;

4. L'exécution des contrats, courante ou sous l'influence de facteurs nouveaux ;

5: Les catégories de contrats (marchés publics, délégations de service public, contrats domaniaux).

Les étudiants sont avertis qu'une bonne connaissance du contentieux administratif général est un pré-requis.

Philosophie politique 2 (2284)

- Cloner le contenu

Code interne : 2284

Responsable(s) :

- Mme Géraldine MUHLMANN

Programme de cours :

(Février 2022)

Master 1 de Science politique

Master 1 de Droit public

« Philosophie politique 2 » : Cours de Géraldine MUHLMANN

2e semestre, printemps 2022

Le XIXe siècle, siècle de crises dans la pensée

Plan du cours

1. A l'orée du XIXe siècle, après la Révolution française : une profonde crise du rationalisme

- a. Conservatismes et pensées contre-révolutionnaires
- b. « La révolution romantique » (Paul Bénichou)
- c. Le triomphe des « religions du cœur »

2. Certaines origines plus anciennes de la crise du rationalisme moderne

- a) Retour sur la crise sceptique déclenchée par David Hume
- b) La réponse de Kant à Hume, et les pointillés que laisse derrière lui le kantisme

3. Le romantisme comme crise : désirs contradictoires, désaccords internes, enjeux politiques et religieux

- a) Chateaubriand ou le romantisme serein (apparemment)
- b) Benjamin Constant ou le romantisme tourmenté

4. Ce qui pourrait « retenir » l'âge démocratique : le regard de Tocqueville

- a) Une critique libérale du règne de l'« égalité »

- b) Des tonalités antimodernes beaucoup plus profondes (et beaucoup plus pessimistes aussi)

5. Rationalité et progrès : la ligne française

- a) Condorcet, Saint-Simon, Auguste Comte : un progrès de la raison par « étapes » historiques
- b) Rayonnements et échos dans l'Angleterre de John Stuart Mill, de Charles Darwin et de Herbert Spencer

6. Rationalité et progrès : la ligne française (suite), ou Durkheim à la fois comme aboutissement et comme nouveau départ

- a) Durkheim : l'individualisme moderne sous conditions sociologiques
- b) Durkheim : ce que la science finira par changer, ou la question des « cultes de l'avenir »

7. Rationalité et dialectique : la ligne allemande, ouverte par Hegel

- a. Quelques repères dans la vie et l'œuvre de Hegel, enjeux du « système » hégélien
- b. L'aliénation de l'individu moderne
- c. Des points de débat qui diviseront ses disciples

8. Rationalité et dialectique : la ligne allemande (suite), ou les crises de l'après-Hegel

- a. Les Jeunes-Hégéliens ou l'acception radicale de la dialectique : l'inconnu de l'histoire, mais une véritable confiance dans la raison
- b. Feuerbach ou les « manques » de la théorie
- c. L'entrée en crise du jeune Marx

9. La crise Marx

- a. « Lutte de classes », « idéologie », « infrastructure/superstructure » : la raison comme problème
- b. Les possibilités de la « théorie » quand c'est la « praxis » qui mène la danse

10. La crise Nietzsche

- a. La généalogie des « conduites de vie » (ou « attitudes de vie », *Lebensführungen*)
- b. Nietzsche inclassable et irrécupérable

11. Max Weber : réceptacle de toutes les crises de la pensée allemande du XIXe siècle, et fondateur de la sociologie « compréhensive »

- a. Après Nietzsche : « conduites de vie » et sociologie religieuse
- b. Après Marx : des causalités à plusieurs sens

c. Après Hegel : des « rationalisations » dans divers secteurs de l'« activité sociale » occidentale, mais discontinues, et l'impossibilité d'affirmer un sens de l'histoire

Pierre Ansart, *Marx et l'anarchisme*, Paris, PUF, 1969

Agnès Antoine, *L'Impensé de la démocratie : Tocqueville, la citoyenneté et la religion*, Paris, Fayard, 2003

12. Séance de conclusion

Bibliographie

Paul Bénichou, *Le Sacre de l'écrivain 1750-1830. Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïque dans la France moderne* (1973) et *Le Temps des prophètes* (1977), réédités dans P. Bénichou, *Romantismes français I*, Paris, Gallimard, « Quarto », 2004

On pourra consulter les ouvrages généraux suivants :

François-René de Chateaubriand, *Le Génie du christianisme* (1802), édition au choix

Raymond Aron, *Les Etapes de la pensée sociologique*, 1967, Gallimard

Benjamin Constant, *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes* (1819), édition au choix ; et *De la religion considérée dans sa source, ses formes et ses développements* (1824-1827), texte intégral présenté par Tzvetan Todorov et Etienne Hofmann, Actes Sud, 1999.

Robert A. Nisbet, *La tradition sociologique*, 1966, PUF

Charles Darwin, *L'Origine des espèces* (1859), édition française au choix.

S. Rials et Ph. Raynaud, *Dictionnaire de philosophie politique*, PUF

Gilles Deleuze, *Nietzsche et la philosophie*, Paris, PUF, 1962

E. Pisier, F. Châtelet et O. Duhamel, *Dictionnaire des Œuvres politiques*, PUF.

G. Muhlmann, E. Pisier, F. Châtelet et O. Duhamel, *Histoire des idées politiques*, PUF

Emile Durkheim, *De la division du travail social* (1893) ; *Les Règles de la méthode sociologique* (1895) ; *Le Suicide* (1897) ; *Les Formes élémentaires de la vie religieuse* (1912), éditions contemporaines Paris, PUF, coll. « Quadrige »

Ci-dessous, les références des œuvres principales évoquées en cours et de travaux qui leurs sont consacrés (des extraits seront parfois distribués sous formes de photocopies) :

Ludwig Feuerbach, *L'Essence du christianisme* (1841), trad. fr., Paris, Gallimard, coll. « Tel »

G.W.F. Hegel, *Phénoménologie de l'esprit* (1807) et *Principes de la philosophie du droit* (1820), éditions françaises au choix ; et *La Raison dans l'histoire*, trad. fr., Paris, Plon, 1965

Stephen Holmes, *Benjamin Constant et la genèse du libéralisme moderne* (1984), trad. fr. O. Champeau, Paris, PUF, 1993

David Hume, *Enquête sur l'entendement humain* (1748), édition française au choix.

Emmanuel Kant, *Qu'est-ce que les Lumières ?* (1784), *Critique de la faculté de juger* (1790), éditions françaises au choix

Dominique Lecourt, *L'Amérique entre la Bible et Darwin*, Paris, PUF, 1992 et sa présentation de : *Charles Darwin. Origines - Lettres choisies 1828-1859*, Paris, Bayard, 2009

Karl Löwith, *De Hegel à Nietzsche* (1941), trad. fr. R. Laureillard, Paris, Gallimard, « Tel », 1969

Karl Löwith, *Max Weber et Karl Marx* (1932), trad. fr. M. Dautrey, Paris, Payot, 2009

Marx, *Philosophie*, textes traduits et édités par M. Rubel, Paris, Gallimard « Folio »

Friedrich Nietzsche, *Généalogie de la morale* (1887) *Le Cas Wagner* (1888), *L'Antéchrist* (1896), éditions françaises au choix

Claude-Henri de Saint-Simon, *La parabole suivi de Sur la querelle des abeilles et des frelons* (1819), présentation par Pierre Musso, éditions D'Ores et Déjà

Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, 2 vol. (1835-1840), Paris, Garnier-Flammarion

Max Weber, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (1904-1905), trad. fr., Paris, Plon, 1964, coll. de poche Agora et nouvelle trad. J.-P. Grossein, Gallimard, « Tel » ; *Sociologie des religions*, trad. fr. J.-P. Grossein, Paris, Gallimard, « Tel » ; *Sociologie de la religion*, trad. Isabelle Kolakowski, Paris, Flammarion coll. « Champs » ; et *Le Savant et le Politique*, nouvelle trad. C. Colliot-Thélène, Paris, Editions La Découverte.

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations

classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Politiques publiques (2280)

- Cloner le contenu

Code interne : 2280

Responsable(s) :

- Mme Natacha GALLY

Programme de cours :

(Février 2022)

Ce cours présente les principaux outils développés en science politique pour analyser l'action publique et ses transformations. L'analyse des politiques publiques, issues des *policy sciences* nées aux États-Unis au tournant du XIX^e siècle, s'est développée en France à partir des années 1980 en se revendiquant d'une approche sociologique visant à analyser l'« État au concret ». Saisi à travers les activités de formulation, de décision et de mise en œuvre des politiques publiques, l'État se donne en effet à voir non plus comme une institution abstraite et monolithique, mais comme un ensemble d'acteurs et d'organisations partiellement concurrents dont il s'agit alors de comprendre et d'expliquer les rationalités et les rapports de force. Au-delà du système politico-administratif, la prise en compte d'une variété d'acteurs privés – entreprises, groupes d'intérêts, associations - qui interviennent dans la fabrique de l'action publique éclaire sous un angle nouveau les rapports entre l'État et la société dans son ensemble.

Master Droit public Parcours Philosophie du droit et droit politique

1ère année de master

Droit du service public (2191)

- Cloner le contenu

Code interne : 2191

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit du service public se définit comme le cadre normatif des activités de service public. Au-delà de son rôle central dans la théorie et la construction du droit administratif français au début du XX^e s., la notion de service public a fondé le développement de nombreuses activités de prestation destinées à maintenir ou développer l'interdépendance sociale. Malgré l'essor des doctrines libérales et la mondialisation de certaines de leurs conséquences, la France conserve à la fois de fortes activités de service public, aussi bien en gestion publique qu'en gestion privée, et un encadrement juridique rigoureux et protecteur des usagers. Le cours porte donc sur le statut du service public en droit français et en droit européen, et sur ses modalités juridiques de fonctionnement. Il est articulé en dix thèmes:

1. Naissance d'une notion ;

2. Identification du service public en droit positif ;

3. Services publics constitutionnels, services publics nationaux / locaux ;

4. Service public et catégories juridiques du droit de l'Union européenne ;

5. Service public et catégories juridiques du droit administratif français ;

6. Les modes de gestion publique du service public: régie, quasi-régie, établissements publics ;

7. Les modes de gestion privée du service public: Concession, DSP, Marché de partenariat ;

8. Les principes constitutionnels de fonctionnement du service public ;

9. Les autres principes de fonctionnement du service public ;

10. Le statut de l'usager du service public.

Droit administratif comparé (2045)

- Cloner le contenu

Code interne : 2045

Responsable(s) :

- M. Maxime MAURY

Programme de cours :

(Mars 2022)

Résumé de cours –. Le cours de « Droit administratif comparé » s'adresse à des étudiants aux profils divers (publicistes, internationalistes, européenistes et politistes) qui n'ont pas tous pour spécialités le « droit administratif » et le « droit comparé ». C'est la raison pour laquelle le cours poursuit deux objectifs principaux : 1) présenter aux étudiants certains des systèmes les plus importants en « droit administratif » ; 2) présenter aux étudiants la discipline générale du « Droit comparé » à partir des enseignements tirés du « droit administratif ». Autrement dit, le cours se présente, à titre principal, comme un cours de « Droit administratif comparé » et, à titre secondaire, comme une introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif »).

C'est ainsi qu'à titre principal, le cours entend présenter aux étudiants un exposé des divers systèmes « administratifs » des pays européens en se concentrant, en particulier, sur les trois « groupes-souches » que sont le droit administratif français, le droit administratif allemand et le « droit administratif » anglais. L'étude de ces trois systèmes a pour mérite

d'offrir un panorama relativement complet des manières dont il est possible de régler, juridiquement, la question administrative (tout en permettant de faire des liens avec les systèmes administratifs des autres États européens qui ont pu subir l'influence, plus ou moins déterminante, de ces trois « groupes-souches »).

Pour ce faire, le cours se propose d'exposer les diverses facettes de ces « droits administratifs » en s'interrogeant, successivement, sur les aspects structurels (fondements, principes directeurs, institutions), sur les activités administratives principales (missions de service et missions de police), sur les principaux actes administratifs (unilatéraux et contractuels), sur les moyens de l'administration (matériels et humains), sur les contrôles de l'action administrative (par les autorités administratives et juridictionnelles), sur les modèles de « justice administrative » et sur les grands contentieux de l'administration (légalité et responsabilité).

Par ailleurs, ces divers enseignements sont mis en perspective avec des considérations historiques et systémiques. En effet, pour bien comprendre le visage actuel des différents « droits administratifs » étudiés, le cours se propose de les inscrire dans leurs histoires et dans leurs traditions juridiques respectives à travers une présentation préliminaire des grandes « familles » de droits européens (tradition romano-germanique et tradition de Common law).

Enfin, pour répondre à sa vocation d'introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif »), le cours se propose aussi d'esquisser les grandes questions théoriques, épistémologiques et méthodologiques du « Droit comparé » afin de les mettre à l'épreuve du « droit administratif ».

Droit des contrats publics (2038)

Cloner le contenu

Code interne : 2038

Responsable(s) :

M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours de droit des contrats publics se présente comme une vision du droit applicable à l'action contractuelle publique incluant la catégorie devenue plus restreinte des contrats administratifs. Son objectif et sa méthode consistent en l'explication des notions et des catégories juridiques mises en œuvre par l'action contractuelle des personnes publiques et plus largement des entités et pouvoirs adjudicateurs.

Le plan en est le suivant :

1. La notion de contrat en droit public, définition et identification ;
2. La formation des contrats, sources, principes généraux et acteurs ;
3. Le contentieux et la responsabilité née des contrats administratifs ;

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

4. L'exécution des contrats, courante ou sous l'influence de facteurs nouveaux ;

5: Les catégories de contrats (marchés publics, délégations de service public, contrats domaniaux).

Les étudiants sont avertis qu'une bonne connaissance du contentieux administratif général est un pré-requis.

Philosophie politique 2 (2284)

- Cloner le contenu

Code interne : 2284

Responsable(s) :

- Mme Géraldine MUHLMANN

Programme de cours :

(Février 2022)

Master 1 de Science politique

Master 1 de Droit public

« Philosophie politique 2 » : Cours de Géraldine MUHLMANN

2e semestre, printemps 2022

Le XIXe siècle, siècle de crises dans la pensée

Plan du cours

1. A l'orée du XIXe siècle, après la Révolution française : une profonde crise du rationalisme

- a. Conservatismes et pensées contre-révolutionnaires
- b. « La révolution romantique » (Paul Bénichou)
- c. Le triomphe des « religions du cœur »

2. Certaines origines plus anciennes de la crise du rationalisme moderne

- a) Retour sur la crise sceptique déclenchée par David Hume
- b) La réponse de Kant à Hume, et les pointillés que laisse derrière lui le kantisme

3. Le romantisme comme crise : désirs contradictoires, désaccords internes, enjeux politiques et religieux

- a) Chateaubriand ou le romantisme serein (apparemment)
- b) Benjamin Constant ou le romantisme tourmenté

4. Ce qui pourrait « retenir » l'âge démocratique : le regard de Tocqueville

- a) Une critique libérale du règne de l'« égalité »
- b) Des tonalités antimodernes beaucoup plus profondes (et beaucoup plus pessimistes aussi)

5. Rationalité et progrès : la ligne française

a) Condorcet, Saint-Simon, Auguste Comte : un progrès de la raison par « étapes » historiques

b) Rayonnements et échos dans l'Angleterre de John Stuart Mill, de Charles Darwin et de Herbert Spencer

6. Rationalité et progrès : la ligne française (suite), ou Durkheim à la fois comme aboutissement et comme nouveau départ

a) Durkheim : l'individualisme moderne sous conditions sociologiques

b) Durkheim : ce que la science finira par changer, ou la question des « cultes de l'avenir »

7. Rationalité et dialectique : la ligne allemande, ouverte par Hegel

a. Quelques repères dans la vie et l'œuvre de Hegel, enjeux du « système » hégélien

b. L'aliénation de l'individu moderne

c. Des points de débat qui diviseront ses disciples

8. Rationalité et dialectique : la ligne allemande (suite), ou les crises de l'après-Hegel

a. Les Jeunes-Hégéliens ou l'acception radicale de la dialectique : l'inconnu de l'histoire, mais une véritable confiance dans la raison

b. Feuerbach ou les « manques » de la théorie

c. L'entrée en crise du jeune Marx

9. La crise Marx

a. « Lutte de classes », « idéologie », « infrastructure/superstructure » : la raison comme problème

b. Les possibilités de la « théorie » quand c'est la « praxis » qui mène la danse

10. La crise Nietzsche

a. La généalogie des « conduites de vie » (ou « attitudes de vie », Lebensführungen)

b. Nietzsche inclassable et irrécupérable

11. Max Weber : réceptacle de toutes les crises de la pensée allemande du XIXe siècle, et fondateur de la sociologie « compréhensive »

a. Après Nietzsche : « conduites de vie » et sociologie religieuse

b. Après Marx : des causalités à plusieurs sens

c. Après Hegel : des « rationalisations » dans divers secteurs de l'« activité sociale » occidentale, mais discontinues,

et l'impossibilité d'affirmer un sens de l'histoire

12. Séance de conclusion

Bibliographie

On pourra consulter les ouvrages généraux suivants :

Raymond Aron, *Les Etapes de la pensée sociologique*, 1967, Gallimard

Robert A. Nisbet, *La tradition sociologique*, 1966, PUF

S. Rials et Ph. Raynaud, *Dictionnaire de philosophie politique*, PUF

E. Pisier, F. Châtelet et O. Duhamel, *Dictionnaire des Œuvres politiques*, PUF.

G. Muhlmann, E. Pisier, F. Châtelet et O. Duhamel, *Histoire des idées politiques*, PUF

Ci-dessous, les références des œuvres principales évoquées en cours et de travaux qui leurs sont consacrés (des extraits seront parfois distribués sous formes de photocopies) :

Pierre Ansart, *Marx et l'anarchisme*, Paris, PUF, 1969

Agnès Antoine, *L'Impensé de la démocratie : Tocqueville, la citoyenneté et la religion*, Paris, Fayard, 2003

Paul Bénichou, *Le Sacre de l'écrivain 1750-1830. Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïque dans la France moderne* (1973) et *Le Temps des prophètes* (1977), réédités dans P. Bénichou, *Romantismes français I*, Paris, Gallimard, « Quarto », 2004

François-René de Chateaubriand, *Le Génie du christianisme* (1802), édition au choix

Benjamin Constant, *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes* (1819), édition au choix ; et *De la religion considérée dans sa source, ses formes et ses développements* (1824-1827), texte intégral présenté par Tzvetan Todorov et Etienne Hofmann, Actes Sud, 1999.

Charles Darwin, *L'Origine des espèces* (1859), édition française au choix.

Gilles Deleuze, *Nietzsche et la philosophie*, Paris, PUF, 1962

Emile Durkheim, *De la division du travail social* (1893) ; *Les Règles de la méthode sociologique* (1895) ; *Le Suicide* (1897) ; *Les Formes élémentaires de la vie religieuse* (1912), éditions contemporaines Paris, PUF, coll. « Quadrige »

Ludwig Feuerbach, *L'Essence du christianisme* (1841), trad. fr., Paris, Gallimard, coll. « Tel »

G.W.F. Hegel, *Phénoménologie de l'esprit* (1807) et *Principes de la philosophie du droit* (1820), éditions françaises au choix ; et *La Raison dans l'histoire*, trad. fr., Paris, Plon, 1965

Stephen Holmes, Benjamin Constant et la genèse du libéralisme moderne (1984), trad. fr. O. Champeau, Paris, PUF, 1993

David Hume, Enquête sur l'entendement humain (1748), édition française au choix.

Emmanuel Kant, Qu'est-ce que les Lumières ? (1784), Critique de la faculté de juger (1790), éditions françaises au choix

Dominique Lecourt, L'Amérique entre la Bible et Darwin, Paris, PUF, 1992 et sa présentation de : Charles Darwin. Origines - Lettres choisies 1828-1859, Paris, Bayard, 2009

Karl Löwith, De Hegel à Nietzsche (1941), trad. fr. R. Laureillard, Paris, Gallimard, « Tel », 1969

Karl Löwith, Max Weber et Karl Marx (1932), trad. fr. M. Dautrey, Paris, Payot, 2009

Marx, Philosophie, textes traduits et édités par M. Rubel, Paris, Gallimard « Folio »

Friedrich Nietzsche, Généalogie de la morale (1887) Le Cas Wagner (1888), L'Antéchrist (1896), éditions françaises au choix

Claude-Henri de Saint-Simon, La parabole suivi de Sur la querelle des abeilles et des frelons (1819), présentation par Pierre Musso, éditions D'Ores et Déjà

Alexis de Tocqueville, De la démocratie en Amérique, 2 vol. (1835-1840), Paris, Garnier-Flammarion

Max Weber, L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme (1904-1905), trad.

fr., Paris, Plon, 1964, coll. de poche Agora et nouvelle trad. J.-P. Grossein, Gallimard, « Tel » ; Sociologie des religions, trad. fr. J.-P. Grossein, Paris, Gallimard, « Tel » ; Sociologie de la religion, trad. Isabelle Kolakowski, Paris, Flammarion coll. « Champs » ; et Le Savant et le Politique, nouvelle trad. C. Colliot-Thélène, Paris, Editions La Découverte.

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Politiques publiques (2280)

- Cloner le contenu

Code interne : 2280

Responsable(s) :

- Mme Natacha GALLY

Programme de cours :

(Février 2022)

Ce cours présente les principaux outils développés en science politique pour analyser l'action publique et ses transformations. L'analyse des politiques publiques, issues des policy sciences nées aux États-Unis au tournant du XIXe siècle, s'est développée en France à partir des années 1980 en se revendiquant d'une approche sociologique visant à analyser l'« État au concret ». Saisi à travers les activités de formulation, de décision et de mise en œuvre des politiques publiques, l'État se donne en effet à voir non plus comme une institution abstraite et monolithique, mais comme un ensemble d'acteurs et d'organisations partiellement concurrents dont il s'agit alors de comprendre et d'expliquer les rationalités et les rapports de force. Au-delà du système politico-administratif, la prise en compte d'une variété d'acteurs privés – entreprises, groupes d'intérêts, associations – qui interviennent dans la fabrique de l'action publique éclaire sous un angle nouveau les rapports entre l'État et la société dans son ensemble.

2ème année de master

Philosophie politique 2 (PHIL-POL)

- Cloner le contenu

Code interne : (PHIL-POL)

Responsable(s) :

- Mme Élodie DJORDJEVIC-LABBAL

Programme de cours :

(Mars 2022)

« Les rapports du social et du politique : société civile et État »

Après, peut-être, une relative éclipse, la « société civile » connaît un véritable regain d'intérêt dans la littérature contemporaine : on cherche en elle (de nouveau ?) un lieu fondamental de l'action collective, de la liberté et de la politique, en lequel pourraient résider les capacités, tout à la fois, de répondre à ce qu'il est convenu d'appeler la « crise de l'État » mais aussi — et là est la relative nouveauté, à première vue paradoxale — de s'opposer au « marché ». Or, le concept de société civile est un concept profondément équivoque qui connaît des modifications et remaniements majeurs dès la fin du XVIII^e siècle : d'abord conçue comme distincte d'un « état de nature » et identifiée à la « société politique », c'est son caractère spontané, son émancipation et l'affirmation de son indépendance relativement à l'État et à la sphère politique strictement entendue, que soulignent, notamment, des courants de pensée aussi différents que les philosophes des Lumières écossaises et la pensée marxienne. À partir de l'analyse du concept de société civile, de ses transformations et de ses conceptualisations différenciées dans la philosophie politique classique, ce cours vise à éclairer les rapports du social au politique. À travers ce prisme, ce sont tant les rapports de l'individu au citoyen, du

sujet social au sujet politique, que la possibilité et les conditions, pour la société civile, de constituer un acteur politique véritable, qui seront examinés et interrogés.

examinées, permettant de compléter sa mise à l'épreuve et son évaluation.

Philosophie morale 2 (PHIL-MOR)

- Cloner le contenu

Code interne : (PHIL-MOR)

Responsable(s) :

- Mme Élodie DJORDJEVIC-LABBAL

Programme de cours :

(Février 2022)

« La morale comme autonomie »

Ce cours vise à la présentation et à l'analyse de la conception kantienne de la morale comme autonomie. Il s'agira de comprendre les enjeux, les fondements et les implications de la thèse kantienne de l'existence d'un pouvoir proprement normatif de la raison, la conception de la pratique ouverte par la mise au jour de la pure spontanéité de la raison et du pouvoir d'auto-détermination de la volonté. L'étude de la réception hégélienne d'une telle conception, qui, pour être élogieuse, tend aussi à en montrer les limites, permettra d'éprouver cette compréhension de la morale avant tout déterminée comme autonomie et détermination, par le sujet, des normes de son agir : ce sont ainsi tout autant la force que les limites de la morale ainsi conçue pour livrer ses normes à l'action qu'il s'agira de dégager. D'autres critiques, plus contemporaines, de cette conception de la morale comme autonomie seront enfin

Master Droit public Parcours Préparation aux carrières administratives supérieures

1ère année de master

Droit du service public (2191)

- Cloner le contenu

Code interne : 2191

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit du service public se définit comme le cadre normatif des activités de service public. Au-delà de son rôle central dans la théorie et la construction du droit administratif français au début du XXe s., la notion de service public a fondé le développement de nombreuses activités de prestation destinées à maintenir ou développer l'interdépendance sociale. Malgré l'essor des doctrines libérales et la mondialisation de certaines de leurs conséquences, la France conserve à la fois de fortes activités de service public, aussi bien en gestion publique qu'en gestion privée, et un encadrement juridique rigoureux et protecteur des usagers. Le cours porte donc sur le statut du service public en droit français et en droit européen, et sur ses modalités juridiques de fonctionnement. Il est articulé en dix thèmes:

1. Naissance d'une notion ;

2. Identification du service public en droit positif ;

3. Services publics constitutionnels, services publics nationaux / locaux ;

4. Service public et catégories juridiques du droit de l'Union européenne ;

5. Service public et catégories juridiques du droit administratif français ;

6. Les modes de gestion publique du service public: régie, quasi-régie, établissements publics ;

7. Les modes de gestion privée du service public: Concession, DSP, Marché de partenariat ;

8. Les principes constitutionnels de fonctionnement du service public ;

9. Les autres principes de fonctionnement du service public ;

10. Le statut de l'usager du service public.

Droit administratif comparé (2045)

- Cloner le contenu

Code interne : 2045

Responsable(s) :

- M. Maxime MAURY

Programme de cours :

(Mars 2022)

Résumé de cours –. Le cours de « Droit administratif comparé » s'adresse à des étudiants aux profils divers (publicistes, internationalistes, européenistes et

politistes) qui n'ont pas tous pour spécialités le « droit administratif » et le « droit comparé ». C'est la raison pour laquelle le cours poursuit deux objectifs principaux : 1) présenter aux étudiants certains des systèmes les plus importants en « droit administratif » ; 2) présenter aux étudiants la discipline générale du « Droit comparé » à partir des enseignements tirés du « droit administratif ». Autrement dit, le cours se présente, à titre principal, comme un cours de « Droit administratif comparé » et, à titre secondaire, comme une introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif »).

C'est ainsi qu'à titre principal, le cours entend présenter aux étudiants un exposé des divers systèmes « administratifs » des pays européens en se concentrant, en particulier, sur les trois « groupes-souches » que sont le droit administratif français, le droit administratif allemand et le « droit administratif » anglais. L'étude de ces trois systèmes a pour mérite d'offrir un panorama relativement complet des manières dont il est possible de régler, juridiquement, la question administrative (tout en permettant de faire des liens avec les systèmes administratifs des autres États européens qui ont pu subir l'influence, plus ou moins déterminante, de ces trois « groupes-souches »).

Pour ce faire, le cours se propose d'exposer les diverses facettes de ces « droits administratifs » en s'interrogeant, successivement, sur les aspects structurels (fondements, principes directeurs,

institutions), sur les activités administratives principales (missions de service et missions de police), sur les principaux actes administratifs (unilatéraux et contractuels), sur les moyens de l'administration (matériels et humains), sur les contrôles de l'action administrative (par les autorités administratives et juridictionnelles), sur les modèles de « justice administrative » et sur les grands contentieux de l'administration (légalité et responsabilité).

Par ailleurs, ces divers enseignements sont mis en perspective avec des considérations historiques et systémiques. En effet, pour bien comprendre le visage actuel des différents « droits administratifs » étudiés, le cours se propose de les inscrire dans leurs histoires et dans leurs traditions juridiques respectives à travers une présentation préliminaire des grandes « familles » de droits européens (tradition romano-germanique et tradition de Common law).

Enfin, pour répondre à sa vocation d'introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif»), le cours se propose aussi d'esquisser les grandes questions théoriques, épistémologiques et méthodologiques du « Droit comparé » afin de les mettre à l'épreuve du « droit administratif ».

Droit des contrats publics (2038)

- Cloner le contenu

Code interne : 2038

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours de droit des contrats publics se présente comme une vision du droit applicable à l'action contractuelle publique incluant la catégorie devenue plus restreinte des contrats administratifs. Son objectif et sa méthode consistent en l'explication des notions et des catégories juridiques mises en œuvre par l'action contractuelle des personnes publiques et plus largement des entités et pouvoirs adjudicateurs.

Le plan en est le suivant :

1. La notion de contrat en droit public, définition et identification ;
2. La formation des contrats, sources, principes généraux et acteurs ;
3. Le contentieux et la responsabilité née des contrats administratifs ;
4. L'exécution des contrats, courante ou sous l'influence de facteurs nouveaux ;
5. Les catégories de contrats (marchés publics, délégations de service public, contrats domaniaux).

Les étudiants sont avertis qu'une bonne connaissance du contentieux administratif général est un pré-requis.

Philosophie politique 2 (2284)

- Cloner le contenu

Code interne : 2284

Responsable(s) :

- Mme Géraldine MUHLMANN

Programme de cours :

(Février 2022)

Master 1 de Science politique

Master 1 de Droit public

« Philosophie politique 2 » : Cours de Géraldine MUHLMANN

2e semestre, printemps 2022

Le XIXe siècle, siècle de crises dans la pensée

Plan du cours

1. A l'orée du XIXe siècle, après la Révolution française : une profonde crise du rationalisme

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

- a. Conservatismes et pensées contre-révolutionnaires
- b. « La révolution romantique » (Paul Bénichou)
- c. Le triomphe des « religions du cœur »

a) Condorcet, Saint-Simon, Auguste Comte : un progrès de la raison par « étapes » historiques

b) Rayonnements et échos dans l'Angleterre de John Stuart Mill, de Charles Darwin et de Herbert Spencer

2. Certaines origines plus anciennes de la crise du rationalisme moderne

a) Retour sur la crise sceptique déclenchée par David Hume

b) La réponse de Kant à Hume, et les pointillés que laisse derrière lui le kantisme

6. Rationalité et progrès : la ligne française (suite), ou Durkheim à la fois comme aboutissement et comme nouveau départ

a) Durkheim : l'individualisme moderne sous conditions sociologiques

b) Durkheim : ce que la science finira par changer, ou la question des « cultes de l'avenir »

3. Le romantisme comme crise : désirs contradictoires, désaccords internes, enjeux politiques et religieux

a) Chateaubriand ou le romantisme serein (apparemment)

b) Benjamin Constant ou le romantisme tourmenté

7. Rationalité et dialectique : la ligne allemande, ouverte par Hegel

a. Quelques repères dans la vie et l'œuvre de Hegel, enjeux du « système » hégélien

b. L'aliénation de l'individu moderne
c. Des points de débat qui diviseront ses disciples

4. Ce qui pourrait « retenir » l'âge démocratique : le regard de Tocqueville

a) Une critique libérale du règne de l'« égalité »

b) Des tonalités antimodernes beaucoup plus profondes (et beaucoup plus pessimistes aussi)

8. Rationalité et dialectique : la ligne allemande (suite), ou les crises de l'après-Hegel

a. Les Jeunes-Hégéliens ou l'acceptation radicale de la

5. Rationalité et progrès : la ligne française

dialectique : l'inconnu de l'histoire, mais une véritable confiance dans la raison

- b. Feuerbach ou les « manques » de la théorie
- c. L'entrée en crise du jeune Marx

9. La crise Marx

- a. « Lutte de classes », « idéologie », « infrastructure/superstructure » : la raison comme problème
- b. Les possibilités de la « théorie » quand c'est la « praxis » qui mène la danse

10. La crise Nietzsche

- a. La généalogie des « conduites de vie » (ou « attitudes de vie », Lebensführungen)
- b. Nietzsche inclassable et irrécupérable

11. Max Weber : réceptacle de toutes les crises de la pensée allemande du XIXe siècle, et fondateur de la sociologie « compréhensive »

- a. Après Nietzsche : « conduites de vie » et sociologie religieuse
- b. Après Marx : des causalités à plusieurs sens
- c. Après Hegel : des « rationalisations » dans divers secteurs de l'« activité sociale » occidentale, mais discontinues, et l'impossibilité d'affirmer un sens de l'histoire

12. Séance de conclusion

Bibliographie

On pourra consulter les ouvrages généraux suivants :

Raymond Aron, Les Etapes de la pensée sociologique, 1967, Gallimard

Robert A. Nisbet, La tradition sociologique, 1966, PUF

S. Rials et Ph. Raynaud, Dictionnaire de philosophie politique, PUF

E. Pisier, F. Châtelet et O. Duhamel, Dictionnaire des Œuvres politiques, PUF.

G. Muhlmann, E. Pisier, F. Châtelet et O. Duhamel, Histoire des idées politiques, PUF

Ci-dessous, les références des œuvres principales évoquées en cours et de travaux qui leurs sont consacrés (des extraits seront parfois distribués sous formes de photocopies) :

Pierre Ansart, Marx et l'anarchisme, Paris, PUF, 1969

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Agnès Antoine, L'Impensé de la démocratie : Tocqueville, la citoyenneté et la religion, Paris, Fayard, 2003

Paul Bénichou, Le Sacre de l'écrivain 1750-1830. Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïque dans la France moderne (1973) et Le Temps des prophètes (1977), réédités dans P. Bénichou, Romantismes français I, Paris, Gallimard, « Quarto », 2004

François-René de Chateaubriand, Le Génie du christianisme (1802), édition au choix

Benjamin Constant, De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes (1819), édition au choix ; et De la religion considérée dans sa source, ses formes et ses développements (1824-1827), texte intégral présenté par Tzvetan Todorov et Etienne Hofmann, Actes Sud, 1999.

Charles Darwin, L'Origine des espèces (1859), édition française au choix.

Gilles Deleuze, Nietzsche et la philosophie, Paris, PUF, 1962

Emile Durkheim, De la division du travail social (1893) ; Les Règles de la méthode sociologique (1895) ; Le Suicide (1897); Les Formes élémentaires de la vie religieuse (1912), éditions contemporaines Paris, PUF, coll. « Quadrige »

Ludwig Feuerbach, L'Essence du christianisme (1841), trad. fr., Paris, Gallimard, coll. « Tel »

G.W.F. Hegel, Phénoménologie de l'esprit (1807) et Principes de la philosophie du droit (1820), éditions françaises au choix ; et La Raison dans l'histoire, trad. fr., Paris, Plon, 1965

Stephen Holmes, Benjamin Constant et la genèse du libéralisme moderne (1984), trad. fr. O. Champeau, Paris, PUF, 1993

David Hume, Enquête sur l'entendement humain (1748), édition française au choix.

Emmanuel Kant, Qu'est-ce que les Lumières ? (1784), Critique de la faculté de juger (1790), éditions françaises au choix

Dominique Lecourt, L'Amérique entre la Bible et Darwin, Paris, PUF, 1992 et sa présentation de : Charles Darwin. Origines - Lettres choisies 1828-1859, Paris, Bayard, 2009

Karl Löwith, De Hegel à Nietzsche (1941), trad. fr. R. Laureillard, Paris, Gallimard, « Tel », 1969

Karl Löwith, Max Weber et Karl Marx (1932), trad. fr. M. Dautrey, Paris, Payot, 2009

Marx, Philosophie, textes traduits et édités par M. Rubel, Paris, Gallimard « Folio »

Friedrich Nietzsche, Généalogie de la morale (1887) Le Cas Wagner (1888), L'Antéchrist (1896), éditions françaises au choix

Claude-Henri de Saint-Simon, La parabole suivi de Sur la querelle des abeilles et des frelons (1819), présentation par Pierre Musso, éditions D'Ores et Déjà

Alexis de Tocqueville, De la démocratie en Amérique, 2 vol. (1835-1840), Paris, Garnier-Flammarion

Max Weber, L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme (1904-1905), trad.

fr., Paris, Plon, 1964, coll. de poche Agora et nouvelle trad. J.-P. Grossein, Gallimard, « Tel » ; Sociologie des religions, trad. fr. J.-P. Grossein, Paris, Gallimard, « Tel » ; Sociologie de la religion, trad. Isabelle Kolakowski, Paris, Flammarion coll. « Champs » ; et Le Savant et le Politique, nouvelle trad. C. Colliot-Thélène, Paris, Editions La Découverte.

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Politiques publiques (2280)

- Cloner le contenu

Code interne : 2280

Responsable(s) :

- Mme Natacha GALLY

Programme de cours :

(Février 2022)

Ce cours présente les principaux outils développés en science politique pour analyser l'action publique et ses transformations. L'analyse des politiques publiques, issues des *policy sciences* nées aux États-Unis au tournant du XIX^e siècle, s'est développée en France à partir des années 1980 en se revendiquant d'une approche sociologique visant à analyser l'« État au concret ». Saisi à travers les activités de formulation, de décision et de mise en œuvre des politiques publiques, l'État se donne en effet à voir non plus comme une institution abstraite et monolithique, mais comme un ensemble d'acteurs et d'organisations partiellement concurrents dont il s'agit alors de comprendre et d'expliquer les rationalités et les rapports de force. Au-delà du système politico-administratif, la prise en compte d'une variété d'acteurs privés – entreprises, groupes d'intérêts, associations – qui interviennent dans la fabrique de l'action publique éclaire sous un angle nouveau les rapports entre l'État et la société dans son ensemble.

Master Droit public Parcours Sécurité et défense

1ère année de master

Cours de déontologie de la sécurité (2078)

- Cloner le contenu

Code interne : 2078

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(Mars 2022)

L'Etat doit veiller «sur l'ensemble du territoire de la République, à la défense des institutions et des intérêts nationaux, au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre publics, à la protection des personnes et des biens» (CSI, art. L.111-1).

Dans ce cadre, l'action des acteurs publics nationaux ou locaux et des acteurs privés est réglementée.

Le cours aborde la notion de déontologie, la nécessité de doter certaines professions de règles déontologiques. Puis, après avoir distingué la déontologie d'autres notions (éthique, morale, discipline, conflit d'intérêts), le cours traite des sources de la déontologie, des policiers et des gendarmes en particulier.

Le contenu des règles déontologiques des policiers et des gendarmes est ensuite étudié.

Sont également traitées les autorités garantes du respect de ces règles (Défenseur des droits notamment).

Enfin, une partie du cours permet d'échanger avec les professionnels (IGPN, IGGN, magistrat ...)

Droit administratif comparé (2045)

- Cloner le contenu

Code interne : 2045

Responsable(s) :

- M. Maxime MAURY

Programme de cours :

(Mars 2022)

Résumé de cours –. Le cours de « Droit administratif comparé » s'adresse à des étudiants aux profils divers (publicistes, internationalistes, européenistes et politistes) qui n'ont pas tous pour spécialités le « droit administratif » et le « droit comparé ». C'est la raison pour laquelle le cours poursuit deux objectifs principaux : 1) présenter aux étudiants certains des systèmes les plus importants en « droit administratif » ; 2) présenter aux étudiants la discipline générale du « Droit comparé » à partir des enseignements tirés du « droit administratif ». Autrement dit, le cours se présente, à titre principal, comme un cours de « Droit administratif comparé » et, à titre secondaire, comme une introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif »).

C'est ainsi qu'à titre principal, le cours entend présenter aux étudiants un exposé des divers systèmes « administratifs » des pays européens en se concentrant, en particulier, sur les trois « groupes-souches » que sont le droit administratif *français*, le droit administratif *allemand* et le « droit administratif » *anglais*. L'étude de ces trois systèmes a pour mérite d'offrir un panorama relativement complet des manières dont il est possible de régler, juridiquement, la question administrative (tout en permettant de faire des liens avec les systèmes administratifs des autres États européens qui ont pu subir l'influence, plus ou moins déterminante, de ces trois « groupes-souches »).

Pour ce faire, le cours se propose d'exposer les diverses facettes de ces « droits administratifs » en s'interrogeant, successivement, sur les aspects *structurels* (fondements, principes directeurs, institutions), sur les *activités administratives* principales (missions de service et missions de police), sur les principaux *actes administratifs* (unilatéraux et contractuels), sur les *moyens de l'administration* (matériels et humains), sur les *contrôles* de l'action administrative (par les autorités administratives et juridictionnelles), sur les *modèles de « justice administrative »* et sur les *grands contentieux* de l'administration (légalité et responsabilité).

Par ailleurs, ces divers enseignements sont mis en perspective avec des considérations historiques et systémiques.

En effet, pour bien comprendre le visage actuel des différents « droits administratifs » étudiés, le cours se propose de les inscrire dans leurs histoires et dans leurs traditions juridiques respectives à travers une présentation préliminaire des grandes « familles » de droits européens (tradition romano-germanique et tradition de *Common law*).

Enfin, pour répondre à sa vocation d'*introduction au « Droit comparé »* (à la lumière du « droit administratif »), le cours se propose aussi d'esquisser les grandes questions théoriques, épistémologiques et méthodologiques du « Droit comparé » afin de les mettre à l'épreuve du « droit administratif ».

Droit du service public (2191)

- Cloner le contenu

Code interne : 2191

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit du service public se définit comme le cadre normatif des activités de service public. Au-delà de son rôle central dans la théorie et la construction du droit administratif français au début du XXe s., la notion de service public a fondé le développement de nombreuses activités de prestation destinées à maintenir ou développer l'interdépendance sociale. Malgré l'essor des doctrines libérales et la mondialisation de certaines de leurs

conséquences, la France conserve à la fois de fortes activités de service public, aussi bien en gestion publique qu'en gestion privée, et un encadrement juridique rigoureux et protecteur des usagers. Le cours porte donc sur le statut du service public en droit français et en droit européen, et sur ses modalités juridiques de fonctionnement. Il est articulé en dix thèmes:

1. Naissance d'une notion ;
2. Identification du service public en droit positif ;
3. Services publics constitutionnels, services publics nationaux / locaux ;
4. Service public et catégories juridiques du droit de l'Union européenne ;
5. Service public et catégories juridiques du droit administratif français ;
6. Les modes de gestion publique du service public: régie, quasi-régie, établissements publics ;
7. Les modes de gestion privée du service public: Concession, DSP, Marché de partenariat ;
8. Les principes constitutionnels de fonctionnement du service public ;
9. Les autres principes de fonctionnement du service public ;
10. Le statut de l'utilisateur du service public.

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Droit des contrats publics (2038)

- Cloner le contenu

Code interne : 2038

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours de droit des contrats publics se présente comme une vision du droit applicable à l'action contractuelle publique incluant la catégorie devenue plus restreinte des contrats administratifs. Son objectif et sa méthode consistent en l'explication des notions et des catégories juridiques mises en œuvre par l'action contractuelle des personnes publiques et plus largement des entités et pouvoirs adjudicateurs.

Le plan en est le suivant :

1. La notion de contrat en droit public, définition et identification ;
2. La formation des contrats, sources, principes généraux et acteurs ;
3. Le contentieux et la responsabilité née des contrats administratifs ;
4. L'exécution des contrats, courante ou sous l'influence de facteurs nouveaux ;
5. Les catégories de contrats (marchés publics, délégations de service public, contrats domaniaux).

Les étudiants sont avertis qu'une bonne connaissance du contentieux administratif général est un pré-requis.

Philosophie politique 2 (2284)

- Cloner le contenu

Code interne : 2284

Responsable(s) :

- Mme Géraldine MUHLMANN

Programme de cours :

(Février 2022)

Master 1 de Science politique

Master 1 de Droit public

« Philosophie politique 2 » : Cours de Géraldine MUHLMANN

2e semestre, printemps 2022

Le XIXe siècle, siècle de crises dans la pensée

Plan du cours

1. A l'orée du XIXe siècle, après la Révolution française : une profonde crise du rationalisme

- a. Conservatismes et pensées contre-révolutionnaires

- b. « La révolution romantique » (Paul Bénichou)
- c. Le triomphe des « religions du cœur »

2. Certaines origines plus anciennes de la crise du rationalisme moderne

- a) Retour sur la crise sceptique déclenchée par David Hume
- b) La réponse de Kant à Hume, et les pointillés que laisse derrière lui le kantisme

3. Le romantisme comme crise : désirs contradictoires, désaccords internes, enjeux politiques et religieux

- a) Chateaubriand ou le romantisme serein (apparemment)
- b) Benjamin Constant ou le romantisme tourmenté

4. Ce qui pourrait « retenir » l'âge démocratique : le regard de Tocqueville

- a) Une critique libérale du règne de l'« égalité »
- b) Des tonalités antimodernes beaucoup plus profondes (et beaucoup plus pessimistes aussi)

5. Rationalité et progrès : la ligne française

a) Condorcet, Saint-Simon, Auguste Comte : un progrès de la raison par « étapes » historiques

b) Rayonnements et échos dans l'Angleterre de John Stuart Mill, de Charles Darwin et de Herbert Spencer

6. Rationalité et progrès : la ligne française (suite), ou Durkheim à la fois comme aboutissement et comme nouveau départ

a) Durkheim : l'individualisme moderne sous conditions sociologiques

b) Durkheim : ce que la science finira par changer, ou la question des « cultes de l'avenir »

7. Rationalité et dialectique : la ligne allemande, ouverte par Hegel

- a. Quelques repères dans la vie et l'œuvre de Hegel, enjeux du « système » hégélien
- b. L'aliénation de l'individu moderne
- c. Des points de débat qui diviseront ses disciples

8. Rationalité et dialectique : la ligne allemande (suite), ou les crises de l'après-Hegel

- a. Les Jeunes-Hégéliens ou l'acception radicale de la dialectique : l'inconnu de l'histoire, mais une véritable confiance dans la raison
- b. Feuerbach ou les « manques » de la théorie
- c. L'entrée en crise du jeune Marx

et l'impossibilité d'affirmer un sens de l'histoire

12. Séance de conclusion

Bibliographie

9. La crise Marx

- a. « Lutte de classes », « idéologie », « infrastructure/superstructure » : la raison comme problème
- b. Les possibilités de la « théorie » quand c'est la « praxis » qui mène la danse

On pourra consulter les ouvrages généraux suivants :

Raymond Aron, *Les Etapes de la pensée sociologique*, 1967, Gallimard

Robert A. Nisbet, *La tradition sociologique*, 1966, PUF

10. La crise Nietzsche

- a. La généalogie des « conduites de vie » (ou « attitudes de vie », *Lebensführungen*)
- b. Nietzsche inclassable et irrécupérable

S. Rials et Ph. Raynaud, *Dictionnaire de philosophie politique*, PUF

E. Pisier, F. Châtelet et O. Duhamel, *Dictionnaire des Œuvres politiques*, PUF.

G. Muhlmann, E. Pisier, F. Châtelet et O. Duhamel, *Histoire des idées politiques*, PUF

11. Max Weber : réceptacle de toutes les crises de la pensée allemande du XIXe siècle, et fondateur de la sociologie « compréhensive »

- a. Après Nietzsche : « conduites de vie » et sociologie religieuse
- b. Après Marx : des causalités à plusieurs sens
- c. Après Hegel : des « rationalisations » dans divers secteurs de l'« activité sociale » occidentale, mais discontinues,

Ci-dessous, les références des œuvres principales évoquées en cours et de travaux qui leurs sont consacrés (des extraits seront parfois distribués sous formes de photocopies) :

Pierre Ansart, *Marx et l'anarchisme*, Paris, PUF, 1969

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Agnès Antoine, *L'Impensé de la démocratie : Tocqueville, la citoyenneté et la religion*, Paris, Fayard, 2003

Paul Bénichou, *Le Sacre de l'écrivain 1750-1830. Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïque dans la France moderne* (1973) et *Le Temps des prophètes* (1977), réédités dans P. Bénichou, *Romantismes français I*, Paris, Gallimard, « Quarto », 2004

François-René de Chateaubriand, *Le Génie du christianisme* (1802), édition au choix

Benjamin Constant, *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes* (1819), édition au choix ; et *De la religion considérée dans sa source, ses formes et ses développements* (1824-1827), texte intégral présenté par Tzvetan Todorov et Etienne Hofmann, Actes Sud, 1999.

Charles Darwin, *L'Origine des espèces* (1859), édition française au choix.

Gilles Deleuze, *Nietzsche et la philosophie*, Paris, PUF, 1962

Emile Durkheim, *De la division du travail social* (1893) ; *Les Règles de la méthode sociologique* (1895) ; *Le Suicide* (1897) ; *Les Formes élémentaires de la vie religieuse* (1912), éditions contemporaines Paris, PUF, coll. « Quadrige »

Ludwig Feuerbach, *L'Essence du christianisme* (1841), trad. fr., Paris, Gallimard, coll. « Tel »

G.W.F. Hegel, *Phénoménologie de l'esprit* (1807) et *Principes de la philosophie du droit* (1820), éditions françaises au choix ; et *La Raison dans l'histoire*, trad. fr., Paris, Plon, 1965

Stephen Holmes, *Benjamin Constant et la genèse du libéralisme moderne* (1984), trad. fr. O. Champeau, Paris, PUF, 1993

David Hume, *Enquête sur l'entendement humain* (1748), édition française au choix.

Emmanuel Kant, *Qu'est-ce que les Lumières ?* (1784), *Critique de la faculté de juger* (1790), éditions françaises au choix

Dominique Lecourt, *L'Amérique entre la Bible et Darwin*, Paris, PUF, 1992 et sa présentation de : *Charles Darwin. Origines - Lettres choisies 1828-1859*, Paris, Bayard, 2009

Karl Löwith, *De Hegel à Nietzsche* (1941), trad. fr. R. Laureillard, Paris, Gallimard, « Tel », 1969

Karl Löwith, *Max Weber et Karl Marx* (1932), trad. fr. M. Dautrey, Paris, Payot, 2009

Marx, *Philosophie*, textes traduits et édités par M. Rubel, Paris, Gallimard « Folio »

Friedrich Nietzsche, *Généalogie de la morale* (1887) *Le Cas Wagner* (1888), *L'Antéchrist* (1896), éditions françaises au choix

Claude-Henri de Saint-Simon, *La parabole suivi de Sur la querelle des abeilles et des frelons* (1819), présentation par Pierre Musso, éditions D'Ores et Déjà

Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, 2 vol. (1835-1840), Paris, Garnier-Flammarion

Max Weber, *L'Ethique protestante et l'esprit du capitalisme* (1904-1905), trad. fr., Paris, Plon, 1964, coll. de poche Agora

et nouvelle trad. J.-P. Grossein, Gallimard, « Tel » ; *Sociologie des religions*, trad. fr. J.-P. Grossein, Paris, Gallimard, « Tel » ; *Sociologie de la religion*, trad. Isabelle Kolakowski, Paris, Flammarion coll. « Champs » ; et *Le Savant et le Politique*, nouvelle trad. C. Colliot-Thélène, Paris, Editions La Découverte.

entreprises, groupes d'intérêts, associations - qui interviennent dans la fabrique de l'action publique éclairée sous un angle nouveau les rapports entre l'État et la société dans son ensemble.

Politiques publiques (2280)

- Cloner le contenu

Code interne : 2280

Responsable(s) :

- Mme Natacha GALLY

Programme de cours :

(Février 2022)

Ce cours présente les principaux outils développés en science politique pour analyser l'action publique et ses transformations. L'analyse des politiques publiques, issues des *policy sciences* nées aux États-Unis au tournant du XIX^e siècle, s'est développée en France à partir des années 1980 en se revendiquant d'une approche sociologique visant à analyser l'« État au concret ». Saisi à travers les activités de formulation, de décision et de mise en œuvre des politiques publiques, l'État se donne en effet à voir non plus comme une institution abstraite et monolithique, mais comme un ensemble d'acteurs et d'organisations partiellement concurrents dont il s'agit alors de comprendre et d'expliquer les rationalités et les rapports de force. Au-delà du système politico-administratif, la prise en compte d'une variété d'acteurs privés –

Master Droit public Parcours Vie publique et relations institutionnelles

1ère année de master

Droit du service public (2191)

- Cloner le contenu

Code interne : 2191

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit du service public se définit comme le cadre normatif des activités de service public. Au-delà de son rôle central dans la théorie et la construction du droit administratif français au début du XXe s., la notion de service public a fondé le développement de nombreuses activités de prestation destinées à maintenir ou développer l'interdépendance sociale. Malgré l'essor des doctrines libérales et la mondialisation de certaines de leurs conséquences, la France conserve à la fois de fortes activités de service public, aussi bien en gestion publique qu'en gestion privée, et un encadrement juridique rigoureux et protecteur des usagers. Le cours porte donc sur le statut du service public en droit français et en droit européen, et sur ses modalités juridiques de fonctionnement. Il est articulé en dix thèmes:

1. Naissance d'une notion ;
2. Identification du service public en droit positif ;

3. Services publics constitutionnels, services publics nationaux / locaux ;

4. Service public et catégories juridiques du droit de l'Union européenne ;

5. Service public et catégories juridiques du droit administratif français ;

6. Les modes de gestion publique du service public: régie, quasi-régie, établissements publics ;

7. Les modes de gestion privée du service public: Concession, DSP, Marché de partenariat ;

8. Les principes constitutionnels de fonctionnement du service public ;

9. Les autres principes de fonctionnement du service public ;

10. Le statut de l'utilisateur du service public.

Droit administratif comparé (2045)

- Cloner le contenu

Code interne : 2045

Responsable(s) :

- M. Maxime MAURY

Programme de cours :

(Mars 2022)

Résumé de cours –. Le cours de « Droit administratif comparé » s'adresse à des étudiants aux profils divers (publicistes, internationalistes, européens et politistes) qui n'ont pas tous pour

spécialités le « droit administratif » et le « droit comparé ». C'est la raison pour laquelle le cours poursuit deux objectifs principaux : 1) présenter aux étudiants certains des systèmes les plus importants en « droit administratif » ; 2) présenter aux étudiants la discipline générale du « Droit comparé » à partir des enseignements tirés du « droit administratif ». Autrement dit, le cours se présente, à titre principal, comme un cours de « Droit administratif comparé » et, à titre secondaire, comme une introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif »).

C'est ainsi qu'à titre principal, le cours entend présenter aux étudiants un exposé des divers systèmes « administratifs » des pays européens en se concentrant, en particulier, sur les trois « groupes-souches » que sont le droit administratif français, le droit administratif allemand et le « droit administratif » anglais. L'étude de ces trois systèmes a pour mérite d'offrir un panorama relativement complet des manières dont il est possible de régler, juridiquement, la question administrative (tout en permettant de faire des liens avec les systèmes administratifs des autres États européens qui ont pu subir l'influence, plus ou moins déterminante, de ces trois « groupes-souches »).

Pour ce faire, le cours se propose d'exposer les diverses facettes de ces « droits administratifs » en s'interrogeant, successivement, sur les aspects structurels (fondements, principes directeurs, institutions), sur les activités

administratives principales (missions de service et missions de police), sur les principaux actes administratifs (unilatéraux et contractuels), sur les moyens de l'administration (matériels et humains), sur les contrôles de l'action administrative (par les autorités administratives et juridictionnelles), sur les modèles de « justice administrative » et sur les grands contentieux de l'administration (légalité et responsabilité).

Par ailleurs, ces divers enseignements sont mis en perspective avec des considérations historiques et systémiques. En effet, pour bien comprendre le visage actuel des différents « droits administratifs » étudiés, le cours se propose de les inscrire dans leurs histoires et dans leurs traditions juridiques respectives à travers une présentation préliminaire des grandes « familles » de droits européens (tradition romano-germanique et tradition de Common law).

Enfin, pour répondre à sa vocation d'introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif »), le cours se propose aussi d'esquisser les grandes questions théoriques, épistémologiques et méthodologiques du « Droit comparé » afin de les mettre à l'épreuve du « droit administratif ».

Droit des contrats publics (2038)

- Cloner le contenu

Code interne : 2038

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours de droit des contrats publics se présente comme une vision du droit applicable à l'action contractuelle publique incluant la catégorie devenue plus restreinte des contrats administratifs. Son objectif et sa méthode consistent en l'explication des notions et des catégories juridiques mises en œuvre par l'action contractuelle des personnes publiques et plus largement des entités et pouvoirs adjudicateurs.

Le plan en est le suivant :

1. La notion de contrat en droit public, définition et identification ;
2. La formation des contrats, sources, principes généraux et acteurs ;
3. Le contentieux et la responsabilité née des contrats administratifs ;
4. L'exécution des contrats, courante ou sous l'influence de facteurs nouveaux ;
5. Les catégories de contrats (marchés publics, délégations de service public, contrats domaniaux).

Les étudiants sont avertis qu'une bonne connaissance du contentieux administratif général est un pré-requis.

Philosophie politique 2 (2284)

- Cloner le contenu

Code interne : 2284

Responsable(s) :

- Mme Géraldine MUHLMANN

Programme de cours :

(Février 2022)

Master 1 de Science politique

Master 1 de Droit public

« Philosophie politique 2 » : Cours de Géraldine MUHLMANN

2e semestre, printemps 2022

Le XIXe siècle, siècle de crises dans la pensée

Plan du cours

1. A l'orée du XIXe siècle, après la Révolution française : une profonde crise du rationalisme

- a. Conservatismes et pensées contre-révolutionnaires
- b. « La révolution romantique » (Paul Bénichou)
- c. Le triomphe des « religions du cœur »

2. Certaines origines plus anciennes de la crise du rationalisme moderne

- a) Retour sur la crise sceptique déclenchée par David Hume
- b) La réponse de Kant à Hume, et les pointillés que laisse derrière lui le kantisme

3. Le romantisme comme crise : désirs contradictoires, désaccords internes, enjeux politiques et religieux

- a) Chateaubriand ou le romantisme serein (apparemment)
- b) Benjamin Constant ou le romantisme tourmenté

4. Ce qui pourrait « retenir » l'âge démocratique : le regard de Tocqueville

- a) Une critique libérale du règne de l'« égalité »
- b) Des tonalités antimodernes beaucoup plus profondes (et beaucoup plus pessimistes aussi)

5. Rationalité et progrès : la ligne française

- a) Condorcet, Saint-Simon, Auguste Comte : un progrès de la raison par « étapes » historiques
- b) Rayonnements et échos dans l'Angleterre de John Stuart Mill, de Charles Darwin et de Herbert Spencer

6. Rationalité et progrès : la ligne française (suite), ou Durkheim à la fois comme aboutissement et comme nouveau départ

- a) Durkheim : l'individualisme moderne sous conditions sociologiques
- b) Durkheim : ce que la science finira par changer, ou la question des « cultes de l'avenir »

7. Rationalité et dialectique : la ligne allemande, ouverte par Hegel

- a. Quelques repères dans la vie et l'œuvre de Hegel, enjeux du « système » hégélien
- b. L'aliénation de l'individu moderne
- c. Des points de débat qui diviseront ses disciples

8. Rationalité et dialectique : la ligne allemande (suite), ou les crises de l'après-Hegel

- a. Les Jeunes-Hégéliens ou l'acception radicale de la dialectique : l'inconnu de l'histoire, mais une véritable confiance dans la raison
- b. Feuerbach ou les « manques » de la théorie
- c. L'entrée en crise du jeune Marx

9. La crise Marx

- a. « Lutte de classes », « idéologie », « infrastructure/superstructure » : la raison comme problème
- b. Les possibilités de la « théorie » quand c'est la « praxis » qui mène la danse

10. La crise Nietzsche

- a. La généalogie des « conduites de vie » (ou « attitudes de vie », *Lebensführungen*)
- b. Nietzsche inclassable et irrécupérable

11. Max Weber : réceptacle de toutes les crises de la pensée allemande du XIXe siècle, et fondateur de la sociologie « compréhensive »

- a. Après Nietzsche : « conduites de vie » et sociologie religieuse
- b. Après Marx : des causalités à plusieurs sens

- c. Après Hegel : des « rationalisations » dans divers secteurs de l'« activité sociale » occidentale, mais discontinues, et l'impossibilité d'affirmer un sens de l'histoire

12. Séance de conclusion

Bibliographie

On pourra consulter les ouvrages généraux suivants :

Raymond Aron, *Les Etapes de la pensée sociologique*, 1967, Gallimard

Robert A. Nisbet, *La tradition sociologique*, 1966, PUF

S. Rials et Ph. Raynaud, *Dictionnaire de philosophie politique*, PUF

E. Pisier, F. Châtelet et O. Duhamel, *Dictionnaire des Œuvres politiques*, PUF.

G. Muhlmann, E. Pisier, F. Châtelet et O. Duhamel, *Histoire des idées politiques*, PUF

Ci-dessous, les références des œuvres principales évoquées en cours et de travaux qui leurs sont consacrés (des extraits seront parfois distribués sous formes de photocopies) :

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Pierre Ansart, *Marx et l'anarchisme*, Paris, PUF, 1969

Agnès Antoine, *L'Impensé de la démocratie : Tocqueville, la citoyenneté et la religion*, Paris, Fayard, 2003

Paul Bénichou, *Le Sacre de l'écrivain 1750-1830. Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïque dans la France moderne* (1973) et *Le Temps des prophètes* (1977), réédités dans P. Bénichou, *Romantismes français I*, Paris, Gallimard, « Quarto », 2004

François-René de Chateaubriand, *Le Génie du christianisme* (1802), édition au choix

Benjamin Constant, *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes* (1819), édition au choix ; et *De la religion considérée dans sa source, ses formes et ses développements* (1824-1827), texte intégral présenté par Tzvetan Todorov et Etienne Hofmann, Actes Sud, 1999.

Charles Darwin, *L'Origine des espèces* (1859), édition française au choix.

Gilles Deleuze, *Nietzsche et la philosophie*, Paris, PUF, 1962

Emile Durkheim, *De la division du travail social* (1893) ; *Les Règles de la méthode sociologique* (1895) ; *Le Suicide* (1897) ; *Les Formes élémentaires de la vie religieuse* (1912), éditions contemporaines Paris, PUF, coll. « Quadrige »

Ludwig Feuerbach, *L'Essence du christianisme* (1841), trad. fr., Paris, Gallimard, coll. « Tel »

G.W.F. Hegel, *Phénoménologie de l'esprit* (1807) et *Principes de la philosophie du droit* (1820), éditions françaises au choix ; et *La Raison dans l'histoire*, trad. fr., Paris, Plon, 1965

Stephen Holmes, *Benjamin Constant et la genèse du libéralisme moderne* (1984), trad. fr. O. Champeau, Paris, PUF, 1993

David Hume, *Enquête sur l'entendement humain* (1748), édition française au choix.

Emmanuel Kant, *Qu'est-ce que les Lumières ?* (1784), *Critique de la faculté de juger* (1790), éditions françaises au choix

Dominique Lecourt, *L'Amérique entre la Bible et Darwin*, Paris, PUF, 1992 et sa présentation de : *Charles Darwin. Origines - Lettres choisies 1828-1859*, Paris, Bayard, 2009

Karl Löwith, *De Hegel à Nietzsche* (1941), trad. fr. R. Laureillard, Paris, Gallimard, « Tel », 1969

Karl Löwith, *Max Weber et Karl Marx* (1932), trad. fr. M. Dautrey, Paris, Payot, 2009

Marx, *Philosophie*, textes traduits et édités par M. Rubel, Paris, Gallimard « Folio »

Friedrich Nietzsche, *Généalogie de la morale* (1887) *Le Cas Wagner* (1888), *L'Antéchrist* (1896), éditions françaises au choix

Claude-Henri de Saint-Simon, *La parabole suivi de Sur la querelle des abeilles et des frelons* (1819), présentation par Pierre Musso, éditions D'Ores et Déjà

Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, 2 vol. (1835-1840), Paris, Garnier-Flammarion

Max Weber, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (1904-1905), trad. fr., Paris, Plon, 1964, coll. de poche Agora et nouvelle trad. J.-P. Grossein, Gallimard, « Tel » ; *Sociologie des religions*, trad. fr. J.-P. Grossein, Paris, Gallimard, « Tel » ; *Sociologie de la religion*, trad. Isabelle Kolakowski, Paris, Flammarion coll. « Champs » ; et *Le Savant et le Politique*, nouvelle trad. C. Colliot-Thélène, Paris, Editions La Découverte.

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations

classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Politiques publiques (2280)

- Cloner le contenu

Code interne : 2280

Responsable(s) :

- Mme Natacha GALLY

Programme de cours :

(Février 2022)

Ce cours présente les principaux outils développés en science politique pour analyser l'action publique et ses transformations. L'analyse des politiques publiques, issues des policy sciences nées aux États-Unis au tournant du XIXe siècle, s'est développée en France à partir des années 1980 en se revendiquant d'une approche sociologique visant à analyser l'« État au concret ». Saisi à travers les activités de formulation, de décision et de mise en œuvre des politiques publiques, l'État se donne en effet à voir non plus comme une institution abstraite et monolithique, mais comme un ensemble d'acteurs et d'organisations partiellement concurrents dont il s'agit alors de comprendre et d'expliquer les rationalités et les rapports de force. Au-delà du système politico-administratif, la prise en compte d'une variété d'acteurs privés – entreprises, groupes d'intérêts, associations – qui interviennent dans la fabrique de l'action publique éclaire sous un angle nouveau les rapports entre l'État et la société dans son ensemble.

Master Droit social Parcours Droit et pratique des relations de travail

1ère année de master

Droit de la protection sociale (1317)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1317

Responsable(s) :

- [M. Emeric JEANSEN](#)

Programme de cours :

(mars 2022)

Ce cours a pour objet de présenter les règles régissant l'affiliation à un régime de sécurité sociale et les conséquences qui en découlent. D'abord, pour l'employeur, l'existence de salariés l'oblige à s'acquitter de cotisations sociales auprès des URSSAF, ce que ces dernières contrôlent conduisant, en cas d'irrégularité, au redressement du cotisant. Ensuite, pour les salariés, l'affiliation leur assure la couverture de risques sociaux (maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail et maladie professionnelle, retraite). En cas de survenance du risque, des prestations leurs sont accordés.

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- Cloner le contenu

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- Mme Marie-Hélène MONSÉRIÉ-BON

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de

permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables, la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Droit des relations de travail dans le secteur public (2150)

- Cloner le contenu

Code interne : 2150

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours est centré sur le droit de la fonction publique dans son ensemble. Il privilégie la relation de travail sans s'y limiter. L'originalité et la cohérence de ce droit, traversé par des évolutions profondes qui le rapprochent parfois du droit du travail, visent à adapter l'action exécutive aux évolutions des missions du service public et de la société, dans le respect de sa vocation démocratique.

La fonction publique est en effet une composante centrale de la citoyenneté, des politiques publiques, mais aussi de la

vie économique et sociale du pays. Les 5,5 millions d'agents publics (environ 80 % de fonctionnaires et 20 % de contractuels) représentent 25 % de la population active en France.

Sont successivement étudiées les trois questions classiques : 1°) La structuration de la fonction publique (constitution d'un appareil institutionnel - organisation statutaire - hiérarchie des agents publics) ; 2°) Le parcours professionnel des agents publics (accès à la fonction publique – déroulement de la carrière – fin de la carrière – garanties propres à l'agent public contractuel) ; 3°) L'exercice des fonctions (obligations et responsabilités de l'agent public – droits et libertés de l'agent public – contentieux de la fonction publique)

Master Droit social Parcours Droit social général

1ère année de master

Droit de la protection sociale (1317)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1317

Responsable(s) :

- [M. Emeric JEANSEN](#)

Programme de cours :

(mars 2022)

Ce cours a pour objet de présenter les règles régissant l'affiliation à un régime de sécurité sociale et les conséquences qui en découlent. D'abord, pour l'employeur, l'existence de salariés l'oblige à s'acquitter de cotisations sociales auprès des URSSAF, ce que ces dernières contrôlent conduisant, en cas d'irrégularité, au redressement du cotisant. Ensuite, pour les salariés, l'affiliation leur assure la couverture de risques sociaux (maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail et maladie professionnelle, retraite). En cas de survenance du risque, des prestations leurs sont accordés.

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- Cloner le contenu

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- Mme Marie-Hélène MONSÉRIÉ-BON

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de

sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables, la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Droit des relations de travail dans le secteur public (2150)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2150

Responsable(s) :

- [M. Gilles GUGLIELMI](#)

Programme de cours :

(mars 2022)

Le cours est centré sur le droit de la fonction publique dans son ensemble. Il privilégie la relation de travail sans s'y limiter. L'originalité et la cohérence de ce droit, traversé par des évolutions profondes qui le rapprochent parfois du droit du travail, visent à adapter l'action exécutive aux évolutions des missions du service public et de la société, dans le respect de sa vocation démocratique.

La fonction publique est en effet une composante centrale de la citoyenneté, des politiques publiques, mais aussi de la vie économique et sociale du pays. Les 5,5 millions d'agents publics (environ 80 % de fonctionnaires et 20 % de contractuels)

représentent 25 % de la population active en France.

Sont successivement étudiées les trois questions classiques : 1°) La structuration de la fonction publique (constitution d'un appareil institutionnel - organisation statutaire - hiérarchie des agents publics) ; 2°) Le parcours professionnel des agents publics (accès à la fonction publique – déroulement de la carrière – fin de la carrière – garanties propres à l'agent public contractuel) ; 3°) L'exercice des fonctions (obligations et responsabilités de l'agent public – droits et libertés de l'agent public – contentieux de la fonction publique)

Master Droit social Parcours Protection sociale et Rémunérations

1ère année de master

Droit de la protection sociale (1317)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1317

Responsable(s) :

- M. Emeric JEANSEN

Programme de cours :

(mars 2022)

Ce cours a pour objet de présenter les règles régissant l'affiliation à un régime de sécurité sociale et les conséquences qui en découlent. D'abord, pour l'employeur, l'existence de salariés l'oblige à s'acquitter de cotisations sociales auprès des URSSAF,

ce que ces dernières contrôlent conduisant, en cas d'irrégularité, au redressement du cotisant. Ensuite, pour les salariés, l'affiliation leur assure la couverture de risques sociaux (maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail et maladie professionnelle, retraite). En cas de survenance du risque, des prestations leurs sont accordés.

Protection des données à caractère personnel (1038)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 1038

Responsable(s) :

- [M. Pierre-Emmanuel AUDIT](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

La protection des données à caractère personnel constitue, aux côtés de l'encadrement de l'intelligence artificielle et de la protection de l'environnement, l'un des trois matières phares de ce début de XXI^{ème} siècle.

Si l'avènement du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) n'a pas fondamentalement modifié le régime de protection qui existait déjà en Europe sous l'empire d'une directive adoptée en 1995 sur le sujet, il a en revanche substantiellement contribué à la prise de conscience, tant par les personnes manipulant des données (les « responsables de traitement » et « sous-traitants ») que par la société (les « personnes concernées »), de

l'encadrement, des enjeux et dangers liés aux traitements des données à caractère personnel des personnes physiques. Le RGPD apporte par ailleurs quelques modifications importantes par rapport au régime antérieur, au premier rang desquelles on peut citer une grande uniformité des règles applicables à l'échelle de l'Union européenne, le basculement vers un régime de contrôle *a posteriori*, ainsi qu'une augmentation substantielle des amendes susceptibles d'être prononcées par les autorités de contrôle en cas de non-respect de ces règles.

Après une introduction portant sur l'évolution de la réglementation en la matière et le champ d'application du RGPD comme de la directive Police-Justice adoptée le même jour, seront étudiés les grands acteurs de la protection des données puis les grands principes qui innervent la matière ; enfin, une typologie des actions en justice possibles en la matière sera présentée, avec une étude particulière de l'action de groupe RGPD.

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- Cloner le contenu

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- Mme Marie-Hélène MONSÉRIÉ-BON

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables,

la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Droit des relations de travail dans le secteur public (2150)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2150

Responsable(s) :

- [M. Gilles GUGLIELMI](#)

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours est centré sur le droit de la fonction publique dans son ensemble. Il privilégie la relation de travail sans s'y limiter. L'originalité et la cohérence de ce droit, traversé par des évolutions profondes qui le rapprochent parfois du droit du travail, visent à adapter l'action exécutive aux évolutions des missions du service public et de la société, dans le respect de sa vocation démocratique.

La fonction publique est en effet une composante centrale de la citoyenneté, des politiques publiques, mais aussi de la vie économique et sociale du pays. Les 5,5 millions d'agents publics (environ 80 % de fonctionnaires et 20 % de contractuels) représentent 25 % de la population active en France.

Sont successivement étudiées les trois questions classiques : 1°) La structuration de la fonction publique (constitution d'un appareil institutionnel - organisation statutaire - hiérarchie des agents publics) ; 2°) Le parcours professionnel des agents publics (accès à la fonction publique – déroulement de la carrière – fin de la carrière – garanties propres à l'agent public contractuel) ; 3°) L'exercice des fonctions (obligations et responsabilités de l'agent public – droits et libertés de l'agent public – contentieux de la fonction publique)

Master Droits de l'homme et justice internationale Parcours Droits de l'homme et droit humanitaire

1ère année de master

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Master Droits de l'homme et justice internationale Parcours Justice pénale internationale

1ère année de master

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Master Justice, procès et procédures Parcours Justice, procès et procédures – Spécialité Communication juridique, sociologie du droit et de la justice

1ère année de master

Histoire du droit pénal et de la procédure pénale (3141)

- Cloner le contenu

Code interne : 3141

Responsable(s) :

- M. Bernard D'ALTEROCHE

Programme de cours :

(mai 2022)

Le cours d'histoire du droit pénal et de la procédure pénale a pour but de retracer l'histoire du droit pénal français. Cependant, pour les périodes les plus anciennes, il est impossible de se limiter à la France qui, du reste, n'apparaît pas dans l'histoire, comme entité politique, avant le milieu du ix^e siècle. Pour autant, les origines du droit pénal français sont évidemment antérieures. Elles plongent leurs racines dans le droit romain, dont dérivent, à des degrés divers, tous les droits occidentaux contemporains. Mais le droit pénal français, notamment dans ses aspects procéduraux, trouve aussi son origine dans le droit canonique qui n'a rien de spécifiquement français et qui, comme le droit romain, a exercé une influence dans toute l'Europe occidentale.

Il faut aussi se pencher sur les anciens droits qu'on qualifie de germaniques, en

vigueur durant la période du haut Moyen Âge qui ont, eux aussi, exercé une influence déterminante sur les notions de peine et de réparation. Ces droits dits « germaniques », ne sont en rien spécifiques aux territoires qui ont ensuite formé la France. Ils ont, eux aussi, exercé une influence en Allemagne, en Angleterre, en Italie ou en Espagne.

À la période féodale encore, certaines règles et certaines institutions qui se mettent en place ne sont pas spécifiques à la France. On ne peut parler - et, encore, avec des réserves -, d'un droit pénal proprement français qu'à partir du xv^e siècle. Autrement dit, à partir de la période dite des Temps Modernes.

Pour chaque période étudiée, seront présentés les délits et les peines, qui forment le droit pénal stricto sensu ainsi que la procédure pénale afin de voir les différentes évolutions qui ont conduit aux principes actuels du droit et de la procédure pénale.

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- Cloner le contenu

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- Mme Marie-Hélène MONSÉRIÉ-BON

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de

commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables, la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Droit du service public (2191)

- Cloner le contenu

Code interne : 2191

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(mars 2022)

Le droit du service public se définit comme le cadre normatif des activités de service public. Au-delà de son rôle central dans la théorie et la construction du droit administratif français au début du XXe s., la notion de service public a fondé le développement de nombreuses activités de prestation destinées à maintenir ou développer l'interdépendance sociale. Malgré l'essor des doctrines libérales et la mondialisation de certaines de leurs conséquences, la France conserve à la fois de fortes activités de service public, aussi bien en gestion publique qu'en gestion privée, et un encadrement juridique rigoureux et protecteur des usagers. Le cours porte donc sur le statut du service public en droit français et en droit européen, et sur ses modalités juridiques de fonctionnement. Il est articulé en dix thèmes:

1. Naissance d'une notion ;

2. Identification du service public en droit positif ;

3. Services publics constitutionnels, services publics nationaux / locaux ;

4. Service public et catégories juridiques du droit de l'Union européenne ;

5. Service public et catégories juridiques du droit administratif français ;

6. Les modes de gestion publique du service public: régie, quasi-régie, établissements publics ;

7. Les modes de gestion privée du service public: Concession, DSP, Marché de partenariat ;

8. Les principes constitutionnels de fonctionnement du service public ;

9. Les autres principes de fonctionnement du service public ;

10. Le statut de l'usager du service public.

Droit pénal international et européen (1018)

- Cloner le contenu

Code interne : 1018

Responsable(s) :

- M. Didier REBUT

Programme de cours :

(Février 2022)

Le cours de droit pénal international et européen dispensé en Master 1 expose les règles applicables à la répression d'une

infraction présentant un caractère d'extranéité. Cette répression donne lieu en effet à la prévision de règles particulières compte-tenu de la séparation territoriale et politique, laquelle interdit à un État d'agir extra-territorialement alors même que cette action serait nécessaire pour la répression d'infractions entrant dans ses cas de compétence.

Dans cette perspective, le cours de droit pénal international étudie la compétence de la loi pénale française de façon à déterminer précisément les actes et les personnes susceptibles d'être jugés par les juridictions pénales françaises, la coopération judiciaire et l'effet des jugements répressifs étrangers pour déterminer dans quelle mesure ceux-ci peuvent être positivement ou négativement pris en compte par un autre État.

La partie relative à la coopération judiciaire distingue entre l'entraide pénale internationale, qui est le mécanisme de droit commun applicable dans les relations internationales, et le principe de reconnaissance mutuelle, qui est celui mis en œuvre dans l'Union européenne. L'étude de l'entraide pénale internationale se concentre sur l'extradition et les demandes d'entraide judiciaire ; celle du principe de reconnaissance mutuelle expose le mandat d'arrêt européen et la décision d'enquête européenne.

La partie relative aux effets des jugements répressifs étrangers expose les procédures permettant aux jugements pénaux étrangers de produire des effets en France en distinguant selon que les jugements étrangers émanent d'un État non membre de l'Union européenne ou d'un État membre de l'Union européenne.

A la fin du cours, des notions fondamentales relatives à la répression des crimes de droit international sont exposées, la matière faisant l'objet du cours de droit pénal international dispensé en Master 2. Il s'agit que les étudiants qui ne suivront pas cet enseignement en Master 2 aient des connaissances élémentaires sur cette répression.

Histoire du droit patrimonial de la famille (3061)

- Cloner le contenu

Code interne : 3061

Responsable(s) :

- Mme Dominique THIRION

Programme de cours :

(Février 2022)

La famille, au-delà des liens de parenté, c'est aussi un patrimoine ; patrimoine qu'il s'agit de conserver afin de le transmettre de génération en génération, pour préserver le statut social et économique de la famille.

Le droit a organisé cette gestion patrimoniale de la famille par le biais des règles successorales et des régimes matrimoniaux. Du droit romain au code civil, l'histoire du droit patrimonial de la famille permet de mettre en lumière la manière dont les sociétés ont envisagé le subtil équilibre entre la volonté individuelle de disposer de son patrimoine d'une part, et les intérêts familiaux d'autre part. L'histoire du droit patrimonial de la famille montre aussi comment les sociétés ont organisé les rapports patrimoniaux

entre le mari et la femme, en fonction de leurs diverses conceptions du mariage.

Il s'agit donc d'éclairer les choix que le législateur de 1804 a dû nécessairement opérer pour réussir l'uniformisation du droit français, à partir des traditions juridiques, souvent opposées, issues du droit romain ou du droit coutumier.

Sociologie historique du droit (3165)

- Cloner le contenu

Code interne : 3165

Responsable(s) :

- Mme Dominique THIRION

Programme de cours :

(Février 2022)

Thème d'étude choisi : « Droit et religion à Rome »

Quels sont les rapports entre droit et religion ? Pour étayer une réflexion très actuelle, tournons-nous vers l'histoire. Le droit romain nous offre l'exemple très remarquable d'un droit laïc qui se sépare très tôt du droit sacré mais reste profondément imprégné de son mode de pensée, lequel met le divin au service de la Cité. Dès lors, le basculement religieux de l'Empire, au IV^{ème} siècle, du polythéisme traditionnel au monothéisme chrétien, qui devient religion d'état, aura des répercussions sur la manière de penser le droit comme sur son contenu, que ce soit du point de vue du droit civil ou des rapports entre le pouvoir impérial et l'Église naissante.

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Droit européen des affaires (1043)

- Cloner le contenu

Code interne : 1043


Responsable(s) :

- M. Joël CAVALLINI

Programme de cours :

(Février 2022)

Le droit européen des affaires porte sur l'étude des quatre libertés économiques de circulation (biens, capitaux, services et personnes) qui sont les piliers du marché unique européen et expliquent sa réussite. Véritable constitution économique de l'Union européenne, elles entraînent le démantèlement d'un nombre important de réglementations nationales et confèrent au juge le pouvoir de déterminer un équilibre entre l'interdiction des entraves et la protection de certains intérêts légitimes. Le cours analyse d'abord le premier visage de l'Union, celui d'une entité combattant les mesures protectionnistes afin d'instaurer une Europe du «laissez passer», le concept de discrimination étant alors central. Puis, est étudié l'autre visage de l'Union, tourné vers un marché où toute restriction, même indistinctement applicable, est condamnable, les libertés de circulation fusionnant avec la liberté du commerce et de l'industrie. Cette Europe du «laissez faire» basée sur une approche libérale de l'économie confère au juge et en particulier à la Cour de justice de l'Union européenne un rôle dominant dans la construction européenne; le cours présente une étude approfondie de sa jurisprudence, directement applicable dans l'ordre interne.

Téléchargez le plan de cours ici :  [plan droit europeen des affaires 1043 .pdf \(95.72 ko\)](#)

Master Justice, procès et procédures Parcours Justice, procès et procédures - Spécialité Contentieux, arbitrage et modes amiables de résolution des différends

1ère année de master

Histoire du droit pénal et de la procédure pénale (3141)

Cloner le contenu

Code interne : 3141

Responsable(s) :

M. Bernard D'ALTEROCHE

Programme de cours :

(mai 2022)

Le cours d'histoire du droit pénal et de la procédure pénale a pour but de retracer l'histoire du droit pénal français. Cependant, pour les périodes les plus anciennes, il est impossible de se limiter à la France qui, du reste, n'apparaît pas dans l'histoire, comme entité politique, avant le milieu du IX^e siècle. Pour autant, les origines du droit pénal français sont évidemment antérieures. Elles plongent leurs racines dans le droit romain, dont dérivent, à des degrés divers, tous les droits occidentaux contemporains. Mais le droit pénal français, notamment dans ses aspects procéduraux, trouve aussi son origine dans le droit canonique qui n'a rien de spécifiquement français et qui, comme le droit romain, a exercé une influence dans toute l'Europe occidentale.

Il faut aussi se pencher sur les anciens droits qu'on qualifie de germaniques, en vigueur durant la période du haut Moyen Âge qui ont, eux aussi, exercé une influence déterminante sur les notions de peine et de réparation. Ces droits dits « germaniques », ne sont en rien spécifiques aux territoires qui ont ensuite formé la France. Ils ont, eux aussi, exercé une influence en Allemagne, en Angleterre, en Italie ou en Espagne.

À la période féodale encore, certaines règles et certaines institutions qui se mettent en place ne sont pas spécifiques à la France. On ne peut parler - et, encore, avec des réserves -, d'un droit pénal proprement français qu'à partir du xv^e siècle. Autrement dit, à partir de la période dite des Temps Modernes.

Pour chaque période étudiée, seront présentés les délits et les peines, qui forment le droit pénal stricto sensu ainsi que la procédure pénale afin de voir les différentes évolutions qui ont conduit aux principes actuels du droit et de la procédure pénale.

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- Cloner le contenu

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- Mme Marie-Hélène MONSÈRIÉ-BON

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables, la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par

un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Droit du service public (2191)

- Cloner le contenu

Code interne : 2191

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit du service public se définit comme le cadre normatif des activités de service public. Au-delà de son rôle central dans la théorie et la construction du droit administratif français au début du XXe s., la notion de service public a fondé le développement de nombreuses activités de prestation destinées à maintenir ou développer l'interdépendance sociale. Malgré l'essor des doctrines libérales et la mondialisation de certaines de leurs conséquences, la France conserve à la fois de fortes activités de service public, aussi bien en gestion publique qu'en gestion privée, et un encadrement juridique rigoureux et protecteur des usagers. Le cours porte donc sur le statut du service public en droit français et en droit européen, et sur ses modalités juridiques de fonctionnement. Il est articulé en dix thèmes:

1. Naissance d'une notion ;
2. Identification du service public en droit positif ;
3. Services publics constitutionnels, services publics nationaux / locaux ;
4. Service public et catégories juridiques du droit de l'Union européenne ;
5. Service public et catégories juridiques du droit administratif français ;
6. Les modes de gestion publique du service public: régie, quasi-régie, établissements publics ;
7. Les modes de gestion privée du service public: Concession, DSP, Marché de partenariat ;
8. Les principes constitutionnels de fonctionnement du service public ;
9. Les autres principes de fonctionnement du service public ;
10. Le statut de l'utilisateur du service public.

Droit pénal international et européen (1018)

- Cloner le contenu

Code interne : 1018

Responsable(s) :

- M. Didier REBUT

Programme de cours :

(Février 2022)

Le cours de droit pénal international et européen dispensé en Master 1 expose les règles applicables à la répression d'une infraction présentant un caractère d'extranéité. Cette répression donne lieu en effet à la prévision de règles particulières compte-tenu de la séparation territoriale et politique, laquelle interdit à un État d'agir extra-territorialement alors même que cette action serait nécessaire pour la répression d'infractions entrant dans ses cas de compétence.

Dans cette perspective, le cours de droit pénal international étudie la compétence de la loi pénale française de façon à déterminer précisément les actes et les personnes susceptibles d'être jugés par les juridictions pénales françaises, la coopération judiciaire et l'effet des jugements répressifs étrangers pour déterminer dans quelle mesure ceux-ci peuvent être positivement ou négativement pris en compte par un autre État.

La partie relative à la coopération judiciaire distingue entre l'entraide pénale internationale, qui est le mécanisme de droit commun applicable dans les relations internationales, et le principe de reconnaissance mutuelle, qui est celui mis en œuvre dans l'Union européenne. L'étude de l'entraide pénale internationale se concentre sur l'extradition et les demandes d'entraide judiciaire ; celle du principe de reconnaissance mutuelle expose le mandat d'arrêt européen et la décision d'enquête européenne.

La partie relative aux effets des jugements répressifs étrangers expose les procédures permettant aux jugements pénaux étrangers de produire des effets en France en distinguant selon que les jugements

étrangers émanent d'un État non membre de l'Union européenne ou d'un État membre de l'Union européenne.

A la fin du cours, des notions fondamentales relatives à la répression des crimes de droit international sont exposées, la matière faisant l'objet du cours de droit pénal international dispensé en Master 2. Il s'agit que les étudiants qui ne suivront pas cet enseignement en Master 2 aient des connaissances élémentaires sur cette répression.

Histoire du droit patrimonial de la famille (3061)

- Cloner le contenu

Code interne : 3061

Responsable(s) :

- Mme Dominique THIRION

Programme de cours :

(Février 2022)

La famille, au-delà des liens de parenté, c'est aussi un patrimoine ; patrimoine qu'il s'agit de conserver afin de le transmettre de génération en génération, pour préserver le statut social et économique de la famille.

Le droit a organisé cette gestion patrimoniale de la famille par le biais des règles successorales et des régimes matrimoniaux. Du droit romain au code civil, l'histoire du droit patrimonial de la famille permet de mettre en lumière la manière dont les sociétés ont envisagé le subtil équilibre entre la volonté individuelle de disposer de son patrimoine

d'une part, et les intérêts familiaux d'autre part. L'histoire du droit patrimonial de la famille montre aussi comment les sociétés ont organisé les rapports patrimoniaux entre le mari et la femme, en fonction de leurs diverses conceptions du mariage.

Il s'agit donc d'éclairer les choix que le législateur de 1804 a dû nécessairement opérer pour réussir l'uniformisation du droit français, à partir des traditions juridiques, souvent opposées, issues du droit romain ou du droit coutumier.

Sociologie historique du droit (3165)

- Cloner le contenu

Code interne : 3165

Responsable(s) :

- Mme Dominique THIRION

Programme de cours :

(Février 2022)

Thème d'étude choisi : « Droit et religion à Rome »

Quels sont les rapports entre droit et religion ? Pour étayer une réflexion très actuelle, tournons-nous vers l'histoire. Le droit romain nous offre l'exemple très remarquable d'un droit laïc qui se sépare très tôt du droit sacré mais reste profondément imprégné de son mode de pensée, lequel met le divin au service de la Cité. Dès lors, le basculement religieux de l'Empire, au IV^{ème} siècle, du polythéisme traditionnel au monothéisme chrétien, qui devient religion d'état, aura des répercussions sur la manière de penser le

droit comme sur son contenu, que ce soit du point de vue du droit civil ou des rapports entre le pouvoir impérial et l'Église naissante.

Droit de l'environnement (2075)

- Cloner le contenu

Code interne : 2075

Responsable(s) :

- Mme Pascale MARTIN-BIDOU

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le cours de droit de l'environnement se présente en deux grandes parties.

La première est consacrée à l'étude des sources (internationales, européennes, françaises) du droit de l'environnement et à celle des concepts et principes (existe-t-il un droit à un environnement sain ?

le principe de précaution, le principe du pollueur-payeur, qu'est-ce que le principe de non-régression ? ...) La seconde partie du cours aborde des questions choisies, en raison de l'intérêt et de leur actualité : la question climatique, la préservation de la biodiversité, le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la sécurité environnementale.

Droit européen des affaires (1043)

- Cloner le contenu

Code interne : 1043


Responsable(s) :

- M. Joël CAVALLINI

Programme de cours :

(Février 2022)

Le droit européen des affaires porte sur l'étude des quatre libertés économiques de circulation (biens, capitaux, services et personnes) qui sont les piliers du marché unique européen et expliquent sa réussite. Véritable constitution économique de l'Union européenne, elles entraînent le démantèlement d'un nombre important de réglementations nationales et confèrent au juge le pouvoir de déterminer un équilibre entre l'interdiction des entraves et la protection de certains intérêts légitimes. Le cours analyse d'abord le premier visage de l'Union, celui d'une entité combattant les mesures protectionnistes afin d'instaurer une Europe du «laissez passer», le concept de discrimination étant alors central. Puis, est étudié l'autre visage de l'Union, tourné vers un marché où toute restriction, même indistinctement applicable, est condamnable, les libertés de circulation fusionnant avec la liberté du commerce et de l'industrie. Cette Europe du «laissez faire» basée sur une approche libérale de l'économie confère au juge et en particulier à la Cour de justice de l'Union européenne un rôle dominant dans la construction européenne; le cours présente une étude approfondie de sa jurisprudence, directement applicable dans l'ordre interne.

Téléchargez le plan de cours ici :  [plan droit europeen des affaires 1043 .pdf \(95.72 ko\)](#)

Master Justice, procès et procédures Parcours Justice, procès et procédures - Spécialité Justice et droit du procès

1ère année de master

Histoire du droit pénal et de la procédure pénale (3141)

Cloner le contenu

Code interne : 3141

Responsable(s) :

M. Bernard D'ALTEROCHE

Programme de cours :

(mai 2022)

Le cours d'histoire du droit pénal et de la procédure pénale a pour but de retracer l'histoire du droit pénal français. Cependant, pour les périodes les plus anciennes, il est impossible de se limiter à la France qui, du reste, n'apparaît pas dans l'histoire, comme entité politique, avant le milieu du ix^e siècle. Pour autant, les origines du droit pénal français sont évidemment antérieures. Elles plongent leurs racines dans le droit romain, dont dérivent, à des degrés divers, tous les droits occidentaux contemporains. Mais le droit pénal français, notamment dans ses aspects procéduraux, trouve aussi son origine dans le droit canonique qui n'a rien de spécifiquement français et qui, comme le droit romain, a exercé une influence dans toute l'Europe occidentale.

Il faut aussi se pencher sur les anciens droits qu'on qualifie de germaniques, en vigueur durant la période du haut Moyen

Âge qui ont, eux aussi, exercé une influence déterminante sur les notions de peine et de réparation. Ces droits dits « germaniques », ne sont en rien spécifiques aux territoires qui ont ensuite formé la France. Ils ont, eux aussi, exercé une influence en Allemagne, en Angleterre, en Italie ou en Espagne.

À la période féodale encore, certaines règles et certaines institutions qui se mettent en place ne sont pas spécifiques à la France. On ne peut parler - et, encore, avec des réserves -, d'un droit pénal proprement français qu'à partir du xv^e siècle. Autrement dit, à partir de la période dite des Temps Modernes.

Pour chaque période étudiée, seront présentés les délits et les peines, qui forment le droit pénal stricto sensu ainsi que la procédure pénale afin de voir les différentes évolutions qui ont conduit aux principes actuels du droit et de la procédure pénale.

Droit des affaires : droit des entreprises en difficulté (1259)

- Cloner le contenu

Code interne : 1259

Responsable(s) :

- Mme Marie-Hélène MONSÈRIÉ-BON

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit des entreprises en difficulté permet aux étudiants d'étudier les diverses techniques que le code de commerce met à la disposition des

entreprises qui traversent des difficultés économiques.

Cette matière qui fait appel à des connaissances assez diversifiées et qui traite de l'ensemble des aspects de l'entreprise en difficulté permet d'acquérir des compétences pour comprendre les enjeux et les techniques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Il s'agit alors de détailler la situation de l'entreprise, les procédures et les outils qui lui sont offerts par le livre VI du code de commerce pour surmonter ses difficultés et assurer son rebond (procédures de prévention ou procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire) ou bien pour mettre fin à l'activité si les chances de redressement sont définitivement compromises (liquidation judiciaire). Ces procédures concernent également au premier chef le chef d'entreprise, les partenaires de l'entreprise en difficulté, notamment ses contractants, ses créanciers, ses salariés dont la situation pourra varier selon la procédure appliquée.

Le droit français est doté d'outils de prévention et de traitement des difficultés performants et sophistiqués (mandat ad hoc, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire) qui ont principalement pour objet de permettre aux entreprises de traiter leur endettement pour poursuivre leur activité (accord de conciliation, plan de sauvegarde et de redressement). Dans des circonstances qui seront moins favorables, la procédure pourra aboutir à la cession de l'entreprise (poursuite de l'activité par un tiers) ou à la cession isolée de ses actifs (disparition de l'entreprise).

Le droit des entreprises en difficulté, profondément ancré dans le contexte économique, est une matière dont l'évolution doit assurer une adaptation rapide pour préserver l'activité économique.

Droit du service public (2191)

- Cloner le contenu

Code interne : 2191

Responsable(s) :

- M. Gilles GUGLIELMI

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit du service public se définit comme le cadre normatif des activités de service public. Au-delà de son rôle central dans la théorie et la construction du droit administratif français au début du XXe s., la notion de service public a fondé le développement de nombreuses activités de prestation destinées à maintenir ou développer l'interdépendance sociale. Malgré l'essor des doctrines libérales et la mondialisation de certaines de leurs conséquences, la France conserve à la fois de fortes activités de service public, aussi bien en gestion publique qu'en gestion privée, et un encadrement juridique rigoureux et protecteur des usagers. Le cours porte donc sur le statut du service public en droit français et en droit européen, et sur ses modalités juridiques de fonctionnement. Il est articulé en dix thèmes:

1. Naissance d'une notion ;

2. Identification du service public en droit positif ;

3. Services publics constitutionnels, services publics nationaux / locaux ;

4. Service public et catégories juridiques du droit de l'Union européenne ;

5. Service public et catégories juridiques du droit administratif français ;

6. Les modes de gestion publique du service public: régie, quasi-régie, établissements publics ;

7. Les modes de gestion privée du service public: Concession, DSP, Marché de partenariat ;

8. Les principes constitutionnels de fonctionnement du service public ;

9. Les autres principes de fonctionnement du service public ;

10. Le statut de l'usager du service public.

Droit pénal international et européen (1018)

- Cloner le contenu

Code interne : 1018

Responsable(s) :

- M. Didier REBUT

Programme de cours :

(Février 2022)

Le cours de droit pénal international et européen dispensé en Master 1 expose les règles applicables à la répression d'une

infraction présentant un caractère d'extranéité. Cette répression donne lieu en effet à la prévision de règles particulières compte-tenu de la séparation territoriale et politique, laquelle interdit à un État d'agir extra-territorialement alors même que cette action serait nécessaire pour la répression d'infractions entrant dans ses cas de compétence.

Dans cette perspective, le cours de droit pénal international étudie la compétence de la loi pénale française de façon à déterminer précisément les actes et les personnes susceptibles d'être jugés par les juridictions pénales françaises, la coopération judiciaire et l'effet des jugements répressifs étrangers pour déterminer dans quelle mesure ceux-ci peuvent être positivement ou négativement pris en compte par un autre État.

La partie relative à la coopération judiciaire distingue entre l'entraide pénale internationale, qui est le mécanisme de droit commun applicable dans les relations internationales, et le principe de reconnaissance mutuelle, qui est celui mis en œuvre dans l'Union européenne. L'étude de l'entraide pénale internationale se concentre sur l'extradition et les demandes d'entraide judiciaire ; celle du principe de reconnaissance mutuelle expose le mandat d'arrêt européen et la décision d'enquête européenne.

La partie relative aux effets des jugements répressifs étrangers expose les procédures permettant aux jugements pénaux étrangers de produire des effets en France en distinguant selon que les jugements étrangers émanent d'un État non membre de l'Union européenne ou d'un État membre de l'Union européenne.

A la fin du cours, des notions fondamentales relatives à la répression des crimes de droit international sont exposées, la matière faisant l'objet du cours de droit pénal international dispensé en Master 2. Il s'agit que les étudiants qui ne suivront pas cet enseignement en Master 2 aient des connaissances élémentaires sur cette répression.

Droit européen des affaires (1043)

- Cloner le contenu

Code interne : 1043

Responsable(s) :


- M. Joël CAVALLINI

Programme de cours :

(février 2022)

Le droit européen des affaires porte sur l'étude des quatre libertés économiques de circulation (biens, capitaux, services et personnes) qui sont les piliers du marché unique européen et expliquent sa réussite. Véritable constitution économique de l'Union européenne, elles entraînent le démantèlement d'un nombre important de réglementations nationales et confèrent au juge le pouvoir de déterminer un équilibre entre l'interdiction des entraves et la protection de certains intérêts légitimes. Le cours analyse d'abord le premier visage de l'Union, celui d'une entité combattant les mesures protectionnistes afin d'instaurer une Europe du «laissez passer», le concept de discrimination étant alors central. Puis, est étudié l'autre visage de l'Union, tourné vers un marché où toute restriction, même indistinctement applicable, est

condamnable, les libertés de circulation fusionnant avec la liberté du commerce et de l'industrie. Cette Europe du «laissez faire» basée sur une approche libérale de l'économie confère au juge et en particulier à la Cour de justice de l'Union européenne un rôle dominant dans la construction européenne; le cours présente une étude approfondie de sa jurisprudence, directement applicable dans l'ordre interne.

Téléchargez le plan de cours ici :  [plan droit europeen des affaires 1043 .pdf \(95.72 ko\)](#)

Sociologie historique du droit (3165)

- Cloner le contenu

Code interne : 3165

Responsable(s) :

- Mme Dominique THIRION

Programme de cours :

(février 2022)

Thème d'étude choisi : « Droit et religion à Rome »

Quels sont les rapports entre droit et religion ? Pour étayer une réflexion très actuelle, tournons-nous vers l'histoire. Le droit romain nous offre l'exemple très remarquable d'un droit laïc qui se sépare très tôt du droit sacré mais reste profondément imprégné de son mode de pensée, lequel met le divin au service de la Cité. Dès lors, le basculement religieux de l'Empire, au IV^{ème} siècle, du polythéisme

traditionnel au monothéisme chrétien, qui devient religion d'état, aura des répercussions sur la manière de penser le droit comme sur son contenu, que ce soit du point de vue du droit civil ou des rapports entre le pouvoir impérial et l'Église naissante.

Histoire du droit patrimonial de la famille (3061)

Cloner le contenu

Code interne : 3061

Responsable(s) :

Mme Dominique THIRION

Programme de cours :

(février 2022)

La famille, au-delà des liens de parenté, c'est aussi un patrimoine ; patrimoine qu'il s'agit de conserver afin de le transmettre de génération en génération, pour préserver le statut social et économique de la famille.

Le droit a organisé cette gestion patrimoniale de la famille par le biais des règles successorales et des régimes matrimoniaux. Du droit romain au code civil, l'histoire du droit patrimonial de la famille permet de mettre en lumière la manière dont les sociétés ont envisagé le subtil équilibre entre la volonté individuelle de disposer de son patrimoine d'une part, et les intérêts familiaux d'autre part. L'histoire du droit patrimonial de la famille montre aussi comment les sociétés ont organisé les rapports patrimoniaux entre le mari et la femme, en fonction de leurs diverses conceptions du mariage.

Il s'agit donc d'éclairer les choix que le législateur de 1804 a dû nécessairement opérer pour réussir l'uniformisation du droit français, à partir des traditions juridiques, souvent opposées, issues du droit romain ou du droit coutumier.